

**DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSURENT LA
RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE
L'EXERCICE 2012**

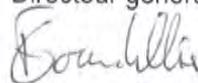
Les soussignés, Bruno Fyot, Directeur général et Fabrice Gourdellier, Directeur général délégué, certifient qu'à leur connaissance les comptes 2012 d'Électricité de Strasbourg SA et les comptes consolidés 2012 du groupe Électricité de Strasbourg sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'Électricité de Strasbourg et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation d'Électricité de Strasbourg SA.

Ils certifient également que le rapport de gestion d'Électricité de Strasbourg SA et celui sur la gestion du groupe Électricité de Strasbourg reflètent fidèlement l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et qu'enfin le rapport de gestion comprend une description des principaux risques et incertitudes auxquels l'émetteur est confronté.

Bruno Fyot
Directeur général



Fabrice Gourdellier
Directeur général délégué





Rapport d'activité 2012

Sommaire

I. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice social 2012	3
1. Activité 2012	4
2. Évaluation des risques de l'entreprise	9
3. Tendances pour 2013	11
4. Dirigeants et administrateurs	12
5. Actionnariat	16
6. Analyse du compte de résultat social - Proposition d'affectation du résultat	18
II. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	21
1. Gouvernance et fonctionnement du Conseil d'administration	22
2. Procédures de contrôle interne	25
3. Pouvoirs du Directeur général	32
III. Rapport du Conseil d'administration sur la situation consolidée	33
1. Les sociétés du Groupe	35
2. Données financières Groupe - Comptes consolidés 2012	43
3. Données sociales, environnementales et sociétales du Groupe ES	47
4. Tendances pour 2013	67
IV. Rapport des commissaires aux comptes	69
1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	70
2. Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration	71
3. Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	72
4. Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	74
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	75
6. Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales et environnementales	76
V. Assemblée générale du 19 avril 2013	77
1. Ordre du jour	78
2. Résolutions soumises au vote des actionnaires	78
VI. États financiers 2012	81
1. Comptes sociaux	82
2. Comptes consolidés	111

Électricité de Strasbourg, entreprise centenaire, est aujourd'hui le deuxième distributeur d'électricité de France, après ERDF. Elle compte près de 500 000 points de livraison répartis sur 409 communes bas-rhinoises avec lesquelles elle a signé un contrat de concession, et son réseau s'étend sur l'Alsace du nord.

Elle exerce les activités de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sous la marque ESR depuis le 01/06/2009.

C'est depuis cette même date que son activité historique de commercialisateur d'énergies a été transférée à sa filiale ÉS Énergies Strasbourg dans le cadre des directives européennes en faveur de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, mais cette évolution n'a en rien modifié depuis cette date les bases économiques du Groupe ÉS puisque le périmètre de consolidation a continué d'intégrer les mêmes actifs créateurs de valeur qu'avant ce transfert.

Électricité de Strasbourg demeure par ailleurs entité-support au profit d'ÉS Énergies Strasbourg et d'ÉNEREST dans les domaines tertiaire (comptabilité, finances, gestion des ressources humaines, etc.), logistique et informatique, pour un montant total de prestations de près de 6 M€ par an.

Rappelons que la société ÉNEREST, premier fournisseur de gaz naturel du Bas-Rhin a fait son entrée dans le périmètre du Groupe ÉS le 01/04/2012 (cf rapport sur la gestion du Groupe ÉS) suite à la cession par la société Réseau GDS, contrôlé majoritairement par la Ville de Strasbourg, de la totalité des actions d'ÉNEREST à Électricité de Strasbourg.

Afin de faciliter cette arrivée d'ÉNEREST et de ses salariés au sein du Groupe ÉS, un programme interne d'intégration a été mis en place avec deux ambitions :

- l'intégration des salariés et de la société ÉNEREST au sein du Groupe ÉS, qui inclut notamment la reprise des prestations support antérieurement réalisées par Réseau GDS pour le compte d'ÉNEREST ;
- la performance des activités de commercialisation d'énergies, passant par la mise en œuvre de la meilleure organisation des deux commercialisateurs ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST pour réaliser le projet de développement, pour optimiser les synergies et finalement créer le premier énergéticien régional multi-énergies.

Ce programme, qui a débuté en avril 2012 et se poursuivra encore en 2013, a été décomposé en une vingtaine de lots, couvrant tous les domaines d'activité, et auxquels participent avec une forte implication les salariés du Groupe ÉS.

Électricité de Strasbourg a plus particulièrement été concernée par la reprise des prestations support à exercer au profit d'ÉNEREST et de ses salariés. Les salariés des différentes fonctions d'appui ont dès lors conduit un travail remarquable et systématique incluant la convergence des pratiques et exigences. Au 01/01/2013, la totalité des prestations support sont effectivement réalisées par Électricité de Strasbourg, à l'exception de l'exploitation d'un système d'information.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice social 2012

1. Activité 2012	4
1.1. L'activité réglementaire et régulateur	4
1.2. L'activité contractuelle	6
1.3. Les raccordements	7
1.4. L'activité technique en 2012	7
1.5. Les prestations aux ELD (Entreprises Locales de Distribution) et autres Gestionnaires de Réseaux de Distribution	7
1.6. Des résultats très satisfaisants pour le distributeur ESR	8
1.7. Activité de la Société en matière de recherche et de développement	8
1.8. Informations sociales et environnementales	9
2. Évaluation des risques de l'entreprise	9
2.1. Risques financiers	9
2.2. Risques industriels	9
2.3. Risques juridiques	10
3. Tendances pour 2013	11
4. Dirigeants et administrateurs	12
5. Actionnariat	16
5.1. Actionnariat 2012	16
5.2. État des délégations en cours en vue d'opérer des augmentations de capital social	17
6. Analyse du compte de résultat social - Proposition d'affectation du résultat	18
6.1. Évolution des consommations	18
6.2. Commentaires sur le compte de résultat	18
6.3. Affectation du résultat	19
6.4. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	20

1. Activité 2012

Le distributeur ESR exploite, entretient, développe et renouvelle un réseau électrique de plus de 14 000 km dans les 409 communes alsaciennes qui ont concédé leur réseau de distribution d'électricité à Électricité de Strasbourg. Le territoire desservi couvre les $\frac{3}{4}$ du département du Bas-Rhin et compte plus de 500 000 points de livraison en Basse, Moyenne et Haute Tension, ainsi qu'en aval les zones de distribution de trois autres gestionnaires de réseaux : régions d'Erstein et de Niederbronn – Reichshoffen et ERDF.

ESR assure le raccordement et l'accès au réseau, pour les clients consommateurs d'électricité ainsi que pour les producteurs qui injectent de l'électricité dans le réseau.

ESR assure également la mission de comptage-relève, qui permet d'établir les bilans de l'énergie électrique transitant sur le réseau et d'affecter ces volumes à chaque fournisseur ou Responsable d'Équilibre. Ces données sont transmises chaque semaine à RTE (Réseau de Transport Électricité) qui gère l'équilibre offre-demande au niveau national. ESR transmet également à RTE et aux acteurs concernés les données relatives à la fourniture à l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) pour les clients concernés sur son réseau.

1.1. L'activité réglementaire et régulateur

Électricité de Strasbourg fait partie des 8 membres fondateurs de l'ADEeF, Association des Distributeurs d'Électricité en France, créée le 05/04/2012, dont les missions sont de :

- défendre le métier et les intérêts des distributeurs d'électricité auprès des acteurs du secteur et des pouvoirs publics, qu'ils soient nationaux ou communautaires ;
- communiquer sur les positions des distributeurs français au regard des grands enjeux du secteur électrique, des évolutions de leurs métiers et de leurs missions, ainsi que sur les pratiques de la distribution d'électricité.

Dans le cadre de l'ADEeF et de l'UNELEG (Union Nationale des Entreprises Locales d'Électricité et de Gaz), association qui rassemble de nombreuses Entreprises Locales de Distribution, Électricité de Strasbourg participe activement aux groupes de travail organisés sous l'autorité de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ou du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Cette participation, depuis la consultation initiale d'un projet jusqu'à la finalisation des textes, permet à Électricité de Strasbourg d'être associée aux discussions qui sont à la source des réglementations et d'anticiper l'application de ces textes au niveau de l'entreprise.

Parmi les domaines abordés en 2012, les chantiers ci-dessous ont nécessité une forte implication de la part des responsables d'ESR :

Travaux du CURTE (Comité des Utilisateurs du Réseau de Transport)

ESR a participé, dans le cadre du CURTE (Comité des Utilisateurs du Réseau de Transport), aux négociations concernant l'évolution des règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de Responsable d'Équilibre, portant notamment sur la prise en compte de l'ajustement diffus. ESR suit par ailleurs avec attention les différents travaux portant sur les mécanismes d'effacement, qu'il s'agisse d'expérimentations comme le mécanisme d'effacement Bretagne, des travaux préparatoires à la valorisation des effacements au service du marché ou au mécanisme de marché de capacités, qui a fait l'objet du décret d'application du 14/12/2012.

Travaux du CURDE (Comité des Utilisateurs du Réseau de Distribution) et du GTE (Groupe de Travail Électricité)

ESR a participé à différents travaux du CURDE, et notamment les évolutions de flux et de services à destination des responsables d'équilibre.

Stabilisation du cadre réglementaire pour la production photovoltaïque

La mise en place du nouveau cadre réglementaire pour le photovoltaïque à l'issue du moratoire du 02/12/2010 a conduit à une décélération du développement de la filière.

Aucune installation de puissance supérieure à 100 kWc, installations qui ne bénéficient plus de l'obligation d'achat, n'a été retenue dans le cadre des appels d'offres organisés par la CRE.

Les installations de puissance inférieure à 100 kWc continuent à bénéficier de l'obligation d'achat, mais avec des prix d'achat qui sont ajustés tous les trimestres en fonction du volume des projets déposés le trimestre précédent (régulation par les volumes), sur la base des données transmises à la CRE par les gestionnaires de réseaux.

2012 n'a vu quasiment plus de projets de puissance supérieure à 36 kWc et une baisse de l'ordre de 40% des projets inférieurs à 36 kWc par rapport à 2011.

Fin 2012, ce sont environ 2500 producteurs photovoltaïques, dont les installations varient de quelques kWc à 5 MWc, qui injectaient de l'électricité sur le réseau géré par ESR.

Loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité)

Après les premières dispositions de la loi NOME mises en œuvre fin 2010 (suppression de la réfaction – c'est-à-dire la part restant à charge du distributeur – pour le raccordement des producteurs et l'approvisionnement des pertes au tarif de cession jusqu'à fin 2013), les travaux ont porté sur les modalités de transmission des informations de consommation des clients fournis à l'ARENH



Réseau d'Électricité de Strasbourg et Réseau d'alimentation générale du Bas-Rhin Janvier 2011

et les modalités d'approvisionnement à l'ARENH pour les pertes à partir de 2014. Les informations de consommation des clients fournis à l'ARENH sont transmises hebdomadairement à RTE et aux responsables d'équilibre concernés depuis le mois de septembre 2012.

Les dispositions restant à mettre en œuvre, à partir de 2013, concernent les conférences départementales qui feront le bilan, sous l'égide du préfet, de la mise en œuvre des investissements sur le réseau de distribution.

Travaux préparatoires à TURPE 4

Via l'ADEeF et l'UNELEG, ESR a participé aux trois consultations menées par la CRE en 2012 en vue de la décision tarifaire portant sur le TURPE 4 (4^e période du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité).

Les principales modifications prévues sont l'horosaisonnalisation des tarifs HTB1 et 2 et l'apparition d'une régulation incitative pour les distributeurs de plus de 100 000 clients, à travers le versement d'indemnités aux clients lors des rendez-vous manqués du fait du distributeur et l'envoi hors délai des offres de raccordement.

La décision du Conseil d'État annulant le TURPE 3 a par ailleurs introduit une grande incertitude sur le cadre tarifaire dans lequel ESR assure son activité et aura probablement des conséquences sur le TURPE 4.

Fonds de Péréquation de l'Électricité (FPE)

La DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat) a fait suite en 2012 à la demande que certains distributeurs ont formulée en Conseil d'administration du FPE de revoir le mécanisme de fonctionnement de ce Fonds. Leur souhait est que la péréquation tarifaire inter-distributeurs soit plus représentative des écarts de situation des différents distributeurs par rapport au tarif national calculé à partir des charges d'ERDF.

La réflexion se poursuit actuellement dans le cadre de l'ADEeF, qui a été missionnée par la DGEC pour lui faire des propositions d'évolution.

Comité AMM (*Advanced Meter Management*)

La DGEC a réactivé le groupe de travail sur les compteurs communicants. ESR a participé aux 2 réunions qui se sont tenues en novembre et décembre 2012 sur les relations avec les utilisateurs et les modalités de déploiement. La prochaine étape consiste en la rédaction d'une feuille de route partagée par les participants à ces réunions, qui alimentera le débat sur la transition énergétique.

Autres textes

Sur la base des objectifs fixés par le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), le S3RER définit les conditions d'accueil des énergies renouvelables à l'horizon 2020 par le réseau électrique.

ESR a participé à la construction du S3RER Alsace (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables), qui a été validé par le préfet le 21/12/2012. Il s'agit du 1^{er} schéma régional à être adopté en France.

Celui-ci précise :

- les travaux de développement du réseau nécessaires à l'atteinte des objectifs du SRCAE ;
- la capacité d'accueil globale du S3RER, ainsi que la capacité d'accueil par poste ;
- le coût prévisionnel des ouvrages à créer ;
- le calendrier prévisionnel des études à réaliser et procédures à suivre pour la réalisation des travaux.

Compte tenu de la dimension du territoire alsacien, du volume de capacités à réserver, de la densité du réseau régional HTB, résultat des investissements importants de la part des gestionnaires de réseau, de nouveaux investissements ne sont pas nécessaires et le coût mutualisé est donc nul, probable exception française. Le S3RER ainsi proposé consiste donc à la réservation de capacités sur les ouvrages de la région à hauteur de 471 MW, sans investissements et développement de réseau autres que les propres liaisons de raccordement des EnR jusqu'à ces ouvrages.

1.2. L'activité contractuelle

Respect du « Code de bonne conduite »

Électricité de Strasbourg garantit un accès transparent et non discriminatoire au réseau de distribution d'électricité, dans le respect des dispositions définies dans son « Code de bonne conduite ». Celui-ci a été rénové en 2012, pour prendre en compte les exigences de la directive européenne du 13/07/2009 et du code de l'Énergie.

En application de la transposition de la 3^e directive européenne électricité 2009/72/CE en droit français dans le code de l'énergie, la CRE a validé en juin 2012 le responsable de la conformité qu'Électricité de Strasbourg lui a proposé. La mission de celui-ci est de garantir l'indépendance du distributeur et le respect du Code de bonne conduite.

Un audit annuel du fonctionnement d'ESR est réalisé par le responsable de conformité et transmis à la Commission de Régulation de l'Énergie ; son objectif est de s'assurer du respect de ce Code de bonne conduite au sein de l'entreprise. Cet audit a été transmis à la CRE en fin d'année 2012.

La CRE a par ailleurs mené un audit sur l'indépendance du distributeur et le respect du Code de bonne conduite pendant 2 jours en décembre 2012 dans les locaux d'Électricité de Strasbourg. Cet audit a porté plus précisément sur le traitement des réclamations par le distributeur, la politique d'achat et les contrats de prestations intra-groupe.

Libre choix du fournisseur d'électricité

Dans le cadre du contrat unique, le fournisseur d'électricité est l'interlocuteur unique de son client pour la fourniture et l'utilisation du réseau. Pour proposer cette offre à ses clients,

le fournisseur doit signer au préalable un contrat GRD-F avec le Gestionnaire de Réseau de Distribution.

En 2012, ESR a signé un nouveau contrat GRD-F et a résilié 2 contrats portant le nombre total de contrats GRD-F à 10.

Par ailleurs, un nouveau contrat GRD-RE a été signé en 2012 par ESR.

Dans le cadre des règles ARENH, ESR a également signé des contrats de transmission de données ARENH avec 10 Responsables d'Équilibre.

Pour faciliter au client le libre choix de son fournisseur d'électricité dans le respect des règles définies suite à l'ouverture du marché de l'électricité, ESR a mis en place les outils informatiques adéquats permettant de traiter de manière efficace un grand nombre de demandes simultanées.

- **Facturation des péages aux clients ayant un contrat d'accès au réseau de distribution (CARD)**

ESR facture les frais d'utilisation de son réseau aux clients ayant un contrat d'accès au réseau de distribution.

- **Automatisation du portail pour les fournisseurs**

Cet outil permet aux fournisseurs ayant signé un contrat GRD-F avec ESR de gérer directement en ligne les aspects administratifs et techniques de leurs contrats uniques (mise en service, résiliation, changement de fournisseur...). En constante évolution depuis sa mise en service en 2009, l'outil permet à tous les fournisseurs de gérer également les interventions techniques d'ESR auprès de leurs clients.

- **Facturation directe des péages aux fournisseurs de clients à contrat unique**

ESR facture directement les frais d'utilisation de son réseau aux fournisseurs de ses clients ayant un contrat unique, et principalement à ÉS Énergies Strasbourg, y compris pour les clients aux tarifs réglementés, garantissant ainsi la transparence voulue dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité.

1.3. Les raccordements

Les investissements correspondant à cette activité ont marqué le pas par rapport à 2011, ce qui montre que le marché immobilier en Alsace a été rattrapé par la crise.

Le raccordement des utilisateurs du réseau est dorénavant régi par les modalités issues de la loi SRU. ESR applique le barème de raccordement que la CRE a approuvé le 04/02/2010, ainsi que les dispositions de la loi Grenelle 2 du 12/07/2010 visant à limiter la contribution financière des collectivités en charge de l'urbanisme au financement des extensions du réseau électrique.

1.4. L'activité technique en 2012

Le grand chantier du poste 225/63 kV de Reichstett, démarré en 2010 et visant à consolider l'alimentation du secteur Nord de Strasbourg, s'est achevé en 2012 avec le raccordement du

dernier transformateur 225/63 kV de 170 MVA.

À Truchtersheim, deux nouveaux transformateurs 63/20 kV de 36 MVA ont remplacé les unités existantes de 20 MVA pour garantir la sécurité d'alimentation du Kochersberg.

Les projets de renouvellement de la ligne 63 kV Brumath – Haguenau et d'une ligne 225 kV entre Batzendorf et Haguenau, ainsi que la création et le raccordement d'un nouveau poste source à Bernolsheim pour assurer la desserte de la nouvelle plate-forme départementale de Brumath, ont été retardés en raison de difficultés administratives. Les démarches se poursuivront en 2013, avec la réalisation simultanée des enquêtes publiques pour la ligne 63 kV et le nouveau poste de Bernolsheim.

En 2012, ESR a également poursuivi son programme de renouvellement d'ouvrages :

- fin du chantier de renouvellement du poste 63 kV de Rohrwiler et du poste 20 kV d'Altenstadt ;
- poursuite de la reconstruction du poste source 63/20 kV de Gamsheim sur un nouveau site et renouvellement partiel des lignes 63 kV qui l'alimentent ;
- renouvellement des disjoncteurs 63 kV du poste de Preuschdorf ;
- démarrage du chantier de renouvellement du poste 63/20 kV de Gundershoffen ;
- mise en souterrain d'environ 25 km de lignes aériennes HTA en zone boisée et/ou de faible section dans le cadre des actions de sécurisation du réseau décidées par ESR après la tempête de 1999 ;
- remplacement du matériel électrique dans une vingtaine de postes vétustes pour mise en conformité et/ou sécurité ;
- 1 300 renouvellements d'entrées de lignes BT vétustes ;
- 250 poteaux bois BT renouvelés dans le cadre du programme de renouvellement des poteaux bois vétustes présentant des anomalies après contrôle.

1.5. Les prestations aux ELD (Entreprises Locales de Distribution) et autres Gestionnaires de Réseaux de Distribution

Les prestations assurées par ESR sont définies dans le cadre de contrats avec les ELD d'Alsace, notamment avec les régies d'Erstein, de Niederbronn, de Neuf-Brisach et de Huingue (HUNÉLEC). Elles marquent la forte implication d'Électricité de Strasbourg au niveau régional.

ESR apporte ainsi son soutien aux ELD pour l'exercice des missions relevant des Gestionnaires de Réseaux de Distribution, telles que :

- rédaction de modèles de contrats d'accès au réseau ;
- facturation du péage pour l'utilisation des réseaux par les clients ayant signé un contrat d'accès au réseau ;
- reconstitution des flux ;
- expertise et assistance au raccordement ;
- dépannages divers sur leur réseau de distribution ;
- diagnostics techniques sur les postes de transformation.

Tous les contrats ont été renouvelés en 2012 et intègrent les prestations choisies par les différents ELD.

Électricité de Strasbourg entretient des relations de confiance particulièrement constructives avec VIALIS, société d'économie mixte (SEM) de la ville de Colmar dans laquelle elle détient une participation de 12,5 %. Au-delà du simple lien en capital, se conforte année après année la coopération entre ces deux entreprises régionales dans de nombreux domaines.

La collaboration avec RTE et ERDF s'est encore renforcée à travers des interventions opérationnelles des équipes ESR sur le terrain, sur un périmètre essentiellement alsacien, mais qui peut ponctuellement s'étendre au Grand Est de la France.

Une équipe TST (travaux sous tension) HTA d'ESR est ainsi intervenue pendant plusieurs semaines en 2012 sur le secteur de distribution d'ERDF, notamment dans le département des Vosges. Le département Infrastructure Haute Tension a par ailleurs réalisé la maintenance de 14 postes sources d'ERDF en 2012.

1.6. Des résultats très satisfaisants pour le distributeur ESR

Qualité de fourniture

Électricité de Strasbourg garantit une qualité et une continuité de fourniture d'électricité parmi les meilleures en Europe :

- le temps moyen de coupure annuel s'élève à 11'06 en 2012 ;
- le taux de réalimentation s'est maintenu à 77,8 %, traduisant l'efficacité et la réactivité des équipes d'exploitation et de conduite ;
- enfin, les critères réglementaires de qualité sont largement respectés, tant du point de vue de la tenue de tension que de la continuité de l'alimentation.

	SEUIL RÉGLEMENTAIRE	RÉSULTAT ESR
% de clients mal alimentés en tension,	3 %	1,4 %
% de clients mal alimentés en continuité de fourniture	5 %	0 %

Satisfaction des utilisateurs

En 2012, le distributeur a étoffé son dispositif de mesure de satisfaction par la création de nouvelles enquêtes :

1) Trois enquêtes sur la qualité de gestion de contrat, réalisées par mail auprès :

- des Clients ayant signé avec le GRD ESR un contrat CARD ;
- des Fournisseurs ayant signé avec le GRD ESR un contrat GRD-F ;
- des Responsables d'Équilibre ayant signé avec le GRD ESR un contrat GRD-RE.

Chaque enquête a confirmé la grande satisfaction de nos interlocuteurs avec un taux de satisfaction supérieur à 80 %.

2) Enquête sur la qualité de l'accueil téléphonique du GRD

Fin 2012, un questionnaire par téléphone a été administré auprès d'un échantillon de clients ayant contacté l'accueil téléphonique du GRD : les premiers résultats témoignent d'un bon niveau de satisfaction.

3) Enquête sur la qualité des interventions vers les clients BT supérieur à 36 kVA

Depuis fin 2012, un questionnaire est administré par mail vers les clients supérieur à 36 kVA ayant bénéficié d'une intervention relevant du catalogue de prestations.

Enfin, ESR poursuit ses mesures de satisfaction auprès de l'ensemble des clients ayant bénéficié d'un raccordement : pour tous les segments de clients, la note moyenne attribuée en 2012 pour la réalisation d'un raccordement, depuis la prise en compte de la demande jusqu'à la mise en service, est restée supérieure à 8 sur 10, confirmant ainsi la satisfaction des demandeurs de raccordement.

Investissements

L'entreprise a consacré en 2012 un budget de 22 M€ pour sécuriser et renforcer la capacité du réseau de distribution, conformément aux engagements pris dans le cadre des Orientations Réseaux 2008-2012.

Le distributeur a également réalisé pour plus de 15 M€ de travaux de raccordement, dans un contexte pourtant marqué par la crise économique.

L'ensemble de ces investissements témoigne de la volonté d'Électricité de Strasbourg d'être un acteur proactif, et de soutenir ainsi l'activité et l'emploi en Alsace.

La gestion du réseau est une activité à forte inertie, et nécessite par conséquent de l'anticipation dans le renouvellement des compétences, l'adaptation des organisations, l'appropriation de nouvelles technologies et, bien entendu, le développement d'outils informatiques. ESR a pris en compte tous ces éléments depuis des années, et poursuivra son engagement constant vers toujours plus de performance.

1.7. Activité de la Société en matière de recherche et de développement

L'activité de recherche-développement est particulièrement significative dans le domaine de la géothermie profonde. Elle a été confirmée dans le plan stratégique de l'entreprise, avec plusieurs cibles :

- devenir un acteur majeur français dans le développement de cette filière ;
- devenir le référent d'EDF dans le domaine de la géothermie profonde dans ses activités internationales (Caraïbes, notamment) ;
- Électricité de Strasbourg s'appuie aujourd'hui sur l'expérience acquise sur le pilote scientifique de Soultz-sous-Forêts, sur le premier projet industriel de géothermie profonde au service de l'Industrie (projet ÉCOGI) et sur l'expertise développée au sein de sa filiale ÉS Géothermie.

Au-delà des PER (Permis Exclusif de Recherches) d'Illkirch-Erstein et de Haguenau déposés en 2011 et dont l'instruction n'est pas encore terminée, le Groupe ÉS a déposé en juillet 2012 deux demandes d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques basse température, l'un dit « de l'Outre-Forêt » et l'autre dit « du Ried ». Les zones concernées, la première d'une superficie de 498 km² et la deuxième de 317 km², sont des zones à potentiel thermique intéressant pour y réaliser des centrales de production géothermiques. Ces deux demandes sont passées en enquête publique en décembre 2012 et sont aujourd'hui en instruction auprès de la DREAL Alsace.

Toujours dans le domaine de la R&D, on peut citer la signature, le 14/06/2012, de la convention de partenariat entre le Groupe ÉS et le groupement Université de Strasbourg/CNRS qui a pour ambition le développement d'une expertise R&D dans le domaine des sciences du sous-sol en géothermie profonde. Une première thèse sur la modélisation des réservoirs fracturés par imagerie sismique a été lancée dans ce cadre.

Dans le domaine des réseaux, les équipes du distributeur anticipent les évolutions futures liées aux *smartgrids* (réseaux « intelligents »), en particulier l'introduction de davantage de communication entre les équipements réseaux au bénéfice du système électrique dans son ensemble. Des études ont été conduites sur les calculs de charges propres aux réseaux Basse Tension, l'identification des clients équipés de chauffage électrique par des moyens statistiques, des outils de prévisions de consommations sur les réseaux HTA ou encore la modélisation de l'échauffement des câbles HTA et BT.

Le Groupe souhaite améliorer sa connaissance des comportements clients et du réseau dans un contexte de marché non stabilisé. L'enjeu, pour le distributeur, porte sur le bénéfice des effacements en matière de dimensionnement des réseaux. Le Groupe s'est ainsi rapproché de l'institut EIFER et de l'École de Management de Strasbourg sur ces thèmes.

1.8. Informations sociales et environnementales

Les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, dont la publication est requise en vertu de l'article L225-102-1 al.5 du Code de commerce, sont exposées de façon consolidée au périmètre du Groupe ÉS, dans le Rapport de gestion du Groupe, en conformité avec la loi dite « Grenelle II de l'Environnement » et ses textes d'application.

2. Évaluation des risques de l'entreprise

En application de l'ordonnance du 20/12/2004 relative à la comptabilité des entreprises, prise en application de directives communautaires, les risques de l'entreprise sont exposés ci-après.

2.1. Risques financiers

Le ruban de trésorerie placé auprès d'EDF est arrivé à échéance le 31/10/2011 et n'a pas été renouvelé en 2012.

La Société ne présente pas de risque de liquidité, de risque marché ni de risque de change.

2.2. Risques industriels

L'entreprise exerce à la fois des activités de bureau et des activités de type industriel.

L'ensemble des activités est aujourd'hui suivi dans le cadre d'une triple certification ISO-9001 (Qualité), ISO-14001 (Environnement), OHSAS 18001 (Sécurité). Elles font, de ce fait, l'objet d'analyses de risques, d'audits internes et externes.

Par ailleurs, toutes les activités directement liées à nos obligations de concessionnaire s'exercent sous le contrôle de nos autorités de tutelle.

Pour les activités de bureau, le principal risque est le risque incendie, pris en compte au travers de dispositions techniques (détection voire extinction automatique dans certains locaux, notamment informatiques) et de dispositions organisationnelles en matière de prévention (expert incendie, procédures, exercices, etc.).

Les activités de type industriel sont de deux ordres :

2.2.1. Construction et exploitation de lignes, câbles et postes électriques

Des risques de différentes natures peuvent se présenter :

- risque de surcharge électrique ;
- risque de contraintes mécaniques exceptionnelles liées, notamment à des conditions météorologiques extrêmes (tempêtes, orages, neige, givre...) ;
- risque d'interruption de la fourniture d'énergie électrique, en exploitation normale ;
- difficultés (administratives, techniques, environnementales...) d'établir de nouveaux ouvrages pour répondre à la demande ;
- risque par rapport à la sécurité des tiers ;
- risque de dysfonctionnement des automatismes ;
- risque d'incendie ;
- risques environnementaux.

Les contraintes d'ordre électrique sont surveillées régulièrement, notamment lors de campagnes de mesure annuelles mais aussi grâce au système informatisé de téléconduite qui donne accès, en permanence, à des valeurs de télémessure pour les réseaux HTA et HTB.

Une attention particulière est portée au bon fonctionnement des automatismes et systèmes de protection, notamment par une maintenance des équipements de contrôle-commande et disjoncteurs. Des patrouillages d'ouvrages sont effectués tout au long de l'année pour en détecter les éventuels points faibles.

Une campagne de renforcement mécanique des ouvrages aériens, (prévue sur une quinzaine d'années), suite à la tempête de 1999, est toujours en cours. Le bureau central de conduite est équipé d'un dispositif de suivi des épisodes orageux permettant d'anticiper les événements pour limiter les effets des surtensions atmosphériques. Par ailleurs, des indicateurs permettent de réagir rapidement en cas de détection de situations non conformes aux dispositions contractuelles régissant les relations avec nos clients.

Les risques d'incendie sont pris en compte par un contrôle régulier des systèmes d'extinction mobile et l'existence de dispositifs d'extinction automatique sur les sites les plus exposés. Les aspects environnementaux, pris en compte dans le cadre de la certification ISO-14001, font l'objet de programmes d'amélioration, notamment pour éviter les risques de pollution de la nappe phréatique.

Les risques liés à la sécurité des tiers sont pris en compte, notamment au travers de campagnes d'information vers des populations particulièrement exposées au contact avec les lignes électriques telles les pêcheurs, les agriculteurs, les professions du BTP.

2.2.2. Activité technique de soutien

Le principal risque est ici d'ordre environnemental et se situe dans les activités de maintenance de transformateurs et de véhicules.

Ces activités, concentrées dans le bâtiment industriel du Centre Opérationnel de Mundolsheim, ont fait l'objet d'une autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont suivies et maîtrisées dans ce cadre.

2.3. Risques juridiques

Électricité de Strasbourg veille au respect de toutes les obligations légales et réglementaires applicables dans ses contacts avec l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation. En particulier et en conformité avec la loi, Électricité de Strasbourg met tout en œuvre pour garantir que l'activité de son gestionnaire de réseau de distribution s'exerce dans des conditions non discriminatoires vis-à-vis des fournisseurs d'énergie.

L'activité de la Société repose en partie sur les contrats de concession accordés par les collectivités publiques pour assurer le service public de distribution d'énergie électrique. Les 409 communes du secteur de distribution d'Électricité de Strasbourg ont réaffirmé leur confiance à l'entreprise en renouvelant, entre 1993 et 2002, les 376 contrats de concession pour une durée de 40 ans.

S'agissant de la concession DSP (Distribution aux Services Publics) accordée par l'État, elle se poursuit jusqu'en 2029.

Sur un autre plan, le Groupe ÉS peut évidemment, de par son activité, être exposé à des litiges en matière de responsabilité civile mais a souscrit des contrats d'assurance à cette fin.

En date du 22/12/2008, Électricité de Strasbourg avait reçu une communication de griefs émanant de la Direction générale de la Concurrence de la Commission européenne relatifs aux contrats à long terme conclus par le groupe EDF en France avec des consommateurs finals d'électricité, en particuliers industriels, qui seraient, selon la Commission, de nature à limiter l'accès au marché français de l'électricité et susceptibles de constituer un abus de position dominante.

Le groupe EDF a proposé en date du 04/11/2009, tout en contestant les arguments de la Direction générale de la Concurrence de la Commission européenne, de prendre un certain nombre d'engagements de nature à répondre aux préoccupations de la Commission. Électricité de Strasbourg a expressément adhéré à cette position. La Commission a accepté ces engagements qui ont été mis en œuvre en 2010 et leur exécution se poursuit depuis.

3. Tendances pour 2013

L'année 2013 sera la cinquième année de fonctionnement du Groupe ÉS sous sa forme issue des dispositions de la loi du 07/12/2006.

Électricité de Strasbourg déclinera dans chacune de ses activités en 2013, la stratégie validée par son Conseil d'administration en février 2012.

En 2013, comme les années précédentes, l'activité d'Électricité de Strasbourg se caractérisera à la fois par sa mission de gestionnaire et d'opérateur de réseaux, son rôle de soutien à l'ensemble du Groupe ÉS et son activité de développement de nouveaux projets ou services.

ESR continuera en 2013 de mettre en œuvre les mesures de fonctionnement en matière de raccordement qui ont été optimisées et consolidées au cours des années précédentes. Plus largement, la performance et les prestations cœur de métier seront au cœur des enjeux du distributeur.

Des efforts importants en matière d'investissement réseaux continueront par ailleurs d'être consentis pour maintenir nos ouvrages au niveau de performance remarquable qui est le leur aujourd'hui.

En 2013 également, les moyens internes d'Électricité de Strasbourg continueront de s'exercer au profit bien évidemment de l'exécution de ces missions réseaux mais aussi dans les domaines financiers, juridiques, informatiques etc. au profit de ses filiales ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST, aux termes de contrats de prestations signés avec celles-ci, et plus largement de l'ensemble du Groupe ÉS.

Par ailleurs, l'année 2013 sera consacrée au lancement effectif d'une expérimentation sur les nouveaux compteurs communicants, étape importante sur la voie du développement des *smartgrids*, appelés à révolutionner le mode de gestion traditionnel des réseaux électriques.

Sur le plan social, le dialogue et la concertation, qui caractérisent depuis toujours le Groupe ÉS, continueront de s'exprimer en 2013 dans le cadre renouvelé né en 2009 du processus de séparation juridique des activités de distributeur et fournisseur d'énergies.

Il est en outre précisé qu'entre le 01/01/2013 et la date d'établissement du présent rapport, aucun évènement extérieur n'a eu d'influence notable sur l'activité ou les perspectives d'Électricité de Strasbourg S.A.

4. Dirigeants et administrateurs

Composition du Conseil d'administration au 31/12/2012

Monsieur Jean-Louis MATHIAS
Président

Pierre ACKER
Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Catherine CROS
Directrice politique industrielle et Immobilier d'ERDF

Olivier FAUQUEUX
Directeur juridique corporate d'EDF

Robert HERRMANN
Représentant de la Ville de Strasbourg
1^{er} Adjoint au Maire de la Ville de Strasbourg

Henri LAFONTAINE
Directeur exécutif délégué commerce optimisation trading et SEI

Olivier PETROS
Directeur des nouveaux systèmes et activités énergétiques du groupe EDF

Matthieu POISSON
Directeur général d'EDEV

Bruno RIFF
Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Jean-Marie SANDER
Président du Crédit Agricole

Daniel WAGNER
Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Vincent WOLFF
Administrateur salarié d'Électricité de Strasbourg

Comité de direction au 31/12/2012

Bruno FYOT
Directeur général

Fabrice GOURDELLIER
Directeur général délégué

Guillaume DUVAL
Directeur financier

Thierry FRIEH
Directeur des ressources humaines

Dominique GRUCHET
Secrétaire général

Bernard KEMPF
Directeur du développement et des relations externes

Jean-Claude MUTSCHLER
Directeur technique

Commissaires aux comptes

Cabinet MAZARS

Cabinet KPMG

Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'administration réuni le 19/06/2012 a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. Nicolas MITJAVILE et, usant de la possibilité offerte par l'article 17 al.7 des statuts, a coopté en qualité de nouvel administrateur, M. Matthieu POISSON né le 13/03/1972 à Angers, domicilié 24 avenue Gambetta 78500 Sartrouville, en remplacement de M. MITJAVILE pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'au premier Conseil d'administration réuni après l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

M. POISSON a succédé à M. MITJAVILE à la Direction générale d'EDEV.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette cooptation.

Mandats des mandataires sociaux exercés en France au cours de l'exercice 2012 et rémunérations perçue par eux d'Électricité de Strasbourg et des sociétés contrôlantes

Jean-Louis MATHIAS

Président du Conseil d'administration

Autres mandats exercés :

- Directeur Exécutif d'EDF (jusqu'au 31/08/2012)
- Administrateur, représentant permanent d'EDF, auprès de DALKIA INTERNATIONAL
- Administrateur, représentant permanent d'EDF, auprès de DALKIA HOLDING
- Président d'EDF Énergies Nouvelles
- Administrateur, représentant permanent d'EDF, auprès d'EDISON (jusqu'au 26/10/2012)

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 :	
Salaire brut (fixe)	413 129 €
Rémunération variable	601 297 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	90 169 €
Total	1 104 595 €

Pierre ACKER

Administrateur représentant du personnel d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 :

Salaire brut (fixe)	91 387 €
Rémunération variable	6 900 € ⁽⁵⁾
Avantages en nature	1 028 €
Total	99 315 € ⁽³⁾

Catherine CROS

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Administrateur de la société SOFILO

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 :	
Salaire brut (fixe)	190 940 €
Rémunération variable	86 487 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	14 415 €
Total	291 842 €

Olivier FAUQUEUX

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Membre du Conseil de surveillance d'ERDF
- Administrateur d'EDEV
- Administrateur de DALKIA INVESTISSEMENT

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 :	
Salaire brut (fixe)	170 090 €
Rémunération variable	66 333 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	3 384 €
Total	239 807 €

Robert HERRMANN

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Membre du Conseil d'administration du Port Autonome de Strasbourg

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant⁽²⁾

Henri LAFONTAINE

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Membre du Conseil d'administration d'EDF International
- Membre du Conseil d'administration d'EDF Luminus
- Membre du Conseil d'administration d'EDF Belgium
- Membre du Conseil d'administration de FENICE

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 :	
Salaire brut (fixe)	260 000 €
Rémunération variable	107 724 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	12 558 €
Total	380 282 €

Nicolas MITJAVILE

Administrateur d'Électricité de Strasbourg (jusqu'au 19/06/2012)

Autres mandats exercés :

- Président du Conseil d'administration d'HTMS
- Président du Conseil d'administration de SAFIDI
- Directeur général d'EDEV (remplacé en cours d'exercice par M.M. POISSON)
- Administrateur de TIRU S.A.
- Administrateur de DALKIA INTERNATIONAL
- Administrateur de DALKIA INVESTISSEMENT
- Administrateur d'EDF CHINA
- Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles Réparties
- Administrateur d'ELCOGAS
- Administrateur de FIGLEC
- Administrateur de MECO
- Administrateur de UTE NORTE FLUMINENSE
- Administrateur de ZIELONA GORA
- Membre du Conseil de surveillance de DUNKERQUE LNG
- Membre du Conseil de surveillance de KOGENERACJA

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 pour la période de janvier à fin juin 2012 :	
Salaire brut (fixe)	83 075 €
Rémunération variable	62 850 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	10 332 €
Total	156 257 €

Olivier PETROS

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Administrateur, représentant permanent d'EDEV, auprès de d'EDF Énergies Nouvelles
- Administrateur d'HYPIOS S.A.S.

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 :

Salaire brut (fixe)	190 860 €
Rémunération variable	83 230 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	6 157 €
Total	280 247 €

Matthieu POISSON

Administrateur d'Électricité de Strasbourg (depuis le 19/06/2012)

Autres mandats exercés :

- Administrateur de DALKIA INVESTISSEMENT
- Directeur général d'EDEV (ayant remplacé en cours d'exercice M. N. MITJAVILE)
- Administrateur de TIRU S.A. (depuis le 19/06/2012)
- Président et membre du Comité de direction d'HTMS (depuis le 19/04/2012)
- Président d'EDF Holding (depuis le 25/06/2012)
- Membre du Conseil de surveillance de DUNKERQUE LNG
- Administrateur d'Unistar Nuclear Energy LLC (jusqu'au 02/05/2012)
- Administrateur de Constellation Energy Nuclear Group LCC (jusqu'au 28/06/2012)
- Administrateur de TNPIVC (jusqu'au 28/03/2012)
- Administrateur de FIGLEC (jusqu'au 17/07/2012)
- Président d'EDF IMMO (jusqu'au 10/01/2012)
- Président du Conseil d'administration d'HTSM (jusqu'au 29/06/2012)

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant⁽¹⁾

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 pour la période de juillet à décembre 2012 :

Salaire brut (fixe)	79 695
Rémunération variable	2 755 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	-
Total	82 450

Bruno RIFF

Administrateur représentant du personnel d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Administrateur, représentant permanent de SOFIDAL, au Conseil d'administration de la SCAEB
- Représentant permanent de SOFIDAL au Conseil d'administration de la LOCUSEM (ex S.A.I.E.M. CUS) en qualité de censeur.

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 :

Salaire brut (fixe)	47 142 €
Rémunération variable	2 500 € ⁽⁵⁾
Avantages en nature	1 022 €
Total	50 664 € ⁽³⁾

Jean-Marie SANDER

Administrateur d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés :

- Président du Crédit Agricole S.A.
- Président du Crédit Agricole Alsace-Vosges
- Président de la CICA
- Vice-Président de la fédération Nationale du Crédit Agricole
- Administrateur de la S.A.S. LA BOËTIE

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : 10 713,78 € de jetons de présence.

Daniel WAGNER

Administrateur représentant du personnel d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 :

Salaire brut (fixe)	85 588 €
Rémunération variable	8 500 € ⁽⁵⁾
Avantages en nature	1 386 €
Total	95 474 € ⁽³⁾

Vincent WOLFF

Administrateur représentant du personnel d'Électricité de Strasbourg

Autres mandats exercés : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 :

Salaire brut (fixe)	55 999 €
Rémunération variable	2 000 € ⁽⁵⁾
Avantages en nature	1 158 €
Total	59 157 € ⁽³⁾

Remarques

Les jetons de présence des administrateurs dépendent en partie de leur présence effective et de leurs responsabilités exercées au sein du Conseil ou des comités,

(1) Les jetons de présence des administrateurs du groupe EDF, représentant un montant total de 54 267,62 € ont été directement versés à EDF.

(2) Les jetons de présence de l'administrateur de la Ville de Strasbourg, représentant un montant total de 2 794,90 €, ont été directement versés à la Ville.

(3) Les administrateurs représentant les salariés ne perçoivent pas de jetons de présence en application de la loi de démocratisation du secteur public du 26/07/1983 ; le montant indiqué correspond à leur rémunération en tant que salarié d'Électricité de Strasbourg.

(4) La part variable de la rémunération correspond à l'exercice précédant l'année de leur versement. Cette part variable est fixée à la fois sur des critères de performance collectifs basés sur les réalisations du résultat net part du Groupe, du *free cash flow* et de l'EBITDA et sur un critère de performance individuelle fondé sur la réalisation des objectifs individuels.

(5) La part variable de la rémunération correspond à l'exercice précédent l'année de son versement. Elle est déterminée selon un critère de performance fondé sur la réalisation des objectifs individuels fixés lors des entretiens professionnels individuels.

Mandats des autres mandataires sociaux et rémunérations perçues au cours de l'exercice 2012

Bruno FYOT

Directeur général

Autres mandats exercés :

- Président Directeur général de FIPARES
- Président du Conseil d'administration d'ÉS Énergies Strasbourg
- Président du Conseil d'administration d'ENEREST
- Administrateur d'ÉCOTRAL
- Représentant permanent de FIPARES S.A. au Conseil d'administration de VIALIS

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 :	
Salaire brut	169 810 €
Rémunération variable	66 321 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	16 997 €
Total	253 127 €

Fabrice GOURDELLIER

Directeur général délégué

Autres mandats exercés :

- Président du Conseil d'administration d'ÉCOTRAL
- Président de BET HUGUET
- Président d'ÉCOGI
- Président du Conseil de surveillance du GEIE « Exploitation Minière de la Chaleur »
- Représentant permanent d'Électricité de Strasbourg au Conseil d'administration d'ÉS Énergies Strasbourg
- Représentant permanent d'Électricité de Strasbourg au Conseil d'administration de FIPARES
- Représentant permanent d'Électricité de Strasbourg au Conseil d'administration d'ENEREST
- Représentant permanent de FIPARES au Conseil d'administration de SOFIDAL

Rémunération brute et avantages perçus d'Électricité de Strasbourg en 2012 : néant

Rémunération brute et avantages perçus d'EDF en 2012 :	
Salaire brut	111 207 €
Rémunération variable	36 310 € ⁽⁴⁾
Avantages en nature	15 572 €
Total	163 088 €

Mouvements de titres d'Électricité de Strasbourg opérés en 2012 par certains administrateurs et dirigeants ; déontologie boursière

En application de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier, Électricité de Strasbourg déclare n'avoir eu connaissance, au cours de l'exercice 2012, d'aucun mouvement de titres entrant dans le champ d'application du texte susmentionné.

Par ailleurs, Électricité de Strasbourg, dont l'objectif est de respecter et de faire respecter les principes et règles en vigueur et les recommandations émises par les autorités boursières, a pris l'initiative d'élaborer en 2006 une Charte de déontologie boursière.

Cette Charte :

- dispose que tout salarié « initié » disposant d'une information privilégiée doit s'abstenir d'effectuer ou de faire effectuer des opérations sur les titres ÉS pendant des périodes d'abstention (*black out*) spécifiques ;
- précise que l'initié est tenu à une totale obligation de confidentialité et de discrétion, et ne doit pas communiquer l'information privilégiée à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles il la détient ;
- rappelle la nature des informations privilégiées, à savoir « une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours de la valeur concernée » ;
- indique que le délit d'initié caractérisé est passible de sanctions pénales, ainsi que de sanctions initiées par l'AMF.

5. Actionnariat

5.1. Actionnariat 2012

La Société est cotée sur EURONEXT, compartiment B.

La composition de son actionnariat au 31/12/2012 est la suivante : actionnaire détenant plus de 2/3 du capital : EDEV (EDF Développement Environnement S.A.) 88,82 %.

En application de la loi du 25/07/1994, il est à noter qu'au 31/12/2012, 1 009 membres du personnel en activité du Groupe ÉS détenaient individuellement 78 566 actions d'Électricité de Strasbourg, soit 1,1 % du capital, principalement dans des plans d'épargne salariale.

En outre 19 500 actions d'Électricité de Strasbourg (0,27 % du capital) sont gérées collectivement par l'organisme chargé de la gestion des Fonds du Plan d'Épargne d'Entreprise, le CM-CIC *Asset Management*.

À noter que le nombre total d'actionnaires s'élève à 6 397 fin 2012, soit une augmentation de 197 actionnaires par rapport à 2011.

Évolution du titre Électricité de Strasbourg

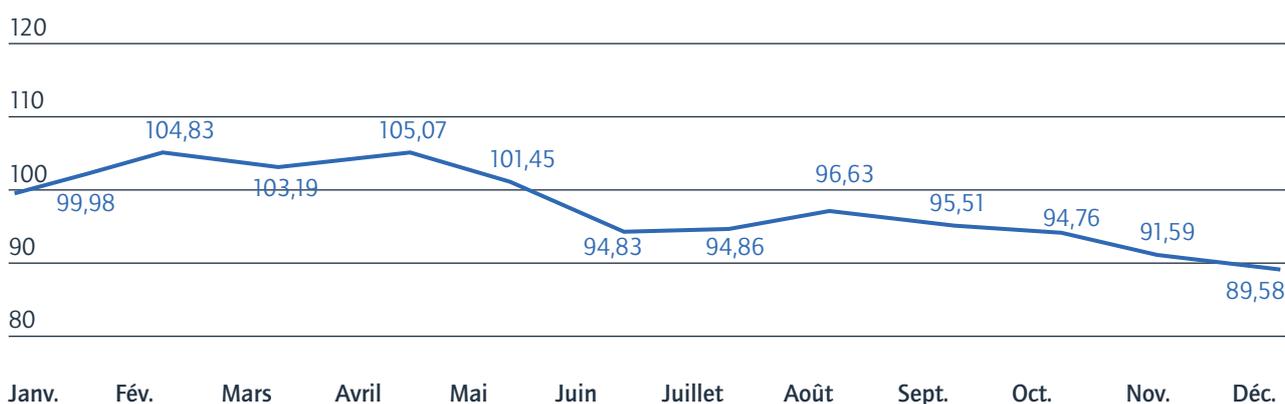
Au cours de l'exercice 2012, l'action Électricité de Strasbourg a connu une évolution contrastée. Ainsi, après une période

hausnière portant le titre jusqu'à 109€ à fin février, l'instabilité des marchés financiers et, en particulier, des places financières européennes a donné lieu à quelques prises de bénéfices. Il faut également mentionner l'introduction de 15 000 nouveaux titres dans le cadre de l'opération réservée aux salariés réalisée en juillet 2012. Malgré un léger rebond à la suite des annonces de la Banque Centrale Européenne, durant l'été, d'un programme OMT (*Outright Monetary Transactions*) de rachat des dettes des États de la zone Euro, visant à rassurer les marchés, le titre a connu une nouvelle baisse en novembre comme la plupart des énergéticiens européens.

Cette évolution défavorable a entraîné l'action Électricité de Strasbourg vers son point bas annuel le 5 décembre à 88 €, avant d'amorcer un léger redressement en fin d'année où elle clôture finalement à 90€, soit une variation 2012/2011 de - 11,7 %. Cette tendance reste cependant moins marquée que pour les principales entreprises du secteur des *utilities*, dont le cours a en moyenne reculé de 25 % sur l'année 2012.

AU 31/12	2010	2011	2012
Nombre d'actionnaires	6 497	6 200	6 397
Valeur boursière de l'action	113 €	102 €	90,35 €

Évolution du cours moyen de l'action Électricité de Strasbourg de janvier à décembre 2012 (en euros)



5.2. État des délégations en cours en vue d'opérer des augmentations de capital social

Forte du succès rencontré par les augmentations de capital réservées aux salariés initiées depuis 2002, l'Assemblée générale du 23/04/2010 a décidé de déléguer au Conseil d'administration la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation, adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE ou PEE du Groupe ÉS), le Conseil d'administration pouvant user de cette faculté en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de 26 mois à compter de sa décision, soit jusqu'au 22/06/2012.

Dans ce cadre là, le Conseil d'administration qui s'est tenu le 19/06/2012 a décidé de réaliser une nouvelle augmentation de capital par création et émission de 15 000 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune avec une décote de 20 % pour une durée de conservation des titres de 5 ans ou de 30 % pour une durée de conservation des titres de 10 ans et un abondement, identique quelle que soit la période de blocage, mais variant selon le nombre d'actions acquises.

La période de souscription a été fixée du 20/06/2012 au 03/07/2012 inclus.

En définitive, 947 salariés et anciens salariés du Groupe consolidé ÉS (sur un total de 1 955) ont souscrit à l'augmentation, dont 482 ont opté pour une durée d'indisponibilité de 5 ans et 465 pour une durée d'indisponibilité de 10 ans.

Le nombre d'actions demandées, c'est-à-dire 21 508, y compris par les retraités, s'est avéré supérieur au plafond proposé de 15 000 titres, démontrant une fois encore l'intérêt des salariés pour les actions de leur entreprise et leur confiance dans son avenir. Le niveau de l'augmentation de capital est toutefois resté fixé à ce dernier chiffre, dans l'enveloppe allouée par l'Assemblée générale, étant précisé que le nombre maximum d'actions attribuées par personne a été limité à 21, un seul salarié ayant l'ancienneté la plus faible ayant pu toutefois bénéficier d'une action supplémentaire.

Cette souscription a en définitive généré une augmentation de capital social de 150 000 euros, la différence avec le total des souscriptions étant constitutive d'une prime d'émission.

Les actions nouvelles ainsi créées ont été admises à la cote (EURONEXT Paris) en date du 31/07/2012 et les statuts ont été modifiés par le Conseil d'administration du 31/08/2012.

Récapitulatif de l'utilisation de la délégation du 23/04/2010

DATE DE LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	CADRE JURIDIQUE	DATE DE LA DÉCISION DU CA	NOMBRE DE TITRES PROPOSÉS	NOMBRE DE TITRES ATTRIBUÉS	RELIQUAT DE TITRES PROPOSABLES	ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL
23/04/2010					50 000	71 343 860 €
23/04/2010	PEE	23/04/2010	20 000	20 000	30 000	71 543 860 €
23/04/2010	PEE	19/06/2012	15 000	15 000	15 000	71 693 860 €

6. Analyse du compte de résultat social - Proposition d'affectation du résultat

6.1. Évolution des consommations

Les consommations totales d'électricité, à savoir l'énergie (en GWh) ayant transité par le réseau d'Électricité de Strasbourg, s'établissent en données brutes à 6 998 GWh en hausse de 1,6 % par rapport à l'année 2011. Cette évolution est liée essentiellement aux conditions climatiques exceptionnelles de 2011, année la plus douce de la dernière décennie, alors que 2012 correspond à une année quasi-normative du point de vue des températures. Après correction des aléas climatiques, la variation des consommations 2012/2011 ressort à -0,6 %. Cette baisse s'explique par les effets de la crise économique sur les consommations des entreprises du secteur industriel, alors que, dans le même temps, celles des clients particuliers et tertiaires ont légèrement progressé.

6.2. Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 245,5 M€, comprenant principalement l'acheminement de l'électricité sous forme de péages pour les différents fournisseurs ainsi que la facturation aux filiales du Groupe de divers services tertiaires ayant trait aux domaines informatique, financier, juridique et ressources humaines. Les participations des clients aux raccordements de leurs installations, la location de matériel et les ventes de négoce liées à la surcouverture des pertes réseaux complètent l'essentiel du chiffre d'affaires. En effet, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) entrée en vigueur le 09/12/2010 autorise le gestionnaire de réseau (GRD) à compenser jusqu'à fin 2013 les pertes réseaux par un achat d'énergie auprès d'EDF à un tarif spécifique, dit « tarif de cession », en lieu et place des achats opérés antérieurement sur le marché de gros de l'électricité. Ces dernières transactions, effectuées avant la promulgation de la loi NOME, ne peuvent donc plus être considérées comme des opérations de couverture et ont fait l'objet de reventes en vue de déboucler les contrats à terme. La progression 2012/2011 du chiffre d'affaires, soit +2,1 %, s'explique essentiellement par un effet prix sur la facturation de l'acheminement et par une augmentation de la demande en électricité comme évoqué précédemment.

La marge brute, après prise en compte des péages de transport versés à RTE (Réseau de Transport d'Électricité, filiale d'EDF) et l'achat des pertes réseaux, s'affiche à 162,1 M€, en hausse de +6,2 %, suite à l'augmentation des consommations des clients au tarif et aux hausses de tarifs d'utilisation des réseaux transport et distribution d'août 2011 et 2012.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) se chiffre à 96,8 M€, en progression de 1,6 %.

Ce solde intermédiaire de gestion est principalement impacté, comparativement à 2011, par :

- une production immobilisée et stockée en hausse de 1,2 M€ liée aux travaux réalisés par le personnel sur le réseau et le système d'informations ;
- les achats non stockés et charges externes pour 23,1 M€, en augmentation de 2,4 M€ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la signature d'un contrat conclu avec EDF pour l'assistance et les services fournis dans les domaines tels que Ressources humaines, Finances, Affaires générales, Système d'Information & Telecom, Communication interne et Prospective & International ;
- les charges de personnel s'établissent à 62,2 M€ en hausse par rapport à 2011 suite notamment à la croissance du salaire national de base des Industries Électriques et Gazières (IEG), à la hausse des charges patronales et en raison des charges liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en juillet 2012.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2011. Outre les éléments précités, ce solde intermédiaire de gestion est impacté par certaines modifications apportées au traitement comptable des ouvrages des concessions de distribution d'électricité. En effet, l'analyse technique du vieillissement des installations de réseaux a conduit à des reprises de provisions suite à la révision de la durée de vie comptable de plusieurs types d'ouvrages et par les impacts comptables de la poursuite du programme de remplacement de potelets de toiture. L'allongement de la durée de vie comptable des ouvrages entraîne également une baisse des dotations nettes aux amortissements et provisions par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à 19,6 M€ en baisse de 3,8 M€ par rapport à l'année 2011 suite à la baisse des dividendes versés par la filiale de commercialisation ES Énergies Strasbourg (14,8 M€ versus 16,3 M€), et à la diminution de la rémunération de la trésorerie corrélée à l'évolution à la baisse des taux d'intérêts sur les marchés financiers. Par ailleurs, la trésorerie a diminué du montant de l'acquisition de la société ÉNEREST au 31/03/2012. Ce résultat financier intègre également l'impact de l'arrêt, en octobre 2011, du placement du ruban de trésorerie de 150 M€ sur des supports dynamisés auprès de notre maison mère EDF dans le cadre d'une convention entre les deux sociétés.

Le résultat exceptionnel s'élève à 6,8 M€, après la reprise de la provision :

- pour risque fiscal (0,7 M€) devenue sans objet, constituée en 2011, relative aux mécanismes de TVA mis en œuvre sur les immobilisations (absence de livraisons à soi-même dans certains cas de figure) ;
- pour renouvellement des immobilisations de concession suite à l'allongement de la durée de vie comptable de certains ouvrages de réseau et l'analyse ayant conclu au caractère non renouvelable des postes enterrés (8,8 M€).

L'impôt sur les bénéfices est en forte hausse par rapport à 2011 (+2,7 M€), et résulte de la progression du résultat avant impôts. À noter qu'Électricité de Strasbourg est soumise, comme en 2011 à la contribution exceptionnelle de 5 % due par les grandes entreprises au titre des exercices clos entre le 30/12/2011 et le 30/12/2015.

Électricité de Strasbourg sera par ailleurs soumise à la contribution additionnelle à l'impôt de 3 % sur la distribution des dividendes versés en 2013 au titre du résultat 2012, telle que prévue par l'article 6.1-E de la seconde loi de finances rectificative pour 2012.

L'ensemble de ces éléments conduit au final à un résultat net social de 57,9 M€ pour Électricité de Strasbourg S.A., en hausse de 5,3 % par rapport à 2011.

6.3. Affectation du résultat

Dans ces conditions, votre Conseil d'administration réuni le 11/02/2013, et qui a arrêté les comptes sociaux de l'exercice écoulé, propose d'affecter ce bénéfice de 57 932 840,71 € comme suit, compte-tenu d'un report à nouveau antérieur de 5 000 000 € :

Total à répartir :	62 932 840,71 €
- dotation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital social)	15 000 €
- distribution d'un dividende de 5,60 € par action (7 169 386 actions)	40 148 561,60 €
- dotation à la réserve facultative	17 769 279,11 €
- report à nouveau 2012	5 000 000 €
Total réparti :	62 932 840,71 €

Le dividende versé s'élevait à 6,10 € au titre de l'exercice 2011, 5,90 € au titre de l'exercice 2010, et 6,20 € au titre de l'exercice 2009. Il sera versé à partir du 20/05/2013.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur (article 158-3-2° du Code général des impôts), ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques résidents fiscaux en France, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, à un abattement de 40 % sur la totalité de son montant, codifié à l'article 117 quater du C.G.I. et modifié par l'article 9 de la loi de finances pour 2013 (dividendes perçus à compter du 01/01/2013).

Par ailleurs, pour ces mêmes actionnaires, ce dividende donnera obligatoirement lieu de manière cumulative (hors actions détenues sur un P.E.A) :

- à une retenue à la source de 21 % (non libératoire) sur le dividende brut, opérée par la Société, valant acompte sur l'impôt sur les revenus de 2013. Les actionnaires, sous réserve que leur foyer fiscal ait un revenu fiscal de référence (revenus 2011) inférieur à 50 000€ (personne seule) ou 75 000€ (couple) pourront demander à être dispensés de cette retenue. Une déclaration sur l'honneur (avant le 30/11/N-1 dans le cas général) sera alors à produire sur papier libre. Délai spécifique : au plus tard le 31/03/2013 pour les dividendes payables en 2013 au titre de l'exercice 2012.

- aux prélèvements sociaux de 15,5 % (dont CSG déductible de 5,1 %) retenus à la source par la Société (dividendes payés depuis le 01/07/2012).

Enfin, il est précisé que le résultat fiscal comprend une réintégration de charges non déductibles de 22 846 €, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale en application de l'article 223 quater du C.G.I.

Conformément à l'ordonnance du 24/06/2004, il est rappelé que l'endettement net global de la Société est négatif. Dans ces conditions, la présentation de ratios d'endettement ne présente pas de caractère significatif.

Par ailleurs, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices (article D 441-4 du Code de commerce) est la suivante :

(en euros)	SOLDE		ÉCHÉANCES					
	31/12/2011	10/01/2012	20/01/2012	31/01/2012	10/02/2012	20/02/2012	28/02/2012	10/03/2012
Fournisseurs d'exploitation	6 665 807	5 779 160	54 237	29 160	754 838	35 133	5 453	7 825
Fournisseurs d'immobilisations	9 429 772	5 310 553	11 153	-21 872	4 129 939	-	-	-

(en euros)	SOLDE		ÉCHÉANCES					
	31/12/2012	10/01/2013	20/01/2013	31/01/2013	10/02/2013	20/02/2013	28/02/2013	10/03/2013
Fournisseurs d'exploitation	6 025 616	5 185 407	141 658	70 863	626 683	-	-	1 004
Fournisseurs d'immobilisations	7 361 987	4 409 476	657 714	-	2 294 797	-	-	-

Ces tableaux ne tiennent pas compte des factures fournisseurs non parvenues.

6.4. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2008	2009	2010	2011	2012
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	71 343 860	71 343 860	71 543 860	71 543 860	71 693 860
b) Nombre d'actions émises	7 134 386	7 134 386	7 154 386	7 154 386	7 169 386
II - OPÉRATION ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	522 304 922	210 706 026	226 137 371	240 366 946	245 474 577
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	130 556 170	77 220 902	108 794 559	108 050 656	112 567 323
c) Impôt sur les bénéfices	26 141 323	16 728 812	18 675 306	21 772 348	24 419 866
d) Résultat après impôt, amortissements et provisions	59 832 829	37 552 680	54 496 579	55 026 292	57 932 841
e) Résultat distribué	42 092 877	44 233 193	42 210 877	43 641 755	40 148 562 ⁽¹⁾
III - RÉSULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	14,64	8,48	12,60	12,06	12,29
b) Résultat après impôt, amortissements et provisions	8,39	5,26	7,62	7,69	8,08
c) Dividende net attribué à chaque action	5,90	6,20	5,90	6,10	5,6 ⁽¹⁾
IV - PERSONNEL					
a) Effectif des salariés employés en fin d'exercice ⁽²⁾	1 033	820	821	822	832
b) Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽³⁾	42 419 558	37 609 888	38 352 067	38 254 240	40 374 487
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽²⁾	19 051 291	16 237 585	16 656 738	17 056 556	19 573 166

(1) Proposition.

(2) Non statutaires inclus.

(3) Après déduction des charges de personnel refacturées.

Rapport du Président du Conseil d'administration

sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Gouvernance et fonctionnement du Conseil d'administration	22
1.1. Le Comité d'audit et des comptes	22
1.1.1. Composition	22
1.1.2. Mission	22
1.2. Le Comité d'éthique et des rémunérations	23
1.2.1. Composition	23
1.2.2. Mission	23
1.3. Le Comité de la stratégie	23
1.3.1. Composition	23
1.3.2. Mission	23
1.4. Fonctionnement et tenue des réunions	24
1.5. Information complémentaire : modalités de participation aux assemblées	24
2. Procédures de contrôle interne	25
2.1. Politique de contrôle interne	25
2.2. L'environnement de contrôle	25
2.2.1. La démarche de progrès	25
2.2.2. Les acteurs du contrôle interne	26
2.2.3. Délégations de pouvoirs et domaines de responsabilité	27
2.2.4. Intégrité et éthique	27
2.2.5. Gestion des accès	27
2.2.6. Système d'information	27
2.2.7. Tutelle et contrôles externes	27
2.3. La gestion et le contrôle des risques	28
2.4. Les activités de contrôle	28
2.4.1. Les procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité des informations financières	29
2.4.2. Les procédures de contrôle relatives à la conformité aux évolutions des lois et des règlements	30
2.4.3. Le contrôle des filiales	30
2.5. Communication et diffusion des informations	31
2.6. Les activités de pilotage du contrôle interne	31
3. Pouvoirs du Directeur général	32

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, issu de la loi « de sécurité financière » du 01/08/2003, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au Rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport doit en outre indiquer les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Aux termes de la loi du 03/07/2008, ce rapport doit être approuvé par le Conseil d'administration.

Ce rapport a été élaboré par un groupe de travail animé par le pôle Audit qui a réuni des experts de la Direction juridique, de la Direction financière et du secrétariat du Conseil d'administration. Différents contributeurs tels que la Direction des ressources humaines, le département informatique et plus généralement les acteurs du contrôle interne ont également été sollicités.

1. Gouvernance et fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration obéit aux règles communes du Code de commerce mais également aux règles particulières de la loi de démocratisation du secteur public du 26/07/1983 à laquelle Électricité de Strasbourg est soumise en tant qu'entreprise publique de « second rang », étant filiale d'EDF.

Le Conseil d'administration est composé au 31/12/2012 de douze personnes physiques.

- six administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire EDF/EDEV, M^{me} CROS, MM. MATHIAS, FAUQUEUX, LAFONTAINE, POISSON, PETROS ;
- deux administrateurs indépendants, un désigné par la ville de Strasbourg et un issu du monde économique régional, MM. HERRMANN et SANDER ;
- quatre administrateurs représentants le personnel, MM. ACKER, RIFF, WAGNER et WOLFF.

En sus des dispositions de droit commun telles qu'elles résultent du Code de commerce et de ses modifications induites par la loi NRE (Nouvelles Régulations Économiques), le Conseil d'administration est soumis, quant à ses décisions, à l'article 7 de la loi de démocratisation du secteur public précitée qui dispose que : « Aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise, notamment sur le contrat de plan, ne peut intervenir sans que le Conseil d'administration ou de surveillance, selon le cas, en ait préalablement délibéré. »

Par ailleurs, en février 2009, le Conseil d'administration a adopté un Règlement intérieur qui complète et/ou précise les statuts en leur article 23 qui précise les pouvoirs du Conseil

d'administration et qui se substitue à la Charte du Conseil d'administration qui avait été adoptée en décembre 2005. Il prend en compte les recommandations du Code de gouvernement des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010.

Le Règlement intérieur instaure également la possibilité de participer, à titre tout à fait exceptionnel et sans que cela ne remette en cause la tenue habituelle des séances à Strasbourg, par visioconférence ou par voies de télécommunication.

Le Règlement intérieur confirme l'intérêt de renforcer l'ampleur du travail du Conseil en s'appuyant sur des comités spécialisés tels que le « Comité d'audit et des comptes », le « Comité d'éthique et des rémunérations » et un nouveau « Comité de la stratégie » qui se substitue au « Comité du Conseil » qui existait auparavant.

1.1. Le Comité d'audit et des comptes

1.1.1. Composition

Le Comité d'audit est composé au 31/12/2012 de quatre membres administrateurs qui sont :

- le Président du Conseil, M. MATHIAS ;
- un administrateur indépendant, M. SANDER ;
- un administrateur d'EDF, M. POISSON ;
- un administrateur représentant les administrateurs élus des salariés et désigné par eux, M. WAGNER.

Le Comité d'audit et des comptes est présidé par l'administrateur indépendant, M. SANDER.

Y assistent le Directeur général, le Directeur général délégué, le Directeur financier et le secrétaire du Conseil. Les commissaires aux comptes y assistent systématiquement lors de l'examen des comptes semestriels et annuels et, le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour des autres séances.

1.1.2. Mission

Le Comité d'audit donne son avis au Conseil d'administration sur :

- la situation financière de la Société ;
- le plan à moyen-terme et le budget ;
- les projets de comptes préparés par la Direction financière, comptes sociaux d'Électricité de Strasbourg et comptes consolidés du Groupe ÉS.

Le Comité d'audit et des comptes examine notamment :

- le périmètre des sociétés consolidées, et le référentiel de consolidation des sociétés du Groupe ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- les principaux projets de communication financière ;
- le budget d'investissement prévisionnel du GRD ;
- le suivi des risques de la Société ;
- l'audit et le contrôle interne.

En particulier, le Comité :

- examine les procédures internes de collecte et de contrôle des informations et leur impact sur la fiabilité de celles-ci ;
- entend les responsables de l'audit interne et du contrôle, donne son avis sur l'organisation de cette activité et reçoit une synthèse de l'activité d'audit interne de la Société et du Groupe et s'assure du suivi de leurs recommandations ;
- entend régulièrement des rapports des commissaires aux comptes du Groupe sur les modalités de réalisation de leurs travaux ;
- recommande le choix des commissaires aux comptes au Conseil et formule un avis sur le montant des honoraires des commissaires aux comptes.

D'une manière générale, le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

1.2. Le Comité d'éthique et des rémunérations

1.2.1. Composition

Le Comité est composé au 31/12/2012 de quatre membres administrateurs qui sont :

- deux administrateurs d'EDF, M. POISSON et M. FAUQUEUX ;
- un administrateur indépendant, M. SANDER ;
- un administrateur représentant les administrateurs élus des salariés et désigné par eux, M. RIFF.

Le Comité d'éthique et des rémunérations est présidé par l'administrateur indépendant, M. SANDER.

Y assiste le Directeur des ressources humaines qui en assure le secrétariat.

1.2.2. Mission

Le Comité d'éthique et des rémunérations veille à la prise en compte de la réflexion éthique dans les travaux du Conseil d'administration et dans la gestion de la Société.

Le Comité d'éthique et des rémunérations fait des recommandations en matière d'éthique et de déontologie de la Société, propose au Conseil pour validation les rémunérations fixes et variables des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les rémunérations fixes et variables du Délégué au GRD (Gestionnaire du Réseau de Distribution).

Le Comité d'éthique et des rémunérations se réunit en principe deux fois par an lors de l'examen des rémunérations précitées. Il peut être réuni en plus à la demande du Président du Conseil ou du Directeur général.

Le Comité d'éthique et des rémunérations suit l'application des recommandations du MEDEF et de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il informe le Conseil d'administration des évolutions et formule ses propositions en la matière.

1.3. Le Comité de la stratégie

1.3.1. Composition

Le Comité de la stratégie est composé au 31/12/2012 de quatre membres administrateurs qui sont les suivants :

- deux administrateurs EDF, proposés par le Président du Conseil, M^{me} CROS et M. LAFONTAINE ;
- un administrateur indépendant, M. SANDER ;
- un administrateur représentant les administrateurs élus des salariés et désigné par eux, M. ACKER.

Le Comité de la stratégie est présidé par l'un des administrateurs EDF, proposé par le Président, M. LAFONTAINE.

Y assistent le Directeur général, le Directeur général délégué et le secrétaire du Conseil d'administration.

1.3.2. Mission

La mission du Comité de la stratégie a été revue par le Conseil d'administration en date du 21/04/2011.

Le Comité de la Stratégie a pour rôle propre de préparer les travaux du Conseil d'administration en matière stratégique en éclairant utilement ce dernier sur les enjeux en cause. Pour cette raison, le Comité de la stratégie se réunit (au besoin par visioconférence ou téléconférence) deux semaines avant le Conseil d'administration concerné et le compte-rendu de la réunion du Comité est adressé aux membres du Conseil avec leur convocation.

Le Comité de la stratégie se réunit *a minima* deux fois par an pour examiner les grandes orientations stratégiques du Groupe ÉS selon un planning calé sur le cycle de gestion et la préparation du PMT par le management :

- au mois d'avril pour le calage stratégique des travaux du PMT ;
- au mois de décembre pour leur finalisation en matière de stratégie.

Le Comité de la Stratégie peut par ailleurs être saisi par le Président du Conseil d'administration pour des projets de caractère stratégique *ad hoc* qui, par leur importance, justifient un examen spécifique.

1.4. Fonctionnement et tenue des réunions

Pour réaliser les missions sus-exposées, mais dont le détail des travaux est confidentiel, le Conseil d'administration et les trois comités se sont réunis régulièrement, ainsi qu'il suit.

NOMBRE DE SÉANCES	2011	2012
Conseil d'administration	7 ⁽¹⁾	5
Comité de la stratégie	3	2
Comité d'audit et des comptes	3	3
Comité d'éthique et des rémunérations	1	2

(1) Dont un Conseil qui s'est tenu en deux séquences successives à des jours différents.

TAUX D'ASSIDUITÉ	2011	2012
	79 %	79 %

Il est également à relever que la filiale de commercialisation d'énergies « ÉS Énergies Strasbourg », qui dispose de l'autonomie juridique, est dotée de ses propres organes de gouvernance (Conseil d'administration, Comité d'audit et des risques, Directeur général).

La filiale ÉNEREST gère également à son périmètre ses activités de contrôle interne.

De ce fait, les organes de gouvernance d'Électricité de Strasbourg n'abordent plus que les sujets et dossiers qui se rapportent à la maison-mère ou au Groupe dans leur dimension stratégique.

Ainsi, en termes de suivi des risques achats d'énergies, le Comité d'audit et des comptes d'Électricité de Strasbourg suit les risques liés aux seuls achats des pertes du GRD et examine les mandats risques correspondants pour l'année à venir, avant de les faire approuver en CA d'Électricité de Strasbourg.

En 2006, le Conseil d'administration s'est doté d'une Charte de déontologie boursière qui formalise un certain nombre de règles en vue de préciser pour les membres du Conseil d'administration et une trentaine de personnes concernées les principes et règles pour les opérations sur les titres Électricité de Strasbourg ainsi qu'en matière d'informations privilégiées.

Fin 2008, le Conseil d'administration a en outre adhéré aux recommandations du MEDEF et de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Les rémunérations des mandataires sociaux et leurs modalités de calcul sont mentionnées dans le Rapport de gestion.

Par ailleurs, il est rappelé que la réforme des IRP (Institutions Représentatives du Personnel) intervenue en fin d'année 2007, qui instaure en particulier un Comité d'entreprise, entraîne, conformément à l'article L 432-6 du Code du travail, une représentation du Comité d'entreprise au Conseil

d'administration par son secrétaire. Celui-ci assiste, depuis début 2008, à toutes les séances avec voix consultative et reçoit les mêmes informations et documents que les administrateurs. Il est tenu, à l'instar des autres membres du Conseil d'administration, à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

Enfin la Société, en application des dispositions édictées par la loi du 27/01/2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle va s'employer dans le délai prescrit par ladite loi à faire en sorte que les proportions des administrateurs de chaque sexe respectent les minima prescrits.

Le responsable de conformité au sens du Code de l'Énergie mis en place en 2012 assistera, dans le cadre de ses missions, aux séances du Comité d'audit et des comptes.

1.5. Information complémentaire : modalités de participation aux assemblées

(extrait de l'article 34 des statuts d'Électricité de Strasbourg)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans la convocation, sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'Assemblée.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans autre limitation que celles résultant de l'application des dispositions légales et statutaires afférentes aux Assemblées constitutives et Assemblées générales assimilées à ces dernières.

Le droit de vote attaché à l'action lié au droit d'assister à l'Assemblée générale appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

En cas de constitution de gage, le droit de vote continue d'appartenir au propriétaire des titres.

Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées par l'un d'eux ou par un mandataire commun. En cas de désaccord, ce mandataire est désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance dans les conditions prévues par l'article L 225-107 I du Code de commerce. »

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Politique de contrôle interne

Les orientations stratégiques de l'entreprise confortent les politiques de « pilotage/contrôle » et de « recherche continue de la performance ».

En 2012, Électricité de Strasbourg a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de contrôle interne, assise sur une cartographie des risques à deux niveaux, stratégique et opérationnel.

Le contrôle interne d'Électricité de Strasbourg est construit selon la structure du référentiel international de contrôle interne « COSO » (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) et obéit également aux principes généraux du cadre de référence en matière de contrôle interne recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ainsi, la description de l'organisation du contrôle interne comporte les cinq chapitres du COSO qui traitent des éléments relatifs à l'environnement de contrôle, à la politique de gestion des risques, à la communication et à la diffusion des informations, aux activités de pilotage et aux activités de contrôle. Ces dernières sont structurées selon les quatre axes préconisés par le cadre de référence de l'AMF, à savoir les procédures de contrôle interne relatives à la réalisation et à l'optimisation des opérations, celles relatives à la fiabilité des informations financières, celles relatives à la conformité aux lois et règlements et celles relatives à l'application des instructions et des orientations de la Direction.

Le contrôle interne d'Électricité de Strasbourg est conforme à la politique de contrôle interne du groupe EDF ; il est périodiquement mis à jour par le délégué à l'audit.

Cette approche permet de mettre en place un dispositif de contrôle interne adapté aux spécificités de l'entreprise et destiné à fournir une assurance « raisonnable et opposable » quant à l'atteinte des objectifs. Les objets de contrôle sont identifiés en regard des risques de dysfonctionnement ayant des conséquences significatives.

Les orientations retenues confortent d'une part le rôle du contrôle interne et de l'audit dans la gestion de l'entreprise, d'autre part le pilotage par la maîtrise des risques comme méthodologie d'aide à la décision. Ces orientations ont conduit à rattacher au délégué à l'audit la responsabilité de l'expertise du système de management, ainsi que les expertises sécurité et environnement.

Le système de management d'Électricité de Strasbourg est certifié QSE (Qualité, Santé Sécurité, Environnement) depuis 2005 pour l'ensemble de ses activités. Ces référentiels (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001) conduisent d'une part à disposer d'un environnement de contrôle structuré, notamment pour les activités opérationnelles, et d'autre part à mettre en œuvre une boucle de retour basée sur la mesure, l'analyse et l'amélioration, concrétisée par des revues de Direction périodiques.

L'assurance de la mise en œuvre de ce dispositif est obtenue par les audits externes (AFNOR Certification, audits d'EDF...), et par les audits internes. Ce système favorise l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ou le Conseil d'administration.

Un programme annuel d'audits stratégiques est réalisé sous le contrôle du délégué à l'audit. Les résultats de ces audits sont présentés au Comité des risques.

L'efficacité du processus de contrôle interne est régulièrement évaluée par le niveau central de l'entreprise, notamment par un audit stratégique portant spécifiquement sur les dispositifs de contrôle interne déployés au niveau des entités opérationnelles (analyses de risques et plans de maîtrise des risques). On peut également mentionner un audit d'autoévaluation effectué annuellement et portant sur l'ensemble du dispositif de contrôle interne.

Enfin, le délégué à l'audit présente régulièrement au Comité d'audit et des Comptes du Conseil d'administration un bilan complet du dispositif de contrôle interne intégrant les plans d'audit, les principaux enseignements tirés des audits ainsi que les plans d'actions en découlant, le suivi et la gestion des risques ainsi que le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

2.2. L'environnement de contrôle

2.2.1. La démarche de progrès

La démarche de progrès de l'entreprise a pour but de la doter des méthodes et des pratiques lui permettant, tant au niveau du management que de la réalisation des activités quotidiennes, de s'inscrire dans une logique de recherche permanente de la performance tout en donnant des repères durables aux actionnaires, aux salariés, à la collectivité et aux clients.

Elle doit permettre à l'entreprise de s'adapter, de conforter et de maintenir son professionnalisme, en particulier pour son cœur de métier.

Les principes retenus pour conduire cette démarche sont les suivants :

- la prise en compte, de façon équilibrée, de toutes les parties prenantes de l'entreprise : clients, personnel, actionnaires, collectivités, fournisseurs et partenaires ;
- la nécessité d'une maîtrise simultanée et reconnue de trois domaines essentiels : la Qualité des produits et des services, la Santé/Sécurité, l'Environnement (dit QSE) ;
- la mesure des performances ;
- l'amélioration continue et l'innovation ;
- l'engagement de la Direction ;
- la responsabilité du management ;
- l'implication de chacun ;
- la conformité aux réglementations en vigueur et aux engagements auxquels l'entreprise a souscrit.

Ces principes sont précisés et complétés de façon spécifique dans le système de management axé sur les processus majeurs de l'entreprise, et couvrant les trois domaines Qualité, Santé-Sécurité et Environnement.

L'entreprise a obtenu :

- La Certification Environnementale (ISO 14001) pour toute l'entreprise en 2003 ;
- La Certification Santé/Sécurité (OHSAS 18001) pour toute l'entreprise en 2003 ;
- La Certification Qualité (ISO 9001) pour les métiers et tous les sites d'Électricité de Strasbourg en 2005.

Cette triple certification atteste de la robustesse du système de management et de sa capacité à conduire les améliorations utiles. Elle a été maintenue depuis lors et notamment suite à l'audit de renouvellement qui a eu lieu en novembre 2012.

Ces certifications font l'objet d'audits réguliers garantissant ainsi la pérennité de la démarche de progrès.

2.2.2. Les acteurs du contrôle interne

L'organisation générale

La fonction audit et contrôle interne est rattachée au Directeur général délégué, qui préside le Comité des risques. Il lui incombe de proposer la politique générale de ce domaine, d'en assurer l'efficacité et l'efficience. Au titre du Comité de direction, il en rend compte aux organes de gouvernance et de contrôle de l'entreprise.

L'engagement de tous les acteurs et l'articulation des rôles

Pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle, l'implication de tous à tout niveau hiérarchique est nécessaire. L'engagement de tous les acteurs et l'articulation des rôles est la suivante :

• L'autocontrôle, de la responsabilité de chaque salarié

Chacun est tenu de l'appliquer dans sa fonction pour les tâches qui lui incombent. Il concerne tous les niveaux d'une procédure.

• Le responsable d'entité opérationnelle

Il met en œuvre pour son domaine d'activité, les dispositifs de contrôle et les intègre dans les procédures. Il doit s'assurer de la bonne réalisation des opérations, de leur sécurisation et de leur optimisation. Il appartient à la ligne hiérarchique de vérifier la réalisation des contrôles, la prise en compte des dysfonctionnements et la mise en œuvre effective des actions correctives. De plus, chaque entité doit construire une analyse des risques opérationnels et un plan de maîtrise des risques opérationnels, ainsi qu'un Plan d'Actions Prévention Entité (PAPE) faisant partie intégrante du contrat de gestion de l'entité.

• Le responsable « métier »

Il doit s'assurer de la maîtrise, de l'efficacité et de l'adaptabilité du macroprocessus « métier » dont il a la responsabilité, du fonctionnement des interfaces entre activités et de sa cohérence globale. Il doit identifier les dysfonctionnements, proposer les actions d'amélioration et s'assurer de la mise en œuvre des actions décidées.

• Les fonctions d'expertise

Une part des contrôles peut être déléguée à des spécialistes externes à l'entité ou à la Direction concernée. Dans ce cas, ces experts interviennent pour le compte des responsables demandeurs. Ils peuvent également être sollicités par le Comité de direction dans le cadre d'un contrôle du respect des procédures par les différentes entités.

• Les auditeurs internes de la démarche de progrès

Dans le cadre de la démarche de progrès, chaque macroprocessus « métier » doit être audité *a minima* annuellement. Ces audits sont essentiellement orientés vers l'analyse du pilotage du macroprocessus « métier » et la vérification de l'efficacité du système de management :

- obtention des résultats planifiés ;
- gestion des dysfonctionnements et des axes de progrès, fiches d'anomalies, réclamations clients et tiers ;
- analyse de la revue de macroprocessus et du plan d'amélioration.

Ces missions d'audit sont confiées à des salariés représentant tous les métiers de l'entreprise, qui interviennent en synergie avec le responsable du macroprocessus « métier » audité. Ces salariés, qui exercent leurs missions d'audit parallèlement à leur activité principale, ont bénéficié d'une formation de « professionnalisation de la fonction d'auditeur interne ».

• Le délégué à l'audit

Il a en charge l'organisation et l'animation de la fonction de contrôle interne et d'audit. Dans un souci de cohérence et d'utilisation optimale des ressources, il pilote également l'expertise du système de management intégrant la démarche de certification, ainsi que les expertises santé sécurité et environnement au sein d'un pôle unique. Il est notamment chargé de la vérification régulière de la bonne mise en œuvre de la démarche, sa synthèse, son évaluation et son évolution. Il coordonne au sein de l'entreprise tous les acteurs de l'audit, internes ou externes mais hors commissaires aux comptes, ainsi que les différents programmes d'audit ou de contrôle interne.

• Le contrôleur de gestion

Il anime la fonction « contrôle de gestion » et assiste les niveaux de management à chaque étape du cycle de gestion dans la préparation et le pilotage des contrats de gestion. Sur le plan budgétaire et financier, il travaille en étroite collaboration avec le Directeur financier, ainsi qu'avec l'entité « prévisions et analyse budgétaire » de la Direction financière.

Il tient à jour la liste des programmes et projets ainsi que le tableau de bord de pilotage du Comité de direction, qu'il présente périodiquement.

Enfin, il prend en charge certains dossiers qui lui sont confiés par le Directeur général délégué ou le Comité de direction.

• Le Comité des risques

Il a en charge l'élaboration et le suivi de la politique de contrôle interne, l'élaboration et la mise à jour semestrielle de l'analyse des risques stratégiques, la synthèse de l'ensemble des analyses de risques de l'entreprise, l'élaboration

du plan d'audits stratégiques et le suivi de l'ensemble des audits internes et externes effectués au sein de l'entreprise, ainsi que des actions en découlant.

• **Le Comité de direction**

Il a en charge la validation de la politique de contrôle interne, la validation du plan de maîtrise des risques stratégiques, la validation du plan d'audits stratégiques ainsi que des actions qui en découlent.

• **Le Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration**

Une évaluation du dispositif de contrôle interne et du dispositif de gestion des risques lui est régulièrement présentée. Il examine également l'analyse des risques stratégiques et le plan d'actions de maîtrise des risques en découlant, la politique de contrôle interne ainsi que les principaux audits effectués par des auditeurs internes et externes.

2.2.3. Délégations de pouvoirs et domaines de responsabilité

À Électricité de Strasbourg, les délégations concernent de nombreux domaines : délégations en matière d'engagements financiers et vis-à-vis des tiers, en matière de gestion des ressources humaines ainsi que l'ensemble des délégations en matière d'hygiène et de sécurité qui revêtent un caractère de toute première importance au sein d'Électricité de Strasbourg.

Afin d'avoir une vision exhaustive des délégations et subdélégations accordées au sein de l'entreprise et pour permettre une mise à jour efficace en vue d'assurer la fiabilité des données, il existe depuis 2001 un système informatisé de gestion des délégations régulièrement audité depuis sa mise en œuvre.

Cet outil a été intégré dans l'intranet de la Société, « Sésame ». Il a une double vocation :

- il est d'abord un outil de gestion des délégations en permettant à chaque délégant d'accorder les délégations aux délégataires qui sont sous sa responsabilité hiérarchique. Un hyperlien avec la procédure de référence permet à chaque instant aux délégataires comme aux délégants de connaître leurs droits et obligations pour un type de délégation donné ;
- il est ensuite un outil de consultation. Ouvert en consultation à tous les salariés, il permet instantanément de connaître l'ensemble des délégations d'un salarié donné ou tous les salariés disposant d'une délégation donnée.

Les principes généraux des délégations de pouvoirs font également l'objet d'une procédure intégrée dans la base documentaire de l'entreprise, faisant partie du macroprocessus « management ». Cette procédure rappelle les règles générales en matière de délégation et explicite le fonctionnement de l'outil informatique dédié précité.

2.2.4. Intégrité et éthique

Électricité de Strasbourg a fixé pour son personnel un cadre général en matière d'intégrité et d'éthique qui se décline comme suit :

- les engagements et l'exemplarité des membres du Comité de direction dans les domaines de la prévention Santé Sécurité ;
- l'inscription du développement durable dans les valeurs fondamentales de l'entreprise avec ses trois composantes (environnement, développement local et sécurité/solidarité) ;
- l'engagement des managers qui est défini dans leur Charte ;
- la définition des droits et des obligations des salariés dans le règlement intérieur ;
- l'encadrement de l'usage des ressources informatiques et des services en ligne décliné dans la Charte informatique ;
- les obligations en matière de confidentialité décrites dans la Charte de confidentialité en ligne ;
- la lutte contre la fraude déclinée en actions de contrôle interne spécifiques menées par les entités opérationnelles ;
- la Charte de lutte contre la fraude diffusée à l'ensemble du personnel ;
- la Charte de l'acheteur à l'intention des salariés impliqués dans l'acte d'achat.

2.2.5. Gestion des accès

La gestion des accès aux différentes ressources de l'entreprise est régie par une procédure qui précise les mesures à prendre par les entités opérationnelles lors des mouvements des collaborateurs (entrée, départ, mutation interne).

Sont suivis les accès aux infrastructures immobilières, téléphoniques et informatiques ainsi que les accès aux applications informatiques.

Un audit sur la mise en œuvre de cette procédure a été mené en 2012.

2.2.6. Système d'information

Électricité de Strasbourg dispose de son propre service informatique qui gère les outils et les données du système d'information.

La politique de sécurité des SI a été actualisée en 2007 en conformité avec la politique de sécurité du groupe EDF. Une sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques en matière de SI a été menée en 2008 et a été reconduite en 2011.

Des tests d'intrusion sont réalisés régulièrement depuis 2005 par un prestataire externe à la demande du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) afin de valider la robustesse du SI de plus en plus ouvert sur l'extérieur.

2.2.7. Tutelle et contrôles externes

Pour les modalités d'exercice de son métier de distributeur d'électricité, Électricité de Strasbourg est sous la tutelle au niveau national de la Direction de l'Énergie au sein de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGE) qui est relayée régionalement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Les compétences de contrôle des ouvrages sont du ressort de la DREAL.

La fonction d'inspection du travail est assurée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) est chargée de suivre l'application de la loi sur l'ouverture du marché de l'électricité, notamment la séparation entre le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) et le Commercialisateur. Le GRD élabore et présente à la CRE chaque année un audit sur l'application du Code de bonne conduite. Conformément à l'article L111-62 du Code de l'Énergie, un responsable de conformité a été proposé à la CRE. Après audition du candidat en date du 19/06/2012, sa nomination a été validée par la CRE. Ce responsable de la conformité est tout particulièrement chargé de suivre la bonne application du Code de bonne conduite du distributeur.

Dans le cadre du suivi de ses contrats de concession, Électricité de Strasbourg présente annuellement à chacun des concédants le compte rendu d'activités de concession.

2.3. La gestion et le contrôle des risques

Les objectifs de la politique de gestion des risques sont de :

- permettre l'identification et la hiérarchisation des risques en vue d'en assurer une maîtrise adaptée sous la responsabilité du management ;
- permettre à la Direction d'avoir une vision des risques majeurs et de leur niveau de contrôle ;
- informer les parties prenantes externes sur les risques de l'entreprise et le processus de management de ces risques.

Le périmètre de gestion des risques est celui d'Électricité de Strasbourg et de ses filiales à l'exception des filiales de commercialisation ; celle-ci assure la gestion de ses risques spécifiques sous sa propre responsabilité.

La politique de gestion des risques est conforme à la politique de gestion des risques du groupe EDF. Notamment, la cartographie des risques majeurs d'Électricité de Strasbourg est intégrée à la cartographie des risques du groupe EDF.

Les risques sont classifiés selon un modèle de risques, dérivé du modèle des risques du groupe EDF adapté au contexte d'Électricité de Strasbourg. Il est fortement orienté sur les risques opérationnels sans négliger pour autant les risques liés à l'environnement externe ainsi que ceux liés à la stratégie et au pilotage.

L'évaluation d'un risque est effectuée en considérant son impact, son occurrence et son niveau de contrôle. Leur hiérarchisation est effectuée après avoir réalisé la combinaison des trois critères précédents.

Les actions consécutives à cette analyse de risques (actions de contrôle, d'audit ou d'amélioration) sont intégrées dans le document d'analyse qui devient ainsi un plan de maîtrise des risques.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des dispositions prises pour satisfaire aux objectifs de l'entreprise, maîtriser les risques essentiels identifiés à chaque niveau et répondre aux exigences de la loi sur la sécurité financière (LSF 2003-706 août 2003).

Ce travail est effectué selon l'application du principe de subsidiarité par le niveau le plus approprié qui est en mesure d'en apprécier les composantes, en l'occurrence par :

- les membres du Comité des risques pour les risques :
 - stratégiques et politiques,
 - opérationnels vision métier (macroprocessus/processus).

La cartographie des risques stratégiques est établie une fois par an et revue semestriellement. Le plan de maîtrise des risques qui en découle débouche notamment sur l'établissement du plan d'audit stratégique commandité par le Comité de direction. Ce document est également présenté au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

- la ligne managériale pour les risques opérationnels vision « procédures ».

Une cartographie des différents risques opérationnels, dont l'évaluation et les modalités de prise en compte sont par ailleurs exposées au chapitre 2 « Évaluation des risques de l'entreprise » du rapport de gestion social, est établie par chaque entité.

De cette analyse des risques sont extraits les risques les plus significatifs pour l'entité ; ces risques sont traités dans le plan de maîtrise des risques selon les modalités ci-dessous :

- actions de contrôle interne au niveau opérationnel ;
- actions d'amélioration destinées à augmenter la capacité à produire de meilleurs résultats et à mettre sous contrôle les risques dont le niveau de maîtrise est jugé insuffisant. Ces actions sont soit déclinées spécifiquement dans le plan de maîtrise des risques de l'entité, soit transverses à l'entreprise.

Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité et la pertinence de certaines de ces actions, a été introduite la notion d'évaluation de ces actions, notamment par le biais des vérifications d'efficacité.

Ces plans de maîtrise des risques sont complétés pour le volet santé-sécurité par les Plans d'Actions Prévention d'Entité (PAPE).

Les plans de maîtrise des risques d'entités sont intégrés aux contrats de gestion des entités, et à ce titre sont suivis régulièrement dans le cadre du lien managérial entre responsable d'entité et Directeur. Ils sont également audités de manière ciblée par le pôle audit de l'entreprise.

2.4. Les activités de contrôle

Les procédures de contrôle relatives à la réalisation et à l'optimisation des opérations ainsi que les procédures de contrôle de l'application des instructions et des orientations de la Direction font partie intégrante de la démarche de progrès certifiée ISO 9001. Ne sont détaillées ci-dessous que les autres procédures de contrôle prévues par le cadre de référence de l'AMF ainsi que les modalités de contrôle des filiales.

2.4.1. Les procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité des informations financières

L'entreprise Électricité de Strasbourg est une S.A. cotée en bourse depuis 1927 et est, à ce titre, soumise au contrôle de deux commissaires aux comptes, KPMG et MAZARS, conformément à la réglementation en vigueur.

Électricité de Strasbourg assure elle-même sa comptabilité, tant pour la comptabilité centrale qui produit les comptes de résultat et de bilan qui sont publiés selon les normes en vigueur, que pour les comptabilités auxiliaires qui sont traitées au plus près de l'activité opérationnelle en cause.

Les procédures de contrôle relatives à la fiabilité des informations financières sont cohérentes avec le référentiel en vigueur dans le groupe EDF.

Organisation et rôle de la Direction financière

La Direction financière est rattachée à la Direction générale et se compose des quatre entités suivantes :

• Comptabilité et consolidation Groupe

Cette entité a en charge la comptabilité générale de l'entreprise y compris les travaux liés à la consolidation, la comptabilité fournisseurs, le suivi comptable des achats des pertes et la fiscalité (l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires).

• Gestion financière

Ce département est chargé de la facturation de toutes les prestations autres que l'acheminement, du contrôle des paiements des clients, des paiements aux fournisseurs (chèques, prélèvements, virements, bons pour paiement) et du traitement du contentieux en cas d'échec de la procédure normale de recouvrement. Il gère en outre la trésorerie de l'entreprise.

• Contrôle de gestion

Le contrôleur de gestion assiste les membres du Comité de direction et les chefs d'entité à chaque étape du cycle de gestion dans la préparation et le pilotage des contrats de gestion.

• Prévision et analyse budgétaire

Cette équipe a pour mission l'établissement des prévisions économiques, l'analyse des comptes ainsi que la préparation, le suivi et le contrôle budgétaire de l'entreprise. Elle réalise également des études pour le compte des Directions.

Les missions de la Direction financière sont :

- traiter et collecter l'information financière dans le respect des lois et règlements et des procédures de contrôle interne (telles que la séparation des fonctions par exemple) ;
- réaliser les comptes sociaux et consolidés dans le respect des délais ;
- préparer la communication financière.

Établissement de l'information financière

Électricité de Strasbourg est une société cotée à la Bourse de Paris (Eurolist - compartiment B) et est à ce titre soumise

à diverses obligations légales de publication de ses résultats et de ses comptes :

- pour les 1^{er} et 3^e trimestre de chaque année, publication d'une note d'information financière au public et à l'AMF par l'intermédiaire d'un diffuseur professionnel comprenant le chiffre d'affaires social et consolidé suivant les normes IFRS avec comparatif N-1, et une description générale de la situation financière, des faits marquants et des résultats du Groupe ;
- publication semestrielle des comptes consolidés et annuelle des comptes sociaux et consolidés au BALO, toutes ces informations devant en outre être publiées et demeurer en ligne dans la rubrique dédiée « Information réglementée » de son site Internet pendant une durée de 5 ans.

Les comptes sociaux (bilan et compte de résultat) sont établis mensuellement de janvier à décembre. Les comptes semestriels et annuels suivant les normes IFRS, sont arrêtés par le Conseil d'administration, ainsi que les comptes sociaux annuels. La Société s'est engagée dans la réduction des délais de production des différents états financiers pour permettre une information financière rapide.

Ces comptes sont établis en application des conventions générales du Code du commerce selon les principes comptables actuellement en vigueur en France.

Budgets et plans pluriannuels

Un plan à moyen terme (PMT) est élaboré pour les 3 prochaines années. Il fixe le cadre de référence des budgets annuels (exploitation et investissements) qui sont validés en Conseil d'administration.

Un suivi mensuel détaillé est réalisé pour :

- le budget initial ;
- le budget révisé ;
- le résultat probable fin d'année.

Le suivi de la réalisation des objectifs définis dans le cadre du plan stratégique est assuré au moyen des indicateurs correspondants. Ils sont intégrés dans le tableau de bord de la Société présenté périodiquement en Comité de direction par le contrôleur de gestion.

Contrôle de l'information financière

• Les contrôles internes

Le contrôle de la cohérence des imputations de comptabilité générale et analytique (charges externes et frais de personnel) est effectué mensuellement.

La Société procède également à la vérification de ses éléments d'actifs, notamment :

- au rapprochement depuis 2002, entre la cartographie informatisée et l'inventaire comptable ;
- à un inventaire tournant des stocks matière et matériel ;
- à la validation annuelle par les entités concernées de la mise à jour des immobilisations du domaine privé ;
- au suivi permanent et exhaustif des investissements du domaine concédé, de la mise en service et du retrait des biens.

Pour garantir une bonne gestion et pour maîtriser les risques, la Société mène également des actions dans le cadre :

- du Comité d'audit et des Comptes du Conseil d'administration ;
- du Comité de gestion des risques achats d'énergie pour compenser les pertes, présidé par le Directeur général délégué dans le dispositif de gouvernance validé par le Conseil d'administration ;
- d'une veille active dans le domaine fiscal (bases d'imposition en conformité avec la législation et la réglementation), et comptable (suivi de l'évolution des normes IFRS et des normes françaises ANC) ;
- des audits ciblés ;
- du contrôle du respect de la séparation des fonctions.

• Les contrôles externes

La production comptable et les informations financières font l'objet de contrôles externes :

- audits tournants (achats fournisseurs, personnel, paie, trésorerie, ventes, immobilisations, stocks) et revues de procédures par les deux commissaires aux comptes, au titre d'une procédure d'évaluation du contrôle interne inhérente au mandat de commissariat ;
- audit par les commissaires aux comptes, des comptes semestriels et annuels ;
- réunions de synthèse avec les commissaires aux comptes, deux fois par an ;
- audit ponctuel des commissaires aux comptes portant sur des sujets spécifiques (outils informatiques, entrée dans le périmètre de consolidation d'une nouvelle société, changement de méthodes,...) ;
- remontées mensuelles d'un sous-palier IFRS incluant ES S.A., ES Énergies Strasbourg et ÉNEREST à EDF par l'intermédiaire d'un logiciel qui intègre les nombreux contrôles de cohérence nécessaires ;
- transmissions mensuelles à EDEV/EDF des résultats de gestion qui font l'objet d'analyses diverses.

La Société a fait l'objet de différents contrôles lors des derniers exercices (administration fiscale, URSSAF, inspection générale des finances, expertise comptable du Comité d'entreprise, audit EDF, Commission de Régulation de l'Énergie) qui n'ont pas amené d'observations ou de redressements significatifs.

Objectifs à court et moyen terme

Le processus d'information financière continuera à évoluer et à ce titre ont été engagés d'importants chantiers qui seront poursuivis en 2013 :

- harmonisation et amélioration des plans de compte analytique d'ES Énergies Strasbourg et d'ÉNEREST afin de faciliter le pilotage de l'activité commerciale ;
- mise en production d'une nouvelle version de l'outil informatique comptable du Groupe pour une meilleure ergonomie et un traitement optimisé des taxes.

2.4.2. Les procédures de contrôle relatives à la conformité aux évolutions des lois et des règlements

Les exigences en la matière ont conduit Électricité de Strasbourg à mettre en place une expertise qui s'occupe de la veille et de l'information relative aux évolutions des lois et des règlements.

La veille juridique est centralisée et est chargée de détecter les nouveaux textes et de les transmettre aux différentes veilles métiers (technique, sécurité, environnementale, réglementaire ouverture du marché de l'électricité, immobilière, ressources humaines, stratégique) pour traitement. La procédure de veille fait partie intégrante du système de management certifié. Les liens avec les autres Entreprises Locales de Distribution (ELD) et avec le groupe EDF permettent également de maintenir la connaissance des évolutions prévisibles et de partager la vision avec les autres acteurs du système électrique.

2.4.3. Le contrôle des filiales

Électricité de Strasbourg, tout en faisant partie du groupe EDF, constitue elle-même un groupe avec ses propres filiales. En tant que société mère, Électricité de Strasbourg doit exercer un contrôle de ces sociétés et assurer une unité de décision en respectant toutefois leur autonomie juridique.

En 2009 a été créée la filiale de commercialisation ES Énergies Strasbourg en application de la loi du 07/12/2006 imposant la séparation juridique des activités de gestion du réseau et des activités de fourniture d'énergies.

Compte tenu du principe d'indépendance de gestion spécifique de la filiale de commercialisation, celle-ci déploie son propre dispositif de contrôle interne et en rend compte à travers ses organes de gouvernance.

En avril 2012, Électricité de Strasbourg a acquis 100% des actions et des droits de vote de la société ÉNEREST, fournisseur de gaz naturel à Strasbourg et dans le Bas-Rhin. ÉNEREST gère à son périmètre ses activités de contrôle interne.

En sus des filiales de commercialisation, le périmètre du Groupe comprend aujourd'hui principalement les sociétés FIPARES (holding financière du Groupe), PRESTELEC, SOFIDAL, ES Géothermie, ÉCOTRAL, CALOREST, le BET HUGUET et ÉCOGI, sociétés contrôlées par Électricité de Strasbourg au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Les filiales, hors ES Énergies Strasbourg et ÉNEREST, sont intégrées au périmètre de contrôle interne d'Électricité de Strasbourg. Dans ce cadre, le rôle d'Électricité de Strasbourg est, au travers de leurs organes de gouvernance respectifs :

- de proposer et contrôler les dirigeants de ces sociétés ;
- d'étudier et de choisir les axes de développement ;
- d'approuver les plans opérationnels et d'en contrôler l'exécution ;
- d'approuver les budgets et d'en contrôler l'exécution ;
- d'assurer le cas échéant des activités de soutien, notamment dans les domaines comptable et financier, juridique, des assurances, etc.

Trois axes de contrôles s'en déduisent :

- le contrôle des dirigeants ;
- le contrôle de l'activité ;
- le contrôle financier.

Le contrôle des dirigeants

Les dirigeants des filiales, hors ES Énergies Strasbourg et ÉNEREST (présidents, directeurs généraux et généraux délégués, gérants voire autres directeurs), sont tous salariés d'Électricité de Strasbourg, d'EDF ou de la filiale concernée. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences et de la mission qui leur est dévolue dans le respect des obligations légales de la loi NRE pour assurer la meilleure synergie possible entre les actions d'Électricité de Strasbourg et de ses filiales.

Le contrôle de l'activité

Le contrôle de l'activité des filiales, hors ES Énergies Strasbourg et ÉNEREST, (FIPARES, ÉCOTRAL, ES Géothermie, SOFIDAL, PRESTELEC, CALOREST, BET HUGUET et ÉCOGI) est tout d'abord, légalement, exercé par les organes de gouvernance respectifs de ces sociétés, étant précisé que FIPARES, en tant que société holding, n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Ce contrôle est ensuite exercé, s'agissant des filiales opérationnelles :

- par le Comité de direction d'Électricité de Strasbourg (débat stratégique, évolution des structures ou des périmètres, positionnement,...) ;
- par le Conseil d'administration de FIPARES. Ce dernier se réunit au minimum trois fois par an et, lors de chaque réunion, un point précis de la marche de ces sociétés est présenté : activité commerciale et technique, modifications de l'environnement, affaires importantes traitées, différends éventuels avec des tiers ou des administrations, perspectives, etc.

Cette connaissance précise de l'activité permet de définir, maîtriser et contrôler la stratégie de l'ensemble des sociétés constituant le Groupe et également de connaître et de maîtriser les risques.

Les filiales opérationnelles PRESTELEC, ÉCOTRAL et SOFIDAL appliquent l'essentiel du dispositif de contrôle interne en vigueur à Électricité de Strasbourg, à savoir l'analyse annuelle des risques spécifiques à chaque filiale ainsi que le plan annuel de contrôle interne. Ces plans annuels de contrôle interne sont audités systématiquement par le pôle audit d'Électricité de Strasbourg, qui effectue également des audits thématiques.

Le contrôle financier

À l'instar du contrôle de l'activité, le contrôle financier est exercé au premier chef au travers des organes de gouvernance des filiales. Il est également exercé par le Comité de direction d'Électricité de Strasbourg et par le Conseil d'administration de FIPARES. Ce dernier examine systématiquement les budgets des filiales, leurs résultats probables et définitifs.

On peut également signaler que la comptabilité de l'ensemble de ces sociétés est confiée en interne au Groupe à la Société

PRESTELEC, ce qui facilite la rapidité de l'information, l'uniformité des restitutions et la cohérence des données, le tout contribuant à l'efficacité de la surveillance financière.

2.5. Communication et diffusion des informations

En complément des actions de communication et de *reporting* évoquées tout au long du rapport, un accent particulier peut être porté sur les actions spécifiques suivantes :

La communication financière

L'entreprise a établi une liste d'initiés qui sont soumis à une Charte de déontologie boursière et ont tous été sensibilisés aux règles correspondantes par une information spécifique.

Ils sont soumis à des périodes de *black out* pour les opérations sur les actions d'Électricité de Strasbourg.

En ce qui concerne les informations financières, elles ne sont émises que sous le contrôle exclusif de la Direction générale ou du Directeur financier, notamment pour les informations spécifiques liées à la qualité des sociétés cotées en bourse.

Par ailleurs, les informations financières sont remontées au groupe EDF selon les voies prescrites par EDEV, holding détenant 88 % du capital d'Électricité de Strasbourg.

Le Code de bonne conduite

Le respect du Code de bonne conduite par le Gestionnaire du Réseau de Distribution est vérifié par le responsable de conformité au sens du Code de l'Énergie qui a été mis en place en 2012. Ce responsable de conformité rend compte à la Commission de Régulation de l'Énergie, qui publie les résultats de ce contrôle dans son rapport annuel.

2.6. Les activités de pilotage du contrôle interne

La politique de contrôle interne définit les responsabilités et les niveaux de contrôle (auto-contrôle, responsable hiérarchique, responsable métier, délégué à l'audit, DGD, direction, Comité d'audit et des comptes).

Elle précise notamment que le délégué à l'audit a en charge l'organisation et l'animation de la fonction contrôle interne. Il est notamment chargé de la vérification régulière de la bonne mise en œuvre de la démarche, sa synthèse, son évaluation et son évolution. Il coordonne au sein de l'entreprise tous les acteurs de l'audit, internes ou externes mais hors commissaires aux comptes, ainsi que les différents programmes d'audit ponctuels, stratégiques et internes, ou de contrôles internes. À ce titre, il réunit périodiquement les auditeurs internes de la démarche de progrès pour faire le point sur les audits effectués, pour évaluer ces audits et tirer profit du retour d'expérience pour les audits à venir.

Les analyses des risques opérationnels et les plans de maîtrise de ces risques des entités sont évalués régulièrement par le pôle d'expertise audit de l'entreprise ; la politique

de contrôle interne elle-même est régulièrement revue et adaptée aux évolutions de l'entreprise.

En 2009, un modèle de risque adapté à Électricité de Strasbourg a été élaboré et utilisé pour la révision semestrielle du plan de maîtrise des risques stratégiques, et un Comité des risques a été mis en place.

En 2011, le nouveau dispositif de contrôle interne des entités opérationnelles prescrivant les analyses de risques et les plans de maîtrise des risques a été mis en œuvre. Pour s'assurer de la mise en œuvre du dispositif, toutes les entités opérationnelles ont été auditées sur cet aspect par le pôle audit de l'entreprise en 2012.

Enfin, dans le cadre de la politique de contrôle interne du groupe EDF le dispositif de contrôle interne d'Électricité de Strasbourg est soumis à une autoévaluation annuelle, ainsi qu'à un audit triennal externe mené par la Direction de l'audit d'EDF.

3. Pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration a estimé opportun d'opter pour la séparation des fonctions de Président et de Directeur général.

Au cours de l'exercice 2012, la fonction de Directeur général a été exercée par M. Bruno FYOT, conformément à l'article 25 des statuts et dans le cadre de la décision du Conseil d'administration du 16/12/2010 qui l'a nommé.

À ce titre, M. FYOT a disposé des pouvoirs les plus étendus, à l'exception de ceux exclus par la loi, pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il a exercé ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Toutefois, ces pouvoirs du Directeur général étaient subordonnés, pour toutes décisions portant sur l'acquisition ou la cession d'immobilisations d'un montant supérieur à 3 M€ HT, à l'information préalable du Conseil d'administration.

Aucune autre restriction que celles prévues par la loi n'est apportée aux pouvoirs du Directeur général.

M. Fabrice GOURDELLIER est Directeur général délégué depuis le 01/10/2010 et dispose des mêmes pouvoirs de mandataire social.

Fait à Strasbourg, le 24 janvier 2013

Jean-Louis MATHIAS
Président du Conseil d'administration

Rapport du Conseil d'administration

sur la situation consolidée

1. Les sociétés du Groupe	35
1.1. Organigramme des sociétés du périmètre de consolidation au 31/12/2012	36
1.2. Exposé sur l'activité et les résultats des sociétés consolidées en 2012	37
2. Données financières Groupe - Comptes consolidés 2012	43
2.1. Chiffre d'affaires consolidé	43
2.2. Résultat consolidé - Part contributive de chaque société	44
2.3. Compte de résultat consolidé 31/12/2012	45
2.4. Comparaison des comptes de résultat consolidé 2012/2011	46
2.5. Analyse du compte de résultat consolidé 2012	46
3. Données sociales, environnementales et sociétales du Groupe ÉS	47
3.1. Éléments méthodologiques sur les données sociales, environnementales et sociétales 2012	47
3.1.1. Contexte des informations fournies	47
3.1.2. Périmètre du <i>reporting</i>	49
3.1.3. Principes applicables, modalités de collecte, consolidation et contrôle des données	49
3.1.4. Précisions méthodologiques relatives aux indicateurs retenus	51
3.2. Ressources humaines	53
3.2.1. Emploi	53
3.2.2. Organisation du travail	55
3.2.3. Relations sociales	55
3.2.4. Santé et sécurité	56
3.2.5. Formation	56
3.2.6. Diversité et égalité des chances	57
3.3. Protection de l'environnement	58
3.3.1. Politique générale en matière environnementale	58
3.3.2. Pollution et gestion des déchets	59
3.3.3. Utilisation durable des ressources	60
3.3.4. Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	62
3.3.5. Protection de la biodiversité	63

3.4. Impact économique, relations avec les tiers et loyauté des pratiques	63
3.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité	63
3.4.2. Relations avec les parties prenantes	64
3.4.3. Sous-traitance et fournisseurs	65
3.4.4. Loyauté des pratiques	66
4. Tendances pour 2013	67

1. Les sociétés du Groupe

Le périmètre du Groupe a sensiblement évolué en 2012, avec l'acquisition de la société ÉNEREST.

En effet, depuis le 01/04/2012 dernier, le Groupe ÉS détient 100 % d'ÉNEREST, fournisseur historique de gaz de la région économique de Strasbourg, ex-filiale de Réseau GDS. Cette acquisition a constitué l'acte de naissance du premier énergéticien régional multi-énergies, inédit par sa taille et son périmètre, et unique par son projet de développement industriel, commercial et social ambitieux.

Avec plus de 450 000 clients particuliers et professionnels et un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 750 M€, le Groupe ÉS est en mesure de pérenniser ses activités de fournisseur d'énergies et d'améliorer leur performance. Le Groupe ÉS entend s'appuyer sur ces nouvelles compétences pour élargir ses perspectives de croissance au-delà de son périmètre historique.

Enfin, cette acquisition permettra au Groupe ÉS d'accélérer son développement au bénéfice de son environnement économique, social et environnemental.

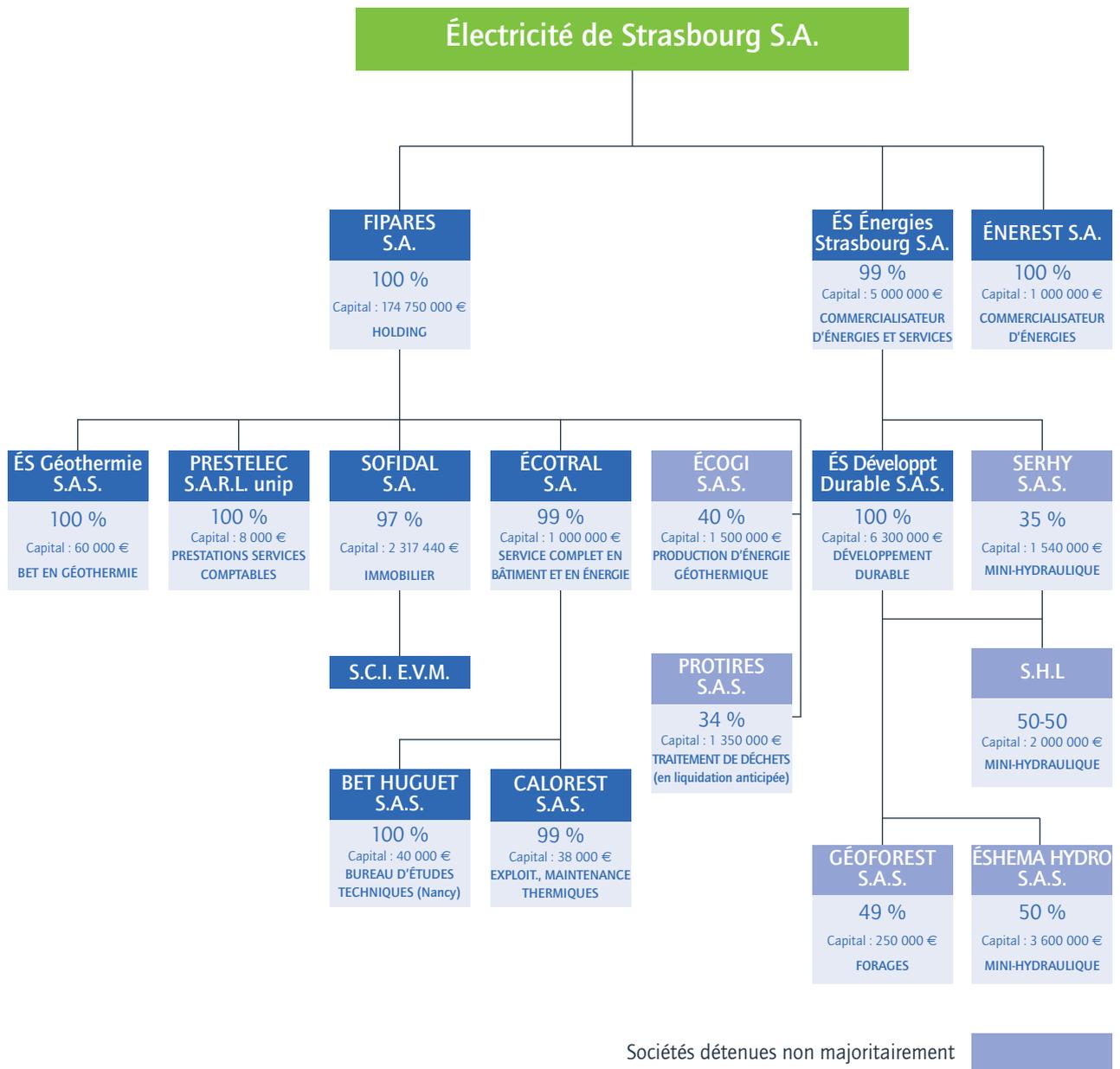
Au cours de l'exercice 2012, ÉCOTRAL a de son côté acquis les 37 % du capital de sa filiale CALOREST qui étaient encore détenus par son dirigeant historique ; elle possède désormais la totalité du capital de cette société.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat conclu avec la société SERHY, cette dernière, à parité avec ÉS Développement Durable, a créé en 2012 une joint-venture sous forme d'une société, dénommée SHL au capital de 2 M€, destinée à construire et à exploiter une nouvelle centrale de production mini-hydraulique située à Laval-en-Belledonne. Cette société est ainsi entrée en 2012 dans le périmètre de consolidation du Groupe ÉS.

Enfin, il convient de mentionner que le Rapport de gestion du Groupe ÉS présente cette année une importante nouveauté puisqu'il comprend désormais, en application de la loi dite « Grenelle 2 de l'Environnement » et de ses textes d'application, un chapitre dédié aux informations sur la manière dont le Groupe ÉS prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.



1.1. Organigramme des sociétés du périmètre de consolidation au 31/12/2012 (sociétés consolidées, toutes méthodes confondues)



1.2. Exposé sur l'activité et les résultats des sociétés consolidées en 2012

ÉS Énergies Strasbourg (ÉS)

S.A. au capital de 5 000 000 €, créée le 17/12/2007.

ÉS Énergies Strasbourg est le fournisseur d'énergies issu de la séparation avec les activités de distribution opérée par Électricité de Strasbourg S.A. en 2009 en application des directives européennes sur l'ouverture du marché de l'énergie. C'est aujourd'hui la plus importante filiale d'Électricité de Strasbourg, tant par ses résultats que par le nombre de ses salariés.

Acteur de référence en Alsace, ÉS est l'expert de proximité en matière de fourniture d'énergie et de performance énergétique du bâti pour les particuliers, les professionnels, le tertiaire, l'industrie et les collectivités.

En 2012, ÉS a obtenu le renouvellement de ses certifications ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 pour l'environnement.

Depuis le rachat à effet du 01/04/2012 de la société ÉNEREST par Électricité de Strasbourg, les clients du Groupe ÉS peuvent bénéficier des expertises complémentaires d'ÉS Énergies Strasbourg et d'ÉNEREST ainsi que des atouts cumulés des deux énergies, l'électricité et le gaz naturel.

La proximité est la valeur la mieux reconnue par les clients d'ÉS Énergies Strasbourg (Source Baromètre de satisfaction Particuliers réalisé pour ÉS par ED Institut en novembre 2012). ÉS propose ainsi à ses 440 000 clients particuliers un accueil personnalisé dans ses 3 agences situées à Haguenau, Strasbourg et Molsheim, ainsi que 8 Points Services avec La Poste.

Fin 2012, 100 000 clients (en hausse de 39% par rapport à 2011) avaient également créé leur Espace personnel pour gérer en ligne leur contrat d'énergie et utiliser les services en ligne d'ÉS (Relevé confiance, Facture électronique, Alertes par SMS, ...). Autre indicateur positif : la conseillère virtuelle en ligne Elsa a répondu à plus de 20 000 interrogations d'internautes.

En complément de la fourniture d'électricité et de gaz naturel, ÉS propose à ses clients des services associés. Plusieurs dizaines de milliers de clients d'ÉS ont ainsi souscrit à l'un des trois services d'assistance : Dépannage électricité, Dépannage électricité et plomberie et Dépannage électrodomestique.

Dans le cadre de ses missions de service public et en partenariat avec les collectivités locales, ÉS mobilise auprès des services sociaux plusieurs conseillers et déploie un dispositif en faveur de ses clients les plus démunis.

Acteur du développement durable, ÉS propose ainsi à ses clients une offre complète en matière d'éco-habitat et contribue activement à la réalisation d'installations énergétiques performantes en Alsace. En 2012, ÉS a poursuivi l'accompagnement de ses clients ayant un projet de rénovation ou de construction. Et pour mener à bien leurs projets, les clients d'ÉS bénéficient du réseau des installateurs partenaires ÉS, ambassadeurs et installateurs des offres ÉSprit isolation, ÉSprit élec, ÉSprit gaz, ÉSprit bois et ÉSprit PAC.

Le 10/12/2012 ont également été inaugurées les dernières maisons individuelles rénovées BBC dans le cadre du programme « 50 chantiers pionniers », initié avec la Région Alsace, EDF, l'ADEME et les organisations professionnelles du bâtiment. ÉS a aussi participé à la réhabilitation BBC de bâtiments à vocation sociale.

En prévision des évolutions du marché de l'énergie, ÉS a dès 2011 renforcé son *sourcing* hydraulique, d'une part en créant, via ÉS Développement Durable, une société commune avec la société SHEMA afin de favoriser le développement de mini-centrales hydrauliques, d'autre part en prenant une participation au capital de la société SERHY (Société d'Études et de Réalisations Hydroélectriques), acteur reconnu dans le domaine de l'ingénierie et l'exploitation de petites centrales hydroélectriques. ÉS propose aussi une offre de gestion et de valorisation de la production des centrales en fin d'obligation d'achat. À fin 2012, ÉS valorise l'énergie hydraulique de 60 producteurs en France, dont 30 dans les Pyrénées et 20 dans les Alpes.

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) mis en place suite à la loi d'orientation sur l'énergie du 13/07/2005, en application du protocole de Kyoto, reste plus que jamais au cœur de la démarche d'ÉS de conseils et de promotion des installations énergétiquement performantes. Après avoir rempli son obligation pour la première période triennale, allant du 01/07/2006 au 30/06/2009, ÉS poursuit ses actions de collecte de CEE pour la deuxième période triennale s'étalant du 01/01/2011 au 31/12/2013.

Afin de toujours être à l'écoute de ses clients et d'améliorer ses prestations, ÉS missionne une société d'études qui mène régulièrement des enquêtes de satisfaction. Les actions d'ÉS se traduisent par un taux de satisfaction clientèle élevé. Les clients Particuliers d'ÉS ont attribué en 2012 une note moyenne de satisfaction de 7,6/10, et 57% d'entre eux ont accordé à ÉS une note supérieure ou égale à 8.

En 2012, la conjoncture de crise économique a perduré et les ventes d'énergie aux clients industriels s'en sont ressenties.

Malgré ce contexte, ÉS a réussi à intensifier le placement de ses offres de services et à conforter son activité commerciale autour de l'éco-efficacité énergétique. Le taux de fidélité global de sa clientèle demeure toujours à un niveau très élevé.

Au niveau climatique, après 2011, année la plus douce de la décennie en Alsace, 2012 fut une année climatique moyenne, malgré un mois de février particulièrement froid. Si les ventes d'électricité affichent une hausse de 1,6% à 5 950 GWh en valeur faciale, elles représentent une baisse de 0,6% en valeurs corrigées des variations climatiques.

Le chiffre d'affaires s'établit en données brutes à 523 M€ en 2012 contre 506 M€ en 2011. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des tarifs réglementés de vente en juillet 2012, associée à la hausse des ventes d'électricité, du fait des conditions climatiques de début d'année.

Mais au final, les résultats financiers 2012 sont impactés défavorablement, d'une part par des éléments conjoncturels, et d'autre part par les conséquences de cet épisode de froid



rigoureux de février 2012 qui a pesé sur le coût de la puissance souscrite au tarif de cession pour les achats d'électricité d'ÉS.

L'ensemble de ces éléments génère dans les comptes sociaux un bénéfice net de 17,6 M€, en baisse par rapport à 2011.

ÉNEREST

S.A. au capital de 1 000 000 €, créée le 20/12/2007.

La société ÉNEREST a fait son entrée dans le périmètre du Groupe ÉS le 01/04/2012 suite à la cession par la société Réseau GDS, contrôlée majoritairement par la Ville de Strasbourg, de la totalité des actions d'ÉNEREST à Électricité de Strasbourg.

Premier fournisseur de gaz naturel du Bas-Rhin, ÉNEREST, à travers sa marque « Gaz de Strasbourg », propose une gamme complète de services et d'offres à ses clients particuliers, professionnels et entreprises. Proximité, responsabilité sociale et engagement en faveur du développement durable sont les valeurs qui permettent à ÉNEREST de fidéliser ses 108 000 clients pour la fourniture d'énergies et de services associés.

ÉNEREST commercialise également du gaz via des offres de marché hors de sa zone historique. Les ventes de gaz dans ces nouveaux territoires s'étendant sur les trois zones d'équilibrage transport Nord, Sud et Nord B se montent à plus de 200 GWh pour environ 1 200 clients.

Les clients des deux fournisseurs d'énergies du Groupe ÉS peuvent désormais bénéficier des expertises complémentaires d'ÉS Énergies Strasbourg et d'ÉNEREST ainsi que des atouts cumulés des deux énergies – électricité et gaz naturel.

ÉNEREST, engagée dans une démarche de progrès continu, est titulaire des certifications ISO 9001 pour son système de management et ISO 14001 pour l'Environnement.

ÉNEREST s'approvisionne en gaz sur les marchés auprès des acteurs les plus performants lui permettant d'assurer un *sourcing* au meilleur coût. Cette stratégie d'achats d'énergie permet à ÉNEREST de proposer des offres compétitives à ses clients et de répondre à toutes les demandes, des plus simples aux plus complexes.

À l'instar des autres sociétés du Groupe ÉS, ÉNEREST est également engagée dans une démarche de développement durable et impliquée au quotidien dans les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de l'Alsace.

ÉNEREST participe activement à la promotion des solutions écologiques en accordant des aides financières. Elle est également impliquée dans le développement des véhicules au GNV (Gaz Naturel Véhicules), alternative aux carburants automobiles classiques.

Les experts d'ÉNEREST conseillent leurs clients en solutions énergétiques et les aident à valoriser la norme BBC dans le neuf. Ils proposent une offre de fourniture adaptée à leurs usages et à leurs quantités annuelles consommées. Ils peuvent également fournir une offre packagée incluant le raccordement (sur zone de desserte Réseau GDS), la fourniture, et les aides commerciales comme les aides liées aux travaux d'économie d'énergie (rénovation de chaufferie

ou du bâti) dans l'existant. ÉNEREST facilite enfin la gestion de contrats multi-sites.

Pour mener à bien leurs projets, les clients d'ÉNEREST peuvent s'entourer des professionnels du réseau des installateurs ÉLEGAZ. Créé à l'initiative de la Corporation des Installateurs en Génie Climatique du Bas-Rhin et d'ÉNEREST, le label ÉLEGAZ est un gage de qualité et de professionnalisme en matière d'installation gaz naturel.

Soucieuse d'être et de demeurer un acteur de proximité, ÉNEREST dispose d'un accueil clientèle situé Place des Halles à Strasbourg. À l'écoute des clients, les conseillers d'ÉNEREST leur proposent des offres d'énergie et des aides diverses, adaptées à chaque situation. Parallèlement, ÉNEREST poursuit le développement de son site Internet, canal mis à disposition des clients et qui connaît un succès grandissant puisqu'en 2012, 46 000 visiteurs (soit +10 % par rapport à 2011) ont navigué sur le site www.enerest.fr.

Dans le cadre de ses missions de service public et en partenariat avec les collectivités, ÉNEREST mobilise auprès des services sociaux plusieurs conseillers et déploie un dispositif en faveur de ses clients les plus démunis.

En effet, en tant qu'acteur régional engagé et responsable, ÉNEREST soutient le développement socio-économique local par l'accompagnement des populations défavorisées et des clients vulnérables. ÉNEREST mène des initiatives très complémentaires, toujours proches du terrain, notamment avec les associations caritatives. Par ailleurs, ÉNEREST mène des actions ponctuelles auprès des locataires de logements sociaux pour les aider à mieux maîtriser leurs consommations énergétiques.

Afin de toujours être à l'écoute de ses clients et d'améliorer ses prestations, ÉNEREST missionne une société d'études qui mène régulièrement des enquêtes de satisfaction. En 2012, les clients Particuliers d'ÉNEREST attribuaient une note moyenne de satisfaction élevée (7,4/10), 50 % d'entre eux accordant même à ÉNEREST une note de satisfaction comprise entre 8 et 10.

Le dispositif gouvernemental des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été mis en place suite à la loi d'orientation sur l'énergie du 13/07/2005. Sa finalité est d'inciter les vendeurs d'énergie à promouvoir les économies d'énergies auprès de leurs clients. Après avoir rempli son obligation pour la première période triennale, du 01/07/2006 au 30/06/2009, ÉNEREST a poursuivi ses actions de collecte de CEE durant la deuxième période triennale s'étalant du 01/01/2011 au 31/12/2013.

L'exercice social d'ÉNEREST ayant été aligné sur celui des autres sociétés du Groupe ÉS (année civile) pour en faciliter la consolidation comptable, l'exercice social 2011/2012 d'ÉNEREST a une durée de 15 mois, rendant difficile la comparaison avec les exercices comptables antérieurs d'une durée de 12 mois.

Le chiffre d'affaires s'établit en données brutes à 307,7 M€, constitué principalement (à 99,5 %) de ventes de gaz.

Le résultat net s'élève à 11,1 M€.

FIPARES

S.A. au capital de 174 750 000 €, créée le 12/12/1988.

FIPARES, société holding, porte et gère une grande partie des titres de participations du Groupe ÉS.

Son portefeuille de titres n'a connu aucune évolution significative au cours de l'exercice 2012.

Par contre, dans le cadre des prêts et/ou avances en compte-courants qu'elle peut être amenée à consentir aux sociétés du Groupe ÉS pour le financement de leur croissance, elle a conclu en décembre 2012 un important contrat de prêt de 25 ans au profit d'ÉCOTRAL, d'un montant de 2 M€, pour le financement de la construction de la chaufferie biomasse de la fondation du Sonnenhof à Bischwiller.

Les produits financiers, hors reprises des dépréciations financières, qui constituent pour FIPARES, en tant que société financière, sa principale source de revenus, sont en recul en 2012 et ressortent à 1 038 k€ contre 1 795 k€ en 2011.

Ceci est dû essentiellement à la baisse des dividendes de ses filiales (notamment ceux d'ÉCOTRAL) et à la baisse de la rémunération des comptes-courants, elle-même conséquence de la baisse des taux d'intérêt du marché monétaire.

Au final, l'année 2012 est caractérisée par un résultat net de 910 k€, en baisse de 44 % par rapport à l'année précédente.

ÉCOTRAL

S.A. au capital de 1 000 000 €, créée le 16/10/1981.

ÉCOTRAL est aujourd'hui le vecteur du troisième métier principal du Groupe : les prestations de services énergétiques et l'ingénierie qui y est associée.

Qu'il s'agisse de projets de construction ou de rénovation, les prestations d'assistance d'ÉCOTRAL dans le domaine des énergies permettent une approche globale centrée sur la performance d'utilisation et l'optimisation des coûts, et cela, de la phase programme jusqu'à la phase réception. Cette société accompagne les maîtres d'ouvrage en leur apportant toutes les compétences spécifiques en installations énergétiques, en gestion technique de bâtiments et en aménagements. Ses compétences s'appliquent au chauffage, à la climatisation, à la mise en œuvre des énergies renouvelables, à l'ingénierie électrique, à l'ingénierie de restauration, à l'éclairage, à la mise en lumière et aux téléservices. L'ensemble de ces domaines peuvent faire l'objet d'une prestation d'ensemble intégrant toutes les phases du projet qui seront maîtrisées et suivies par ses experts pour le compte des clients. Ces prestations d'assistance à maître d'ouvrage ou d'ensemble peuvent se prolonger par des prestations d'exploitation et de gestion déléguée d'installations.

En 2012, le climat des affaires est resté très morose. Il s'est traduit par une rareté des projets et une forte tension sur les prix ; la concurrence n'hésitant pas à tirer les prix vers le bas en sacrifiant ses marges pour sauvegarder son activité. Par ailleurs, des projets, pourtant à priori décidés, ont souffert de reports voire de réduction de voilure de la part des clients pour des raisons budgétaires.

En cohérence avec les axes de développement définis dans le plan stratégique 2012-2014 du Groupe ÉS, ÉCOTRAL a renforcé en 2012 son positionnement dans le domaine des énergies renouvelables d'une part et de l'éco-efficacité énergétique et du bâti vert d'autre part.

À titre d'exemple, citons pour 2012 les réalisations suivantes :

- Conception et construction de la chaufferie biomasse du Sonnenhof avec une mise en service à la fin de l'année ;
- Offre d'ensemblier pour l'Espace Vauban pour le compte du Groupe ÉS en rénovation du bâti aux normes BBC ;
- Conception et réalisation d'une PAC pour la SICI à la résidence Gutenberg à Illkirch ;
- Gestion technique du bâtiment pour le groupe LIDL ;
- Rénovation BBC de la maison des associations à Guémar ;
- Mise en lumière des berges de l'III à Strasbourg avec technologie LED.

Par ailleurs, en collaboration avec les sociétés ÉS Énergies Strasbourg, ÉNEREST et CALOREST, ÉCOTRAL a réalisé des offres combinées pour la rénovation de chaufferies fioul (remplacées par du gaz) et pour les bilans carbone pour lesquels elle est la seule entreprise au sein du groupe EDF à proposer ce type d'offre.

À la clôture de l'exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 18 554 k€ en baisse de 7,6 % par rapport à 2011. Le fléchissement du volume d'activité conduit à un résultat d'exploitation en baisse.

Compte tenu de la baisse du résultat d'exploitation et du résultat financier lié à la diminution des dividendes des filiales BET HUGUET et CALOREST, le résultat net s'élève à 110 k€ contre 425 k€ en 2011.

La société compte actuellement un effectif de 63 personnes.

BET HUGUET

S.A.S. au capital de 40 000 €, créée le 18/05/1994.

Cette société acquise par ÉCOTRAL en juillet 2007, est spécialisée dans le domaine de l'ingénierie électrique et thermique. Elle compte actuellement 20 collaborateurs.

L'année 2012 est marquée par une concurrence forte sur les prix et un positionnement des maîtres d'ouvrages très en retrait sur les délais compte tenu de la réduction de leurs capacités financières.

C'est également une année d'intégration de nouvelles compétences au sein de la société suite au départ en 2011 de 4 salariés présents de longue date.

BET HUGUET se positionne de plus en plus en dehors du Grand Est, avec notamment l'appui de son nouvel établissement à Lyon pour lequel deux personnes travaillent à temps plein depuis le 1^{er} septembre dernier.

De nombreuses offres ont été acceptées en 2012, positionnant BET HUGUET pour 2013 sur de nouveaux clients avec notamment des contrats récurrents : Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, ADOMA, Metz Habitat, Vivarais Habitat...



Le chiffre d'affaires 2012 s'élève à 1 915 k€ en baisse de 7,9% par rapport à celui de 2011, compte tenu de la baisse du volume d'activité.

Le résultat net est de 10 k€ contre 33 k€ en 2011.

CALOREST

S.A.S. au capital de 38 000 €, créée le 26/01/1998.

Depuis novembre 2007, ÉCOTRAL détenait 62,5% du capital de cette société dont l'activité principale est l'entretien, l'exploitation et la maintenance d'installations de chauffage et de climatisation.

En date du 15/11/2012, le deuxième actionnaire de la société a cédé à ÉCOTRAL la totalité des 250 actions qu'il possédait dans CALOREST. Désormais, ÉCOTRAL détient 99,6% des actions de CALOREST. La société emploie actuellement 27 collaborateurs.

Le rapprochement entre ÉCOTRAL et CALOREST est maintenant totalement opérationnel et les modes de fonctionnement sont améliorés.

La signature et le renouvellement de contrats en Alsace et en Lorraine permettent de conforter l'activité de la société. Deux contrats emblématiques pour CALOREST ont été reconduits en 2012 : l'exploitation de la chaufferie biomasse de Haguenau et l'exploitation des bâtiments communaux de la Ville de Thann.

La sortie du territoire historique devient pour CALOREST à la fois une réalité et une nécessité face à une concurrence vive entre les acteurs dominants du marché.

Le chiffre d'affaires 2012 s'établit à 2 963 k€, en hausse de 8% par rapport à 2011 et le résultat net s'élève à 19 k€, en progression par rapport en 2011 (14 k€).

SOFIDAL

S.A. au capital de 2 317 440 €, créée le 25/03/1925.

SOFIDAL, filiale immobilière du Groupe ÉS, gère, avec l'équivalent de 2 personnes, environ 43 000 m² de locaux et parkings, à Strasbourg et dans sa périphérie.

L'année 2012 a été marquée par la vente de plusieurs biens, à savoir :

- deux lots de bureaux, d'une surface de 164 et 165 m², situés 3 rue du 22 novembre ;
- six emplacements de parking, rue du Faubourg National.

La totalité de ces surfaces était vacante depuis plusieurs années.

Au 01/07/2012, une importante entreprise de logistique, déjà locataire de 5 336 m² de surfaces d'entrepôts au Port du Rhin, a pris en location 250 m² de bureaux supplémentaires.

Le taux d'occupation moyen de l'ensemble des biens immobiliers gérés par SOFIDAL (à l'exception d'un entrepôt vacant situé au Port du Rhin) se maintient toujours à un niveau satisfaisant.

Le chiffre d'affaires 2012 s'élève à 3 047 k€, en nette progression par rapport à 2011 (2 537 k€), compte tenu notamment des nouvelles locations intervenues en 2012.

Le résultat net 2012 (912 k€) est également en forte hausse par rapport à celui de l'exercice précédent (641 k€) en raison de la vente des actifs évoqués ci-avant, générant des produits de cession pour un montant de 453 k€.

PROTIRES

S.A.S. au capital de 1 300 500 €, créée le 17/02/1995.

Cette société était titulaire du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) ainsi que du contrat de concession de son unité de valorisation énergétique et de valorisation des mâchefers.

Ces contrats, conclus pour une durée de 15 ans, sont arrivés à échéance le 07/01/2010. La candidature pour le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine présentée par le groupe TIRU, le Groupe ÉS et NOVERGIE n'a pas été retenue par la CUS.

Dès lors, devenue sans objet social, la société a été mise en liquidation amiable anticipée par décision des associés du 18/11/2011. Ce processus se déroule depuis cette date.

Ses résultats financiers 2012 ne sont donc pas significatifs.

ÉCOGI

S.A.S. au capital de 1 500 000 €, créée le 06/05/2011.

ÉCOGI, fruit du partenariat entre le Groupe ÉS, la société Roquette Frères et la Caisse des Dépôts, avec le soutien de l'ADEME, de la région Alsace et de SAF Environnement, porte le projet ambitieux de construction d'une centrale de production d'eau surchauffée (24 MWth) à partir d'une ressource géothermale à plus de 2 500 m de profondeur.

ÉCOGI est une déclinaison industrielle du GEIE « Exploitation Minière de la Chaleur » situé à Soultz-Sous-Forêts, projet innovant de recherche en géothermie profonde dans lequel le Groupe ÉS est un des membres fondateurs.

Le projet comprend, la réalisation de 2 forages de grande profondeur, la construction d'une centrale d'échange de chaleur entre le fluide géothermal et une boucle d'eau douce et la réalisation d'une canalisation de 15 km entre le site de production et le site de consommation de la chaleur.

Après le démarrage des travaux d'aménagement du site pour les forages effectué fin 2011, le premier semestre de l'année 2012 a été consacré aux travaux de réalisation de la plateforme des forages (caves bétonnées, bassins de stockages, raccordements électriques/eau, bases d'enregistrement sismique) et aux études concernant le programme du premier forage.

Le second semestre a été consacré au premier forage jusqu'à 2 580 m et au début des essais associés. Son inauguration s'est déroulée le 29/10/2012 en présence notamment de M. François LOOS, Président de l'ADEME, et de M. Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional d'Alsace.

Les travaux de forages qui sont suivis par la DREAL ont fait l'objet des contrôles réguliers qui ont souligné la maîtrise des opérations par ÉCOGI et ses sous-traitants.

D'un point de vue comptable, les immobilisations sont en cours de constitution et la société ÉCOGI ne réalise pas encore de chiffre d'affaires. Il s'ensuit que son chiffre d'affaires et son résultat net, négatifs, ne sont pas représentatifs de sa future activité d'exploitation et de vente de chaleur.

ÉS-Géothermie (ESG)

S.A.S. au capital de 60 000 €, créée le 09/01/2008.

Cette filiale du Groupe ÉS a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, et à terme, l'exploitation et la maintenance de projets et opérations géothermiques ainsi que tous travaux d'études, d'ingénierie et de conseils dans le domaine de la recherche de ressources géothermiques.

Par son entremise, Électricité de Strasbourg valorise le savoir-faire de haute technicité acquis depuis de nombreuses années sur le site expérimental de Soultz-sous-Forêts.

Pour la cinquième année consécutive, le chiffre d'affaires est en progression (+12 %) et a dépassé en 2012 le seuil de 1 M€ (1 070 k€). Le résultat net est de 74 k€, en progression de 21 % par rapport à 2011.

Une part importante du chiffre d'affaires est générée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet ÉCOGI porté par Électricité de Strasbourg, la société Roquette Frères et la CDC.

À relever également la collaboration avec l'École et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg qui s'est formalisée par la signature d'une convention de partenariat le 14/06/2012.

Une part également importante du chiffre d'affaires provient des travaux engagés pour le compte de la maison-mère Électricité de Strasbourg. Ils ont consisté en la réalisation de travaux d'exploration des permis déjà engagés et au montage et au dépôt de deux nouvelles demandes d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques à basse température, l'une dans le nord de l'Alsace et l'autre sur les territoires de la CUS et du sud de Strasbourg.

ÉS Géothermie a également été missionnée par EDF SEI pour poursuivre l'appui technique à deux projets dans les Caraïbes, l'un à Bouillante en Guadeloupe et l'autre à La Dominique.

Côté études, ESG a piloté une vaste étude de potentiel géothermique pour le compte du Conseil Général du Haut-Rhin et a poursuivi la mise au point d'une nouvelle pompe à arbre long pour le site de production de Soultz-sous-Forêts.

Enfin, côté exploitation, ESG a poursuivi son appui technique au GEIE de Soultz-sous-Forêts.

ÉS Développement Durable

S.A.S. au capital de 6 300 000 €, créée le 07/12/2007.

L'exercice 2012 est le sixième exercice social de cette société, dont ÉS Énergies Strasbourg possède depuis 2009 l'intégralité

du capital social en raison de son intégration dans l'apport partiel d'actif consenti par Électricité de Strasbourg.

En 2012, le capital de la société a été augmenté de 1 000 000 € de manière à lui permettre d'entrer pour 50 % au capital de la S.A.S. « Société Hydraulique de Laval » (S.H.L. cf. infra) en partenariat avec la société SERHY, et de financer ainsi la construction d'une nouvelle centrale mini-hydraulique.

Par ailleurs, la société a signé début 2012 un contrat de location-gérance sur 20 ans de la mini-centrale hydraulique dite « Laffargue » de 130 kW avec la Ville de Schirmeck. Aux termes de ce contrat, la société remet à niveau, exploite et vend la production de la centrale en contrepartie du versement d'une redevance annuelle à la Ville de Schirmeck qui en est le propriétaire. En 2012, des investissements de ré-équipement ont été réalisés sur cette centrale, pour optimiser la production et bénéficier d'un nouveau contrat d'obligation d'achat de type « H07 ».

Le chiffre d'affaires réalisé en 2012 par ÉS Développement Durable est issu de la seule vente d'électricité réalisée par la mini-centrale précitée.

La société dispose par ailleurs, depuis 2011, de 50 % du capital de la société ÉSHEMA HYDRO (cf. infra).

ÉS Développement Durable porte également les parts du Groupe ÉS dans la société de forage GÉOFOREST (cf. infra). Les résultats de cette dernière l'ont amenée à constituer en 2012 une provision pour dépréciation des immobilisations financières de 98 k€.

Du fait de l'ensemble des éléments ci-dessus, le résultat net 2012 d'ÉS Développement Durable est constitué par une perte de 37 k€.

GÉOFOREST

S.A.S. au capital de 250 000 €, créée le 14/12/2007.

ÉS Développement Durable est actionnaire à la hauteur de 49 % du capital de la société GÉOFOREST, S.A.S. au capital de 250 000 €, spécialisée dans la réalisation d'installations de géothermie sur champs de sondes.

L'exercice 2012 est marqué comme en 2011 pour GÉOFOREST par la poursuite de la prospection commerciale sur les marchés du collectif et du tertiaire et le développement de partenariats sur le marché de masse.

La société a répondu à de nombreux appels d'offres dans un contexte économique difficile marqué par la réduction des investissements des collectivités et des entreprises et par une augmentation de la concurrence sur ces marchés.

La société a réalisé sur l'exercice 2012 un chiffre d'affaires de 483 k€, en progression par rapport à 2011. Néanmoins, comme sur les années précédentes, malgré un démarchage intensif des donneurs d'ordre et des prestations de qualité, la société n'a pas pu atteindre le point mort de son activité.

Dans ces conditions, le résultat net de la société s'établit en 2012 à - 140 k€.



SERHY

S.A.S. au capital de 1 540 000 €, créée le 12/11/1990.

La société SERHY, dont ÉS Énergies Strasbourg est actionnaire à hauteur de 35,5% depuis juillet 2011, est spécialisée depuis plus de vingt ans dans la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales hydroélectriques. SERHY a également développé des services complémentaires afin de répondre aux attentes des producteurs d'hydroélectricité notamment dans le domaine des raccordements et des démarches environnementales (ISO 14001). Basée historiquement dans les Pyrénées, SERHY a implanté son bureau d'études dans les Alpes.

Aujourd'hui, SERHY est un des leaders dans l'intégration des solutions pour le marché des centrales hydroélectriques de puissance inférieure à 10 MW.

En 2012, une première construction de centrale neuve de 2,2 MW a été réalisée en partenariat entre ÉS Énergies Strasbourg et SERHY (cf. Société Hydroélectrique de Laval).

Le chiffre d'affaires annuel 2012 s'élève à près de 5,8 M€, en augmentation de 0,9 M€ par rapport à l'année précédente. À noter qu'il prend en compte les prestations de réalisation de la centrale de Laval-en-Belledonne via un apport en nature réalisé par SERHY auprès de la société S.H.L pour un montant de 900 k€. Malgré une hydraulité très faible dans certaines régions en 2012, la diversité géographique des centrales a permis de maintenir la production à 60 GWh, contre 61 GWh en 2011. Les dividendes versés par les différentes filiales de production de SERHY s'élèvent à 1,2 M€, montant équivalent à celui de l'année précédente. Les prestations de bureau d'études se sont développées, notamment les prestations de service sur le raccordement, et les prestations d'études de rénovation avec une demande forte sur le deuxième semestre 2012 en lien avec les obligations réglementaires du système d'obligation d'achat (contrat « H97R »).

Le résultat net de l'exercice clos le 31/10/2012 s'élève à près de 1,3 M€.

Société Hydroélectrique de Laval (S.H.L)

S.A.S. au capital de 2 000 000 €, créée le 18/07/2012.

La société SHL est la société créée pour financer, construire et exploiter la première centrale hydro-électrique neuve issue du pacte d'actionnaires avec SERHY. Elle est située à Laval-en-Belledonne, en Isère. Ses deux actionnaires sont donc, à parité 50/50, ÉS Développement Durable et SERHY.

La centrale construite par SERHY est une centrale de 2,2 MW avec un productible prévisionnel de 8,5 GWh annuels.

Les travaux ont été réalisés en 2012 dans le respect du budget et des délais prévus, et la centrale a été mise en service fin décembre 2012.

Ayant été créée mi-2012, la société n'a pas arrêté de comptes sociaux en 2012.

ÉSHEMA HYDRO

S.A.S. au capital de 3 600 000 €, créée le 21/07/2011.

En 2011, SHEMA (filiale du groupe EDF spécialisée dans la mini-hydraulique) et le Groupe ÉS (via ÉS Développement Durable) ont souhaité unir leurs efforts dans le développement de la mini-hydraulique en formant un partenariat à 50/50 pour créer la société ÉSHEMA HYDRO.

La stratégie de développement d'ÉSHEMA HYDRO prévoit notamment d'acquérir et d'aménager des installations de mini-hydraulique existantes sur l'ensemble du territoire continental français.

La société ÉSHEMA HYDRO détient actuellement les centrales de Frouard (SHEF : Société Hydroélectrique de Frouard -3 aménagements) et de Huningue (FMH : Forces Motrices de Huningue avec 2 centrales VLH). La société SHEF qui exploitait la centrale de Frouard a été fusionnée dans ÉSHEMA HYDRO au cours de l'exercice 2012.

Côté production, l'évènement marquant pour 2012 est le passage des aménagements de l'Île et Le Moulin (FROUARD), en fin de contrat H97, en valorisation marché depuis le 01/10/2012. La production est depuis rachetée par ÉS Énergies Strasbourg dans le cadre de son développement dans cette nouvelle activité. Les autres centrales ont un contrat d'obligation d'achat H07.

La production 2012 est en forte progression par rapport à 2011 (supérieure à 60%). 2011 était une année très sèche et à faible hydraulité. Cette dernière étant nettement meilleure en 2012, le chiffre d'affaires a également augmenté en 2012 par rapport à l'année précédente : pour la centrale de Frouard, il s'élève à 427 k€ et pour celle de Huningue à 162 k€.

Suite à la fusion précitée, le chiffre d'affaires 2012 d'ÉSHEMA HYDRO est constitué par le chiffre d'affaires issu de l'exploitation de la centrale de Frouard, pour la période de mai à décembre, soit 169 k€. Ce montant n'a pas permis au regard des charges d'une année complète, d'avoir un résultat positif. Le résultat d'ÉSHEMA HYDRO pour 2012 est donc négatif et s'établit à - 238 k€.

PRESTELC

S.A.R.L. unipersonnelle au capital de 8 000 €, créée le 27/12/1988.

Cette petite structure d'une dizaine de salariés assure la totalité de la comptabilité des filiales du Groupe ÉS, à l'exception de celles d'ÉS Énergies Strasbourg, dont elle assure néanmoins depuis 2010 quelques prestations de facturation, et d'ÉNEREST.

Ses comptes ne sont pas significatifs, le résultat de cette société étant par construction proche de zéro en raison de la facturation des prestations aux différentes filiales à prix coûtant.

2. Données financières Groupe - Comptes consolidés 2012

Les principales caractéristiques des sociétés consolidées du Groupe sont résumées dans les tableaux ci-dessous, les règles de consolidation utilisées étant indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

2.1. Chiffre d'affaires consolidé

Les chiffres d'affaires des sociétés FIPARES et ÉS Développement Durable ne sont pas significatifs.

Les chiffres d'affaires des sociétés PROTIRES, GÉOFOREST, ÉCOGI, ÉSHEMA, SERHY, SHL S.A.S. ne sont pas pris en considération, car elles font l'objet d'une consolidation par mise en équivalence.

(au 31/12 en millions d'euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL		CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	
	2011	2012	2011	2012
Électricité de Strasbourg	240,37	245,47	36,87	36,10
ÉS Énergies Strasbourg	505,59	523,00	501,02	518,12
ÉNEREST	-	132,20 ⁽¹⁾	-	131,53 ⁽¹⁾
PRESTELEC	0,66	0,85	0,14	0,14
ÉCOTRAL	20,08	18,55	17,58	14,45
SOFIDAL + SCI E.V.M.	2,71	3,22	2,16	2,57
FIPARES	-	-	-	-
BET HUGUET	2,08	1,92	2,07	1,91
CALOREST	2,74	2,96	1,59	1,86
ÉS Développement Durable	-	0,01	-	-
ÉS Géothermie	0,95	1,07	0,66	0,66
Sociétés mises en équivalence				
PROTIRES	-	-	-	-
GÉOFOREST	0,42	0,48	-	-
ÉCOGI	-	-	-	-
ÉSHEMA	-	0,17	-	-
SERHY	2,12 ⁽¹⁾	5,77	-	-
SHL	-	0,00 ⁽¹⁾	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	-	-	562,09	707,34

(1) Chiffre d'affaires depuis l'entrée dans le périmètre de consolidation à la date de clôture.

2.2. Résultat consolidé

Part contributive de chaque société

(au 31/12 en millions d'euros)	RÉSULTAT SOCIAL		CONTRIBUTION AU RÉSULTAT	
	2011	2012	2011	2012
Électricité de Strasbourg	55,03	57,93	38,36 ⁽¹⁾	43,76 ⁽¹⁾
ÉS Énergies Strasbourg	21,21	17,59	20,33 ⁽¹⁾	16,53 ⁽¹⁾
ÉNEREST	-	- 2,81 ⁽²⁾	-	- 3,26 ⁽¹⁾⁽²⁾
PRESTELEC	0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCOTRAL	0,43	0,11	0,26	0,08
SOFIDAL + SCI E.V.M.	0,77	1,03	0,37	0,50
FIPARES	1,64	0,91	0,86	0,33
BET HUGUET	0,03	0,01	0,04	0,01
CALOREST	0,01	0,02	0,01	0,04
ÉS Développement Durable	- 0,14	- 0,04	- 0,09	0,04
ÉS Géothermie	0,06	0,07	0,06	0,07
Sociétés mises en équivalence				
PROTIRES	0,00	- 0,04	0,00	- 0,01
GÉOFOREST	0,13	- 0,14	0,07	- 0,04
ÉCOGI	- 0,24	- 0,67	- 0,06	- 0,18
ÉSHEMA	- 0,17	- 0,24	- 0,11	- 0,03
SERHY	0,23 ⁽²⁾	1,28	0,05 ⁽²⁾	0,35
SHL	-	- ⁽²⁾	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	60,15	58,19

(1) Neutralisation de l'intragroupe au titre des consommations des agents (livraison assurée par les filiales ÉS Énergie Strasbourg et ÉNEREST).

(2) Résultat depuis l'entrée dans le périmètre de consolidation à la date de clôture.

2.3. Compte de résultat consolidé 31/12/2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011 RETRAITÉ ⁽¹⁾	31/12/2012
Chiffre d'affaires	562 094	707 338
Autres produits de l'activité	47 290	59 648
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	609 384	766 986
Achats et variations de stocks	- 348 061	-497 909
Charges externes	- 27 940	-33 627
Impôts, taxes et versements assimilés	- 18 318	- 16 990
Frais de personnel	- 77 562	-86 881
Amortissements	- 37 871	-41 118
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	- 1 031	-493
Dépréciations nettes	-895	-732
Variation de stocks de produits encours et de produits finis	-972	67
Autres produits et charges d'exploitation	- 5 972	- 6 676
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	90 762	82 627
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie	1 451	104
Autres produits et charges opérationnels	- 321	6 109
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	91 892	88 840
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6 209	5 404
Coût de l'endettement financier brut	- 106	-92
Coût de l'endettement financier net	6 103	5 312
Autres produits financiers	398	838
Autres charges financières	- 3 924	-4 891
RÉSULTAT FINANCIER	2 577	1 259
Charge d'impôt sur le résultat	-34 016	-31 976
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-57	83
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	60 396	58 206
Dont résultat net part des minoritaires	18	17
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	60 378	58 189

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2011 sont retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi.

2.4. Comparaison des comptes de résultat consolidé 2012/2011

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2011 RETRAITÉ ⁽³⁾	31/12/2012 ⁽⁴⁾	VARIATION 2012/2011 EN %	VARIATION 2012/2011 RETRAITÉ EN %
Chiffres d'affaires	562,1	562,1	707,3	25,8	25,8
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	90,4	90,8	82,6	- 8,6	- 9,0
Résultat opérationnel	91,5	91,9	88,8	- 2,9	- 3,3
Résultat net part du Groupe	60,1	60,4	58,2	- 3,3	- 3,6
Résultat net courant ⁽²⁾	59,4	59,7	54,2	- 8,8	- 9,1

(1) Le résultat opérationnel courant est présenté conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de Comptabilité (CNC). Il n'inclut pas les autres produits et charges opérationnels visés au § 28 du IASB Framework, ni les variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés *own use* déqualifiés.

(2) Le résultat net courant correspond au résultat net part du Groupe, corrigé des éléments visés au renvoi (1), nets d'impôts.

(3) Les données sont retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi.

(4) Les données prennent en compte la contribution de la société ÉNEREST du 01/04/2012 au 31/12/2012.

2.5. Analyse du compte de résultat consolidé 2012

Évolution des consommations et ventes

Les consommations totales d'électricité, à savoir l'énergie (en GWh) ayant transité par le réseau d'Électricité de Strasbourg, s'établissent en données brutes à 6 998 GWh, soit une hausse de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution reflète un impact climatique plus favorable en 2012 qu'en 2011, en raison des conditions météorologiques particulièrement clémentes observées en 2011, année la plus douce de la dernière décennie.

Cependant, malgré la vague de froid qui s'est abattue sur la France en février 2012 et un début d'automne plutôt frais, les températures sont globalement restées supérieures aux normales saisonnières. Par ailleurs, le contexte de crise économique et financière a généré un ralentissement de l'activité industrielle en France et en particulier en Alsace, sur l'ensemble de l'année 2012.

Les ventes d'électricité de la filiale de commercialisation ÉS Énergies Strasbourg affichent en données brutes une hausse de 1,6 % à 5 950 GWh.

Après correction des aléas climatiques, les variations retraitées ventes ressortent à - 0,9 %, traduisant la perte de plusieurs clients industriels ou tertiaires dans un contexte fortement concurrentiel. Cependant, le taux de fidélisation global du portefeuille clientèle reste toujours à un niveau très élevé proche de 85 %, reflétant la bonne réceptivité des clients à nos diverses offres de services.

Les ventes aux Particuliers, faisant suite à une stagnation en 2011, sont en légère augmentation sur 2012 après neutralisation des variations climatiques.

L'activité gaz s'est fortement développée avec l'acquisition par Électricité de Strasbourg, au 01/04/12, de 100 % des actions et des droits de vote de la société ÉNEREST. Premier fournisseur de gaz naturel à Strasbourg et dans le Bas-Rhin,

ÉNEREST propose une gamme complète de services et d'offres à ses clients particuliers et professionnels (plus de 100 000 clients), étendue à toute la France. Sur l'ensemble de l'année 2012, ÉNEREST aura commercialisé 5,2 TWh de gaz, bénéficiant d'une augmentation significative des ventes lors de la vague de froid de février.

Commentaires sur le compte de résultat consolidé du Groupe ÉS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit en données brutes à 707,3 M€, en hausse de 25,8 % par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- l'entrée d'ÉNEREST dans le périmètre de consolidation du Groupe ÉS, à compter du 01/04/2012. Les ventes de gaz de la Société sur les neufs derniers mois de 2012 contribuent au chiffre d'affaires à hauteur de 132,2 M€ par rapport au périmètre consolidé historique ;
- l'effet prix/volume de la clientèle aux tarifs réglementés de vente en électricité, portée par les hausses tarifaires de juillet 2011 et 2012, et par l'accroissement des consommations des clients résidentiels ;
- le produit de l'activité de commercialisation sur le marché ouvert, pour le compte de tiers, de la production des installations mini-hydrauliques dont le contrat sous obligation d'achat arrivait à échéance en fin d'année 2012.

Pour autant, des impacts négatifs réduisent ces effets :

- la conjoncture économique morose marquée en particulier par le ralentissement ou l'arrêt de la production de certains sites industriels, ainsi que la perte de plusieurs clients industriels ou tertiaires qui ont impacté les ventes de la filiale de commercialisation d'électricité ÉS Énergies Strasbourg ;
- la baisse de la contribution de certaines autres filiales, en particulier celle d'ÉCOTRAL doublement impacté par le report de certains projets des collectivités locales, et par le contexte économique incertain qui a freiné l'investissement des clients industriels ;

- le ralentissement de l'activité de raccordement au réseau électrique, en raison en particulier du report des travaux sur la plateforme départementale d'activités de Brumath, du recul des installations photovoltaïques et du ralentissement du marché de la construction immobilière.

Le résultat opérationnel s'affiche à 88,8 M€ soit une baisse de 3,3 % par rapport à l'année 2011.

Au-delà des effets déjà mentionnés pour le chiffre d'affaires, le résultat est affecté par plusieurs impacts négatifs :

- l'entrée d'ÉNEREST dans le périmètre consolidé au 01/04/2012, après la période hivernale, n'a pas permis d'intégrer l'effet des ventes gaz importantes lors de la vague de froid de février 2012 dans le résultat consolidé du Groupe. Pour autant, il faut préciser que la trésorerie générée lors de cette période a été intégralement conservée par Électricité de Strasbourg puisqu'aucun dividende n'a été versé à Réseau GDS sur le résultat généré par l'activité de la Société au-delà du 30/09/2011 ;
- la vague de froid exceptionnelle de février 2012 a entraîné d'importants dépassements de puissances souscrites sur le principal contrat d'achat d'électricité d'ÉS Énergies Strasbourg, avec un effet négatif sur la marge ;
- une hausse des charges de personnel due aux évolutions salariales de la branche des IEG et à l'augmentation de diverses charges patronales, complétée par l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés proposée en juin 2012 ;
- la charge non récurrente (1,7 M€) correspondant aux frais liés à l'acquisition de la société ÉNEREST.

Cette baisse de résultat opérationnel est compensée par :

- les produits de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles, la reprise de provision pour risques liée au contrôle fiscal portant sur les années 2008 et 2009, et des remises gracieuses de majorations CNIEG ;
- la diminution des dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations de concession, traduisant d'une part la poursuite du programme de renouvellement des potelets de toiture vétustes, et s'expliquant d'autre part, par l'allongement de la durée de vie comptable de certains ouvrages de réseau et le caractère non renouvelable des postes enterrés.

Le résultat financier s'établit à 1,26 M€, en baisse de 1,32 M€ par rapport à l'exercice précédent suite à la baisse continue des taux d'intérêts sur les marchés financiers sur l'ensemble de l'année 2012, la baisse de l'encours de trésorerie suite à l'acquisition d'ÉNEREST, et dans une moindre mesure par la baisse des dividendes reçus des filiales et participations.

L'impôt sur les bénéfices est en baisse par rapport à 2011 suite à la diminution du résultat avant impôts, et à la baisse en 2012 de la charge d'impôts différés actif et passif.

Au final le résultat net part du Groupe ressort à 58,2 M€ en baisse de 3,3 % par rapport à l'année précédente.

3. Données sociales, environnementales et sociétales du Groupe ÉS

3.1. Éléments méthodologiques sur les données sociales, environnementales et sociétales 2012

3.1.1. Contexte des informations fournies

Contexte réglementaire - Application au sein du Groupe ÉS :

Le présent rapport a été établi en application de la loi n° 2010-788 du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 de l'environnement » qui modifie comme suit l'article 225-102-1 du Code de commerce (extraits).

- Le cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce est remplacé par sept alinéas ainsi rédigés :

« Il comprend également des informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. Un décret en Conseil d'État établit la liste de ces informations en cohérence avec les textes européens et internationaux, ainsi que les modalités de leur présentation de façon à permettre une comparaison des données. »

« Les institutions représentatives du personnel et les parties prenantes participant à des dialogues avec les entreprises peuvent présenter leur avis sur les démarches de responsabilité sociale, environnementale et sociétale des entreprises en complément des indicateurs présentés. »

- « Les trois alinéas précédents s'appliquent aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ainsi qu'aux sociétés dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'État. Lorsque la Société établit des comptes consolidés, les informations fournies sont consolidées et portent sur la Société elle-même ainsi que sur l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3. »

- « Les informations sociales et environnementales figurant ou devant figurer au regard des obligations légales et réglementaires font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État. Cette vérification donne lieu à un avis qui est transmis à l'Assemblée des actionnaires ou des associés en même temps que le rapport du Conseil d'administration ou du directoire. »

« L'alinéa précédent s'applique à partir de l'exercice clos au 31/12/2011 pour les entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il s'applique à

partir de l'exercice clos au 31/12/2016 pour l'ensemble des entreprises concernées par le présent article. « L'avis de l'organisme tiers indépendant comporte notamment une attestation sur la présence de toutes les informations devant figurer au regard des obligations légales ou réglementaires. Cette attestation est due à partir de l'exercice clos au 31/12/2011 pour l'ensemble des entreprises concernées par le présent article. »

Ces évolutions devaient initialement s'appliquer aux rapports afférents aux exercices ouverts à compter de 2011, mais l'entrée en vigueur du dispositif a dû être reportée, dans l'attente du décret d'application. Celui-ci (décret n° 2012-557) daté du 24/04/2012, a été publié au Journal Officiel le 26 du même mois. Il fixe les seuils au-delà desquels les S.A. et les S.C.A. non cotées sont soumises au dispositif et établit la liste des informations à inclure dans le rapport, qui diffère sensiblement selon que la Société est cotée ou non.

Toutefois, si la publication des informations est désormais requise, en revanche les modalités de la vérification des informations par l'organisme tiers indépendant visé par la loi restaient, au jour de l'établissement du présent rapport, subordonnées à la parution d'un arrêté ministériel.

Sur la base de la loi du 12/07/2010 précitée et nonobstant l'absence de décret d'application, le Groupe ÉS a souhaité, de façon volontariste, rédiger et publier un premier rapport de développement durable en 2012, au titre de l'exercice 2011.

Cette action a permis de mettre en place et de tester les processus de collecte et de contrôle, poursuivis pour l'exercice 2012 et auxquels ont été apportés les correctifs nécessaires dans le cadre de la démarche d'amélioration continue en vigueur au sein du Groupe ÉS, et pour répondre aux exigences réglementaires.

Il est précisé que le rapport de l'exercice 2011, contrairement à celui de l'exercice 2012, n'a pas fait l'objet de travaux de vérification sur une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux par un tiers indépendant, en l'absence de dispositions réglementaires.

Contexte d'entreprise

Le Groupe ÉS est l'énergéticien multi-énergies de référence sur le Grand Est de la France.

Il s'est construit à partir d'Électricité de Strasbourg (filiale d'EDF), entreprise alsacienne centenaire, deuxième distributeur d'électricité en France, après ERDF. Électricité de Strasbourg assure depuis plus d'un siècle la desserte en électricité de 409 communes du Bas-Rhin représentant plus de 440 000 clients. À la suite des obligations de séparation juridique entre activités de réseaux et activités de fourniture d'énergie issues des différentes directives européennes publiées depuis 2003 et de la législation française de transposition, elle a filialisé son activité commerciale de fourniture d'énergie depuis le 01/06/2009. Cette activité est depuis lors assurée par sa filiale à 100 % ÉS Énergies Strasbourg. Une filiale de commercialisation de gaz naturel, ÉNEREST, a rejoint le Groupe ÉS le 01/04/2012.

Et avec d'autres filiales compétentes dans les énergies renouvelables et les services énergétiques, telles qu'ÉCOTRAL,

BET HUGUET et ÉS Géothermie, le Groupe ÉS intervient pour promouvoir l'éco-efficacité énergétique de l'habitat, du tertiaire et de l'industrie.

Toutes ces sociétés sont fortement présentes dans l'environnement régional, et démontrent année après année la pertinence du modèle du Groupe ÉS qui dégage des résultats positifs dans la durée. Ses principaux atouts sont la satisfaction de ses clients, son développement commercial innovant, ses réseaux de bon niveau, la confiance des élus et son personnel compétent et attaché à son entreprise.

Le développement du Groupe ÉS est actuellement orienté par un plan stratégique validé par le Conseil d'administration en date du 15/02/2012 et qui s'appuie sur les trois grands métiers du Groupe : la distribution d'électricité, la commercialisation d'électricité et de gaz et les services énergétiques.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe ÉS s'est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de progrès qui se fonde sur l'écoute permanente des parties prenantes et des clients, en particulier afin d'améliorer sa performance.

Le Groupe ÉS encourage à tous les niveaux des comportements individuels et collectifs inspirés par la recherche de l'amélioration continue et de la performance.

Les principes retenus pour conduire cette démarche sont les suivants :

- la détermination à agir en faveur du développement durable ;
- la satisfaction de toutes les parties prenantes de l'entreprise : clients, personnel, actionnaires, collectivités territoriales, fournisseurs et partenaires ;
- la nécessité d'une maîtrise simultanée et reconnue de trois domaines essentiels : la qualité des produits et des services, la santé-sécurité, l'environnement ;
- la mesure et l'amélioration continue ;
- l'engagement de la Direction ;
- la large prise en compte des principes de la démarche de progrès dans les pratiques managériales et individuelles ;
- la responsabilité du management ;
- l'implication de chacun ;
- la conformité aux réglementations en vigueur et engagements auxquels l'entreprise a souscrit.

La lisibilité de la performance à l'externe et la maîtrise des procédures internes ont été rendues possible par la mise sous assurance-qualité des processus de l'entreprise et l'obtention des certificats y afférents.

C'est ainsi qu'Électricité de Strasbourg a obtenu, le 12/04/2005, pour toutes ses activités et tous ses sites :

- la Certification Qualité (ISO 9001/version 2008) ;
- la Certification Santé/Sécurité (OHSAS 18001/version 2007) ;
- la Certification Environnementale (ISO 14001/version 2004).

Ces certificats, renouvelés le 31/03/2010 et valables jusqu'au 29/12/2012, ont été renouvelés à la suite de l'audit positif de l'AFAQ conduit en novembre 2012.

De son côté, ÉS Énergies Strasbourg s'est engagée dans une démarche de progrès reconnue, en 2009, par les certifications ISO 9001 et ISO 14001 de son système de management de la Qualité et de l'Environnement.

Ces certificats, à l'instar de ceux d'Électricité de Strasbourg, ont été renouvelés à la suite de l'audit positif de l'AFAQ conduit en novembre 2012.

L'ensemble de cette démarche de progrès continus, de mise sous assurance-qualité et d'audit des processus-métier concourt à la pertinence et à la fiabilité des indications fournies dans le rapport de développement durable.

3.1.2. Périmètre du reporting

Le périmètre couvert par le processus de *reporting* (indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux) correspond à l'ensemble du Groupe ES tel que défini par la consolidation financière, définie à l'article L233 du Code de commerce et ce, en application de l'article L225-102 du même Code. Plus précisément, ce périmètre englobe Électricité de Strasbourg S.A., ES Énergies Strasbourg et les filiales intégrées de manière globale ou proportionnelle.

Les filiales simplement mises en équivalence sont ainsi exclues du champ de collecte, dans la mesure où le Groupe ES ne peut en maîtriser la politique et les actions en matière de développement durable.

Toutefois, les données relatives à certaines filiales incluses dans ce périmètre financier pourront ne pas figurer dans le présent rapport, en raison de leur activité ou de leur taille peu significative en matière d'impact économique et social.

Sont ainsi exclues (conditions non cumulatives) :

- les sociétés holding, n'ayant pas d'activité distincte de celle des sociétés dont elles portent les titres ;
- les sociétés non présentes dans le Groupe consolidé depuis deux exercices consécutifs complets, afin de permettre une comparabilité pertinente des données ;
- les sociétés dont le volume d'activités (chiffre d'affaires) n'est pas significatif au niveau du Groupe ES (inférieur à 20 M€) ;
- les sociétés ayant moins de 50 salariés.

Enfin, dans un souci de cohérence et de clarté pour le lecteur, ce *reporting* est effectué à iso-périmètre, consistant en la prise en compte des mêmes sociétés pour chacun des volets social, environnemental et sociétal.

Entités présentes dans le périmètre de consolidation 2012 et incluses dans le périmètre 2012 de reporting des indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux

Électricité de Strasbourg

S.A. au capital de 71 693 860 €
26, boulevard du Président Wilson
67000 Strasbourg
Activité : Distribution d'énergies

ES Énergies Strasbourg

S.A. au capital de 5 000 000 €
37, rue du Marais Vert
67000 Strasbourg

Détenue à 99 % par Électricité de Strasbourg
Activité : Production et commercialisation d'énergies et de services associés

Site Internet du Groupe (où est consultable le Rapport de gestion) : www.es-groupe.fr

Il résulte de ce qui précède, qu'au sens des chapitres qui suivent, sera désigné par « Groupe ES », l'ensemble constitué par les seules sociétés Électricité de Strasbourg et ES Énergies Strasbourg.

En 2012, ces deux sociétés représentent à elles seules plus de 80 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ES et disposent de plus de 80 % du personnel de l'ensemble des filiales d'Électricité de Strasbourg (les 11 sociétés détenues à plus de 50 % par Électricité de Strasbourg). Le poids cumulé de ces deux entités est donc tout à fait significatif.

Changement de périmètre par rapport à 2011

Ainsi que rappelé au paragraphe 3.1.1. ci-dessus, le Groupe ES est passé d'un rapport établi au titre de l'exercice 2011 sur une base volontariste, à un rapport encadré par des dispositions réglementaires et dont certains indicateurs ont fait l'objet de travaux de vérification par un organisme tiers-indépendant, le cabinet KPMG.

Les indicateurs ayant fait l'objet de travaux de vérification en assurance modérée sont identifiés par un astérisque (*) dans le présent rapport.

Par ailleurs, l'avis d'assurance du cabinet KPMG sera disponible sur Internet à l'adresse susmentionnée.

Le périmètre de *reporting* social, environnemental et sociétal a été revu et harmonisé cette année, certaines sociétés du Groupe ES n'étant désormais plus incluses dans le périmètre développement durable pour les raisons présentées ci-dessus. Les chiffres 2011 ont été retraités en conséquence.

Exercices sociaux de référence

Du 01/01 au 31/12/2012, pour les deux sociétés entrant dans le périmètre sus-défini.

3.1.3. Principes applicables, modalités de collecte, consolidation et contrôle des données

Principes applicables

• Pertinence

Le contenu du Rapport de Développement Durable se concentre sur les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux les plus significatifs pour l'activité du Groupe ES.

• Exhaustivité

Le Groupe ES s'efforce à la meilleure exhaustivité possible, comme en témoigne la présente note méthodologique, avec une description volontairement approfondie du contexte d'établissement du rapport, des principes appliqués et des



méthodes de validation et de contrôle. Le Groupe ÉS a estimé opportun, dans certains cas, d'aller au-delà des strictes obligations réglementaires, pour compléter l'information du lecteur par des données spécifiques au Groupe ÉS et importantes au regard de son activité et/ou de ses valeurs (exemple : taux d'enfouissement des lignes électriques).

• Précision

Le Groupe ÉS s'assure de l'exactitude des données publiées, au moyen de ses procédures de contrôle interne.

Dans le cas particulier du Groupe ÉS, l'exactitude des données résulte également, *de facto*, d'un reporting facilité par d'un périmètre réduit à deux sociétés, exerçant toutes les deux une activité sur un même territoire géographique régional, dans le même domaine, et avec des services d'appui communs centralisés.

• Clarté

Le Groupe ÉS est conscient du niveau élevé de technicité de ses activités et s'efforce de présenter une information compréhensible par le plus grand nombre, le volet environnemental de son activité étant concerné au premier chef en raison de la complexité de certaines de ses données.

• Comparabilité

Les chiffres sont présentés sur deux exercices successifs, respectivement 2011 et 2012, et sans changement de méthode d'évaluation.

Organisation intra-groupe du reporting pour le Rapport de Développement Durable

La rédaction du Rapport Développement Durable est confiée au Pôle expertise juridique, rattaché au Secrétariat général du Groupe ÉS. Cette organisation permet d'assurer une cohérence dans la forme, dans les données, dans le calendrier et dans le processus d'audit et de validation entre le rapport Développement Durable et les rapports de gestion d'Électricité de Strasbourg, d'ÉS Énergies Strasbourg et du Groupe ÉS pour la rédaction desquels le Pôle Expertise Juridique est également missionné.

• Modalités de collecte et de consolidation des données

Le processus de reporting s'organise en plusieurs étapes :

Au début du 4^e trimestre de l'année N, le Pôle Expertise Juridique communique ses demandes à ses « contributeurs » internes, à savoir :

- le Responsable environnement pour le volet environnemental ;
- la Direction des ressources humaines pour le volet social ;
- 5 contributeurs distincts pour le volet sociétal.

Ces demandes tiennent compte chaque année des améliorations apportées au titre du rapport précédent, de l'évolution éventuelle de la réglementation ainsi que des usages et processus internes aux groupes ÉS ou EDF.

S'opère ensuite un travail rédactionnel, de mise en forme avec un contrôle de cohérence.

Le rapport est ensuite validé par le Secrétaire général du Groupe ÉS, puis par la Direction générale avant de faire

l'objet de travaux de vérification par l'organisme tiers indépendant, sur une sélection d'indicateurs.

• Cohérence avec Électricité de France

Une cohérence est nécessaire entre les données sociales, environnementales et sociétales figurant dans le Rapport de gestion du Groupe ÉS et celles consolidées dans le Rapport de gestion du groupe EDF, étant rappelé qu'Électricité de Strasbourg est détenue à près de 90 % par la société EDF-Développement environnement, elle-même intégralement détenue par EDF.

La politique environnementale d'Électricité de Strasbourg (DIR-12), actualisée en 2010, est cohérente avec la politique de développement durable du groupe EDF : Le Groupe ÉS s'inscrit en effet dans la continuité de la démarche environnementale ISO 14001 du groupe EDF.

Le contrôleur de gestion du Groupe ÉS collecte les informations sociales, environnementales et sociétales, qu'il collationne et valide avant de les intégrer dans l'outil informatique de consolidation « EDIFIS » du groupe EDF.

Il existe par ailleurs un « correspondant développement durable » du Groupe ÉS pour l'établissement du rapport EDF, interlocuteur unique du Groupe ÉS pour les trois volets social, environnemental et sociétal.

Toutefois, pour certains critères, subsistent des écarts de définitions entre celles retenues historiquement par le Groupe ÉS et celles du référentiel EDF, pour lesquels une mise en harmonie reste à étudier.

• Modalités de restitution et de contrôle des données

Contrôle interne

Compte-tenu du nombre de critères d'évaluation retenus parmi les données sociales et environnementales, le contrôle des données précitées revêt un caractère plus prégnant que pour les données sociétales.

Données sociales

La Direction des ressources humaines d'Électricité de Strasbourg assure non seulement la gestion de ses propres salariés, mais aussi, via un contrat de prestations de services, celle des salariés de sa filiale ÉS Énergies Strasbourg.

Elle maîtrise la totalité de la chaîne de gestion, de l'embauche à l'établissement de la paie en passant par le déroulement de carrière et la formation. Elle utilise pour ses besoins le logiciel META 4.

La quasi-totalité des données présentées dans le présent rapport est issue de requêtes auprès du logiciel précité.

Les contrôles se font à plusieurs niveaux :

- contrôles ponctuels par le chef d'entité ;
- contrôles par le corps des auditeurs internes du Groupe ÉS ;
- contrôles de cohérence entre les groupes « gestion administrative », « relations sociales », « paie » de par les informations qu'ils se transmettent mutuellement et qui sont de fait collationnées et réciproquement contrôlées ;
- contrôles de cohérence avec les autres données de sortie telles que le Bilan social ou le Rapport sur l'égalité professionnelle

et salariale, examinés de leur côté par le Comité d'Entreprise, voire le Conseil d'administration et l'inspection du travail.

Par ailleurs, ainsi que ceci a été exposé ci-dessus, la Société Électricité de Strasbourg étant certifiée QSE, les procédures en matière de ressources humaines sont sous assurance-qualité et régulièrement contrôlées.

Données environnementales

Les données environnementales sont réunies par le « Responsable environnement », rattaché au Pôle SEM (Sécurité, Environnement et Management), lui-même dépendant directement de la Direction générale d'Électricité de Strasbourg.

L'élaboration des données environnementales s'appuie sur des fiches descriptives et méthodologiques selon la norme ISO 14001, qui constitue le référentiel de management environnemental du Groupe ÉS en vigueur depuis début 2011.

Pour la collecte des données, le Responsable environnement s'appuie sur les experts de domaines et/ou les chefs d'entité concernés.

Il s'agit soit de données trimestrielles stabilisées du programme environnemental ISO 14001, soit de données environnementales annuelles *ad hoc*.

Cette collecte servira également à alimenter les états divers destinés aux organismes d'État tels que la DREAL, SESSI, GERE, la Préfecture du Bas-Rhin, etc.

Ces données sont validées par le Délégué à l'audit, responsable du Pôle Sécurité Environnement et Management.

Le contrôleur de gestion du Groupe ÉS vérifie de son côté leur cohérence avec toutes les sources d'information dont il dispose.

Sur le fond, l'identification des aspects environnementaux de l'ensemble des activités est réalisée avec les « correspondants analyse environnementale ». Ces derniers sont des salariés du Groupe ÉS, répartis dans différentes entités, choisis en fonction des responsabilités et expertises qu'ils assurent par ailleurs, et sur lesquels s'appuie le Responsable environnement pour réaliser son analyse environnementale selon l'ISO 14001 et avoir un retour des actions du terrain, voire des difficultés rencontrées.

L'identification précitée résulte d'une analyse d'impact des activités sur l'environnement en situation normale et en situation de dysfonctionnement qui prend en compte l'importance de l'impact, la non-conformité réglementaire, les situations d'urgence, ou les défauts de maîtrise.

Cette analyse est revue annuellement avec prise en compte des améliorations réalisées et des éventuelles évolutions des activités.

Audit externe

Le Groupe ÉS a fait le choix du cabinet de commissariat aux comptes KPMG Audit en tant qu'organisme tiers indépendant, qui réalise également des travaux de vérification sur une sélection d'indicateurs extra-financiers publiés dans le Rapport de développement durable du groupe EDF.

Ces travaux de vérification ont fait l'objet d'un rapport spécifique, inclus dans le rapport d'activité global du Groupe ÉS,

et également porté à l'information des tiers sur le site Internet du Groupe ÉS (espace finances/information réglementée).

Examen par le Conseil d'administration

Le présent rapport a été présenté au Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg S.A. réuni le 11/02/2013, et validé par lui sans observations.

3.1.4. Précisions méthodologiques relatives aux indicateurs retenus

Indicateurs sociaux

• Respect des règles de l'OIT

Le Groupe ÉS applique les recommandations des conventions fondamentales de l'OIT, à savoir :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Toutefois, il convient de noter que ces fondamentaux sont pleinement respectés par le Groupe ÉS et qu'il ne semble dès lors pas utile de les développer dans le volet consacré aux ressources humaines.

En effet, les entreprises du Groupe ÉS ont pour champ d'action le Grand Est de la France et n'exercent aucune activité en pays étranger. Les obligations sociales relevant du droit français et communautaire, leur sont applicables et garantissent de fait le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT.

• Taux de fréquence et taux de gravité

Le taux de fréquence des accidents du travail est le rapport du nombre d'accidents du travail avec arrêt x 10 puissance 6, sur le nombre d'heures travaillées.

Le taux de gravité des accidents du travail est le rapport du nombre de jours d'arrêts de travail suite à un accident du travail x 1 000, sur le nombre d'heures travaillées. Ce calcul est effectué en jours ouvrés, et le jour même de survenue de l'accident est pris en compte.

• Taux des salariés éligibles à une rémunération variable

Certains emplois ouvrent droit, en sus de la rémunération fixe, à une rémunération individuelle ayant un caractère variable au titre des résultats obtenus. Plus globalement, tous les salariés du Groupe ÉS sous contrat depuis au moins 3 mois sont éligibles à une rémunération variable collective :

Il s'agit d'une prime d'intéressement versée au courant de l'année N au titre des résultats atteints l'année N-1 selon des critères définis par accord d'entreprise. Le taux des salariés éligibles à une rémunération variable correspond au rapport du nombre de salariés présents à l'effectif au 31/12/2012 ayant perçu un intéressement dans l'année sur le nombre total de salariés présents à l'effectif au 31/12/2012.



• Formation

Le nombre d'heures de formation est obtenu par conversion du nombre de jours de formation, en heures, en multipliant par la durée standard d'une journée de travail.

Indicateurs environnementaux

• SF6

Les données d'émission de SF6 sont calculées sur la base d'un bilan de masse des bouteilles de SF6 de rechargement, de récupération et des pertes de SF6 dues aux incidents selon la définition de la norme ISO 14001.

• Taux d'enfouissement des réseaux

Afin de prendre en compte le délai d'enregistrement des ouvrages HTA et BT nouvellement posés dans le système cartographique d'Électricité de Strasbourg, (qui peut aller jusqu'à 6 mois), sont inclus dans le calcul du taux d'enfouissement de l'année N, les ouvrages ayant été posés l'année N-1 mais qui n'ont été saisi dans le fichier d'enregistrement que durant l'année N.

On obtient ainsi un résultat plus fin et qui reflète mieux l'activité d'une année complète.

• Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets

Concernant les déchets conventionnels, le *reporting* 2012 est réalisé en années pleines.

Les quantités de déchets reportées pour l'année 2012 sont les quantités pour lesquelles le BSD (Bordereau de Suivi Déchets) a été reçu au cours de l'exercice.

Ainsi, si des enlèvements sont réalisés en fin d'année N mais pour lesquels les BSD n'ont pas été reçus avant le 31 décembre N, ces quantités seront prises en compte pour le *reporting* N+1.

De plus, la réglementation impose désormais un nouveau registre de suivi des déchets. Ainsi depuis le 01/07/2012, les DIB (Déchets Industriels Banals) font désormais également l'objet d'un suivi par le Groupe ÉS en termes de quantité valorisée ou non valorisée.

De ce fait, ne sont pris en compte en 2012 que les produits dangereux.

Enfin, lors de l'élimination de certains transformateurs, le prestataire chargé de cette prestation n'est pas en mesure de faire la part entre la Destruction « code D » du bordereau de suivi ou la Revalorisation « code R » (codes européens), en raison de son incapacité de déterminer la qualité de l'huile qu'ils contiennent. Le bordereau en retour présente dès lors un code « D/R ». Dans ces cas, peu fréquents (un seul enlèvement en 2012), l'enlèvement est enregistré par défaut en « Revalorisation ».

• Consommation d'eau et d'électricité

Pour la détermination des consommations d'électricité, n'est pas prise en compte, en raison de son volume marginal, l'énergie transitant par des compteurs « bleus » enregistrant les consommations de faible puissance, notamment les compteurs des petits postes de transformation et les compteurs annexes.

S'agissant des sites retenus, il s'agit de ceux de l'Avancée (siège social), du COM (Centre Opérationnel de Mundolsheim), des ARM (Ateliers Rue de Molsheim) et des agences de Molsheim, Pfaffenhoffen et Haguenau, à l'exclusion du site « Vauban », rue Gustave-Adolphe Hirn à Strasbourg, en considération du fait que le nombre de salariés du Groupe ÉS (au sens du présent rapport), y travaillant, est faible par rapport à l'effectif total de référence et du fait également que ces salariés n'y exercent pas d'activité de type industrielle fortement consommatrice d'électricité.

Par souci de cohérence entre les deux indicateurs, ce site est également exclu pour la consommation d'eau.

Indicateurs économiques et sociétaux

• Classement d'Électricité de Strasbourg parmi les distributeurs européens

L'affirmation selon laquelle Électricité de Strasbourg se situe « parmi les meilleurs distributeurs européens » est fondée sur deux critères usuels dans son domaine d'activité que sont le « Critère B » et le pourcentage de clients réalimentés en moins de 30 mn suite à un incident HTA. Elle est également fondée sur le respect des critères réglementaires de qualité de fourniture.

Le Critère B est le temps moyen annuel de coupure de tous les clients particuliers raccordés au réseau.

Pour l'exercice 2012, le Critère B s'élève pour Électricité de Strasbourg à 11 mn 06 s et le pourcentage de clients réalimentés en moins de 30 mn suite à un incident HTA est de 77,8 %. La comparabilité avec les autres distributeurs d'électricité est faite à partir de benchmarks volontaristes et sporadiques effectués par la Société.

Toutefois, il convient de citer une étude récente, datée de 2010, réalisée par la société Cap Gemini en relations avec AD équations, intitulée « *Distribution Networks Comparative performance Benchmarking – overview of DNO Performance* » qui conforte l'affirmation du bon positionnement européen du distributeur Électricité de Strasbourg.

• Sous-traitance et fournisseurs

Les données du paragraphe relatif à la sous-traitance et aux fournisseurs concernent les achats hors énergies, centralisés au niveau de l'entité « Achats » d'Électricité de Strasbourg, pour l'essentiel des achats liés directement ou indirectement à la gestion du réseau électrique.

Les achats d'énergies font de leur côté l'objet de règles tout à fait particulières dans un environnement de production d'énergies lui aussi totalement spécifique et complexe et ne sont pas réalisées par l'entité « Achats » susmentionnée. Ils n'en sont pas moins soumis à de rigoureux processus de contrôle, mais qu'il n'y a pas lieu de détailler dans le présent document.

3.2. Ressources humaines

Avec un effectif global de plus de 1 000 salariés, le Groupe ÉS est un des premiers employeurs régionaux. Ses salariés travaillent et résident dans la région Alsace.

Le Groupe ÉS attache une importance particulière aux ressources humaines au titre de sa responsabilité sociale. Ceci se traduit notamment par :

- le nombre élevé d'accords d'entreprises (10 en 2012 contre 11 en 2011) qui démontre la richesse du dialogue social ;
- la prévention en matière de santé et de sécurité ; l'intégrité physique des salariés étant la préoccupation continue du management ;
- la formation des salariés, pour laquelle le Groupe ÉS investit des montants importants ;
- les actions entreprises pour l'égalité professionnelle hommes/femmes et la promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

3.2.1. Emploi

Effectif total et répartition par zone géographique

	31/12/2011	%	31/12/2012	%
Effectif total, dont	1 049		1 058 ^(*)	
- à temps plein	934	89	940 ^(*)	89
- à temps partiel	115	11	118 ^(*)	11

L'effectif total s'élève à 1 058 salariés au 31/12/2012 tous statuts confondus, dont 832 pour Électricité de Strasbourg (79 %) et 226 pour ÉS Énergies Strasbourg (21 %).

Ce personnel est essentiellement réparti sur les 3 principaux sites du Groupe : le siège social au cœur de Strasbourg, le site ARM/Espace Vauban également à Strasbourg et le Centre Opérationnel de Mundolsheim (COM) qui regroupe la majorité des effectifs.

Pour faciliter les interventions ou les relations avec la clientèle, dont il est rappelé qu'elle est essentiellement bas-rhinoise, le Groupe ÉS dispose également d'agences à Haguenau (au nord du département), à Pfaffenhoffen (à l'ouest) et à Molsheim (au sud).

Répartition des salariés par sexe et par collègue

	31/12/2011	%	31/12/2012	%
Effectif total, dont	1 049		1 058 ^(*)	
- femmes	264	25,2	276 ^(*)	26,1
- cadres	196	18,7	204 ^(*)	19,3
- femmes parmi les cadres	49	25	52 ^(*)	25,5

Globalement l'effectif est composé de 782 hommes et de 276 femmes. Les femmes représentent 26 % de l'effectif du Groupe ÉS, en progression par rapport à 2011. Si, au sein d'Électricité de Strasbourg, la répartition est de 681 hommes (82 %) pour 151 femmes (18 %), ce rapport s'inverse au sein de la filiale ÉS Énergies Strasbourg avec 101 hommes (45 %) pour 125 femmes (55 %).

Ceci s'explique par la nature des métiers proposés, plus techniques au sein d'Électricité de Strasbourg où les postulantes à l'embauche sont pour l'instant plus rares, et de nature commerciale au sein d'ÉS Énergies Strasbourg où les cursus de formation intègrent bien davantage de femmes.

Le pourcentage de cadres dans le Groupe ÉS progresse légèrement au profit des femmes.

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

Répartition des salariés par âge

	2011			2012		
	H	F	T	H	F	T
Nombre de salariés de - 25 ans	65	13	78	56	14	70 (*)
de 25 à 35 ans	135	69	204	151	65	216 (*)
de 36 à 45 ans	213	95	308	204	103	307 (*)
de 46 à 55 ans	306	63	369	300	69	369 (*)
de 56 ans et plus	66	24	90	71	25	96 (*)

En 2012, la moyenne d'âge est de 42,3 ans contre 42,1 ans en 2011. Pour les femmes, elle est de 41,2 ans en 2012 contre 40,7 ans en 2011, et pour les hommes de 42,7 ans en 2012 contre 42,5 ans en 2011.

Entrées et départs

	2011	2012
Embauches	102	70 (*)
Départs, dont	87	66 (*)
- retraite/inactivité	35	27 (*)
- démissions	1	4 (*)
- licenciements, révocations, mises en inactivité d'office	-	- (*)
- autres départs	51	35 (*)

Nota : les entrées/sorties mentionnées dans le tableau ci-dessus n'incluent pas les mouvements avec les filiales ou les départs/retours de congés sans solde

Ainsi, pour 2012, 70 personnes ont intégré le Groupe ÉS dont 7 CDD et 29 apprentis.

À ce chiffre, il y a lieu de rajouter l'embauche en soutien durant la période estivale de 101 étudiants.

Aucun licenciement n'est par ailleurs à relever.

Il est important également de souligner que les valeurs de responsabilité du Groupe ÉS s'expriment à travers la diversité des contrats proposés à un public varié, parfois éloigné de l'emploi.

À titre d'exemple, au 31/12/2012, le Groupe totalise 81 contrats aidés (comprenant des contrats initiative emploi et des contrats d'insertion revenu minimum d'activité).

Rémunérations

(en euros)	2011	2012
Rémunération brute totale	47 372 999	49 912 561 (*)
Moyenne par salarié montant mensuel	2 624	2 698
Taux de salariés éligibles à une rémunération variable	90,6	92,3 (*)

La masse salariale annuelle (brute hors charges sociales) versée aux salariés du Groupe ÉS en 2012 s'élève à 49,9 M€ contre 47,4 M€ en 2011. Ces salariés résidant essentiellement dans le département du Bas-Rhin, ce montant irrigue indirectement l'activité et l'économie régionale.

Le Groupe ÉS est soucieux de récompenser non seulement la compétence, mais aussi la performance de ses salariés au travers de plusieurs dispositifs (mise en place de l'actionnariat salarié en 1984, de l'intéressement en 1986 mais aussi d'un système d'épargne salariale par le biais de Plans d'Épargne avec versement d'abondements de la part de l'employeur).

En 2012, une nouvelle opération d'actionnariat réservée aux salariés a été réalisée.

Les bons résultats de l'entreprise ont un impact direct sur les salariés qui sont ainsi davantage impliqués dans les évolutions et projets issus des orientations stratégiques du Groupe ÉS.

Enfin, conformément aux dispositions préconisées dans la branche des IEG, un dispositif de retraite supplémentaire ainsi qu'un plan d'épargne retraite (PERCO) abondés par l'entreprise ont été mis en place en 2009.

Accompagnement et implication des salariés

Le Groupe ÉS, conscient de la nécessité de développer ses ressources humaines, accompagne ses salariés tout le long de leur vie professionnelle.

Dès son entrée dans le Groupe ÉS, un nouvel embauché suit un parcours d'intégration qui lui permettra de découvrir son nouvel environnement de travail et facilitera sa réussite. Conformément à l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le salarié bénéficie d'une visibilité sur l'évolution de son métier à court et moyen terme, et sur les métiers en développement au sein du Groupe. Il peut ainsi être acteur de son parcours professionnel et suivre les formations adaptées pour atteindre ses objectifs personnels. Ces éléments contribuent à favoriser l'épanouissement de chacun au sein du Groupe ÉS et, de ce fait, permettent d'améliorer la performance de ce dernier.

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

Par ailleurs, depuis 2003, un baromètre social mesure à intervalles réguliers, l'évolution de l'engagement des collaborateurs dans les politiques et actions menées par l'entreprise. Véritables outils de dialogue et de progrès, les résultats de ce baromètre sont communiqués en toute transparence aux salariés. Lors du dernier baromètre social réalisé du 28/11/2011 au 16/12/2011, les indicateurs de satisfaction mesurés se situaient à des niveaux élevés qui traduisent la confiance que les salariés placent dans l'avenir du Groupe ÉS.

Un nouveau baromètre social construit à l'échelle du groupe EDF (plus de 130 000 salariés interrogés dans le monde) a été administré localement du 06/11/2012 au 30/11/2012. Les résultats seront connus et analysés en 2013.

3.2.2. Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Le temps de travail hebdomadaire dans le Groupe ÉS est fixé à 34 heures et 12 minutes.

En fonction du poste occupé, les salariés sont soumis à 4 types d'horaires différents (horaire variable, horaire fixe, horaire des salariés non sédentaires et services continus). Il est à noter que les cadres volontaires de l'entreprise pratiquent depuis 2004 une forme d'horaire variable.

Cette organisation s'appliquait à la Société intégrée Électricité de Strasbourg avant la filialisation de son activité de commercialisation d'énergies et de services et a été dupliquée à la société ÉS Énergies Strasbourg depuis 2009.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme en 2012 (nombre de jours d'absence congés annuels inclus/nombre de jours théoriques de travail) au niveau du Groupe est de 17,8 % et de 2,5 % pour maladie (hors longue maladie).

	2011	2012
Nombre de jours d'absence pour maladie (hors longue maladie)	6 069	6 302 (*)
Taux d'absentéisme	2,44	2,51

3.2.3. Relations sociales

Le dialogue social contribue de manière décisive à réaliser l'un des objectifs clefs de l'OIT qui consiste à promouvoir « les possibilités pour les hommes comme pour les femmes d'accéder à un travail décent et productif dans un climat de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ».

Organisation du dialogue social : règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel

Chaque société applique les dispositions légales quant aux instances représentatives du personnel.

Par ailleurs, par accord signé le 18/06/2009, a été créée une Instance Représentative du Groupe ÉS qui a pour objet de fournir aux représentants des salariés d'Électricité de Strasbourg et des filiales qu'elle détient majoritairement, directement ou indirectement, des informations d'ordre social et de leur permettre d'exprimer un avis sur les sujets tels que les grandes orientations stratégiques, les prévisions globales d'effectifs, les transferts d'activités entre maison-mère et filiales ou entre filiales ainsi que les éventuelles modifications significatives des activités de la maison-mère et de ses filiales générant un impact sur l'emploi.

Cette instance a aussi pour mission d'être le lieu privilégié en matière de suivi des accords pluri-entreprises et pour finir, elle exerce les fonctions de contrôle et de surveillance du Service de Santé au Travail des entreprises au statut.

La présidence de l'instance est assurée par le Directeur général ou le Directeur général délégué d'Électricité de Strasbourg et des représentants des employeurs de chaque société incluses dans le périmètre peuvent participer aux réunions en tant qu'observateurs.

Le personnel est représenté par 6 membres désignés parmi les membres élus des Comités d'Entreprise ou des délégations uniques du personnel des entreprises incluses dans le périmètre et chaque organisation syndicale représentative peut désigner un représentant à cette instance.

Cette instance se réunit, *a minima*, une fois par trimestre.

Bilan des accords collectifs

En 2012, 10(*) accords ou avenants ont été signés (contre 11 en 2011), témoignant d'un dialogue social particulièrement riche.

Ces accords sont les suivants :

- **Au périmètre de l'entreprise Électricité de Strasbourg :**

- avenant n° 2 à l'accord d'intéressement (07/06/2012) ;
- avenant n° 1 à l'accord relatif aux versements complémentaires de l'employeur dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ÉS (19/06/2012).

- **Au périmètre de l'entreprise ÉS Énergies Strasbourg :**

- avenant n° 2 à l'accord d'intéressement (07/06/2012) ;
- avenant n° 1 à l'accord relatif aux versements complémentaires de l'employeur dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ÉS (19/06/2012).

- **Au périmètre du Groupe ÉS**

- accord relatif aux avancements au choix au 01/01/2012 et aux reclassements de technicité au cours de l'année 2012 (21/02/2012) ;
- avenants n° 1 & 2 au Plan d'Épargne du Groupe ÉS (19/06/2012) ;

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.



- accord relatif à la conversion d'une partie de l'épargne temps en épargne salariale (20/06/2012) ;
- accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap 2013-2015 (19/12/2012) ;
- accord relatif à la couverture supplémentaire maladie des agents des IEG (19/12/2012) ;
- avenant n° 1 à l'accord en faveur de l'emploi des seniors au sein du Groupe ÉS (19/12/2012).

Euvres sociales

Les entreprises du Groupe ÉS respectent les obligations statutaires en matière de contribution au financement des activités sociales et culturelles.

Le Groupe ÉS favorise ainsi :

- l'accès à un restaurant d'entreprise ou interentreprises ;
- la distribution de chèques emploi-service universels « petite enfance ».

Il subventionne également depuis fort longtemps, des activités sportives et culturelles :

- l'ASÉS, association sportive comportant 11 sections (basketball, course à pied, cyclotourisme, football, golf, ski-montagne, squash, tennis, tennis de table, tir, yoga) et comptant près de 1 000 adhérents ;
- l'OHÉS, orchestre d'harmonie de 86 membres dont 25 salariés du Groupe ÉS, ayant une solide réputation dans le domaine musical.

Ces institutions sont ouvertes à tous les salariés ainsi qu'à leur famille.

3.2.4. Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Les entreprises du Groupe ÉS attachent une grande importance à la prévention des risques professionnels (accidents, maladies). Le médecin du travail, l'ingénieur-sécurité ou l'intervenant en prévention des risques professionnels sont parties-prenantes aux travaux du CHSCT.

En outre, des salariés « secouristes du travail », soit plus d'une centaine au niveau du Groupe ÉS, dûment formés et recyclés, sont aptes à prodiguer les premiers secours, si nécessaire.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Un accord de groupe « Mieux-Vivre au travail », à durée indéterminée, a été conclu en 2011. Il a pour objectifs :

- de mesurer les effets des risques psychosociaux sur la santé au travail ;
- de comprendre pour agir sur les causes de ces risques ;
- de s'engager sur des actions concrètes visant le bien-être au travail, en particulier en réunissant les conditions d'une bonne conciliation entre vie professionnelle et vie privée ;
- de tout mettre en œuvre contre les situations de violence au travail et de harcèlement.

Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles

	31/12/2011	31/12/2012
Nombre d'accidents du travail, dont	4	9
- accidents mortels	-	- (*)
- accidents avec arrêt de travail	3	4 (*)
Taux de fréquence	2,10	2,77 (*)
Taux de gravité	0,27	0,08 (*)

Le nombre d'accidents a augmenté en 2012, sans pour autant conduire à un dépassement des objectifs de taux de fréquence. Aucun accident grave pour les salariés de l'entreprise n'est à relever, ce qui se traduit par une baisse sensible du taux de gravité.

Un accident d'origine électrique ayant blessé un salarié prestataire a toutefois fait l'objet d'une attention toute particulière.

Les entreprises restent mobilisées pour améliorer encore ces résultats dans les années à venir, et ainsi préserver la santé et l'intégrité physique de chaque salarié.

Enfin, 1 maladie professionnelle a été reconnue en 2012, contre 0 en 2011.

Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Cf. note méthodologique, page 51.

3.2.5. Formation

	2011	2012
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	767	980 (*)
Nombre d'heures de formation	26 943	31 131 (*)
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	5,76 %	5,90 %

Nombre total d'heures de formation

Le nombre total d'heures de formation dispensées au profit des employés du Groupe ÉS s'est élevé à 31 131.

La moyenne est de l'ordre de 29 h de formation annuelle par salarié du Groupe, soit plus de 4 jours par personne.

L'augmentation entre 2011 et 2012 s'explique par le grand nombre de formations « migration Windows » dispensées en 2012 pour que les salariés appréhendent l'utilisation du nouveau système d'exploitation et des logiciels associés.

Ceci démontre que la formation du personnel, le maintien de son savoir-faire voire l'acquisition de nouvelles compétences

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

sont essentielles aux yeux du management du Groupe ÉS, car ils concourent directement à la performance globale.

Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés

Sur les 31 131 heures de formation précitées, 10 954 heures, soit 35 %, sont des formations spécifiques de nature technique.

Suivent, par ordre d'importance, les formations en matière de prévention des risques, et les formations informatiques, puis celles dans les domaines administratif et commercial.

Enfin, il convient de ne pas omettre les 485 heures de formation qualifiante, les 1 191 heures prises par les salariés au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) et les 1 155 heures réalisées au titre des contrats de professionnalisation.

3.2.6. Diversité et égalité des chances

Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité professionnelle des hommes et des femmes

Conformément aux dispositions légales, est établi chaque année un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes ainsi qu'un plan d'actions et des objectifs de progression pour l'année suivante avec des indicateurs associés.

Ces documents sont soumis pour consultation aux membres des Comités d'Entreprise concernés, puis envoyés à l'inspecteur du travail. Enfin, ils sont soumis pour délibération aux Conseils d'administration de chaque société.

Les entreprises du Groupe ÉS ont également négocié un accord d'entreprise portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :

- pour Électricité de Strasbourg : signature d'un 2^e avenant le 14/12/2010 pour une nouvelle période de 3 ans (accord d'origine conclu le 17/12/2004) ;
- pour ÉS Énergies Strasbourg : signature d'un accord le 23/06/2010 pour une durée de 3 ans.

L'ouverture de négociations sur cette thématique est prévue cette année, ces accords venant à échéance en 2013.

Par ailleurs, afin de lutter contre le stéréotype en vertu duquel les métiers du domaine technique sont principalement réservés aux hommes, le Groupe ÉS souhaite faire évoluer les mentalités et favoriser une plus grande mixité dans l'emploi.

À ce titre, le *Diversity Day* a été consacré en 2012 à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et plus généralement à l'accès aux métiers techniques par ces dernières.

Ainsi, ont été réalisées :

- une série de vidéos consacrées à des femmes du Groupe ÉS exerçant des métiers techniques ;
- la diffusion de ces films lors de plusieurs séances organisées sur les principaux sites du Groupe ÉS ;
- une exposition détaillant la situation actuelle de l'emploi féminin dans le Groupe ÉS.

La promotion de cette journée a été assurée par voie d'affichage ainsi que sur l'intranet du Groupe ÉS.

Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Un premier accord triennal de Groupe en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap avait été conclu pour la période 2010/2012.

Grâce aux actions menées, le Groupe ÉS a dépassé l'obligation légale d'emploi des travailleurs handicapés (fixée à 6 % de l'effectif) tant en 2011 qu'en 2012.

Un second accord a été signé le 19/12/2012 pour une nouvelle période de 3 ans (2013/2015). Une demande d'agrément est en cours auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Les parties signataires ont convenu de s'engager sur les principes suivants :

- pérenniser la démarche mise en œuvre en faveur des salariés en situation de handicap ;
- favoriser l'intégration durable des personnes en situation de handicap ;
- faire du handicap une valeur intégrée des Ressources Humaines visant la performance sociale et économique ;
- adapter les schémas de fonctionnement de l'entreprise pour faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- former les collaborateurs et les managers afin qu'ils perçoivent le monde du handicap différemment.

	2011	2012
Nombre d'employés en situation de handicap, dont	44	48 (*)
- embauchés au cours de l'exercice	2	4 (*)

Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion de la diversité

Le 23/02/2007, un accord d'entreprise en faveur de la diversité et contre les discriminations a été signé à Électricité de Strasbourg. Cet accord a été transposé à ÉS Énergies Strasbourg le 28/06/2010. Ces entreprises ont décidé de s'engager en faveur de la diversité en adoptant une démarche citoyenne, en prenant les engagements d'une entreprise socialement responsable et en favorisant une plus grande harmonie sociale.

Trois axes de travail se sont dégagés :

- le recrutement ;
- l'intégration dans les équipes de travail et la gestion des parcours professionnels ;
- l'accès au marché de l'emploi.

Pour chaque action identifiée, des indicateurs de suivi ont été mis en place. Une information annuelle est donnée à l'Instance Représentative du Groupe ÉS.

Le Groupe ÉS a également décidé de poursuivre sa mobilisation en faveur de l'emploi des seniors.

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

L'accord du 18/11/2009 venant à terme fin 2012, un avenant a été conclu le 19/12/2012 afin de proroger les actions pour une durée d'un an, dans l'attente de l'entrée en vigueur du dispositif de contrat de génération. Une négociation sur ce thème devrait donc s'engager courant 2013.

Pour garantir l'employabilité des salariés tout au long de leur vie professionnelle et les maintenir ainsi dans l'emploi au sein du Groupe ÉS, l'accord prévoit notamment de :

- privilégier un dialogue social permanent et constructif, consistant à échanger des informations, discuter, adapter et mettre en œuvre des mesures et bonnes pratiques utiles au maintien dans l'emploi et au recrutement de salariés âgés ;
- développer une approche coresponsable de la construction du parcours professionnel de chaque salarié, en étant attentif au déroulement de la seconde partie de carrière ;
- poursuivre la dynamique actuelle de garantie collective d'emploi des salariés sous contrat à durée indéterminée.

Pour chaque objectif fixé dans l'accord, un indicateur a été identifié. Le suivi est assuré au sein de l'Instance Représentative du Groupe ÉS.

3.3. Protection de l'environnement

Le Groupe ÉS est, depuis de nombreuses années, attentif à la protection de l'environnement. Il a mis en œuvre une démarche de progrès s'appuyant sur un système de management environnemental qui conforte, en particulier, son ambition d'améliorer en continu ses performances environnementales.

Les activités de gestionnaire de réseau de distribution, d'opérateur de réseau, de centre de formation technique, de commercialisateur d'énergies et les activités de soutien sont certifiées ISO 14001 depuis 2003. La performance et la pérennité du système de management environnemental ont d'ailleurs été confirmées par le renouvellement de la certification en 2012 tant pour Électricité de Strasbourg que pour ÉS Énergies Strasbourg. Par ailleurs, le Groupe ÉS étant distributeur d'électricité (sous la marque ESR), ses actions en faveur de la protection de l'environnement présentent 2 facettes : l'une orientée « interne », qui est la prise en compte de l'impact environnemental de ses propres activités, en ce compris les actions auprès de ses salariés, et l'autre orientée « clients », avec la promotion de la maîtrise de la demande d'énergie, de l'éco-efficacité énergétique, du « bâti vert » et des énergies renouvelables.

3.3.1. Politique générale en matière environnementale

L'intégration des réseaux dans l'environnement fait également partie des engagements forts d'Électricité de Strasbourg (ESR) en tant que distributeur d'énergie : l'engagement d'ESR est d'enfouir les nouveaux réseaux ou réseaux renouvelés, en totalité en Moyenne Tension et pour plus des trois-quarts en Basse Tension.

	2011	2012
Taux d'enfouissement réseaux neufs HTA	100 %	100 % (*)
Taux d'enfouissement réseaux neufs BT	85 %	85 % (*)

Plusieurs chantiers concernant l'insertion des réseaux BT dans l'environnement ont été identifiés, réalisés et co-financés avec les collectivités locales dans le cadre de plusieurs conventions avec le Conseil Régional et l'Association des Maires du Bas-Rhin à Drusenheim, Fessenheim-le-bas, et Batzendorf notamment.

Par ailleurs, l'engagement d'ÉS Réseaux d'enfouir les lignes électriques existantes en Moyenne Tension dans les zones boisées (suite au retour d'expérience de la tempête de décembre 1999) s'est traduit en 2012 par des chantiers dans les communes de Dambach, Dalhunden, Lutzelhouse et Haegen, notamment.

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Électricité de Strasbourg et sa principale filiale ÉS Énergies Strasbourg sont certifiées « Environnement » selon la norme ISO 14001, certifications confirmées par l'audit externe de renouvellement mené par « l'AFNOR Certification » en novembre 2012.

Deux responsables environnement, l'un pour Électricité de Strasbourg et l'autre pour ÉS Énergies Strasbourg, s'assurent tout au long de l'année du suivi du programme environnemental, véritable plan d'actions d'amélioration portant sur les impacts environnementaux significatifs des activités du Groupe ÉS.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une information « santé sécurité environnement » est fournie à l'ensemble des nouveaux arrivants ou lors d'un changement de poste. Celle-ci a pour objet d'instruire le salarié sur les précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et celles des autres tout en respectant l'environnement. Elle explique à chaque personne les risques liés à son activité et à son environnement, en définissant les mesures de prévention mises en place et les règles à respecter.

Elle se décline en deux phases, l'une relative aux principes communs à tous les salariés, l'autre spécifique au poste occupé.

Tous les ans, *a minima*, un sujet environnemental est sélectionné par le responsable environnement. Une information détaillée sur ce sujet est déployée à l'ensemble des salariés d'Électricité de Strasbourg et ÉS Énergies Strasbourg.

La politique environnementale du Groupe ÉS est par ailleurs accessible à tous les salariés via l'intranet.

Le Groupe ÉS a mis en œuvre un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) en 2009 qui s'est poursuivi en 2012 par sa phase 2. Dans ce cadre, la formation professionnelle a mis en

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

place un programme d'éco-conduite. Le retour d'expérience fait apparaître une réduction de près de 7% de la consommation de carburant, ce qui représenterait à terme pour l'ensemble des trajets des salariés du Groupe près de 200 tonnes de CO₂ économisées par an.

Il est également intéressant de noter la mise en place d'un plan d'actions afin de former les personnels du Groupe ÉS manipulant du SF6 afin qu'ils maîtrisent les risques inhérents à l'environnement. À fin 2012, 8 agents sur les 13 personnes concernées ont été formés. Le solde des formations aura lieu en 2013.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La préservation de l'environnement est, pour le Groupe ÉS et ses salariés, une préoccupation déjà ancienne qui se trouve renforcée dans le cadre d'une politique forte en faveur du développement durable.

Des exercices périodiques de simulation (mise en place de scénarii de fuite suite à dépotage de gazole lié à une livraison d'huile, simulations d'un incident de transformateur HTA/BT avec perte d'huile diélectrique, mise en place d'un déversement accidentel d'huile moteur usagée, etc.) et d'entraînement du personnel sont effectués et ont permis de valider et d'améliorer les procédures de maîtrise des situations d'urgence environnementale (pollution, fuites et déversements de produits chimiques). L'ensemble des exercices a été renouvelé en 2012.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au vu de l'analyse des risques, le Groupe ÉS n'a provisionné ni garanti aucun montant spécifique pour risques en matière d'environnement.

Le Groupe ÉS n'a versé au cours de l'exercice aucune somme au titre d'indemnités en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a mené aucune action en réparation de dommages causés.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives

Le Pôle expertise juridique d'Électricité de Strasbourg est chargé de la veille juridique et informe quotidiennement les différents responsables et experts des évolutions légales susceptibles d'avoir une incidence sur leur activité. Cette activité entre dans le processus de certification de l'entreprise et est régulièrement auditée.

La mise en œuvre des éventuelles actions de mise en conformité est suivie par un système de fiches d'amélioration.

3.3.2. Pollution et gestion des déchets

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Aucune indemnité de ce type n'a été versée par une société du Groupe ÉS au cours de l'exercice écoulé.

Prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Il convient préalablement de préciser qu'aucune des sociétés du Groupe ÉS n'exerce d'activité de type industriel susceptible d'affecter gravement l'environnement.

Le site du Centre Opérationnel de Mundolsheim (COM) est toutefois classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). De ce fait, des prélèvements réguliers des sols et de la nappe phréatique sont réalisés, analysés et envoyés à la DREAL. Un responsable pilote l'ensemble des obligations liées au statut d'ICPE et s'assure tout au long de l'année de la conformité à la réglementation des différents bâtiments du COM et du suivi des plans d'actions existants, de la modification des infrastructures de dépotage d'huiles (selon la demande de la DREAL en 2012), de la modification des nomenclatures ICPE selon les textes du Grenelle 2 de l'environnement, etc. Ce responsable est également l'interlocuteur unique de la DREAL en la matière.

À ce jour, aucune anomalie n'a été constatée.

Signalons également, qu'ayant achevé depuis la mi-2010 son programme de remplacement des transformateurs pollués au PCB (polychlorobiphényles) à plus de 500 ppm, ESR poursuit aujourd'hui son action pour les transformateurs pollués au PCB entre 50 et 500 ppm.

Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets

(en tonnes)	2011	2012
Déchets dangereux (en tonnes)	159,30	459,76 (*)
Déchets industriels dangereux conventionnels valorisés ou évacués en vue de leur valorisation (en tonnes)	131,84	408,87 (*)
Émissions de SF6 (en T éq CO ₂)	1 402,2	1 086,3 (*)

Concernant les déchets dangereux, la différence de quantité entre 2011 et 2012 est la conséquence d'un incendie causé par une entreprise prestataire sur un site du Groupe ÉS. Le feu a été rapidement maîtrisé par aspersion de mousse. Une analyse des sols a été menée par la suite, révélant que l'impact en hydrocarbures consécutif à l'incendie du transformateur était limité à la couche de remblais sablo-graveleuse présentant une épaisseur moyenne de 0,50 m au droit de la zone investiguée.

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

Afin de limiter les impacts nocifs sur l'environnement, les terres polluées ont été excavées sur 70 cm de profondeur, puis envoyées dans une filière de traitement biologique. La quantité de terre ainsi retraitée a été de 345,91 tonnes.

Concernant les déchets industriels conventionnels valorisés ou évacués en vue de leur valorisation, il n'est pas judicieux de les comparer car les périmètres ont changé. En effet, la réglementation impose depuis le 01/07/2012 un nouveau registre de suivi des déchets. Ainsi, les DIB (Déchet Industriel Banal) font désormais également l'objet d'un suivi par le Groupe ÉS en termes de quantité valorisée ou non valorisée.

Le système de management environnemental intègre la prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets, qui concerne tant la distribution d'électricité que les activités d'infrastructure et de soutien. Il traite par exemple de la gestion ou de l'élimination des surplus de chantier, de la gestion des déchets, etc.

ESR poursuit sa politique environnementale en faveur de la maîtrise des consommations de ressources naturelles en réutilisant, dès que cela s'avère possible, les matériaux extraits des fouilles lors des travaux de réseaux. Elle sensibilise les communes sur les avantages de cette démarche lors des présentations de chantiers.

Les sites du Groupe ÉS sont organisés pour la récupération de papier, hormis le site de l'Avancée qui, pour des raisons administratives, ne peut se doter d'une benne de récupération de papier. En 2012, pas moins de 60,64 tonnes de papier et carton ont ainsi pu être récupérées pour revalorisation contre 54,57 tonnes en 2011.

Le Groupe ÉS contribue à la fois au respect de l'environnement mais aussi au développement économique régional en valorisant certains déchets auprès d'autres entreprises. Pour minimiser l'impact environnemental lié au traitement des déchets, plus de 30% de ceux-ci sont valorisés.

Le tri sélectif des déchets est mis en place, ce qui permet de valoriser le cuivre isolé, le cuivre nu, les palettes en bois, le béton, le bois, les emballages, le papier, les piles, le carton, les matériels informatiques, les transformateurs réformés, l'huile hydraulique, le polychlorobiphényle, les batteries, les pneus, le plomb, etc.

Prise en compte des nuisances sonores et, le cas échéant, de toute autre forme de pollution spécifique à l'activité

La lutte contre le bruit et les vibrations des transformateurs est depuis longtemps une action du Groupe ÉS en faveur de l'environnement. Le choix d'appareils à bruit réduit diminue de façon significative la nuisance sonore de ces équipements

Par ailleurs, depuis 2011, ESR a généralisé l'acquisition de transformateurs à pertes réduites, et contribue ainsi également aux efforts d'économie d'énergie du Groupe ÉS.

Enfin, le même effort a été porté sur le choix de nouveaux modèles à pertes et bruit réduits pour l'acquisition de transformateurs HTB/HTA.

En 2012, 129 nouveaux transformateurs à bruit et pertes réduits ont été intégrés au réseau ESR.

3.3.3. Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et d'électricité

	2011	2012
Consommation d'eau	1 514 969 m ³	1 712 118 m ³ (*)
Consommation d'électricité	8 919 519 kWh	8 694 498 kWh (*)

L'utilisation durable des ressources est, pour le Groupe ÉS et ses salariés, une préoccupation déjà ancienne qui se trouve renforcée dans le cadre d'une politique forte en faveur du développement durable. De ce fait, la consommation d'eau dans les différents sites du Groupe ÉS est suivie et analysée.

Approvisionnement en fonction des contraintes locales

Au Centre Opérationnel de Mundolsheim (COM), le fonctionnement des 3 pompes à chaleur ayant pour but de rafraîchir les locaux en été et de les chauffer en hiver nécessite le pompage d'eau de la nappe phréatique. Cette action est contrôlée par la DREAL lors de ses visites sur site, celui-ci étant classé ICPE.

En 2012, aucun compte-rendu des contrôleurs de la DREAL n'a fait mention d'une problématique dans ce domaine. Il en est de même pour les rapports des prélèvements des eaux de la nappe phréatique en amont et aval du site du COM.

Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Le Groupe ÉS étant distributeur et fournisseur d'énergies, il n'utilise pas à proprement parler de matière première qu'il transforme. Néanmoins, il est à noter qu'Électricité de Strasbourg achète des poteaux bois ou béton pour renouveler ou réaliser de nouveaux réseaux électriques.

En 2012, 211 poteaux bois ont ainsi été commandés ainsi que 13 poteaux béton. Il est à noter qu'en 2012 la totalité des poteaux bois achetés l'a été sans créosote ni arsenic.

Consommation d'énergie et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le Groupe ÉS étant distributeur et fournisseur d'énergies, il convient de distinguer les mesures prises pour ses salariés d'une part et pour ses propres activités d'autre part.

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant.

• À l'égard de ses salariés

	2011	2012
Nombre de véhicules électriques	40	42
Kilomètres parcourus par les véhicules électriques	348 092	353 000 (estimation)

Le Groupe ES est conscient de la nécessité d'économiser les ressources naturelles et, de ce fait, de contribuer au développement des moyens de transport à faible taux d'émission de gaz à effet de serre. Il agit en ce sens par :

- le maintien d'un parc de véhicules électriques à un niveau supérieur à 11 % du parc complet des véhicules légers, avec à fin 2012 un taux de 14 % ;
- un programme de renouvellement du parc de véhicules électriques par des véhicules de nouvelle génération, débuté en 2011 par l'acquisition de 4 Kangoo ZE et poursuivi en 2012 par l'acquisition de 14 Peugeot ION ;
- la poursuite de l'expérimentation de Véhicules Hybrides Rechargeables en partenariat avec Toyota, EDF et la Communauté Urbaine de Strasbourg, jusqu'en 2013 ;
- afin de réduire la pollution grâce à l'utilisation de véhicules plus récents, une politique de baisse de l'âge moyen du parc automobile thermique a été entreprise, faisant passer cet âge moyen de 7,9 ans en 2011 à 6,9 ans à fin 2012 ;
- deux camions avec nacelle électrique ont été achetés en 2012. Ces véhicules, lors du fonctionnement de la nacelle, utilisent l'énergie électrique et non l'énergie du moteur thermique du camion.

Dans le cadre de son Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), le Groupe ES incite également ses salariés à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels :

- il participe aux frais de déplacement domicile-travail des salariés utilisant les transports en commun depuis le 01/01/2009 ;
- il promeut l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail, avec la remise d'équipements de protection et la mise en libre-service de vélos à assistance électrique.

Ce parc de vélos à assistance électrique est fortement utilisé par les salariés avec près de 1 000 réservations par an.

- il organise un programme de formation à l'éco-conduite dans le cadre du plan de formation professionnelle (gain de consommation mesuré sur une période d'un an de près de 7 % sur les personnes formées) ;
- il met en place un suivi trimestriel des consommations de carburant des véhicules professionnels avec l'identification des consommations hors standard le cas échéant ;
- il existe une navette qui tous les matins et tous les soirs relie entre eux les différents sites du Groupe ES de la CUS (Comité Urbaine de Strasbourg) et la gare centrale.

• À l'égard de ses propres activités

Il s'agit là de décrire les actions du Groupe ES en matière environnementale sur son propre patrimoine immobilier ou

industriel et non pas la politique de développement durable qu'il promeut, en tant qu'énergéticien socialement responsable, auprès de sa clientèle.

La maîtrise des consommations d'énergie débute par celle du chauffage des locaux. À cet égard, il est à noter que le site du Centre Opérationnel de Mundolsheim (COM), le plus important site du Groupe avec plus de 600 personnes, est chauffé en hiver et climatisé en été par une pompe à chaleur avec COP (Coefficient de Performance) de trois. Ceci permet de réduire de façon durable les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ liées au chauffage et au rafraîchissement des locaux.

De plus, divers travaux d'isolation thermique de ces locaux ont été effectués en 2012 afin d'améliorer le confort thermique des bâtiments. Ces travaux ont comporté la révision complète de 522 fenêtres au COM (système de fermeture, joints, etc.).

L'intervention s'est déroulée en site occupé et a généré quelques perturbations sonores avec l'ouverture complète des fenêtres durant les travaux.

Le Groupe ES souhaite aussi montrer l'exemple dans le recours à l'éco-efficacité énergétique pour son propre patrimoine.

Citons à cet égard le chantier « Modern'Art », initié en 2011 et achevé en juin 2012, qui illustre parfaitement l'approche globale de développement menée par le Groupe ES en matière de bâti vert. Il a permis de réhabiliter son magasin central historique sur le site ARM/Vauban pour le transformer pour partie en résidence hôtelière et pour partie en bureaux, avec des objectifs de très haute performance énergétique, dans le respect de son architecture classée et de son insertion dans l'urbanisme strasbourgeois.

Il convient également de mentionner qu'en 2012, le Groupe ES a entamé sur le même site des ARM, la réhabilitation de son bâtiment « Espace Vauban » aux normes BBC. L'ambition du Groupe est de faire de ce bâtiment une référence en matière de bâti vert et d'éco-efficacité énergétique. Il s'agira du 1^{er} bâtiment rénové BBC en centre-ville, avec extension de façade. ÉCOTRAL, filiale du Groupe ES, réalise toutes les étapes du projet, de la conception à la livraison, de l'ingénierie à la gestion technique du bâtiment, en passant par la réalisation de travaux, l'exploitation et la maintenance du bâtiment. La livraison est prévue au cours du dernier trimestre 2013.

Utilisation des sols

Des exercices périodiques de simulation et d'entraînement du personnel sont effectués et permettent d'améliorer en permanence les procédures de maîtrise des situations d'urgence (pollution PCB, fuites et déversements de produits chimiques) susceptibles de causer un dommage aux sols.

Ces exercices permettent de parfaire la réactivité des personnels en réalisant des scénarii proches de situations réelles, comme par exemple la rupture accidentelle de câbles de manutention faisant chuter un transformateur, la fuite accidentelle d'huile ou de gazole, etc.

Une autre action, rendue possible par les récents progrès technologiques, consiste à limiter les emprises au sol des postes électriques HTB, lors de leur renouvellement, en utilisant la technique PSEM (Poste Sous Enveloppe Métallique), avec un important gain de superficie de l'ordre de 1 pour 10.

Ainsi, en 2012, les postes HTB, de technique traditionnelle, de Reichstett et de Rohrwiller, ont-ils été remplacés par des postes de technologie « PSEM ».

3.3.4. Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

En France, le secteur du bâtiment représente 40 % des consommations d'énergie primaire. Afin de réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre, les constructions neuves performantes (respectant les réglementations thermiques RT 2012 et RT 2020) ne suffiront pas. En effet, en 2050, environ 80 % des bâtiments existants actuellement seront toujours utilisés. L'effort collectif doit donc porter sur la rénovation. Le Groupe ÉS propose ainsi à ses clients une offre complète en matière d'Éco-habitat et contribue activement à la réalisation d'installations énergétiques performantes en Alsace.

En 2012, le Groupe ÉS a poursuivi l'accompagnement de ses clients ayant un projet de rénovation (aide à la priorisation des travaux avec le Diagnostic éco-énergétique) ou de construction (accompagnement étude thermique et labellisation). Pour mener à bien leurs projets, les clients du Groupe ÉS peuvent bénéficier des offres ÉSprit et ainsi s'entourer des professionnels du réseau des installateurs partenaires ÉS, composés de plus de 150 entreprises de proximité.

Dans le cadre de la Convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, le Groupe ÉS agit en collaboration avec la Région Alsace et l'ADEME Alsace via energivie.info dans le logement collectif avec les collectivités locales et les bailleurs sociaux, mais aussi dans la maison individuelle avec les propriétaires. Fin 2012 ont ainsi été inaugurées les dernières maisons individuelles aux normes BBC dans le cadre du programme 50 chantiers pionniers, initié par la Région Alsace, EDF, le Groupe ÉS, l'ADEME et les organisations professionnelles du bâtiment. Les mêmes partenaires ont déployé le programme « Je rénove BBC » qui vise à rénover 500 maisons supplémentaires en Alsace. Fin 2012, 95 propriétaires avaient profité de ces programmes pour rénover leur maison, diminuer en moyenne par 5 leurs consommations d'énergie finale et par 8 leurs émissions de CO₂. Grâce à ces seuls deux programmes, le Groupe ÉS a d'ores et déjà contribué à réduire de 1 200 tonnes par an les émissions de CO₂ en Alsace.

Les actions d'efficacité énergétique associées à ces offres donnent lieu à des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). ÉS Énergies Strasbourg a en effet une obligation légale de collecter ces certificats.

En sus de la récupération de CEE par ÉS Énergies Strasbourg et ses installateurs partenaires ÉSprit, ÉS Énergies Strasbourg

a développé des partenariats de production de CEE avec des entreprises et collectivités, notamment les bailleurs sociaux locaux avec lesquels ÉS Énergies Strasbourg a signé des conventions en ce sens.

La réalisation d'un bilan carbone de l'entreprise selon les obligations « Grenelle II » a été finalisée fin 2012 avec un plan d'action reprenant les principaux enjeux d'adaptation au changement climatique de nos activités.

D'ores et déjà, le Groupe ÉS met en avant l'utilisation d'un parc de véhicules électriques de 14 %.

L'utilisation d'un progiciel de gestion et d'optimisation des déplacements professionnels pour les équipes d'intervention d'ESR est opérationnel.

Le Groupe ÉS est également un membre actif du Pôle de compétitivité Alsace Énergivie, qui a inauguré en juin 2012 « L'Observatoire », une maison-laboratoire à énergie positive, notamment animée par les experts du Groupe ÉS.

Le Groupe ÉS n'en oublie pas pour autant la recherche et la formation. Pour les sensibiliser aux enjeux énergétiques et aux métiers de demain, le Groupe ÉS accompagne dans leur formation les futurs ingénieurs et décideurs. Des experts d'ES Énergies Strasbourg organisent notamment des visites techniques à l'attention des étudiants de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) spécialisés en génie climatique et énergétique.

En 2012, le Groupe ÉS a renouvelé ses actions de sensibilisation à la performance énergétique menées avec les organisations professionnelles du bâtiment et les associations de commerçants.

Il s'agit là d'autant d'exemples qui témoignent de la volonté du Groupe ÉS d'être un acteur majeur des enjeux énergétiques régionaux d'aujourd'hui et de demain.

Prise en compte des impacts du changement climatique

Le changement climatique est susceptible de conduire à des dérèglements augmentant la fréquence ou l'intensité de phénomènes climatiques indésirables (orages, inondations, fortes chaleurs, etc.) générant des dysfonctionnements du réseau de distribution.

Pour y faire face, ESR a défini une organisation de crise pour mieux maîtriser les aléas climatiques. Cette organisation de crise s'articule avec les organismes de l'État, comme par exemple la préfecture et son dispositif ORSEC. Trois phases ont été identifiées :

- une phase d'alerte avec la préparation aux réponses à apporter à la situation de crise ;
- une phase de mobilisation où les équipes d'intervention sont constituées ;
- et enfin une phase d'intervention avec les actions idoines et leur suivi.

Suite à la tempête de décembre 1999, des plans d'actions ont été mis en place comme la sécurisation des lignes par des pylônes anti-cascade, le renouvellement et le renforcement des certaines lignes, notamment par leur mise en souterrain.

On peut aussi relever, que, dans un souci évident d'entraide, et conscient de sa responsabilité d'entreprise, le Groupe ÉS a porté main-forte, en envoyant son propre personnel, via la FIRE (Force d'Intervention Rapide Électricité), appuyer les équipes des autres gestionnaires de réseaux lors des dernières tempêtes.

La FIRE a été créée par ERDF suite à la tempête de 1999 pour intervenir rapidement, 7 jours sur 7, en cas d'endommagement du réseau électrique national, notamment suite à des tempêtes. À ce titre, les équipes d'ÉS Réseaux sont intervenues en décembre 2011 (dernière intervention en date) dans la région de Pontarlier suite à la tempête Joachim, en fournissant une équipe de 10 personnes ainsi que des moyens matériels : trois camions-nacelle, un camion atelier, un véhicule tout-terrain et des véhicules de soutien.

3.3.5. Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver la biodiversité notamment en limitant les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées et, le cas échéant, son développement

Pour protéger la biodiversité sur son territoire, ESR travaille en partenariat avec des associations locales de protection de la faune aviaire, comme le GORNA et APRECIAL. ESR met notamment à disposition un véhicule nacelle et une équipe de monteurs électriciens afin de procéder au recensement et au baguage des cigogneaux dont les nids sont installés sur les poteaux électriques. Des dispositifs de protection de l'avifaune contre les risques électriques sont mis en place et l'élagage des arbres aux abords des lignes est réalisé hors période de nidification.

Faisant suite au Grenelle de l'environnement, la législation s'est renforcée dans le domaine de la protection de l'environnement, imposant aux maîtres d'ouvrages d'être de plus en plus précis dans l'analyse des risques possibles que fait courir la construction de nouveaux ouvrages et dans les mesures envisagées pour les réduire et les compenser. Les études à remettre aux autorités représentant l'État comme la DREAL, la DDT, l'ARS allongent la durée des procédures d'autorisation administratives qui est prise en compte dans l'établissement des plannings prévisionnels de réalisation.

La prise en compte systématique des contraintes faune et avifaune lors de la construction de lignes HTB et des réseaux HTA et BT est suivie dans le programme environnemental. La sauvegarde du Grand Hamster d'Alsace fait partie intégrante de ce dispositif.

De plus, l'impact des nouveaux ouvrages sur le patrimoine culturel et touristique est systématiquement évalué dans le cadre d'enquêtes publiques et des mesures sont prises afin de le réduire.

Le 08/12/2012, a été inauguré le réaménagement du pont du Fischbaechel, dans le cadre du partenariat d'ÉS Énergies Strasbourg avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord. L'engagement du Groupe ÉS en faveur de la biodiversité se traduit en effet aussi dans les offres commerciales puisqu'ÉS Énergies Strasbourg propose de reverser pour

chaque souscription à la facture électronique une contribution financière d'un montant de 2 € à la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir le Parc des Vosges du Nord pour l'entretien et la rénovation des cours d'eau sur grès. Non seulement le service de facture électronique permet de réduire la consommation de papier, mais le Groupe ÉS sensibilise aussi ses clients aux enjeux liés à l'économie des ressources naturelles et au respect de la biodiversité en permettant à chaque souscripteur du service de devenir un acteur du développement durable.

3.4. Impact économique, relations avec les tiers et loyauté des pratiques

3.4.1. Impact territorial, économique et social de l'activité

Impact territorial des activités du Groupe en matière d'emploi et de développement régional

• **S'agissant des ressources humaines**, il convient de relever qu'avec un effectif global de plus de 1 000 salariés au 31/12/2012, le Groupe ÉS est un des premiers employeurs régionaux.

Ce poids dans l'emploi régional se manifeste par la part importante qu'occupent les charges de personnel dans les dépenses du Groupe. Ainsi, près de 83 M€ ont été consacrés aux ressources humaines en 2012, comprenant la part de charges de personnel et les frais liés au personnel extérieur au Groupe ainsi que les dispositifs liés à l'actionnariat, l'épargne salariale ou la retraite. Ils irriguent directement l'économie locale puisque les salariés du Groupe habitent pour la quasi-totalité sur le territoire alsacien.

• **S'agissant de la gestion des réseaux**, le Groupe ÉS poursuit année après année une politique ambitieuse d'investissements dans les ouvrages du réseau électrique (près de 41 M€ investis en 2012). Cette politique permet à ÉS Réseaux (ESR) de garantir à ses clients l'une des meilleures qualités d'alimentation en électricité de France. Ces investissements font partie intégrante de la contribution du Groupe au développement économique de la région.

Par ailleurs, l'excellente qualité de fourniture d'électricité assurée dans la durée par ESR au profit des entreprises régionales, contribue directement à leur performance et par conséquent à l'attractivité de la région pour les PME-PMI.

• **S'agissant des achats d'énergie**, ÉS Énergies Strasbourg achète de l'électricité pour fournir ses clients particuliers, professionnels et collectivités. Elle en achète en particulier auprès des auto-producteurs situés sur le territoire historique et participe ainsi au développement de la production d'énergies renouvelables.

Cette contribution au développement économique mais aussi environnemental de la région est valorisée à hauteur de 49 M€ pour l'année 2012.

• **S'agissant de la fiscalité**, le Groupe ÉS participe au développement économique à travers la fiscalité locale et les redevances de concession.



Ainsi, pour l'année 2012, le Groupe ÉS a versé plus de 4 M€ pour les redevances de concession (hors concession de Saverne). Le poste « fiscalité et taxes », représentant près de 17 M€ en 2012 au profit de la région, se répartit en plusieurs taxes dont la Contribution Économique Territoriale, venue remplacer la taxe professionnelle.

Les achats de fournitures et de services auprès de fournisseurs et prestataires locaux représentent quant à eux plus de 28 M€ en 2012, directement injectés dans l'économie régionale.

Enfin, la contribution du Groupe ÉS à l'économie régionale se manifeste également au travers du panel des offres et des services qu'il propose.

Ainsi, par exemple, depuis 1976, le centre de formation du Groupe ÉS propose des formations techniques et de secourisme. D'abord réservées au seul personnel du Groupe, les formations techniques aux Travaux Sous Tension, de prévention sécurité et de secourisme se sont progressivement ouvertes aux artisans électriciens de la région, aux personnels des collectivités territoriales et des Entreprises Locales de Distribution (ELD) afin qu'ils s'adaptent aux évolutions techniques et réglementaires de leurs métiers.

En 2012, quelques 3 325 stagiaires ont été formés au centre de formation, soit près de 37 000 heures de formation dispensées dont 70 % (soit 25 400 heures) étaient destinées à des personnels externes au Groupe ÉS.

L'effet induit par l'activité du centre de formation sur l'économie régionale est difficile à mesurer, mais elle contribue à améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises régionales.

Enfin, la politique du Groupe ÉS en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et des énergies renouvelables crée également un effet de levier sur l'économie locale dans les métiers du bâti. En effet, le Groupe ÉS sollicite des entreprises régionales pour améliorer l'éco-efficacité énergétique des bâtiments ou installer les énergies renouvelables. L'impact en reste, là encore, difficile à quantifier pour le moment, mais le Groupe ÉS n'en est pas moins un acteur majeur du dynamisme économique de cette filière.

Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe ÉS distribue l'électricité à tous ses clients, résidentiels, PME, se trouvant dans sa zone de concession. À cet égard, la qualité exceptionnelle de fourniture qui est la sienne constitue un facteur d'excellence qui impacte positivement le quotidien de la population locale, qu'il s'agisse des particuliers ou des professionnels.

Il faut rappeler en outre que les activités de distribution et de fourniture d'énergies pèsent peu sur l'environnement (cf. infra volet environnemental).

3.4.2. Relations avec les parties prenantes

Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Les parties prenantes sont les salariés, les clients, les fournisseurs, les collectivités, les associations, etc.

Le Groupe ÉS est conscient de sa responsabilité à l'égard des parties prenantes de la région, du fait de son statut, de sa mission, de sa notoriété et de son poids économique.

Il a donc entrepris une politique de diversification des relations contractuelles, notamment avec ses fournisseurs et va maintenir ses actions de soutien et de communication auprès de ses parties prenantes.

Le Groupe ÉS cherche à entretenir des relations saines et durables avec ses fournisseurs, basées sur la performance et la confiance réciproque. C'est pourquoi, au sein de l'entité « achats » du Groupe ÉS, chaque acheteur est tenu :

- de donner les mêmes informations et instructions à tous les fournisseurs en concurrence sur un même appel d'offres, et de s'assurer que tous les concurrents restent sur un même pied d'égalité tout au long de la procédure ;
- d'assurer la protection de toutes les informations confidentielles communiquées par les fournisseurs, et dont ces derniers demeurent propriétaires.

Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat

Le mécénat constitue l'un des volets de l'engagement du Groupe ÉS pour le développement économique et culturel de la région. Cet engagement révèle une double ambition, d'une part favoriser un développement durable, et d'autre part encourager le dialogue entre les hommes et les cultures. Il s'agit de soutenir, sans recherche d'un profit économique ou commercial direct, une action initiée par des partenaires ou un réseau de partenaires dans les domaines en lien direct avec les quatre valeurs du Groupe ÉS, à savoir la proximité, la performance, la responsabilité et l'engagement pour l'environnement.

• Axe « Culture à portée régionale »

Le Groupe ÉS intervient en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel et de la diversité, tout en s'engageant pour l'accessibilité de la culture au plus grand nombre. Le Groupe ÉS a soutenu en 2012 une quinzaine de festivals pour un montant global de 72 k€. Dans cet axe on peut également noter le partenariat avec le Musée Tomi Ungerer, par le dépôt de nos fonds d'œuvres originales sur le thème de l'énergie, et la réalisation d'une exposition itinérante présentant des dessins inédits de Tomi Ungerer sur ce même thème à destination des collectivités et du grand public, mettant ainsi à la portée de tous l'œuvre de l'artiste alsacien.

• Axe « Responsabilité sociétale »

Le Groupe ÉS accompagne les associations locales qui agissent auprès des plus démunis et des personnes en situation de handicap. Par le biais d'aides financières et matérielles, il contribue à l'amélioration de leur quotidien et de leur qualité de vie. Le Groupe ÉS soutient ainsi des associations qui œuvrent dans les domaines de la santé, de

l'insertion professionnelle, de la solidarité, de l'éducation et de la jeunesse. Pour 2012, ce soutien a concerné plus de 30 associations pour un montant global de 119 k€.

Les salariés sont impliqués dans certaines actions réalisées, comme :

- le concert annuel de l'Orchestre d'Harmonie d'Électricité de Strasbourg (OHÉS) donné au bénéfice de l'ARAME (Association Régionale Médicale et Sociale en faveur d'enfants atteints d'affections malignes) qui a permis de reverser une somme de 13 700 € ;
- la 33^e édition des Courses de Strasbourg-Europe pour laquelle le Groupe ÉS a remis un chèque de 6 670 € représentant les 6 670 km parcourus par les 564 salariés, clients et adhérents des associations de handicap visuel, et ce au bénéfice de l'association Yvoir afin de soutenir le financement d'un GPS spécialement conçu pour guider les personnes déficientes visuellement sur des sentiers de randonnée.

Dans cet axe, on peut également mentionner les actions de solidarité et de précarité énergétique en faveur :

- des Restaurants du Cœur, association qui a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes les plus démunies en favorisant leur insertion sociale et économique : il s'agit de soutenir la sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'énergie et le programme « Rendez-vous Cinéma », qui offre des séances de cinéma aux populations les plus démunies ;
- du Village du Partage, en partenariat avec la Ville de Strasbourg, avec un soutien à la mise en place de chalets au pied du grand sapin sur la place Kléber à Strasbourg pour les associations caritatives tout au long de l'opération Strasbourg, Capitale de Noël ;
- des associations caritatives, comme la Croix Rouge, Caritas, Armée du Salut, Emmaüs, etc., avec lesquelles le Groupe ÉS a signé des conventions d'aides aux clients les plus démunis (action chèque énergie).

Par ailleurs, le Groupe ÉS démontre également un fort engagement dans la formation des jeunes de la région (1 200 élèves de la filière électrotechnique formés au centre de formation du Groupe ÉS) et la sensibilisation des élèves et des enseignants aux impacts des choix énergétiques (conférences, visites de site...). Le Groupe ÉS participe aussi en partenariat avec l'association Entreprendre pour Apprendre Alsace, au dispositif mini-entreprises (cible collèges et lycées) par un soutien financier et des conférences réalisées par les salariés de l'entreprise autour du développement durable.

• Axe « Engagement pour l'environnement »

Le Groupe ÉS soutient des associations environnementales s'engageant pour la préservation de la biodiversité, et en particulier pour la protection de l'avifaune. Ainsi, en 2012, en partenariat avec le GORNA, Groupement Ornithologique du Refuge Nord-Alsace, le Groupe ÉS a soutenu la mise en place d'un nouveau dispositif expérimental conciliant la protection des exploitations aquacoles et la préservation de l'avifaune protégée, notamment du balbuzard pêcheur.

Le partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et plus particulièrement le centre de soins de

Rosenwiller, a été renforcé en 2012 par la mise à disposition de deux véhicules réformés afin d'assurer le transfert des animaux blessés des points de relais jusqu'au centre.

De même, le Groupe ÉS continue à apporter son soutien au Fonds d'intervention pour le patrimoine du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Les premiers projets de restauration mis en œuvre visent à la mise en valeur durable des cours d'eau sur grès. Pour chaque souscription à la facture électronique, le Groupe ÉS abonde le Fonds de 2 €.

Dans cet axe, on peut enfin rappeler le partenariat important avec l'Université de Strasbourg, qui a pour objet de soutenir les travaux de recherche et de favoriser le développement universitaire dans le domaine de la géothermie.

• Axe « Lumière »

Le Groupe ÉS est engagé dans des actions d'illumination et de mise en valeur du patrimoine architectural par le soutien financier de projets d'éclairage utilisant des techniques innovantes, économiques et écologiques. Le Groupe a ainsi soutenu en 2012 des projets d'éclairage et de mise en lumière, pérennes ou temporaires, favorisant les économies d'énergie pour un montant global de 50 k€.

Dans cet axe, on relève également le partenariat avec l'association des Commerçants de Strasbourg, en partenariat avec les Vitrines de Strasbourg, pour les illuminations de Noël.

Le montant global de ces actions de soutien, de mécénat et de partenariat par le Groupe ÉS s'est élevé, en 2012, à près de 345 k€.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre de son partenariat avec le RCSA football, le Groupe ÉS met à disposition des associations qui représentent les populations les plus démunies 2 000 billets de places de match, offrant ainsi à ces publics la possibilité de pouvoir participer aux rencontres sportives. Ces actions, menées depuis 6 ans déjà, rencontrent chaque année une forte adhésion. Les associations bénéficiaires sont par exemple les Restos du Cœur ou Tôt ou t'Art, qui œuvrent majoritairement au sein de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

3.4.3. Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achats des enjeux environnementaux et sociaux

La démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) dans les relations avec les fournisseurs, prestataires et sous-traitants est intégrée dans nos processus d'achats depuis plusieurs années.

Ainsi :

- la sélection des fournisseurs tient compte des critères environnementaux, sociaux et éthiques en fonction de la nature de l'achat ;
- les contrats d'achats intègrent une « Charte de bonne conduite » précisant les limites et les attendus des prestataires ;
- la performance globale des fournisseurs est appréciée au travers des évaluations trimestrielles faites auprès des intervenants internes ;



- des audits sont effectués auprès des entreprises ;
- chaque nouveau fournisseur s'engage à prendre en compte la lutte contre tout travail obligatoire ou forcé et la non-discrimination.

Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants.

Pour couvrir l'ensemble de ses domaines d'activité, le Groupe ÉS a fait appel en 2012 à près de 1 300 sous-traitants, prestataires et fournisseurs. Pour conforter le partenariat avec ses fournisseurs, le Groupe ÉS a continué à mettre en place des marchés-cadres. En parallèle de ces marchés, des audits sont régulièrement effectués auprès de ces entreprises pour vérifier si elles respectent la Charte de bonne conduite décrite dans les conditions générales d'achat du Groupe ÉS.

Des exigences spécifiques sont toujours intégrées dans les consultations pour réduire les impacts et améliorer la performance environnementale des produits utilisés.

Depuis mi-2012, tous les appels d'offres émis pour satisfaire les besoins du Groupe ÉS sont totalement dématérialisés. Ainsi, les plans, les cahiers des charges et tous les documents nécessaires aux consultations sont envoyés aux candidats sous forme électronique. Il leur est demandé de répondre de la même façon.

3.4.4. Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption

Le haut niveau des achats (79 M€ en 2012 hors achats d'énergies et achats télécom) effectués par l'entité « achats » pour le compte du Groupe ÉS implique pour cette activité une attention particulière et une très grande rigueur intellectuelle et morale.

C'est pourquoi une « Charte de l'acheteur », s'imposant aux collaborateurs de cette entité, a été mise en place. Elle se superpose notamment aux dispositions du Règlement Intérieur et de la Charte Informatique du Groupe ÉS.

Elle prévoit les dispositions suivantes :

- la protection de l'image du Groupe ÉS ;
- le respect de la confidentialité ;
- le règlement des conflits d'intérêts : en particulier, un conflit d'intérêt peut apparaître lorsqu'un acheteur ou un membre de sa famille possède des intérêts financiers chez un fournisseur ou si un proche exerce des fonctions importantes au sein d'un fournisseur actuel ou envisagé du Groupe ÉS ;
- le traitement des sujétions, lorsqu'un fournisseur peut par la connaissance de faits, d'actes ou de situations compromettant l'acheteur, même si ceux-ci ont eu lieu en dehors de son activité, voire dans sa vie privée, tenter d'imposer à l'acheteur de le favoriser ;
- la limitation des cadeaux d'entreprise et l'information correspondante ;

- l'appropriation par les salariés de la démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise dans laquelle s'est inscrite le Groupe ÉS ;
- l'interdiction d'utiliser les marchés conclus par le Groupe ÉS pour les besoins propres des salariés ;
- des sanctions en cas d'observation des dispositions précitées.

Il a été également mis en place un contrôle mensuel vérifiant le respect des procédures de validation et de signature des commandes. Par ce contrôle, il est possible de détecter toute commande qui n'aurait pas été validée par au moins 2 personnes distinctes.

Le Groupe ÉS affiche une tolérance zéro vis-à-vis de la fraude. Les managers et salariés exposés ont ainsi été prioritairement sensibilisés et formés à ces risques dans le cadre de réunions internes.

Toutes les entités du Groupe ÉS ont mis en œuvre dans le cadre de leur plan de maîtrise des risques au moins une action de contrôle interne concernant le thème de la fraude.

Le dispositif de lutte contre la fraude de la Société a été établi de manière proportionnée aux risques identifiés, cette démarche étant conduite dans le respect des valeurs du Groupe ÉS, parmi lesquelles l'intégrité et l'éthique.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe ÉS s'efforce à travers une communication qui peut prendre plusieurs formes, de sensibiliser ses clients aux risques électriques mais aussi gaziers, en lien avec l'activité de fournisseur d'énergie. Il met en œuvre également des campagnes de prévention ciblées sur des populations particulières comme les pêcheurs par exemple, qui peuvent par inadvertance toucher des lignes électriques avec leurs cannes à pêche, et être électrocutés.

Actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe ÉS œuvre en faveur des droits de l'homme, notamment en affichant clairement sa volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination.

La lutte contre les discriminations est en effet un des axes majeurs de la politique du Groupe ÉS en matière de développement durable. Pour déployer cet axe vers toutes les parties prenantes, le Groupe ÉS a nommé un chargé de la diversité qui exerce également la mission de correspondant handicap.

Le Groupe ÉS se mobilise depuis de nombreuses années en faveur de la diversité. Dès 1994, il a accueilli et encadré des jeunes sans qualification issus de quartiers sensibles dans le but de les aider à obtenir un diplôme d'État dans le domaine de l'électricité (opération QUALI'JEUNES en partenariat avec des entreprises sous-traitantes).

Cette mobilisation s'est réaffirmée en 2007 par la signature d'un accord d'entreprise en faveur de la diversité et contre les discriminations, lequel définit les orientations et actions destinées à adopter une démarche citoyenne et à respecter ses engagements en matière de responsabilité sociétale.

Un correspondant solidarité à ÉS Énergies Strasbourg a notamment pour mission d'établir un contact avec les clients en difficulté de paiement de leur facture d'énergie avant que leur situation ne devienne délicate. Pour prévenir ces situations, il conseille et met en place des solutions pour permettre aux clients les plus démunis d'avoir accès à l'énergie (échancier de paiement, Fonds Solidarité Logement (FSL), compteur Libergy, Tarif Première Nécessité (TPN) dont bénéficient près de 10 000 clients).

Enfin, la prise de conscience de la responsabilité sociétale du Groupe ÉS se manifeste aussi au travers du mécénat de compétences grâce auquel les salariés peuvent dédier une partie de leur temps de travail à des organisations humanitaires. Ainsi, des actions sont menées au travers d'associations comme « Électriciens Sans Frontières » permettant d'apporter soutien et expertise sur des projets concrets hors des frontières régionales.

4. Tendances pour 2013

Le Groupe ÉS déclinera en 2013 dans chacune de ses activités la stratégie validée par le Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg en février 2012.

Dans ce contexte, la contribution des différentes filiales d'Électricité de Strasbourg aux résultats du Groupe continuera d'être marquée par le poids des deux filiales de commercialisation, ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST.

Cette dernière devrait être fusionnée avec ÉS Énergies Strasbourg en 2013 afin de créer le commercialisateur d'énergies et de services associés de demain. Cette fusion accélèrera le développement de la fourniture d'énergie en dehors du territoire historique et permettra les meilleures synergies et performances. Cependant cette opération, pour pouvoir se réaliser, devra satisfaire aux procédures requises notamment vis-à-vis des institutions représentatives du personnel et devra être approuvée par les Assemblées générales des deux sociétés.

L'activité de fourniture d'électricité au sein d'ÉS Énergies Strasbourg sera marquée comme en 2012 par la poursuite de la mise en œuvre de la loi NOME, notamment l'impact de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) sur les conditions de concurrence sur le marché de l'électricité et sur les besoins de *sourcing* d'ÉS Énergies Strasbourg.

L'activité de fourniture de gaz devrait en 2013 non seulement conforter les positions acquises par ÉNEREST mais aussi marquer un nouvel élan à destination d'une clientèle extérieure à son territoire historique en Alsace mais aussi en Lorraine.

S'agissant des énergies renouvelables, l'année 2013 verra en particulier la poursuite du développement volontariste de l'activité de la géothermie, qu'il s'agisse de la filiale dédiée à celle-ci, ÉS Géothermie, de la société ÉCOGI ou du GEIE de Soultz avec le démarrage attendu de la phase IV de l'expérimentation correspondante. En outre, en 2013 plusieurs études visant dans différents secteurs du département du Bas-Rhin à produire de l'énergie géothermique à haute ou basse température devraient franchir des étapes importantes.

ÉCOTRAL devrait concrétiser par ailleurs de nouvelles ambitions dans la mise en œuvre et l'exploitation de réseaux de chaleur associés en particulier à des énergies renouvelables. ÉCOTRAL jouera un rôle novateur dans le domaine de l'éco-efficacité énergétique et du bâti-vert en développant des compétences d'ensemblier dans la rénovation BBC de bâtiments à vocation tertiaire, dont celui dit de l'Espace Vauban au cœur de Strasbourg. ÉCOTRAL continuera de démontrer par ailleurs son savoir-faire en matière de construction et gestion d'installations énergétiques et de maîtrise de l'énergie.

Il est en outre précisé qu'entre le 01/01/2013 et la date d'établissement du présent rapport, aucun évènement extérieur n'a eu d'influence notable sur l'activité ou les perspectives du Groupe ÉS.

Rapport des commissaires aux comptes

1. <u>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u>	70
2. <u>Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration</u>	71
3. <u>Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	72
4. <u>Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription</u>	74
5. <u>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	75
6. <u>Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales et environnementales</u>	76

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Électricité de Strasbourg S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 1.2, 1.4, 1.13 et 2.1 de l'annexe exposent respectivement les règles et méthodes comptables retenues au titre des concessions de distribution publique d'électricité, de la valorisation des immobilisations financières, de la comptabilisation des engagements en faveur du personnel et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Faits marquants et évolutions réglementaires

Nous avons également apprécié la traduction comptable des faits marquants et évolutions réglementaires de l'exercice écoulé qui sont présentés en pages 9 à 11 de l'annexe au vu des éléments probants qui les caractérisent. En particulier, s'agissant des conséquences éventuelles de la décision du Conseil d'État du 28 novembre 2012 d'annulation du tarif «TURPE 3», avec effet différé au 1^{er} juin 2013, nous avons tenu compte des propositions faites par la CRE et soumises à consultation auprès des parties prenantes.

Estimations comptables

La note « Informations générales et comparabilité des exercices » décrit les changements d'estimation effectués en 2012 relatif à la qualification et à la durée de vie industrielle de certains biens relevant de la distribution publique d'électricité.

Nos travaux ont consisté à apprécier ces estimations, notamment les analyses et données techniques disponibles sur lesquelles elles sont fondées, à revoir les calculs effectués par Électricité de Strasbourg, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et enfin, à vérifier que les notes aux états financiers restituent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Strasbourg, le 26 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé
Laurence Fournier, Associée

2. Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration

Article L. 225-235 du Code de commerce Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Électricité de Strasbourg S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au

traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Strasbourg, le 26 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé
Laurence Fournier, Associée

3. Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

• Cautionnement en faveur d'Énerest

Suite au rachat de la société ÉNEREST par Électricité de Strasbourg, cette dernière s'est substituée, à compter du 1^{er} avril 2012, à la société Réseau GDS, dans l'octroi de deux « garanties autonomes », au sens de l'article 2321 du Code civil, respectivement :

- une première garantie de 1 500 000 € au maximum, au profit de la société RWE Supply & Trading GmbH, Altenessener St. 27 - 45141 Essen, Allemagne ;

- une seconde garantie de 5 000 000 € au maximum, au profit de la société GDF-Suez Trading, 1 Place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie, France.

Ces deux cautions sont rémunérées au taux de 0,25 % l'an.

La signature de l'accord par lequel Électricité de Strasbourg reprend en son nom les garanties préalablement consenties par Réseau GDS en faveur de ces tiers avait été préalablement autorisée par un Conseil d'administration le 15 février 2012.

Au titre de 2012, Électricité de Strasbourg a enregistré un produit de 2 854,17 € HT pour la première caution et 9 513,89 € HT pour la seconde.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Conventions avec SOFIDAL

- Dans le cadre de l'opération « TRANSEUROPE », Électricité de Strasbourg et SOFIDAL ont conclu des baux en 1988 et 1990 pour la première tranche, puis en 1998 pour la seconde tranche. Ces baux ont été signés pour des durées de 30 ans et concernent des terrains situés dans une zone d'entrepôts à Strasbourg. En 2012, Électricité de Strasbourg a perçu une somme de 160 712,62 € au titre de ces baux à construction et de ces baux à loyers, répartis comme suit :

- Bail 1^{re} tranche : 89 033,30 € ;
- Bail 2^e tranche : 71 679,32 €.

- Le Conseil d'administration du 28 mars 2000 a donné son accord à la signature avec SOFIDAL d'un bail à construction pour la mise à disposition d'un terrain de 2 324 m² situé rue G. A. Hirn à Strasbourg, dont Électricité de Strasbourg est propriétaire, pour une durée de 40 ans moyennant un loyer annuel de 22 486,23 € (147 500 F), indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Au titre de ce bail, Électricité de Strasbourg a perçu en 2012 une somme de 33 580,67 €.

• Convention avec EDF

La convention de subdélégation de l'activité de distribution d'énergie électrique pour les communes de Saverne et de Monswiller s'est poursuivie en 2012 et a donné lieu à un versement net par Électricité de Strasbourg de 846 108,58 €.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale et déclassées au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre Conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 avril 2012, a requalifié les conventions d'intégration fiscale existant avec les sociétés ÉS Énergies

Strasbourg, SOFIDAL et FIPARES, précédemment analysées comme relevant du champ des conventions réglementées, en conventions courantes conclues à des conditions normales.

Cette position se justifie par une analyse spécifique menée par la Société sur ce sujet au cours de l'exercice.

Il s'agit de conventions dont les conditions d'application permettent la qualification de conventions courantes.

Les commissaires aux comptes

Strasbourg, le 26 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé
Laurence Fournier, Associée

4. Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 2 mars 2010 sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise, autorisée par votre Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2010.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois et pour un montant maximum de 500 000 €.

Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 19 juin 2012 de procéder à une augmentation de capital de 150 000 €, par l'émission de 15 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 € chacune.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes

et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration ;

- le choix des éléments de calcul du prix d'émission ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Par ailleurs, la conformité des modalités de l'opération relatives au montant définitif du prix d'émission au regard de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 23 avril 2010 appelle de notre part l'observation suivante :

- le montant du prix d'émission ne vous est pas communiqué dans le rapport du Conseil d'administration, compte tenu de la subdélégation donnée au Président du Conseil d'administration pour arrêter le prix de souscription.

En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur le montant définitif du prix d'émission et, de ce fait, sur la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Les commissaires aux comptes

Strasbourg, le 25 juin 2012,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé
Laurence Fournier, Associée

5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Électricité de Strasbourg S.A. (ci-après, « le Groupe »), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- l'opération majeure de croissance externe décrite en note 2 de l'annexe et l'information pro forma liée à l'entrée de périmètre de la société ÉNEREST au 1^{er} avril 2012 fournie en note 3.1 ;
- le changement de méthode comptable décrit en note 3.3 et relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 9.3 et 9.10 ainsi que 9.6 et 10.1 de l'annexe exposent respectivement les règles et méthodes comptables retenues au

titre des concessions de distribution publique d'électricité, de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs financiers et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Recours à des estimations

La note 5.3 de l'annexe décrit les principales méthodes comptables pour lesquelles la Direction a recours à des jugements, estimations et hypothèses significatifs. Le Groupe présente par ailleurs dans ses notes annexes les informations relatives :

- aux changements d'estimation effectués en 2012 sur la qualification et la durée de vie industrielle de certains biens relevant de la distribution publique d'électricité (note 3.2) ;
- à la méthodologie et aux principales hypothèses retenues pour évaluer à leur juste valeur les actifs identifiables et passifs repris d'ÉNEREST en date d'acquisition (note 2.4) ;
- à l'évaluation des *goodwills* (note 21) ;
- aux principaux litiges faisant l'objet de provisions (note 37).

Nos travaux ont consisté à apprécier ces estimations, notamment les données et hypothèses sur lesquelles ces dernières sont fondées, à revoir, par sondages, les données techniques disponibles et les calculs effectués par le Groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et enfin, à vérifier que les notes aux états financiers restituent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le Rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Strasbourg, le 26 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier, Associé
Sylvain Weber, Associé

Mazars
Jean-Louis Koessler, Associé
Laurence Fournier, Associée

6. Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales et environnementales

Exercice clos le 31 décembre 2012

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes d'Électricité de Strasbourg S.A., nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées identifiées par le signe * et intégrées dans le rapport sur la gestion du Groupe Électricité de Strasbourg établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

1. Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux définitions et méthodes de calcul déterminés par la Société (le « Référentiel »), disponibles au siège de la Société auprès du Pôle Expertise juridique et dont un résumé figure dans la partie « Précisions méthodologiques relatives aux indicateurs retenus » du rapport joint sur la gestion du Groupe Électricité de Strasbourg.

2. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

3. Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les données quantitatives sélectionnées par le Groupe Électricité de Strasbourg et identifiées par le signe * (les « Données » ⁽¹⁾) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

4. Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Données quantitatives identifiées par le signe * ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Concernant les Données quantitatives, nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des données. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des données.
- Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du *reporting* social et environnemental et mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages sur l'application du Référentiel.
- Et mené des tests de cohérence sur la consolidation de ces Données.

La contribution des Entités ⁽²⁾ sélectionnées représente 100 % des effectifs et entre 54 % et 100 % des Données environnementales sélectionnées.

5. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données identifiées par le signe * sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 26 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Louis Caulier
Associé

(1) Indicateurs environnementaux : Déchets dangereux, Déchets dangereux valorisés ou évacués en vue de valorisation, Emissions de SF6, Taux d'enfouissement des réseaux HTA et BT, Consommation d'eau, Consommation d'électricité.

Indicateurs sociaux : Effectif total fin de période ventilé par sexe, âge et zone géographique, Nombre de cadres, Pourcentage de femmes dans le collège de cadres, Nombre d'employés à temps partiel, Rémunération brute totale, Taux de salariés éligibles à une rémunération variable, Embauches, Départs retraite/inactivité, Démissions, Licenciements - révocations - mises en inactivité d'office, Autres départs, Accidents mortels, Accidents du travail (avec arrêt d'un jour ou plus), Taux de fréquence, Taux de gravité, Nombre de jours d'absence pour maladie, Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation, Nombre d'heures de formation, Nombre d'accords collectifs signés dans l'année, Nombre d'employés en situation de handicap embauchés, Nombre d'employés en situation de handicap.

(2) Pour les Indicateurs sociaux: Electricité de Strasbourg SA et ES Energies Strasbourg SA. Pour les Indicateurs environnementaux : Centre Opérationnel de Mundolsheim.

Assemblée générale du 19 avril 2013

1. <u>Ordre du jour</u>	78
2. <u>Résolutions soumises au vote des actionnaires</u>	78



1. Ordre du jour

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2012.
2. Lecture du Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne.
3. Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial ainsi que du rapport complémentaire sur le Rapport du Président du Conseil d'administration établis par les commissaires aux comptes.
4. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012.
5. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012.
6. Affectation du résultat.
7. Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
8. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012.
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
10. Pouvoirs à donner en vue des publications légales.

2. Résolutions soumises au vote des actionnaires

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2012, approuve dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes sociaux dudit exercice et le bilan au 31/12/2012.

Ce bilan fait ressortir un bénéfice de 57 932 840,71 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 57 932 840,71 € telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration, à savoir, compte-tenu d'un report à nouveau antérieur de 5 000 000 € :

Total à répartir :	62 932 840,71 €
- dotation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital social)	15 000 €
- distribution d'un dividende de 5,60 € par action (7 169 386 actions) soit	40 148 561,60 €
- affectation à la réserve facultative	17 769 279,11 €
- report à nouveau	5 000 000,00 €
Total réparti :	62 932 840,71 €

Le dividende sera versé à partir du 20/05/2013.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de :

EXERCICE	DIVIDENDE VERSÉ PAR ACTION (€)
2009	6,20
2010	5,90
2011	6,10

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur (article 158-3-2° du Code général des impôts), ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques résidents fiscaux en France, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, à un abattement de 40 % sur la totalité de son montant, codifié à l'article 117 quater du C.G.I. et modifié par l'article 9 de la loi de finances pour 2013 (dividendes perçus à compter du 01/01/2013).

Par ailleurs, pour ces mêmes actionnaires, ce dividende donnera obligatoirement lieu de manière cumulative (hors actions détenues sur un P.E.A) :

- à une retenue à la source de 21 % (non libératoire) sur le dividende brut, opérée par la Société, valant acompte sur l'impôt sur les revenus de 2013. Les actionnaires, sous réserve que leur foyer fiscal ait un revenu fiscal de référence (revenus 2011) inférieur à 50 000 € (personne seule) ou 75 000 € (couple) pourront demander à être dispensés de cette retenue. Une déclaration sur l'honneur (avant le 30/11/N-1 dans le cas général) sera alors à produire sur papier libre. Délai spécifique : au plus tard le 31/03/2013 pour les dividendes payables en 2013 au titre de l'exercice 2012.
- aux prélèvements sociaux de 15,5 % (dont CSG déductible de 5,1 %) retenus à la source par la Société (dividendes payés depuis le 01/07/2012).

Le résultat fiscal comprend une réintégration de charges non déductibles de 22 846 €, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale en application de l'article 223 quater du C.G.I.

Le tableau de la page 20 du Rapport de gestion indique les résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices dans la forme définie par l'article R. 225-83 5°b du Code de commerce.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du Code de commerce, ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur la gestion du Groupe ÉS au cours de l'exercice 2012, approuve, dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes consolidés dudit exercice et le bilan consolidé au 31/12/2012.

Ce bilan se solde par un résultat net consolidé (part de Groupe) de 58 189 195 €.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation comme nouvel administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 19/06/2012, de Monsieur Matthieu POISSON né le 13/03/1972 à Angers, domicilié 24 avenue Gambetta à 78500 Sartrouville, en remplacement de M. Nicolas MITJAVILE, démissionnaire, pour le mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'au premier Conseil d'administration réuni après l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour faire tous dépôts, publications et déclarations prévus par la loi.

États financiers 2012

1. Comptes sociaux

1.1. États financiers sociaux	83
1.2. Annexe aux comptes sociaux	88
1.2.1. Informations générales et comparabilité des exercices	88
1.2.2. Faits marquants de l'exercice 2012	88
1.2.3. Évolutions réglementaires	89
1.2.4. Présentation des règles et méthodes comptables	89
1.2.5. Notes explicatives aux comptes sociaux	96
1.2.6. Événements postérieurs à la clôture	110

2. Comptes consolidés

2.1. États financiers consolidés	113
2.2. Notes aux états financiers consolidés	119
2.2.1. Informations générales	119
2.2.2. Présentation des méthodes comptables et des bases d'évaluation utilisées	133
2.2.3. Notes aux comptes consolidés	142
2.2.4. Événements postérieurs à la clôture	166

1. Comptes sociaux

1.1. États financiers sociaux	83
1.2. Annexe aux comptes sociaux	88
1.2.1. Informations générales et comparabilité des exercices	88
1.2.2. Faits marquants de l'exercice 2012	88
1.2.3. Évolutions règlementaires	89
1.2.4. Présentation des règles et méthodes comptables	89
Note 1 : Concernant les postes du bilan	89
Note 2 : Concernant les postes du compte de résultat (soldes intermédiaires de gestion)	94
1.2.5. Notes explicatives aux comptes sociaux	96
A. Bilan	96
Note 3 : État de l'actif immobilisé	96
Note 4 : État des amortissements	97
Note 5 : État des échéances des créances et des dettes	98
Note 6 : Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	99
Note 7 : État des produits à recevoir	99
Note 8 : État des charges et produits constatés d'avance	99
Note 9 : Composition du capital	99
Note 10 : Réévaluation	100
Note 11 : État des emprunts et dettes financières diverses	100
Note 12 : État des provisions	101
Note 13 : Charges à payer	102
B. Compte de résultat	102
Note 14 : Ventilation du chiffre d'affaires net	102
Note 15 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	102
Note 16 : Rémunération allouée aux membres des organes de direction de l'entreprise	103
Note 17 : Charges et produits exceptionnels	103
C. Autres informations	104
Note 18 : Engagements envers le personnel	104
Note 19 : Autres engagements	106
Note 20 : Transactions entre parties liées	107
Note 21 : Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	107
Note 22 : Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	108
Note 23 : Intégration fiscale	108
Note 24 : Effectif à la clôture	108
Note 25 : Liste des filiales et participations	109
Note 26 : Portefeuille titres à la clôture	110
Note 27 : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	110
1.2.6. Événements postérieurs à la clôture	110

1.1. États financiers sociaux

Bilan actif

(en euros)	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS	31/12/2012	31/12/2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial	-	-	-	-
Frais d'exploration géothermique	710 833,23	-	710 833,23	360 225,00
Logiciels informatiques	31 987 447,62	23 119 060,40	8 868 387,22	6 055 006,69
Autres immobilisations	6 515 074,48	2 505 226,55	4 009 847,93	4 312 859,10
Immobilisations incorporelles en cours	4 013 186,00	-	4 013 186,00	4 693 417,76
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 226 541,33	25 624 286,95	17 602 254,38	15 421 508,55
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Domaine privé				
Terrains & constructions	72 633 905,98	45 101 860,45	27 532 045,53	19 938 285,34
Installations techniques, matériel, outillage industriels	78 651 281,53	56 705 726,15	21 945 555,38	22 571 633,30
Autres immobilisations corporelles	24 100 047,01	18 217 875,99	5 882 171,02	5 092 073,79
Immobilisations en cours	5 330 370,75	-	5 330 370,75	8 426 013,91
Domaine concédé				
Distribution aux Services Publics	348 571 776,76	147 146 625,27	201 425 151,49	197 211 534,37
Distribution publique	652 735 665,19	273 358 215,36	379 377 449,83	370 027 193,85
Immobilisations en cours	43 857 958,98	-	43 857 958,98	39 409 703,14
Avances et acomptes	2 230 041,72	-	2 230 041,72	4 668 199,34
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 228 111 047,92	540 530 303,22	687 580 744,70	667 344 637,04
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	343 326 015,22	43 100 000,00	300 226 015,22	157 849 793,11
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	607 936,24	-	607 936,24	607 936,24
Prêts	1 891 459,82	-	1 891 459,82	1 916 944,05
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	345 825 411,28	43 100 000,00	302 725 411,28	160 374 673,40
ACTIF IMMOBILISÉ	1 617 163 000,53	609 254 590,17	1 007 908 410,36	843 140 818,99
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 886 395,57	135 858,78	2 750 536,79	2 832 553,43
En-cours de production de services	236 353,06	-	236 353,06	165 648,85
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	90 794 928,92	633 540,26	90 161 388,66	92 198 414,67
Autres créances	20 275 787,74	-	20 275 787,74	23 722 150,49
Compte courant ÉS Énergies Strasbourg/ÉNEREST	8 466 711,68	-	8 466 711,68	5 591 296,64
Compte courant EDF	168 361 350,39	-	168 361 350,39	296 031 755,01
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	5 021 207,73	-	5 021 207,73	21 239,13
DISPONIBILITÉS	36 278 350,70	-	36 278 350,70	38 161 922,54
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 753 420,22	-	1 753 420,22	1 471 194,03
ACTIF CIRCULANT	334 074 506,01	769 399,04	333 305 106,97	460 196 174,79
TOTAL GÉNÉRAL	1 951 237 506,54	610 023 989,21	1 341 213 517,33	1 303 336 993,78

Bilan passif

(en euros)	31/12/2012	31/12/2011
Capital	71 693 860,00	71 543 860,00
Primes d'émission	7 049 317,41	6 111 590,47
Réserve légale	7 154 386,00	7 154 386,00
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	80 355 772,38	68 971 235,06
Report à nouveau	5 000 000,00	5 000 000,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	57 932 840,71	55 026 291,92
Acomptes sur dividendes	-	-
SITUATION NETTE	229 186 176,50	213 807 363,45
Subventions d'investissements	-	-
Provisions réglementées	9 082 301,61	6 960 053,93
CAPITAUX PROPRES	238 268 478,11	220 767 417,38
Droits du concédant	380 812 631,63	373 448 841,51
AUTRES FONDS PROPRES	380 812 631,63	373 448 841,51
Provisions pour risques et charges	54 520 338,16	51 508 003,75
Provisions pour renouvellement du domaine concédé	349 230 929,66	362 565 058,18
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	403 751 267,82	414 073 061,93
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes financières divers	1 246 700,44	341 523,78
Compte courant Fipares	91 877 540,38	93 155 101,20
Comptes courants ÉS Énergies Strasbourg/ÉNEREST	104 301 374,09	79 364 616,12
Compte courant EDF	-	508 772,12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 697 095,40	22 187 003,29
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 384 434,61	15 192 867,97
Dettes fiscales et sociales	43 544 891,98	45 204 431,94
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 664 763,11	16 930 740,52
Autres dettes	10 117 866,66	13 972 940,39
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	7 546 473,10	8 189 675,63
DETTES	318 381 139,77	295 047 672,96
TOTAL GÉNÉRAL	1 341 213 517,33	1 303 336 993,78

Compte de résultat

(en euros)	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises	-	-
Ventes d'énergie et services	8 797 117,80	13 846 424,41
Ventes d'acheminement d'électricité	207 087 962,49	195 215 921,32
Ventes de matières et déchets	478 615,79	276 758,00
Travaux, prestations de services et autres produits d'activités annexes	29 110 881,29	31 027 842,37
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	245 474 577,37	240 366 946,10
Production stockée	70 704,21	- 782 632,84
Production immobilisée	11 020 980,94	10 714 583,05
Subventions d'exploitation	105 824,67	99 628,76
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	15 106 632,91	13 200 054,69
Autres produits	2 362 535,26	2 557 927,88
PRODUITS D'EXPLOITATION	274 141 255,36	266 156 507,64
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	6 366 133,85	6 600 806,02
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	79 354,30	- 164 280,23
Achats d'énergie, services et péages	53 804 504,27	56 392 445,10
Autres achats non stockés	2 593 959,24	2 649 904,75
Charges externes	20 536 240,63	18 131 048,82
Impôts, taxes et versements assimilés	14 365 825,14	14 158 411,70
Salaires et traitements	41 743 812,99	39 643 712,55
Charges sociales	20 427 381,38	17 860 275,95
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	34 061 348,29	33 525 887,05
Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	428 125,39	459 346,44
Pour risques et charges : dotations aux provisions	18 935 941,76	17 103 872,45
Autres charges	4 855 719,53	5 424 852,06
CHARGES D'EXPLOITATION	218 198 346,77	211 786 282,66
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	55 942 908,59	54 370 224,98

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12/2012	31/12/2011
QUOTE-PARTS DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	14 849 821,80	16 299 804,50
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	64 073,98	66 177,42
Autres intérêts et produits assimilés	4 320 966,04	4 905 566,75
Reprises sur provisions et transferts de charges	700 000,00	3 487 294,00
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	- 31,40	184,73
PRODUITS FINANCIERS	19 934 830,42	24 759 027,40
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	355 317,23	1 352 745,33
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
CHARGES FINANCIÈRES	355 317,23	1 352 745,33
RÉSULTAT FINANCIER	19 579 513,19	23 406 282,07
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	75 522 421,78	77 776 507,05
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	121 699,00	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	105 745,23	164 742,40
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 536 535,67	2 160 328,65
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 526 413,94	3 941 042,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 290 393,84	6 266 113,05
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	72 963,92	239 806,55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	728 361,64	4 052 543,68
Dotations amortissements dérogatoires	4 658 783,35	2 245 588,95
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	706 041,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 460 108,91	7 243 980,18
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 830 284,93	-977 867,13
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	24 419 866,00	21 772 348,00
TOTAL DES PRODUITS	306 366 479,62	297 181 648,09
TOTAL DES CHARGES	248 433 638,91	242 155 356,17
BÉNÉFICE OU PERTE	57 932 840,71	55 026 291,92

Soldes intermédiaires de gestion

RUBRIQUES (en euros)			VARIATIONS	
	31/12/2012	31/12/2011	ÉCARTS	%
1 Ventes d'énergie, recettes de péages et services	215 885 080,29	209 062 345,73	6 822 734,56	3,26
- 2 Achats d'énergie, rétrocession de péages et services	53 804 504,27	56 392 445,10	-2 587 940,83	-4,59
= 3 MARGE BRUTE	162 080 576,02	152 669 900,63	9 410 675,39	6,16
+ 4 Ventes de marchandises matières et déchets	478 615,79	276 758,00	201 857,79	72,94
+ 5 Travaux, prestations de service, activités annexes	29 110 881,29	31 027 842,37	-1 916 961,08	-6,18
CHIFFRE D'AFFAIRES (1+4+ 5)	245 474 577,37	240 366 946,10	5 107 631,27	2,12
+ 6 Prod. immob., stockée et VaR.en cours	11 091 685,15	9 931 950,21	1 159 734,94	11,68
- 7 Achats march. autres approv. achats stockés et variat. stock	6 445 488,15	6 436 525,79	8 962,36	0,14
- 8 Autres achats et charges externes	23 130 199,87	20 780 953,57	2 349 246,30	11,30
= 9 VALEUR AJOUTÉE	173 186 070,23	166 688 971,85	6 497 098,38	3,90
+ 10 Subventions d'exploitation	105 824,67	99 628,76	6 195,91	6,22
- 11 Impôts et taxes et versements assimilés	14 365 825,14	14 158 411,70	207 413,44	1,46
- 12 Charges de personnel	62 171 194,37	57 503 988,50	4 667 205,87	8,12
= 13 EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	96 754 875,39	95 126 200,41	1 628 674,98	1,71
+ 14 Autres produits de la gestion courante	2 362 535,26	2 557 927,88	-195 392,62	-7,64
- 15 Redevances et charges diverses	4 855 719,53	5 424 852,06	-569 132,53	-10,49
= 16 EBITDA	94 261 691,12	92 259 276,23	2 002 414,89	2,17
- 17 Dotations aux amortissements	34 061 348,29	33 525 887,05	535 461,24	1,60
- 18 Dotations aux provisions	19 364 067,15	17 563 218,89	1 800 848,26	10,25
+ 19 Reprises sur amortissements et provisions et transfert charges	15 106 632,91	13 200 054,69	1 906 578,22	14,44
= 20 EBIT	55 942 908,59	54 370 224,98	1 572 683,61	2,89
+ 21 Produits financiers	19 234 830,42	21 271 733,40	-2 036 902,98	-9,58
+ 21a Reprises de provisions sur titres FIPARES	700 000,00	3 100 000,00	-2 400 000,00	-77,42
+ 21b Reprises de provisions sur Placement EDF	-	387 294,00	-387 294,00	-100,00
- 22a Charges financières	355 317,23	1 352 745,33	-997 428,10	-73,73
- 22b Dotations aux provisions sur Placement EDF	-	-	-	-
= 23 RÉSULTAT FINANCIER	19 579 513,19	23 406 282,07	-3 826 768,88	-16,35
+ 24 Produits exceptionnels	12 290 393,84	6 266 113,05	6 024 280,79	96,14
- 25 Charges exceptionnelles	5 460 108,91	7 243 980,18	-1 783 871,27	-24,63
= 26 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 830 284,93	-977 867,13	7 808 152,06	-798,49
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS (20+ 23+ 26)	82 352 706,71	76 798 639,92	5 554 066,79	7,23
- 27 Impôts sur les bénéfices	24 419 866,00	21 772 348,00	2 647 518,00	12,16
= 28 BÉNÉFICE NET	57 932 840,71	55 026 291,92	2 906 548,79	5,28

1.2. Annexe aux comptes sociaux

1.2.1. Informations générales et comparabilité des exercices

La présente annexe complète le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012. Le total du bilan est de 1 341 213 517,33 € et le compte de résultat dégage un bénéfice s'élevant à 57 932 840,71 €. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 01/01 au 31/12/2012.

Les notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration d'Électricité de Strasbourg du 11/02/2013.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changements d'estimation effectués en 2012

Électricité de Strasbourg a mené une étude en 2012 sur la durée de vie de certains biens compris dans le domaine concédé, qui a conduit à revoir leurs durées de vie en 2012.

La durée de vie des canalisations Basse Tension aériennes torsadées passe de 40 ans à 50 ans.

La durée de vie des transformateurs HTA-BT passe de 30 ans à 40 ans.

Cette étude a également démontré que les postes enterrés doivent être considérés comme non renouvelables durant la vie de la concession. Les provisions pour renouvellement pour ces natures de biens ont donc été reprises au 01/01/2012.

Ces modifications s'analysent comme des changements d'estimation prises en compte de manière prospective. Elles se traduisent par une reprise de provision pour renouvellement de 8 820 k€ au 01/01/2012 ainsi que par une moindre dotation aux amortissements et à la provision pour renouvellement sur l'année 2012 de 1 610 k€ par rapport à celle du 31/12/2011.

1.2.2. Faits marquants de l'exercice 2012

Prise de contrôle d'ÉNEREST

Début 2011, le Réseau Gaz Distribution Services (RGDS) a annoncé son intention d'ouvrir le capital de sa filiale ÉNEREST au travers d'un partenariat stratégique. L'enjeu était de renforcer la position de sa filiale confrontée depuis 2007 à un contexte de marché incertain et devenu fortement concurrentiel. Premier fournisseur de gaz naturel à Strasbourg et dans le Bas-Rhin,

ÉNEREST propose une gamme complète de services et d'offres à ses clients particuliers et professionnels (environ 100 000 clients), étendue à toute la France.

Ce projet de recherche de partenariat, après avoir été présenté au Conseil municipal de la Ville de Strasbourg, actionnaire majoritaire de RGDS, a donné lieu à une publication au Journal Officiel de l'Union européenne. Mis en concurrence avec bon nombre d'acteurs européens de l'énergie, Électricité de Strasbourg a été retenue en novembre 2011 pour entamer des négociations exclusives avec RGDS.

Le projet industriel poursuivi a pour ambition de faire du Groupe ÉS le 1^{er} énergéticien multi-énergies régional en capitalisant sur les atouts industriels, les acquis commerciaux et les ressources humaines d'ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST. Le Groupe ÉS via ce regroupement souhaite élargir ses perspectives de croissance au-delà de son périmètre historique.

Après approbation du Conseil d'administration de RGDS et autorisation de l'Autorité de la Concurrence sous certaines conditions (cf. note 19 Autres engagements), l'opération de rachat de 100 % des actions et droits de vote de la société ÉNEREST par Électricité de Strasbourg s'est réalisée le 01/04/2012 pour un coût d'acquisition de 141 606 k€ dont 2 121 k€ de frais liés à l'acquisition. Le financement de cette acquisition a été assuré via la trésorerie disponible de la société Électricité de Strasbourg.

Depuis, un compte courant d'associés a été ouvert entre Électricité de Strasbourg et ÉNEREST avec un plafond disponible de 10 M€. Par ailleurs des contrats de prestations ont été signés entre Électricité de Strasbourg et ÉNEREST pour les activités de soutien (Ressources Humaines, Finances, Logistique,...).

Autres faits marquants

- En février 2012, la vague de froid qui s'est abattue sur la France et l'Alsace en particulier a entraîné une hausse importante des consommations conduisant à un record de puissance électrique appelée sur le territoire historique d'Électricité de Strasbourg, avec une puissance de 1 550 MW le 07/02/2012. Cette augmentation par rapport aux normales saisonnières a entraîné d'importants dépassements de puissances souscrites sur le principal contrat d'achat d'énergie au titre des pertes réseau.

- La réhabilitation d'un important bâtiment locatif au cœur de Strasbourg, propriété d'Électricité de Strasbourg, a été menée à bien dans le respect des normes de la très haute performance énergétique, avec une mise en service en juillet 2012. Ce bâtiment a donné lieu à la signature d'un bail commercial portant sur des bureaux et une résidence hôtelière.

- L'Assemblée générale mixte d'Électricité de Strasbourg du 23/04/2010 a autorisé le Conseil d'administration à procéder jusqu'au 22/06/2012, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation. Ces opérations sont limitées à 50 000 actions nouvelles à la valeur nominale actuelle de 10€. Une première augmentation de capital a eu lieu en 2010 portant sur un total de 20 000 actions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration du 31/08/2012 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du Groupe par

création et émission de 15 000 actions nouvelles de 10€ de valeur nominale.

Les caractéristiques et avantages de cette augmentation de capital sont résumés ci-après :

	FORMULE 1	FORMULE 2
Rabais	30 %	20 %
Abondement (hors retraités)	66,7 % du prix de souscription pour les 10 premières actions et 50 % pour les actions suivantes	66,7 % du prix de souscription pour les 10 premières actions et 50 % pour les actions suivantes
Incessibilité	10 ans	5 ans
Prix de cession unitaire en €	67,91 €	77,62 €
Limite de souscription	-	-
Options de règlement	Au choix une mensualité ou 36 mensualités pour les 10 premières actions et le solde en juillet 2012	Au choix une mensualité ou 36 mensualités pour les 10 premières actions et le solde en juillet 2012

L'abondement brut de 473 k€ versé au bénéfice des salariés d'Électricité de Strasbourg est comptabilisé en charges de personnel en 2012.

- Conformément à la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (cf. ci-dessous Évolutions réglementaires) qui donne la possibilité aux gestionnaires de réseau de sourcer leurs achats de pertes au tarif de cession des Entreprises Locales de Distribution jusqu'au 31/12/2013, Électricité de Strasbourg a souscrit un contrat auprès d'EDF pour la période du 09/12/2010 au 31/12/2013.

De ce fait, les transactions effectuées par Électricité de Strasbourg avant promulgation de la loi et destinées à couvrir une partie des pertes de réseau jusqu'au 31/12/2013 ne peuvent plus être considérées comme des opérations de couverture au sens des normes françaises, mais comme des opérations de négoce. Ces transactions sont suivies depuis la clôture des comptes 2010 dans un portefeuille spécifique dit « de négoce » et respectent les règles comptables françaises correspondantes.

- Fin 2012, Électricité de Strasbourg a signé un contrat pour l'assistance et les services fournis par EDF dans différents domaines. Le contrat est reconductible sur une durée totale de 3 ans et le montant de la rémunération due au titre de 2012 est de 1,5 M€.

1.2.3. Évolutions réglementaires

- Suite à la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie du 24/05/2012 (CREE1225031S), les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (TURPE) sont augmentés au 01/08/2012 respectivement de 2,79% et 1,80% en moyenne.

- L'arrêté du 20/07/2012 (DEVR1230157A) a relevé de 2,3% à compter du 23/07/2012 le tarif de cession de l'électricité refacturé par EDF aux Entreprises Locales de Distribution, pour l'approvisionnement de leurs clients qui n'ont pas fait jouer leur éligibilité.

- Fin novembre 2012, le Conseil d'État a annulé le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité qui avait été approuvé le 05/05/2009 (TURPE 3) par les ministres de l'énergie et de l'économie sur proposition de la CRE. D'ici juin 2013, une nouvelle version du TURPE 3 devrait s'appliquer rétroactivement à la période 2009/2013 et se substituer aux tarifs annulés. Par conséquent l'estimation de l'impact dans les comptes de l'exercice 2012 ne peut être calculée à ce stade.

1.2.4. Présentation des règles et méthodes comptables

Note 1 : Concernant les postes du bilan

1.1. Immobilisations incorporelles

Sous ce poste figurent les logiciels acquis et développés en interne par la Société pour un montant brut de 32 M€ (hors immobilisations en cours). Conformément à l'article 236-II du C.G.I., ces immobilisations ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel effectué prorata *temporis* sur une période de douze mois. La quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements linéaires sur 3 ans (logiciels standards) ou 7 ans (logiciels spécifiques) est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

Ce poste enregistre également la participation au raccordement 225 kV du poste de Seltz (soit 6 M€) amorti sur la durée résiduelle de la concession DSP.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs. Les immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composant.

Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et une durée d'utilité différente des autres composants, est amorti séparément.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Les coûts d'emprunt des capitaux utilisés pour financer les installations ou les constructions, ainsi que les dépenses de pré-exploitation sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité, lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle. La durée d'utilité correspond à la durée de vie économique des actifs immobilisés.

L'actif immobilisé comprend les biens concédés par l'État ou les communes d'une part (domaine concédé), et les biens hors concession d'autre part (domaine privé).

1.2.1. Immobilisations du domaine concédé

Concession DP

Les contrats de concession (DP) ont été signés par 376 communes pour une durée de 40 ans. La date moyenne de fin des contrats est l'année 2037.

La concession a pour périmètre les limites territoriales de la commune.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution publique de l'énergie électrique existant au moment de la signature des contrats de concession, dans le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles qui seront établies par le concessionnaire avec l'accord de l'autorité concédante ou par l'autorité concédante avec l'accord du concessionnaire. Peuvent toutefois faire exception à cette disposition les ouvrages ayant vocation, du fait de leur rôle de répartition de l'énergie ou de desserte de plusieurs concessions, à être ou à rester intégrés dans la concession de Distribution aux Services Publics d'Électricité de Strasbourg (ci-après dénommée concession DSP).

Électricité de Strasbourg bénéficie également de remises gratuites qui se composent :

- d'une part, des circuits aériens d'éclairage public situés sur les supports du réseau concédé et des circuits souterrains inclus dans les câbles dudit réseau ;
- d'autre part, des colonnes montantes remises au concessionnaire pour les raccordements dont la date d'autorisation administrative est antérieure au 01/01/2009 (date d'entrée en vigueur de la loi SRU) ou, pour les cas de réalisation des travaux, par les clients eux-mêmes.

Les ouvrages remis gratuitement à Électricité de Strasbourg sont enregistrés en immobilisations du domaine concédé et traités comme les autres immobilisations. La contrepartie de l'amortissement est imputée en droit du concédant. En fin de concession, il faut remettre l'ouvrage au concédant.

Le concessionnaire s'acquitte de toutes les contributions qui sont à sa charge conformément aux clauses des contrats de concession (exploitation, renouvellement des réseaux, ...).

Un an au moins avant le terme de la concession, les deux parties se rapprocheront aux fins d'examiner les conditions ultérieures d'exploitation du service public de distribution d'électricité.

L'autorité concédante décidera du renouvellement ou non de la concession.

En cas de non-renouvellement, le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante les ouvrages et le matériel de la concession en état normal de service. L'autorité concédante sera subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire.

Le concessionnaire recevra de l'autorité concédante une indemnité égale à la valeur non amortie réévaluée des ouvrages faisant partie de la concession dans la proportion de sa participation à leur établissement.

Le concessionnaire a seul droit de faire usage des ouvrages de la concession.

Les immobilisations en concession donnent lieu à la comptabilisation :

- d'un amortissement industriel calculé sur la durée de vie des biens, réparti entre amortissement des financements du concédant et du concessionnaire ;
- d'une provision pour renouvellement (différence entre valeur de remplacement et valeur historique des biens).

Concession DSP

Le réseau de distribution départemental est exploité dans le cadre d'une concession de Distribution aux Services Publics (DSP) signée avec l'État. Cette concession DSP est en vigueur jusqu'en 2029.

Avant le commencement de la dixième année précédant la fin de la concession, les pouvoirs publics décideront du renouvellement ou non de la dite concession. En cas de non-renouvellement l'État aura, moyennant un préavis de trois ans avant l'expiration de la concession, la faculté de se subroger aux droits du concessionnaire et de prendre possession de tous les immeubles et ouvrages de la distribution et de ses dépendances.

Font partie de la concession les lignes, les postes et d'une façon générale, les ouvrages électriques existants et à construire, nécessaires à l'exercice par le concessionnaire de son activité de Distribution aux Services Publics et de fourniture de l'énergie électrique à ses clients, à l'exclusion des ouvrages de production. Sous réserve des droits de concessionnaire du réseau d'Alimentation Générale et des concessionnaires de distribution publique, relèvent en principe des ouvrages concédés, les installations des tensions de la classe HTB, ainsi que celles de la classe HTA dont la fonction est la répartition de l'énergie ou la desserte de plusieurs concessions de distribution publique ou clients directs DSP.

Les biens concédés de la concession DSP font l'objet :

- d'un amortissement industriel linéaire, calculé selon la durée de vie prévue des biens ;
- et d'une provision pour renouvellement calculée sur la base de valeur de remplacement afin de faire face à l'obligation contractuelle de renouvellement des ouvrages.

Les principales durées d'amortissement retenues pour les biens des concessions DP et DSP sont les suivantes :

- constructions industrielles : 30/45 ans ;
- lignes Haute Tension 63kV-225kV : 45 ans ;
- lignes Moyenne et Basse Tension 230V-20kV : 40 ans/50 ans ;
- équipement des postes : 30 ans/40 ans ;
- équipement de télécommande : 30 ans ;
- branchements : 40 ans.

1.2.2. Immobilisations du domaine privé

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- bâtiments d'exploitation : 40 ans ;
- agencements et aménagements : 10 ans ;
- installations techniques : 10 ans ;
- gaines de télégestion : 30 ans ;
- compteurs : 20 ans ;
- appareils de mesure : 5 ou 10 ans ;
- véhicules légers : 8 ans ;
- véhicules poids lourds : 10 ans ;
- équipement informatique : 5 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

Les immeubles à usage interne et de placement ont fait l'objet d'une analyse par composants. Les différents composants identifiés sont amortis suivant le mode linéaire sur les durées suivantes :

- structure : 40 ans ;
- électricité/plomberie – sanitaire/chauffage : 30 ans ;
- ascenseurs – étanchéité – ravalement : 18 ans ;
- menuiseries extérieures : 30 ans ;
- installations de climatisation : 10 ans.

1.3. Dépréciation d'actifs incorporels et corporels

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie sont soumises à un test de dépréciation annuel, indépendamment de tout indice de dépréciation, ou dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'elles pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables.

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de marché de l'actif et sa valeur d'utilité. Afin de déterminer la valeur d'utilité, Électricité de Strasbourg s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt généré par l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie (UGT) sur la durée d'utilité de l'actif

ou de l'UGT testée. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, Électricité de Strasbourg détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs, qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Au 31/12/2012, aucune provision n'a été constituée.

1.4. Immobilisations financières

Selon les dispositions de l'avis n° 2007C du 15/06/2007 du Comité d'urgence, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de participation immobilisés, sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation. Les titres concernés relèvent de l'article 39.1.5 du Code général des impôts. Pour les autres titres immobilisés, ces frais sont comptabilisés en charges. L'étalement fiscal des frais d'acquisition est comptabilisé dans un compte d'amortissements dérogatoires.

Les plus et moins-values de cession des titres de participation et titres immobilisés sont évaluées sur la base de la méthode « Premier entré premier sorti ».

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire, déterminée en fonction de la situation financière et des perspectives d'évolution, est inférieure à la valeur d'actif.

Le poste « Participations » de 300,2 M€ net correspond principalement à la valeur d'actif de nos filiales FIPARES S.A. pour 134,5 M€, ÉS Énergies Strasbourg S.A. pour 24 M€ et ÉNEREST pour 141,6 M€.

Une reprise de provision de 0,7 M€ a été réalisée en 2012 sur les titres FIPARES S.A. en prenant en compte à la fois le résultat bénéficiaire de FIPARES S.A., la valorisation des titres ÉCOTRAL et VIALIS, ainsi qu'une nouvelle valorisation des actions de ses filiales immobilières SOFIDAL S.A. et SCI EVM, basée sur une expertise externe de leur patrimoine immobilier locatif au 31/12/2012.

Cette méthode permet de revaloriser le poste « Participations » précité en tenant compte de la reprise de provision.

1.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CMP), calculé par article.

Les travaux et services en cours sont valorisés au prix de revient comprenant les charges directes et les coûts de structure, correspondant à un coût complet.

Les provisions sur stocks constituées annuellement permettent de tenir compte de la valeur nette de réalisation.

1.6. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation comprennent essentiellement des créances clients et tiers valorisées à leur valeur nominale, qui font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation, afin de tenir compte des difficultés de recouvrement

auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Le total de cette provision s'élève à 0,63 M€ au 31/12/2012. Les comptes rattachés comprennent l'acheminement livré, non relevé, non facturé, dénommé «Acheminement en compteurs», à hauteur de 25,5 M€.

1.7. Autres créances

Les autres créances comprennent les postes habituellement indiqués sous cette rubrique c'est-à-dire essentiellement les créances fiscales.

1.8. Compte courant EDF

Le compte courant est composé d'un ensemble de placement conclu dans le cadre de la convention de trésorerie du 09/11/2001 entre Électricité de Strasbourg et EDF pour un capital investi de 150 M€ et des intérêts courus s'y rattachant pour 0,4 M€.

1.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur de marché des titres au 31 décembre est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base du cours de clôture.

1.10. Charges constatées d'avance

Ce poste enregistre notamment l'abonnement de début de période payé à RTE (Réseau de Transport d'Électricité) pour 1,2 M€ et la prime fixe de début de période payée à EDF pour 0,2 M€.

1.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent les amortissements dérogatoires (y compris amortissements des frais accessoires sur titres de participations) et une provision pour investissement dans le cadre du PERCO constituée en 2011.

1.12. Droits du concédant

Cette rubrique enregistre la part financée par les concédants dans les immobilisations concédées, celle financée sur devis par les tiers pour le compte des autorités concédantes, le montant des provisions pour renouvellement utilisées se rapportant aux ouvrages sortis de l'actif et remplacés.

1.13. Provisions pour risques et charges

1.13.1. Provisions pour renouvellement

Les provisions pour renouvellement sont déterminées selon les méthodes comptables du groupe EDF. Elles sont destinées au renouvellement des ouvrages avant le terme des concessions et sont assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens. Ces provisions sont constituées sur la durée de vie des ouvrages. En 2012, un changement d'estimation a réduit le montant de ces provisions (cf. note ci-dessus Informations générales et comparabilité des exercices).

1.13.2. Provisions pour engagements envers le personnel

Depuis le 01/01/2005, Électricité de Strasbourg applique la méthode préférentielle préconisée par le CNC 2003-R01 dans les comptes individuels et provisionne l'ensemble de ses engagements envers le personnel.

• Mode de calcul et comptabilisation des engagements liés au personnel

Conformément à ce règlement et à la norme IAS19 «Avantages au personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Les évaluations sont revues chaque année. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements tiennent compte en particulier des données suivantes :

- salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de rémunération projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraite ;
- âge de départ en retraite déterminé en fonction des dispositions applicables (service actif, nombre d'enfants) ;
- effectifs prévisionnels de retraités déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et des tables de mortalité disponibles ;
- réversions de pensions dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents IEG ;
- taux d'actualisation de 5,00 % au 31/12/2011 et 3,50 % au 31/12/2012.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements ou des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat.

Les engagements peuvent faire l'objet d'une couverture. Dans ce cas, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan, en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés au compte de résultat. L'excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour l'entreprise.

Les avantages à court terme sont comptabilisés selon la meilleure estimation connue à la clôture des comptes.

• Engagements concernant les retraites

Le régime de retraites des entreprises des Industries Électriques et Gazières (IEG) est un régime de Sécurité sociale spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite, fixées par le Statut National du personnel (décret 22/06/1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les principales mesures de la réforme du financement du régime spécial de retraites des IEG, loi n° 2004-803 du 09/08/2004, sont entrées en vigueur au 01/01/2005 puis ont subi des modifications par décrets publiés au Journal Officiel.

Les provisions comptabilisées au titre du régime spécial de retraite correspondent aux droits spécifiques des agents, qui comprennent les prestations non couvertes par les régimes de droit commun, soit :

- les droits spécifiques acquis par les agents à compter du 01/01/2005 pour les activités régulées (les droits passés étant financés par la Contribution Tarifaire d'Acheminement) ;
- les droits spécifiques des agents bénéficiant d'un départ anticipé par rapport à l'âge de départ légal du régime général ;
- les droits spécifiques passés pour l'impact résultant de la création de deux échelons complémentaires pour les activités régulées (droits acquis avant le 01/01/2005).

L'évaluation tient également compte des frais de gestion de la CNIEG qui sont à la charge de l'entreprise, la CNIEG assurant la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs.

• **Engagements concernant les autres avantages postérieurs à l'emploi**

Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont constitués de :

L'avantage en nature énergie

L'article 28 du Statut National du personnel des Industries Électriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'énergie à un tarif préférentiel (électricité, gaz, ...). Pour la phase de retraite, il constitue un avantage postérieur à l'emploi à prestations définies qui est à constater au fur et à mesure des services rendus par le personnel.

L'engagement d'Électricité de Strasbourg relatif à la fourniture d'énergie à ses agents correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis à ces agents, pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût moyen d'achat.

Les indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ en inactivité (ou indemnités de fin de carrière) sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent.

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation en 1998. Jusqu'au 31/12/2009, une sur-couverture était constatée liée à cet engagement.

Les indemnités de secours immédiat

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité (article 26-§ 5 du Statut National). Elle est versée aux ayants-droit prioritaires des agents décédés (indemnité statutaire correspondant à 2 mois de pension) ou à un tiers ayant assumé les frais d'obsèques (indemnité bénévole correspondant aux frais d'obsèques).

L'engagement est évalué à partir des actifs et des inactifs concernés par l'engagement retraite et les hypothèses utilisées pour l'estimer sont identiques à celles utilisées pour le régime de retraite.

Les indemnités de congés exceptionnels

Tous les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate, âgés d'au moins 55 ans à la date de leur départ en inactivité, bénéficient, au cours des douze derniers mois de leur activité, d'un total de 18 jours de congés exceptionnels.

Le compte épargne jours retraite

Les agents recrutés à compter du 01/01/2009 et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient chaque année de l'attribution de jours non travaillés proportionnellement à leur taux de services actifs. Ces jours sont bloqués jusqu'à la date d'ouverture des droits à retraite.

Les indemnités compensatrices de frais d'études

L'Indemnité Compensatrice de Frais d'Études (ICFE) est un avantage familial extra-statutaire. Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants-droit dont les enfants poursuivent leurs études. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

• **Engagements concernant les avantages à long terme**

Les rentes d'invalidité

À l'issue d'une période maximale de 5 ans d'incapacité temporaire (à ce titre les engagements sont mutualisés dans un régime commun aux Entreprises Non Nationalisées (ENN) à cotisations définies et ne génèrent donc pas de provisions spécifiques), l'agent est mis en invalidité s'il ne peut reprendre son activité professionnelle.

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée par la Commission Nationale d'Invalidité (article 4-§ de l'annexe 3 du Statut National). Ils perçoivent alors une pension d'invalidité correspondant à 50 % de leur dernier salaire d'activité. L'état d'invalidité peut être prononcé à la suite d'une longue maladie d'une durée de 5 ans, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle dès lors que l'agent est reconnu inapte au travail.

L'engagement de l'entreprise correspond à la valeur actuelle probable des prestations en cours de service.

Les médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. L'engagement correspond à la valeur actuelle probable de verser les indemnités lorsque l'agent a atteint les différents niveaux d'ancienneté.

Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles (pour les actifs et inactifs)

À l'instar des salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Ces prestations relèvent du Livre IV du Code de la Sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

• Engagements concernant les avantages à court terme

L'abondement

Les bénéficiaires de l'intéressement ont la possibilité de verser tout ou partie de leur intéressement au « Plan d'Épargne Entreprise » (PEE) au lieu d'en disposer immédiatement. La charge d'abondement liée aux placements de l'intéressement du résultat de l'année faisant l'objet de la clôture est immédiatement provisionnée.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le dispositif du DIF, prévu par la loi n° 2004-391 du 04/05/2004, crée un droit individuel à la formation au profit du salarié à l'égard de l'entreprise d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Seul un accord écrit de l'employeur et du salarié sur le choix de l'action de formation permet de rendre l'obligation certaine et a pour conséquence de provisionner ce droit dans les comptes.

1.13.3. Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend notamment :

- une provision pour risque sur contrats à terme ;
- une provision relative à l'acheminement en compteurs, constituée au titre des frais de relève ;
- une provision pour litige envers des clients ;
- une provision pour démontage de ligne électrique ;
- et une provision pour risque liée à la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

1.14. Dettes financières

Ce poste comprend les éventuels comptes courants créditeurs des filiales (FIPARES S.A., ÉS Énergies Strasbourg et/ou ÉNEREST), les comptes courants *cash pooling* ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST, les avances sur acheminement, les avances pour financement de travaux et des dépôts de garantie de loyers.

1.15. Dettes diverses

Ce poste comprend les postes habituellement indiqués sous cette rubrique ainsi que les charges à payer liées au Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification Rurale (FACE).

1.16. Produits constatés d'avance

Ce poste enregistre essentiellement l'acheminement facturé sur les abonnements de début de période et les locations de fibres optiques facturées en avance.

Note 2 : Concernant les postes du compte de résultat (soldes intermédiaires de gestion)

2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement :

- de ventes d'acheminement (transport d'électricité) ;
- de travaux et autres prestations de service comprenant la participation des clients aux travaux de raccordement aux réseaux, des travaux et études facturées, des produits de locations d'immobilisations et des prestations de services et de mises à disposition de personnel facturées aux filiales ;
- et des ventes de négoce depuis 2010. En effet à compter du 09/12/2010, Électricité de Strasbourg source les pertes réseau via un contrat conclu avec EDF au tarif de cession. Les transactions effectuées par Électricité de Strasbourg avant cette date et destinées à couvrir une partie des pertes réseau du 09/12/2010 jusqu'au 31/12/2013, sont revendues via le marché organisé SPOT ou via des contrats conclus sur le marché OTC. Au terme de ces contrats, lors des livraisons d'énergie, ces ventes sont classées en « ventes de négoce » et incrémentent le chiffre d'affaires.

Les ventes sont constatées quand :

- l'existence d'un contrat est prouvée ;
- la livraison a eu lieu (ou la prestation de service est achevée) ;
- et le prix est fixé ou déterminable.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'acheminement enregistré dans les comptes de l'exercice comprend une écriture de régularisation appelée « Acheminement en compteur » (soit l'acheminement sur l'énergie livrée, non relevée, non facturée). L'estimation de l'« Acheminement en compteur » est réalisée à partir des quantités achetées et des quantités vendues connues ou certaines qui ont transité sur le réseau et valorisées en utilisant un prix moyen.

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.

2.2. Achats d'énergie, rétrocession de péages et services

Ce poste comprend les péages RTE, les achats liés aux pertes du réseau d'électricité et des achats liés aux ventes de négoce (cf. détail ci-dessus).

2.3. Production immobilisée

L'entreprise enregistre sous ce poste les travaux sur les réseaux électriques faits par son personnel ayant le caractère d'investissements (branchements, ...), ainsi que certains travaux réalisés par le personnel du département Informatique concourant à la mise en place de nouveaux logiciels.

2.4. Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend des revenus immobiliers et divers produits de gestion courante.

Depuis le 09/12/2010, les transactions incluses dans le portefeuille négoce peuvent également générer des produits de gestion courante tels que les plus-values générées par les opérations dénouées, mais non livrées réalisées sur le marché gré à gré (sur les mêmes quantités et maturités, avec la même contrepartie et constitué de prix fermes pour l'achat et la vente).

À fin 2012, il n'y a pas d'impact lié à ce type d'opérations.

2.5. Redevances et charges diverses

Ce poste comprend essentiellement les redevances dues aux communes au titre des contrats de concession mentionnés au 1.2.1, les jetons de présence et les pertes sur créances irrécouvrables.

Depuis le 09/12/2010, les transactions incluses dans le portefeuille négoce peuvent également générer des charges de gestion courante telles que les moins values dénouées sur des opérations achats/ventes du portefeuille négoce comptabilisées suivant la même règle que les plus values dénouées (cf. note 2.4 ci-dessus).

À fin 2012, il n'y a pas d'impact lié à ce type d'opérations.

2.6. Dotations Reprises aux provisions d'exploitation

Ce poste comprend notamment les dotations et reprises aux provisions pour renouvellement, pour avantages au personnel, pour litiges et pour pertes latentes sur opérations ouvertes du portefeuille de négoce sur le marché OTC.

2.7. Produits financiers

Ce poste comprend essentiellement les intérêts générés par la rémunération du placement de la trésorerie, y compris le compte courant EDF et le versement de dividende de la filiale ÉS Énergies Strasbourg S.A. pour un montant de 14,85 M€ (soit 29,70 € par action).

2.8. Charges financières

Ce poste comprend les intérêts rémunérant le compte courant de nos filiales FIPARES S.A. et ÉS Énergies Strasbourg S.A.

2.9. Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels incluent essentiellement :

- une reprise de provision pour renouvellement liée à l'allongement de la durée de vie des canalisations Basse Tension aériennes torsadées et des transformateurs HTA-BT, d'une part, et du caractère non renouvelable des postes enterrés, d'autre part ;
- les reprises sur amortissements dérogatoires.

2.10. Charges exceptionnelles

Ce poste comporte notamment la valeur nette comptable des immobilisations (incorporelles et corporelles) cédées ou mises au rebut et la dotation aux amortissements dérogatoires.

1.2.5. Notes explicatives aux comptes sociaux

A. Bilan

Note 3 : État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		
RUBRIQUES	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	CESSIONS OU MISES HORS SERVICE	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS EN FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 705	-	6 509	-	-	39 214
Immobilisations incorporelles en cours	4 693	-	5 828	6 508	-	4 013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 398	-	12 337	6 508	-	43 227
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Domaine privé						
Terrains	7 496	-	-	-	2	7 494
Agencements et aménagements de terrains	2 713	-	18	-	-	2 731
Constructions	23 016	-	2 027	-	24	25 019
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	31 940	-	7 617	-	2 167	37 390
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 956	-	1 993	-	1 298	78 651
Autres immobilisations corporelles	23 253	-	2 454	-	1 607	24 100
Immobilisations du domaine privé	166 374	-	14 109	-	5 098	175 385
Domaine concédé						
Distribution aux services publics	337 765	-	13 505	79	2 620	348 571
Distribution publique	629 508	523	24 524	-	1 819	652 736
Immobilisations du domaine concédé	967 273	523	38 029	79	4 439	1 001 307
Immobilisations corporelles en cours	47 836	3 945	49 547	52 139	-	49 189
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	4 668	-	1 507	3 945	-	2 230
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 186 151	4 468	103 192	56 163	9 537	1 228 111
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	201 650	-	141 676	-	-	343 326
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	608	-	-	-	-	608
Prêts	1 917	-	245	-	271	1 891
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	204 175	-	141 921	-	271	345 825
TOTAL GÉNÉRAL	1 427 724	4 468	257 450	62 671	9 808	1 617 163

Immobilisations du domaine concédé

Au 31/12/2012, les immobilisations brutes en service du domaine concédé (DSP et DP) s'élèvent à 1 001,3 M€ et se répartissent comme suit :

Constructions	29,3 M€
Équipement des postes	346,6 M€
Lignes et câbles	567,9 M€
Transformateurs	57,5 M€
Total	1 001,3 M€

Note 4 : État des amortissements

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	AMORTISSEMENTS EN DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS AMORTISSEMENTS AFFÉRENTS AUX ÉLÉMENTS SORTIS DE L'ACTIF ET REPRISES	AMORTISSEMENTS EN FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres postes d'immobil. incorporelles	21 977	3 647	-	25 624
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 977	3 647	-	25 624
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Domaine privé				
Agencements et aménag. de terrains	2 261	66	-	2 327
Constructions	16 607	522	17	17 112
Install. générales, agencements et aménagements des constructions	26 358	1 457	2 152	25 663
Install. techniques, matériel et outillage industriels	55 384	2 467	1 146	56 705
Autres immobilisations corporelles	18 162	1 589	1 533	18 218
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PRIVÉ (A)	118 772	6 101	4 848	120 025
Domaine concédé				
Distribution aux services publics	140 554	8 906	2 313	147 147
Distribution publique	259 480	15 433	1 555	273 358
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCÉDÉ (B)	400 034	24 339	3 868	420 505
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (A + B)	518 806	30 440	8 716	540 530
TOTAL GÉNÉRAL	540 783	34 087	8 716	566 154

Note 5 : État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES (en milliers d'euros)	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)(2)	1 891	267	1 624
Autres créances immobilisées	-	-	-
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	199	199	-
Autres créances clients	90 596	90 596	-
Personnel et comptes rattachés	193	193	-
Taxe sur la valeur ajoutée	12 313	12 313	-
Impôt sur les sociétés	2 709	2 709	-
Groupe et associés (2)	176 828	176 828	-
Débiteurs divers	5 061	5 061	-
Charges constatées d'avance	1 754	1 597	157
TOTAUX	291 544	289 763	1 781
(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	245		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	270		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	-		

ÉTAT DES DETTES (en euros)	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
			ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes financières divers (1) et (2) (dont avances sur travaux 1 001 milliers d'euros)	1 246	-	1 001	245
Comptes courants ÉS Énergies, ÉNEREST et EDF (<i>cash pooling</i>)	104 301	104 301	-	-
Compte courant FIPARES	91 878	91 878	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	16 384	16 384	-	-
Personnel et comptes rattachés	9 870	9 870	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 944	7 944	-	-
Impôt sur les sociétés	108	108	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	20 653	20 653	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	4 970	4 970	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 665	19 665	-	-
Autres dettes	10 118	10 118	-	-
Produits constatés d'avance	7 547	3 090	2 579	1 878
TOTAUX	294 684	288 981	3 580	2 123
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	néant			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
(2) Montant divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	néant			

État des créances :

- Les « Autres créances clients » comprennent l'acheminement sur énergie livrée, non relevée, non facturée, dénommé « Acheminement en compteurs » à hauteur de 25,5 M€.
- Le poste « Groupe et Associés » comprend le compte courant EDF et les intérêts courus s'y rattachant, le compte courant ÉS Énergies Strasbourg ainsi que le compte courant ÉNEREST.

Note 6 : Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

NATURE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF CIRCULANT (en milliers d'euros)	ÉVALUATION AU BILAN	ÉVALUATION AU DERNIER PRIX DE MARCHÉ
Valeurs mobilières de placement	21	21

Note 7 : État des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (en milliers d'euros)	MONTANT
Créances clients et comptes rattachés	55 044
Autres créances	271
Intérêts courus sur placements	411
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	-
Intérêts bancaires courus	305
TOTAL	56 030

Note 8 : État des charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	CHARGES	PRODUIT
Charges/Produits d'exploitation	1 753 ⁽¹⁾	7 546 ⁽²⁾
TOTAL	1 753	7 546

(1) Dont abonnement RTE et EDF 1 366 k€.

(2) Dont acheminement sur abonnement début de période 1 677 k€.

Note 9 : Composition du capital

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE (en euros)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 154 386	10
2. Actions émises pendant l'exercice	15 000	10
3. Actions composant le capital social en fin d'exercice	7 169 386	10

Note 10 : Réévaluation

Variation de la réserve de réévaluation

(en milliers d'euros)	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUTRES VARIATIONS	MONTANT EN FIN D'EXERCICE	POUR MÉMOIRE : ÉCART INCORPORÉ AU CAPITAL
Terrains	-	-	-	2 353
Participations	-	-	-	1 147
TOTAL	-	-	-	3 500

Note 11 : État des emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts et cautionnements	30	30
Avances sur loyers et travaux	1 217	279
Emprunts	-	-
Autres dettes financières	-	33
TOTAL	1 247	342

Note 12 : État des provisions

NATURE DES PROVISIONS (en milliers d'euros)	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES CONSOMMÉES DE L'EXERCICE	REPRISES NON UTILISÉES DE L'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Pour investissements PERCO	41	-	-	-	41
Amortissements dérogatoires	6 919	4 339	2 537	-	8 721
Amortissements dérogatoires financiers	-	320	-	-	320
TOTAL I	6 960	4 659	2 537	-	9 082
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé ⁽¹⁾	362 565	7 486	7 670 ⁽¹⁾	13 150 ⁽²⁾	349 231
Charges de personnel avantages à court et long terme	10 128	4 530	2 808	-	11 850
Charges de personnel avantages postérieurs à l'emploi	37 347	6 370	2 716	-	41 001
Énergie non relevée non facturée	221	-	19	-	202
Pertes latentes sur contrats à terme	1 467	-	1 112	-	355
Autres litiges ⁽³⁾	1 257	550	27	1 049	731
Pour démontage ligne RTE	382	-	-	-	382
Pour risque fiscal	706	-	-	706	-
TOTAL II	414 073	18 936	14 352	14 905	403 752
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION					
Sur immobilisations financières	43 800	-	-	700	43 100
Sur autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Sur stocks et en-cours	133	136	-	133	136
Sur comptes clients	590	292	5	243	634
Sur autres débiteurs	-	-	-	-	-
Sur valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
TOTAL III	44 523	428	5	1 076	43 870
TOTAL GÉNÉRAL	465 556	24 023	16 894	15 981	456 704

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation	19 364	12 442	
- financières		700	
- exceptionnelles	4 659	12 063	
- impôt			

(1) Dont impact lié au traitement comptable des concessions 7 670

(2) Impact exceptionnel de 8 820 k€ lié au changement des durées de vie.

(3) Points sur les principaux litiges faisant l'objet de provisions : le 10/04/2012, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rendu un jugement de rejet de la requête formulée par des riverains qui demandaient l'annulation de l'arrêté préfectoral du 11/08/2008, arrêté qui déclarait d'utilité publique le déplacement de la ligne Altdorf/Graffenstaden. La Cour Administrative d'Appel a reçu le 27/06/2012 un avis de non-appel de ce jugement, en sorte que la provision constituée pour ce litige soit 900 k€ a été reprise en 2012. Fin 2012, Électricité de Strasbourg a fait l'objet d'une assignation devant la Chambre du tribunal de grande instance de Strasbourg pour retard de délivrance de la proposition technique et financière d'un raccordement d'installation photovoltaïque ayant généré une application défavorable de tarif de rachat d'électricité. Une provision a été constituée pour un montant de 512 k€ fin 2012.

Note 13 : Charges à payer

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (en milliers d'euros)	MONTANT
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	10 359
Dettes fiscales et sociales (essentiellement charges de personnel et congés payés)	18 191
Dettes sur immobilisations	12 303
Autres dettes (essentiellement fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale)	6 154
TOTAL	47 006

B. Compte de résultat

Note 14 : Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)	MONTANT
Ventes d'énergies et services	8 797
Ventes d'acheminement	207 088
Ventes de matières et déchets	479
Travaux et prestations de services	5 855
Produits des activités annexes	23 256
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	245 475

La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) liée à la réforme des retraites, vient diminuer le chiffre d'affaires pour un montant de 1,15 M€ en 2012.

Les ventes d'énergies et services comprennent des ventes de négoce pour 8,7 M€.

Les produits des activités annexes d'un total de 23,3 M€ incluent des participations de clients aux travaux de raccordements pour 9,1 M€, des locations de matériels pour 4 M€, des refacturations à ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST pour 6,4 M€, et divers autres produits refacturés pour 3,8 M€.

Note 15 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT
Résultat courant	75 522	22 184
Résultat exceptionnel	6 830	2 236
Résultat comptable	82 352	24 420

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29/12/1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % qui s'applique à Électricité de Strasbourg conformément aux dispositions de la loi. La loi de finances rectificative pour 2011 a instauré une contribution exceptionnelle d'IS de 5 % due par les grandes entreprises au titre des exercices clos entre le 31/12/2011 et le 30/12/2013 qui s'applique à Électricité de Strasbourg. La loi de finances 2013 a prolongé l'application de cette contribution au titre des exercices clos entre le 31/12/2012 et 30/12/2015.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative 2012 a instauré une contribution exceptionnelle à l'IS de 3 % pour les dividendes versés à compter du 17/08/2012 qui n'a pas eu à s'appliquer en 2012.

Le contrôle fiscal d'Électricité de Strasbourg portant sur les années 2008 à 2009 a pris fin le 16/05/2012 suite à l'abandon par la DVNI du principal redressement (amende liée à la TVA). La provision pour risque constituée au 31/12/2011 pour 706 k€ a été reprise au 31/12/2012.

Concernant le contrôle précédant portant sur les années 2005 à 2007, l'avis de mise en recouvrement a été réceptionné en août 2011 concernant deux points remis en cause par l'Administration. Le premier point a déjà été accepté par Électricité de Strasbourg S.A. via la liasse fiscale 2009 et n'a donc pas d'impact sur les comptes 2011 (déductibilité de la provision FACE). Pour le second point, la société a déposé fin 2012 une requête auprès du Tribunal Administratif de Montreuil après le rejet de sa réclamation contentieuse le 30/07/2012 (déductibilité de la provision des rentes accidents du travail et maladies professionnelles soit un montant de 2,4 M€ en impôt, contribution et intérêts de retard). Électricité de Strasbourg estime ne pas devoir constater de provision dans les comptes de 2012 compte tenu de ses arguments et de la jurisprudence fiscale en vigueur.

Note 16 : Rémunération allouée aux membres des organes de direction de l'entreprise

La rémunération allouée aux membres du Comité de direction de l'entreprise s'élève globalement à 445 k€ pour l'exercice 2012.

Note 17 : Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles de l'exercice (5,5 M€) comportent les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles (0,7 M€), les dotations aux amortissements dérogatoires et dégressifs (4,7 M€) et des pénalités versées (0,07 M€).

Les produits exceptionnels de l'exercice (12,3 M€) comprennent les produits de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles (0,1 M€), les reprises des amortissements dérogatoires et dégressifs (2,6 M€), la reprise de provision pour risque liée au contrôle fiscal (0,7 M€), la reprise de provision pour renouvellement (8,8 M€) et des remises gracieuses de majorations CNIEG (0,1 M€).

C. Autres informations

Note 18 : Engagements envers le personnel

Tableau chiffré des engagements envers le personnel comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			TOTAL
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actualisée des engagements financés	-	-	-	-	-	-	-	-
Profits ou pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût non comptabilisé des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DES RÉGIMES FINANCÉS - EXCÉDENT	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur actualisée des engagements non financés ou partiellement financés	2 392	1 937	9 458	8 191	62 088	43 733	73 938	53 861
Profits ou pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-	-	-18 149	-3 695	-18 149	-3 695
Coût non comptabilisé des services passés	-	-	-	-	-1 044	-631	-1 044	-631
Juste valeur des actifs des régimes ⁽¹⁾	-	-	-	-	-1 894	-2 060	-1 894	-2 060
PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN	2 392	1 937	9 458	8 191	41 001	37 347	52 851	47 475
Traduits au bilan comme suit :								
Provisions avantages au personnel (au passif)	2 392	1 937	9 458	8 191	41 001	37 347	52 851	47 475
Préfinancement des régimes (à l'actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF NET AU BILAN	2 392	1 937	9 458	8 191	41 001	37 347	52 851	47 475

(1) Les actifs des régimes sont constitués pour moitié d'un fonds obligataire « Collectif Predica » et pour moitié d'un fonds en actions. Le taux de rendement réel constaté à fin 2012 est respectivement de 1,6 % et 10,2 %.

Variation des engagements nets comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			TOTAL
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Passif net au 1 ^{er} janvier	1 937	1 683	8 191	8 212	37 347	33 881	47 475	43 776
Coût des régimes	2 372	1 924	2 158	688	6 370	5 847	10 900	8 459
Coût des services passés acquis	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées aux fonds	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	-1 917	-1 670	-891	-709	-2 716	-2 381	-5 524	-4 760
Transfert de compte à compte	-	-	-	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN	2 392	1 937	9 458	8 191	41 001	37 347	52 851	47 475

Détail du coût des régimes

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			TOTAL
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 372	1 924	171	166	3 212	3 350	5 755	5 440
Coût financier	-	-	399	403	2 376	2 217	2 775	2 620
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-	-75	-93	-75	-93
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	601	112	601	112
Écarts actuariels comptabilisés dans l'année	-	-	1 588	119	256	261	1 844	380
Pré-retraites, réductions, liquidations	-	-	-	-	-	-	-	-
COÛT DES RÉGIMES	2 372	1 924	2 158	688	6 370	5 847	10 900	8 459

Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,50 %	5,00 %
Taux d'inflation	2 %	2 %
Taux de rendement attendu des actifs des régimes	4,00 %	4,00 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,00 %	1,90 %
Taux attendu d'augmentation des retraites	2,00 %	2,00 %
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	16,1 ans	15,7 ans
Âge moyen de départ à la retraite	59,0 ans	58,9 ans

Le taux d'actualisation des engagements envers le personnel a été déterminé sur la base du taux d'intérêt des obligations du Trésor français de durée comparable à celle des engagements de retraites - OAT 2032 de durée 14 ans environ, et sur la base du *spread* des obligations des entreprises non financières de première catégorie de notation

comparable à celle d'EDF, en rapprochant la durée des obligations concernées de celle des engagements de retraites.

L'application de cette méthode a conduit Électricité de Strasbourg à baisser le taux d'actualisation des engagements envers le personnel à 3,50 % au 31/12/2012 (contre 5,00 % au 31/12/2011).

Droits individuels à la formation

Les accords souscrits entre Électricité de Strasbourg et ses salariés depuis l'entrée en vigueur du dispositif représentent un total cumulé de 4 332 h, dont 1 238 heures ont fait l'objet d'une provision au 31/12/2012 pour 22,2 k€.

	CUMUL AU 31/12/2012 (en heures)
Droits acquis au titre du DIF	88 672
dont droits acquis au titre du DIF n'ayant pas fait l'objet d'un accord	84 340

Note 19 : Autres engagements

Dans le cadre de son activité, Électricité de Strasbourg S.A. peut être amené à prendre ou recevoir divers engagements hors bilan dont les éléments sont les suivants :

(en milliers d'euros)	TOTAL	ÉCHÉANCE <1 AN	ÉCHÉANCE 1 À 5 ANS	ÉCHÉANCE >5 ANS
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS				
1. Engagements liés à l'exploitation				
Engagements (commandes exploitations et d'investissements)	26 766	20 873	5 893	-
Engagements achats d'énergie (pertes de réseau et négoce) ⁽¹⁾	15 312	12 666	2 646	-
Autres engagements (yc loyers)	870	745	125	-
2. Engagements liés au financement				
Cautions sur emprunts	302	149	153	-
Comptes courants filiales	115 000	115 000	-	-
Autres engagements	6 500	6 500	-	-
3. Engagements liés aux investissements				
	-	-	-	-
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS				
1. Engagements liés à l'exploitation				
Engagements ventes d'énergie négoce ⁽¹⁾	1 100	1 100	-	-
Autres engagements (yc loyers)	15 764	3 189	6 395	6 180
2. Engagements liés au financement				
	-	-	-	-
3. Engagements liés aux investissements				
	3 048	48	3 000	-

(1) Dans le cadre de son activité de gestionnaire de réseau, Électricité de Strasbourg supporte les achats d'électricité pour couvrir les pertes réseau sur son territoire. À compter du 09/12/2010 et jusqu'au 31/12/2013, ces achats sont effectués auprès d'EDF au tarif de cession (cf. Faits marquants 2012). Au 31/12/2012, les engagements mentionnés dans le tableau ci-dessus mentionnent les transactions comprises dans le portefeuille négoce et les engagements liés aux achats au tarif de cession.

Engagements spécifiques liés à l'acquisition d'ÉNEREST
L'Autorité de la Concurrence a autorisé l'acquisition d'ÉNEREST par Électricité de Strasbourg sous les conditions suivantes :

Commercialisation d'électricité et de gaz

Sur la zone géographique de référence, le Groupe s'est engagé à ne pas promouvoir, présenter, proposer, commercialiser ou conclure d'offre combinée associant conjointement et simultanément la fourniture de gaz et d'électricité et dont une composante au moins serait au tarif réglementé de vente

Informations relatives aux consommations des clients

Le Groupe s'est engagé à donner accès aux informations clients à tout fournisseur qui lui en ferait la demande sous réserve de l'obtention préalable de l'autorisation auprès des clients.

Ces engagements ont été souscrits pour une période initiale expirant le 31/12/2015.

Note 20 : Transactions entre parties liées

Les transactions listées ci-dessous ont été conclues à des conditions normales du marché.

POSTES DU BILAN (en milliers d'euros)	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		MONTANT DES DETTES OU CRÉANCES REPRÉSENTÉES PAR EFFETS DE COMMERCE
	LIÉES	AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	343 326	-	-
Provision sur participation	43 100	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Avances et Acomptes s/c des d'exploitations	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	73 087	-	-
Autres créances	177 157	-	-
Disponibilités	-	-	-
Charges constatées d'avance	1 366	-	-
Emprunts et dettes financières divers	91 878	-	-
Avances et Acomptes reçus	17 872	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 892	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	106 777	-	-
Produits constatés d'avances	1 813	-	-
Charges financières	350	-	-
Produit financiers	3016	-	-

Note 21 : Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	MONTANT
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	57 933
Impôt sur les bénéfices	24 420
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	82 353
Variation des provisions réglementées	
Amortissements dérogatoires et dégressifs + 2 122 k€	2 122
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (AVANT IMPÔT)	84 475

Note 22 : Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES (en milliers d'euros)	MONTANT
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	7 040
Amortissements dégressifs	1 682
Amortissements financiers	320
TOTAL	9 042
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	3 014
ALLÈGEMENT POTENTIEL DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT (sur moins values à long terme)	-

Note 23 : Intégration fiscale

Depuis le 01/01/1996, la société Électricité de Strasbourg a constitué un groupe en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts. La société Électricité de Strasbourg est la société mère du périmètre d'intégration fiscale. Les sociétés incluses dans le groupe fiscal sont :

- FIPARES S.A. : du 01/01/2009 au 31/12/2013 ;
- SOFIDAL S.A. : du 01/01/2008 au 31/12/2012 ;
- ES Énergies Strasbourg S.A. : du 01/01/2009 au 31/12/2013.

Mode de répartition de l'impôt retenu dans la convention :

CONVENTION	CHARGES D'IMPÔT COMME EN L'ABSENCE D'INTÉGRATION	ÉCONOMIES D'IMPÔT LIÉES AUX DÉFICITS (SURVENUS DURANT L'INTÉGRATION)	CHARGES OU ÉCONOMIES D'IMPÔT RÉSULTANT DES CORRECTIFS	CRÉDITS D'IMPÔTS DES SOCIÉTÉS DÉFICITAIRES
2 ^e conception retenue	Filiales et société mère bénéficiaires	Pour la société déficiaire	Pour la société opérant les correctifs	Pour la société déficiaire

Au 31/12/2012, l'impôt comptabilisé par Électricité de Strasbourg est de 24,4 M€, en l'absence d'intégration fiscale l'impôt supporté aurait été de 24,6 M€.

Note 24 : Effectif à la clôture

	STATUTAIRE	NON STATUTAIRE	PERSONNEL MIS À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	142	3	-
Agents de maîtrise et techniciens	415	-	-
Employés et ouvriers	185	87	16
TOTAL	742	90	16

Note 25 : Liste des filiales et participations

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	CAPITAL PROPRE AUTRES QUE LE CAPITAL	CAPITAUX PROPRES LE CAPITAL	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (%)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS	PRÊTS ET MONTANTS		CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE	BÉNÉFICE OU PÉRIE DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE	NOTES
					AVANCES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ				
				BRUTE	NETTE					
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS										
A. Filiales										
(50 % au moins du capital détenus par la Société)										
Fipares S.A.										
67000 Strasbourg	174 750	-60 701	99,99	177 603 134 503	-	-	910	-	-	-
Énergies Strasbourg S.A.										
67000 Strasbourg	5 000	57 872	99,99	24 047 24 047	-	523 000	17 589	14 850	-	-
ÉNEREST										
67000 Strasbourg	1 000	17 354	100	141 606 141 606	-	307 742	11 093	-	-	-
B. Participations										
(10 à 50 % du capital détenus par la Société)										
II. - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX										
A. Filiales non reprises au paragraphe 1										
a) Filiales Françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Participations non reprises au paragraphe 1										
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 26 : Portefeuille titres à la clôture

DÉSIGNATION DES TITRES	VALEUR D'INVENTAIRE (en euros)
A. Titres de participation	
11 649 995 actions FIPARES	177 603 029
499 995 actions Énergies Strasbourg	24 046 780
10 000 000 actions ÉNEREST	141 606 207
70 000 actions Gie l'Observatoire	70 000
TOTAL A	343 326 016
B. Autres immobilisations financières	
2 470 actions Pfalzwerke AG	533 480
3 134 actions CTS	47 777
Titres divers	26 679
TOTAL B	607 936
C. Valeurs mobilières de placement	
Actions Sicav	21 208
Certificats de dépôt	5 000 000
TOTAL C	5 021 208
TOTAL A + B + C	348 955 159

Électricité de Strasbourg est aussi engagée depuis de nombreuses années dans le projet géothermique de Soultz-sous-Forêts, dont l'intérêt dépasse largement les frontières régionales. Ce projet, soutenu également par des subventions de l'Union européenne et des fonds publics français et allemands, offre des perspectives prometteuses étant entendu que la faisabilité et la viabilité économique doivent être confirmées dans la durée.

Électricité de Strasbourg est étroitement associée au sein d'un Groupement Européen d'Intérêt Économique regroupant à fin 2012 également EDF, les Pfalzwerke, EnBW, STEAG New Énergies GmbH, et BESTEC GmbH.

Le GEIE assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion opérationnelle d'un projet de recherche à long terme (35,4 M€ de frais de recherche et développement au 31/12/2011), qui a pour objectif la mise à l'épreuve du procédé d'extraction de la chaleur des roches chaudes profondes pour la production d'électricité. Le pilotage scientifique est assuré par un consortium d'organismes européens et de laboratoires de recherche. D'un point de vue scientifique, 2 grands domaines d'études que sont la modélisation du comportement du réservoir souterrain et la gestion des impacts environnementaux de l'exploitation, ont permis de développer et consolider l'expertise du GEIE. En 2012 cette expertise a été valorisée dans une stratégie de vente de prestations de services pour comptes de tiers ce qui s'est traduit par la signature des

contrats de services tant côté Français qu'Allemands auprès d'industriels ou d'agences publiques.

Enfin, d'un point de vue administratif, le GEIE a déposé auprès de l'administration française une demande de concession pour l'exploitation de la ressource et un renouvellement du PER (Permis Exclusif de Recherche) dit de « Soultz » sur la partie non concernée par la demande de concession.

Note 27 : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

Électricité de France
Société Anonyme
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08
RC : Paris 552 081 317

1.2.6. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Comptes consolidés

2.1. États financiers consolidés 113

2.2. Notes aux états financiers consolidés 119

2.2.1. Informations générales 119

Note 1 : Faits marquants de l'exercice	119
Note 2 : Opération majeure de croissance externe	120
Note 3 : Comparabilité des exercices	122
Note 4 : Évolutions règlementaires	127
Note 5 : Principes généraux et normes comptable	127
Note 6 : Périmètre de consolidation	129
Note 7 : Information sectorielle	130
Note 8 : Gestion du risque financier	130

2.2.2. Présentation des méthodes comptables et des bases d'évaluation utilisées 133

Note 9 : Concernant les postes du bilan	133
Note 10 : Concernant les postes du compte de résultat	141

2.2.3. Notes aux comptes consolidés 142

A. Notes liées au compte de résultat 142

Note 11 : Produits des activités ordinaires	142
Note 12 : Achats et variations de stocks	142
Note 13 : Impôts et taxes	142
Note 14 : Amortissements et dépréciations	143
Note 15 : Autres produits et charges d'exploitation	143
Note 16 : Autres produits et charges opérationnelles	143
Note 17 : Coût de l'endettement financier net	144
Note 18 : Autres produits et charges financières	144
Note 19 : Charge d'impôt sur le résultat	144
Note 20 : Résultat par action	145

B. Notes liées au bilan 146

Note 21 : <i>Goodwill</i>	146
Note 22 : Immobilisations incorporelles	147
Note 23 : Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	148
Note 24 : Autres immobilisations corporelles du domaine propre	150
Note 25 : Immeubles de placement	150
Note 26 : Titres mis en équivalence	152
Note 27 : Autres actifs financiers non courants	153
Note 28 : Autres actifs non courants	153
Note 29 : Stocks	154
Note 30 : Créances clients et autres débiteurs	154
Note 31 : Impôt différé actif/passif	155
Note 32 : Actifs financiers courants	155
Note 33 : Trésorerie et équivalent de trésorerie	156
Note 34 : Capital émis	156
Note 35 : Primes et réserves	156
Note 36 : Passifs spécifiques des concessions	157
Note 37 : Provisions	157
Note 38 : Passifs financiers courants et non courants	158
Note 39 : Autres passifs courants et non courants	158

C. Autres informations	158
Note 40 : Tableau des flux de trésorerie	158
Note 41 : Engagements envers le personnel	159
Note 42 : Engagements liés aux certificats d'économies d'énergie	160
Note 43 : Autres engagements	161
Note 44 : Transactions entre parties liées	162
Note 45 : Information sectorielle	163
Note 46 : Liste des sociétés comprises dans le périmètre	164
Note 47 : Liste des sociétés non consolidées	165
Note 48 : Honoraires des commissaires aux comptes	165
2.2.4. Événements postérieurs à la clôture	166

2.1. États financiers consolidés

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires		707 338	562 094
Autres produits de l'activité		59 648	47 290
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	11	766 986	609 384
Achats et variations de stocks	12	-497 909	-348 061
Charges externes		-33 627	-27 940
Impôts, taxes et versements assimilés	13	-16 990	-18 318
Frais de personnel		-86 881	-77 562
Amortissements	14	-41 118	-37 871
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession		-493	-1 031
Dépréciations nettes	14	-732	-895
Variation de stocks de produits encours et de produits finis		67	-972
Autres produits et charges d'exploitation	15	-6 676	-5 972
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		82 627	90 762
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie	9.6-10.3	104	1 451
Autres produits et charges opérationnels	16	6 109	-321
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		88 840	91 892
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5 404	6 209
Coût de l'endettement financier brut		-92	-106
Coût de l'endettement financier net	17	5 312	6 103
Autres produits financiers	18	838	398
Autres charges financières	18	-4 891	-3 924
RÉSULTAT FINANCIER		1 259	2 577
Charge d'impôt sur le résultat	19	-31 976	-34 016
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	26	83	-57
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		58 206	60 396
Dont résultat net part des minoritaires		17	18
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		58 189	60 378
RÉSULTAT PAR ACTION			
Résultat de base par action	20	8,12	8,44
Résultat dilué par action	20	8,12	8,44

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2011 sont retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi (cf. note 3.3).

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ ⁽¹⁾
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	58 206	60 396
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	+ 180	+ 348
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée en résultat	-	0
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture	-	0
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture transférées en résultat	-	0
Variations des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	-27 217	+ 1 512
Différences de conversion	-	0
Impôts différés	+ 9 309	- 640
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 17 728	+ 1 220
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	40 478	61 616
Dont part du Groupe	40 460	61 598
Dont part des minoritaires	18	18

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2011 sont retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi (cf. note 3.3).

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	EXERCICE 31/12/2012	EXERCICE 31/12/2011 RETRAITÉ (1)
<i>Goodwill</i>	21	90 738	1 433
Immobilisations incorporelles	22	60 354	22 973
Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	23	684 902	670 921
Autres immobilisations corporelles du domaine propre	24	4 356	1 623
Immeubles de placement	25	48 711	44 936
Titres mis en équivalence	26	14 340	13 228
Autres actifs financiers non courants	27	8 718	7 665
Autres actifs non courants	28	7 601	7 739
Impôt différé actif	31	36 455	22 183
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		956 175	792 701
Stocks	29	9 668	3 256
Créances clients et autres débiteurs	30	232 177	159 529
Créance d'impôt à recouvrer		2 789	2 838
Actifs financiers courants	32	128 700	139 703
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33	115 082	232 192
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		488 416	537 518
TOTAL DE L'ACTIF		1 444 591	1 330 219
PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	EXERCICE 31/12/2012	EXERCICE 31/12/2011 RETRAITÉ (1)
Capital émis	34	71 694	71 544
Primes	35	9 713	8 408
Réserves	35	133 135	134 249
Résultat		58 189	60 378
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		272 731	274 579
Intérêts minoritaires		621	795
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		273 352	275 374
Passifs spécifiques des concessions sur biens existants	36	234 663	233 901
Passifs spécifiques des concessions sur biens à renouveler	36	495 381	502 113
Provisions	37	115 759	74 523
Passifs financiers non courants	38	7 777	4 829
Autres passifs non courants	39	5 614	5 335
Impôts différés passif	31	27 494	15 240
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		886 688	835 941
Provisions	37	11 566	10 889
Passifs financiers courants	38	1 779	2 301
Fournisseurs et autres créiteurs	39	265 249	203 140
Impôts à payer		5 957	2 574
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		284 551	218 904
TOTAL DU PASSIF		1 444 591	1 330 219

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2011 sont retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi (cf. note 3.3).

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ ⁽¹⁾
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	88 840	91 540
Autres produits et charges opérationnels	- 6 109	321
Dotations aux Amortissements et provisions	62 844	53 717
Reprises des Amortissements et provisions	- 16 874	- 9 766
Résultat brut d'exploitation	128 701	135 812
Variation de stock	- 4 730	1 058
Variation des créances d'exploitation	2 165	- 8 500
Variation des dettes d'exploitation	35 111	8 769
Variation du BFR d'exploitation	32 546	1 327
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	161 247	137 139
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité	- 52 628	- 23 573
Frais financiers	- 4 982	- 4 030
Produits financiers	6 241	6 429
Dividendes reçus sociétés mises en équivalence	53	0
Impôts payés sur le résultat	- 34 282	- 34 905
Autres charges et produits liés à l'activité	- 1 738	- 393
Éléments non générateurs de trésorerie	368	0
Autres	- 18 288	9 326
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	108 619	113 566
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	- 7 516	- 6 098
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	- 52 042	- 47 315
Encaissement/cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	592	206
Subventions d'investissement encaissées - Droits des concédants	2 031	3 308
Décaissement/acquisition actifs financiers	- 5 291	- 340
Encaissement/cession actifs financiers	431	1 029
Encaissement/décaissement placements effectués auprès d'EDF	15 302	135 979
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales	- 138 726	- 13 224
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 185 219	73 545
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	3 186	
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	- 43 646	- 42 211
Dividendes versés aux minoritaires	- 17	- 44
Encaissement d'emprunts, d'avances s/consommation, de dettes diverses	1 356	1 673
Remboursement d'emprunts, d'avances s/consommation, de dettes diverses	- 1 387	- 1 233
FLUX NET TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 40 509	- 41 815
VARIATION DE TRÉSORERIE	- 117 110	145 296
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	232 192	86 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	115 082	232 192
VARIATION DE TRÉSORERIE SUIVANT DÉTAIL FOURNI EN NOTE 40⁽²⁾	- 126 979	8 645
Trésorerie à l'ouverture	367 145	358 500
Trésorerie à la clôture	240 166	367 145

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2011 sont retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi (cf. note 3.3).

(2) Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ne présente pas la trésorerie effectivement mobilisable par le Groupe ÉS ce qui nous amène à compléter l'information financière par un tableau supplémentaire.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	NOTES	CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (NETS D'IMPÔTS)	PERTES ET GAINS ACTUARIELS (NETS D'IMPÔTS)	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINO- RITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011 PUBLIÉS		71 544	205 709	817	-	278 070	795	278 865
Retraitement lié au changement de méthode IAS 19	3.3	-	-	-	-3 491	-	-	-
CAPITAUX PROPRES RETRAITÉS AU 01/01/2012		71 544	205 709	817	-3 491	274 579	795	275 374
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente		-	-	118	-	-	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-	-	-	-	-	-
Variation des pertes et gains actuariels		-	-	-	-17 846	-	-	-
Variation des pertes et gains actuariels - entrée de périmètre		-	-833	-	833	-	-	-
Capitaux propres après variation de la juste valeur des instruments financiers et des actifs disponibles à la vente		71 544	204 876	935	-20 504	256 851	795	257 646
Augmentation de capital		150	1 305	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	58 189	-	-	-	-	-
Dividendes distribués ⁽¹⁾		-	-43 642	-	-	-	-	-
Autres variations (dont renforcement de participations)		-	-122	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012		71 694	220 606	935	-20 504	272 731	621	273 352

(1) Soit un dividende de 6,10 € par action.

(en milliers d'euros)	NOTES	CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (NETS D'IMPÔTS)	PERTES ET GAINS ACTUARIELS (NETS D'IMPÔTS)	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINO- RITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010 PUBLIÉS		71 544	187 769	589	-	259 902	823	260 725
Retraitement lié au changement de méthode IAS 19	3.3	-	-	-	-4 713	-	-	-
CAPITAUX PROPRES RETRAITÉS AU 01/01/2011		71 544	187 769	589	-4 713	255 189	823	256 012
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente		-	-	228	-	-	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-	-	-	-	-	-
Variation des pertes et gains actuariels		-	-230	-	1 222	-	-	-
Capitaux propres après variation de la juste valeur des instruments financiers et des actifs disponibles à la vente		71 544	187 539	817	-3 491	256 409	823	257 232
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-
Résultat retraité net de l'exercice	3.3	-	60 378	-	-	-	-	-
Dividendes distribués ⁽¹⁾		-	-42 210	-	-	-	-	-
Autres variations		-	2	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES RETRAITÉS AU 31/12/2011		71 544	205 709	817	-3 491	274 579	795	275 374

(1) Soit un dividende de 5,90 € par action.

2.2. Notes aux états financiers consolidés

2.2.1. Informations générales

Note 1 : Faits marquants de l'exercice

1.1. Faits marquants concernant la maison mère

• Suite à l'entrée d'Électricité de Strasbourg en négociation exclusive avec Réseau GDS pour le rachat de 100 % du capital d'ÉNEREST le 03/11/2011, le Conseil d'administration de Réseau Gaz Distribution Services (RGDS) a approuvé le projet de rachat de la société ÉNEREST par Électricité de Strasbourg et l'Autorité de la Concurrence a autorisé l'opération. L'acquisition de 100 % des actions et droits de vote de cette société a donc pu être réalisée le 01/04/2012.

Les comptes d'ÉNEREST ont été consolidés pour la première fois dans les comptes semestriels 2012 du Groupe ÉS suivant la méthode de l'intégration globale. La note 2 Opération majeure de croissance externe ci-dessous détaille cette prise de contrôle.

• La réhabilitation d'un important bâtiment locatif au cœur de Strasbourg, propriété d'Électricité de Strasbourg, a été menée à bien dans le respect des normes de la très haute performance énergétique, avec une mise en service en juillet 2012. Ce bâtiment a donné lieu à la signature d'un bail commercial portant sur des bureaux et une résidence hôtelière.

• L'Assemblée générale mixte d'Électricité de Strasbourg du 23/04/2010 a autorisé le Conseil d'administration à procéder jusqu'au 22/06/2012, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation. Ces opérations sont limitées à 50 000 actions nouvelles à la valeur nominale actuelle de 10 €. Une première augmentation de capital a eu lieu en 2010 portant sur un total de 20 000 actions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration du 31/08/2012 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du Groupe par création et émission de 15 000 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale.

Les caractéristiques et avantages de cette augmentation de capital sont résumés ci-après :

	FORMULE 1	FORMULE 2
Rabais	30 %	20 %
Abondement (hors retraités)	66,7 % du prix de souscription pour les 10 premières actions et 50 % pour les actions suivantes	66,7 % du prix de souscription pour les 10 premières actions et 50 % pour les actions suivantes
Incessibilité	10 ans	5 ans
Prix de cession unitaire en €	67,91 €	77,62 €
Limite de souscription	-	-
Options de règlement	Au choix une mensualité ou 36 mensualités pour les 10 premières actions et le solde en juillet 2012	Au choix une mensualité ou 36 mensualités pour les 10 premières actions et le solde en juillet 2012

La valorisation de l'avantage, comptabilisé en charges de personnel en 2012, est constituée d'une décote de 368 k€ (différence entre le prix de souscription et le cours de l'action d'Électricité de Strasbourg retenu soit 97,01 €) et de l'abondement brut de 666 k€ versé au bénéfice des salariés du Groupe.

• Conformément à la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (cf. ci-dessous note 4 Évolutions réglementaires) qui donne la possibilité aux gestionnaires de réseau de sourcer leurs achats de pertes au tarif de cession des Entreprises Locales de Distribution jusqu'au 31/12/2013, Électricité de Strasbourg a souscrit un contrat auprès d'EDF pour la période du 09/12/2010 au 31/12/2013.

De ce fait, les transactions effectuées par Électricité de Strasbourg avant promulgation de la loi et destinées à couvrir une partie des pertes de réseau jusqu'au 31/12/2013 ne peuvent plus être considérées comme faisant partie de l'activité normale selon le sens de la norme IAS39, mais comme

des opérations de négoce. Conformément à la norme IAS39, ces transactions sont suivies dans un portefeuille spécifique dit « de négoce » avec comptabilisation de la juste valeur de ces opérations en compte de résultat.

• Fin 2012, Électricité de Strasbourg a signé un contrat pour l'assistance et les services fournis par EDF dans différents domaines. Le contrat est reconductible sur une durée totale de 3 ans et le montant de la rémunération due au titre de 2012 est de 1,5 M€.

1.2. Faits marquants concernant les filiales

• Conformément à la loi NOME et ses principaux décrets d'application qui ont conduit à la mise en place du dispositif de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH), ÉS Énergies Strasbourg bénéficie de l'accès à l'ARENH depuis le 01/07/2011. Le prix fixé par arrêté est de 42 €/MWh pour l'année 2012.

- En février 2012, la vague de froid qui s'est abattue sur la France et l'Alsace en particulier a entraîné une hausse importante des consommations conduisant à un record de puissance électrique appelée sur le territoire historique du Groupe, avec une puissance de 1 550 MW le 07/02/2012. Cette augmentation par rapport aux normales saisonnières a généré d'importants dépassements de puissances souscrites sur les contrats d'achat d'énergie d'ÉS Énergies Strasbourg.

- La filiale ÉS Développement Durable, détenue à 100 % par ÉS Énergies Strasbourg, a fait l'objet d'une augmentation de capital de 1 M€ fin juin 2012 afin de participer à hauteur de 50 % du capital d'une nouvelle société de construction et d'exploitation d'une mini-centrale hydraulique à Laval en Belledonne « Société Hydroélectrique de Laval (SHL) S.A.S. ». Il s'agit du premier projet hydraulique réalisé dans le cadre du pacte d'actionnaires unissant ÉS Énergies Strasbourg et SERHY. Les comptes de cette société sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence.

La filiale ÉSHEMA Hydro S.A.S., détenue à 50 % par ÉS Développement Durable depuis mi-2011, a réalisé une opération de fusion à effet rétroactif au 01/05/2012 avec sa filiale Société Hydro Électrique de Frouard (SHEF - entité absorbée et détenue à 100 %).

- ÉS Énergies Strasbourg a contractualisé mi-septembre 2012 avec des producteurs micro-hydrauliques dont le contrat sous obligation d'achat arrivait à échéance au 01/10/2012 ou fin d'année 2012 et qui cherchaient à négocier des contrats de rachats de leur production sur le marché ouvert.

- Chaque année, les installations photovoltaïques mises en service, génèrent une obligation d'achat d'électricité pour ÉS Énergies Strasbourg et une compensation du surcoût lié aux conditions tarifaires de ces contrats, via la subvention « Contribution au Service Public de l'Électricité » (CSPE). En 2012, le nombre d'installations nouvelles est inférieur à 2011.

- En matière d'obligation de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) incombant aux sociétés pour la nouvelle période triennale du 01/01/2011 au 31/12/2013, la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010 ainsi que les décrets et arrêtés parus fin décembre 2010 (cf. note Évolutions réglementaires de l'annexe sociale du 31/12/2010) clarifient l'obligation incombant à ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST.

En tenant compte des certificats obtenus, des certificats attendus liés aux dépôts de dossiers en cours de traitement et de notre plan de développement prévisionnel, nous estimons ne pas avoir à comptabiliser au 31/12/2012 de provision pour versement éventuel de pénalité.

- Un avenant au contrat de prestations de services entre RGDS et ÉNEREST a été signé afin de limiter les prestations entre les deux sociétés à compter du 01/10/2012, à la maintenance du logiciel EGEE et à la gestion de la paie. Parallèlement des contrats de prestations ont été signés entre des sociétés du Groupe et ÉNEREST pour les activités de soutien (Ressources Humaines, Finances, Logistique,...), la communication commerciale et le marketing.

- La société ÉCOGI, dont les comptes sont consolidés suivant la méthode de mise en équivalence, a achevé en décembre

2012 le forage du premier puits de la centrale géothermique de Rittershoffen, étape nécessaire à l'évaluation du potentiel géothermal du site afin de permettre d'engager la poursuite du projet. La centrale, dont la mise en service est prévue en 2015, constituera une première mondiale dans l'application de la géothermie profonde à l'alimentation en chaleur d'un process industriel.

- Mi-novembre 2012, ÉCOTRAL a racheté auprès d'un tiers des actions de la filiale CALOREST S.A.S., renforçant ainsi le pourcentage de contrôle d'ÉCOTRAL sur sa filiale, les droits de vote passant de 62,1 % à 99,99 %. La méthode d'intégration des comptes de CALOREST dans les comptes du Groupe reste inchangée (méthode de l'intégration globale).

- En 2012, SOFIDAL a vendu des locaux et parkings classés au bilan du Groupe en immeubles de placement pour un prix de cession de 0,45 M€.

- Conformément à la mention portée dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2010 (note 1.2. Faits marquants concernant les filiales), la filiale PROTIRES a arrêté son exploitation de l'usine d'incinération de Strasbourg le 05/07/2010. Cette filiale reste toutefois consolidée suivant la règle de mise en équivalence jusqu'à sa liquidation définitive, décidée par une Assemblée générale extraordinaire le 18/11/2011 mais qui n'a pu se finaliser en 2012.

Note 2 : Opération majeure de croissance externe

2.1. Prise de contrôle d'ÉNEREST

Début 2011, la société Réseau Gaz Distribution Services (RGDS) a annoncé son intention d'ouvrir le capital de sa filiale ÉNEREST au travers d'un partenariat stratégique. L'enjeu était de renforcer la position de sa filiale confrontée depuis 2007 à un contexte de marché incertain et devenu fortement concurrentiel. Premier fournisseur de gaz naturel à Strasbourg et dans le Bas-Rhin, ÉNEREST propose une gamme complète de services et d'offres à ses clients particuliers et professionnels (environ 100 000 clients), étendue à toute la France.

Ce projet de recherche de partenariat, après avoir été présenté au Conseil municipal de la Ville de Strasbourg, actionnaire majoritaire de RGDS, a donné lieu à une publication au Journal Officiel de l'Union européenne. Mis en concurrence avec bon nombre d'acteurs européens de l'énergie, Électricité de Strasbourg a été retenue en novembre 2011 pour entamer des négociations exclusives avec RGDS.

Après approbation du Conseil d'administration de RGDS et autorisation de l'Autorité de la Concurrence, l'opération de rachat de 100 % des actions et droits de vote de la société ÉNEREST par Électricité de Strasbourg s'est réalisée le 01/04/2012. L'information financière pro forma est fournie en note 3.1.

Le projet industriel poursuivi a pour ambition de faire du Groupe ÉS le 1^{er} énergéticien multi-énergies régional en capitalisant sur les atouts industriels, les acquis commerciaux et les ressources humaines d'ÉS Énergies Strasbourg et d'ÉNEREST. Le Groupe ÉS via ce regroupement souhaite élargir ses perspectives de croissance au-delà de son périmètre historique.

2.2. Coût d'acquisition et frais liés

Le coût d'acquisition d'ÉNEREST s'élève à 141 606 k€ et se décompose comme suit :

- le règlement en numéraire de 139 475 k€ pour 10 000 000 d'actions soit une valeur unitaire de 13,95 €;
- les frais liés à l'acquisition pour 2 131 k€ dont 1 738 k€ qui sont comptabilisés en charges de la période sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

Le financement de cette acquisition a été assuré via la trésorerie disponible de la société Électricité de Strasbourg.

2.3. Affectation du prix d'acquisition

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'ÉNEREST, qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 révisée (telle que publiée en 2009), ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition du 01/04/2012, avec des valeurs déterminées sur la base du bilan d'ouverture arrêté au 01/04/2012. Ces valeurs restent cependant encore provisoires dans les comptes annuels 2012.

Conformément à la norme IFRS 3 § 45 qui prévoit une période d'évaluation maximum d'un an, le Groupe rend attentif le lecteur de ces comptes au fait que les ajustements liés à la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises ÉNEREST ne sont pas finalisés au 31/12/2012 et qu'ils sont susceptibles de modification jusqu'au 31/03/2013 au plus tard (soit la publication des comptes semestriels du 30/06/2013).

2.4. Éléments du bilan d'entrée d'ÉNEREST dans les comptes consolidés du Groupe ÉS

Après prise en compte des justes valeurs d'actifs et de passifs, le bilan d'entrée provisoire d'ÉNEREST au 01/04/2012 s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	VALEUR HISTORIQUE ÉNEREST	AJUSTEMENT JUSTE VALEUR	VALEUR D'ENTRÉE DE GROUPE
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	581	37 141	37 722
Autres immobilisations corporelles du domaine propre	37	-	37
Actifs financiers	893	-	893
Impôt différé actif	-	3 891	3 891
Stocks	1 682	-	1 682
Créances clients et autres débiteurs	83 844	-13 593	70 251
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 331	-	4 331
TOTAL DES ACTIFS	91 368	27 439	118 807
PASSIF			
Provisions	11 698	-1 256	10 442
Impôt différé passif	-	13 408	13 408
Passifs financiers	69	-	69
Fournisseurs et autres créditeurs	50 949	-13 593	37 356
Impôts à payer	7 362	-	7 362
TOTAL DES PASSIFS	70 078	-1 441	68 637
ACTIF NET	21 290	28 880	50 170
Coût d'acquisition au 01/04/2012 (note 2.2)	-	-	139 475
GOODWILL AU 31/12/2012	-	-	89 305

Les principaux retraitements provisoires comptabilisés dans le cadre du bilan d'entrée concernent :

Les relations clients pour 28,5 M€

La juste valeur des relations clients d'ÉNEREST a été déterminée en utilisant la méthode des surprofits futurs calculés par groupes homogènes de clients et en leur affectant à chacun une durée de vie résiduelle. Les principales hypothèses sont relatives au taux d'actualisation, au taux d'attrition (« *churn* ») traduisant l'érosion progressive de la base clients à compter de la date d'acquisition, à la marge d'exploitation après impôts attribuable à chaque catégorie de clients et aux coûts commerciaux et de gestion des clients.

Une durée de vie par catégorie de clients a été déterminée pour pratiquer l'amortissement de cet actif incorporel (de 7 ans à 17 ans).

Les marques pour 7,2 M€

Il s'agit des marques « Gaz de Strasbourg » et « ÉNEREST » qui font l'objet :

- pour la marque « Gaz de Strasbourg » d'une évaluation selon la méthode des redevances, qui consiste à estimer la valeur d'un actif incorporel par référence à des niveaux de redevances exigées pour l'utilisation d'actifs comparables ;
- et pour la marque « ÉNEREST » d'une évaluation selon la méthode des coûts de reconstitution composée des dépenses internes et externes liées au lancement de la marque « ÉNEREST ».

Une durée de vie a été déterminée pour chaque marque (de 5 ans à 10 ans).

Le logiciel de facturation pour 2 M€

La valeur du logiciel de facturation clients e-Gee, qui est un outil de gestion représentant un réel avantage compétitif, a été déterminée en utilisant la méthode des coûts de reconstitution basée sur les coûts réels engagés depuis la mise en service de l'outil en 2010. La durée de vie de cet actif incorporel a été fixée à 5 ans.

Autres ajustements

Les autres ajustements correspondent à divers ajustements de première consolidation aux normes IFRS.

Impôts différés

L'impôt différé actif et passif correspond respectivement à l'impôt différé relatif aux provisions pour engagements sociaux postérieurs à l'emploi et à la réévaluation des actifs dans le cadre de la première consolidation.

Le *goodwill* provisoire qui résulte de l'allocation du prix d'acquisition au 01/04/2012 s'élève à 89,3 M€. Il est notamment supporté à ce jour par les synergies prévisionnelles attendues avec les autres sociétés du Groupe, par la conquête de nouveaux clients sur le territoire historique, et par le développement commercial déjà engagé par ÉNEREST au-delà de son territoire historique qui ouvre de nouvelles perspectives de croissance pour le Groupe.

2.5. Engagements pris par Électricité de Strasbourg pour répondre aux conditions de l'Autorité de la Concurrence

L'Autorité de la Concurrence a autorisé l'acquisition d'ÉNEREST par Électricité de Strasbourg sous les conditions suivantes :

Commercialisation d'électricité et de gaz

Sur la zone géographique de référence, le Groupe s'est engagé à ne pas promouvoir, présenter, proposer, commercialiser ou conclure d'offre combinée associant conjointement et simultanément la fourniture de gaz et d'électricité et dont une composante au moins serait au tarif réglementé de vente.

Informations relatives aux consommations des clients

Le Groupe s'est engagé à donner accès aux informations clients à tout fournisseur qui lui en ferait la demande, sous réserve de l'obtention préalable de l'autorisation auprès des clients.

Ces engagements ont été souscrits pour une période initiale expirant le 31/12/2015.

Note 3 : Comparabilité des exercices

3.1. Information pro forma liée à l'entrée de périmètre ÉNEREST au 01/04/2012

Conformément à l'article 222-2 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2007-05 du 02/10/2007, une information pro forma sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé annuel 2012 est présentée ci-dessous :

Pro forma incluant les comptes ÉNEREST comme si l'entité avait été acquise au 01/01/2012

(en milliers d'euros)	ANNUEL 2012 PUBLIÉ ⁽¹⁾ (A)	1 ^{ER} TRIMESTRE 2012 ÉNEREST (B)	ANNUEL 2012 RETRAITÉ (A) + (B)
Chiffre d'affaires	707 338	103 256	810 594
Résultat opérationnel courant	82 627	16 562	99 189
Résultat net de l'ensemble consolidé	58 206	10 854	69 060

(1) Cette rubrique prend en compte l'activité d'ÉNEREST du 01/04/2012 au 31/12/2012.

Pro forma en retranchant l'impact des comptes ÉNEREST sur l'ensemble de l'exercice 2012

(en milliers d'euros)	ANNUEL 2012 PUBLIÉ ⁽¹⁾ (A)	CONTRIBUTIF ÉNEREST DU 01/04/2012 AU 31/12/2012 (B)	ANNUEL 2012 RETRAITÉ (A) + (B)
Chiffre d'affaires	707 338	131 529	575 809
Résultat opérationnel courant	82 627	-4 321	86 948
Résultat net de l'ensemble consolidé	58 206	-2 983	61 189

(1) Cette rubrique prend en compte l'activité d'ÉNEREST du 01/04/2012 au 31/12/2012.

3.2. Changements d'estimation effectués sur l'exercice 2012

Électricité de Strasbourg a mené une étude en 2012 sur la durée de vie technique de certains biens compris dans le domaine concédé qui a conduit à revoir leurs durées de vie :

- la durée de vie des canalisations Basse Tension aériennes torsadées passe de 40 ans à 50 ans ;
- la durée de vie des transformateurs HTA-BT passe de 30 ans à 40 ans.

Cette étude a également démontré que les postes enterrés doivent être considérés comme non renouvelables durant la vie de la concession. Les provisions pour renouvellement constatées pour ces natures de biens ont donc été reprises au 01/01/2012.

Ces modifications s'analysent comme des changements d'estimation prises en compte de manière prospective. Elles se traduisent par une reprise de provision pour renouvellement de 8 750 k€ au 01/01/2012 ainsi que par une moindre dotation aux amortissements et à la provision pour renouvellement sur l'année 2012 de 1 610 k€ par rapport à celle du 31/12/2011.

3.3. Changement de méthode concernant la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Depuis le 01/01/2012, le Groupe comptabilise les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel pour les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres, conformément à l'option prévue dans la norme IAS 19.

Le Groupe abandonne ainsi la méthode dite du corridor et comptabilise dès lors tous ses écarts actuariels.

S'agissant d'un changement de méthode comptable et conformément à IAS 8, une information comparative sur l'exercice antérieur liée à l'application rétrospective de cette méthode est présentée ci-dessous.

L'impact hors impôt différé sur les capitaux propres – part du Groupe s'élève à - 7 188 k€ au 01/01/2011 et à - 5 324 k€ au 31/12/2011.

L'impact au 01/01/2011 concerne les secteurs « Distributeur d'électricité » pour - 5 427 k€ et « Production et Commercialisation d'électricité et de gaz » pour - 1 761 k€.

Impact sur le compte de résultat 31/12/2011

(en milliers d'euros)	31/12/2011 PUBLIÉ	IMPACT OPTION IAS19	31/12/2011 RETRAITÉ
Chiffre d'affaires	562 094	-	562 094
Autres produits de l'activité	47 290	-	47 290
Produits des activités ordinaires	609 384	-	609 384
Achats et variations de stocks	-348 061	-	-348 061
Charges externes	-27 940	-	-27 940
Impôts, taxes et versements assimilés	-18 318	-	-18 318
Frais de personnel	-77 914	+ 352	-77 562
Amortissements	-37 871	-	-37 871
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	-1 031	-	-1 031
Dépréciations nettes	-895	-	-895
Variation de stocks de produits encours et de produits finis	-972	-	-972
Autres produits et charges d'exploitation	-5 972	-	-5 972
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	90 410	+ 352	90 762
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie	1 451	-	1 451
Autres produits et charges opérationnels	-321	-	-321
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	91 540	+ 352	91 892
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6 209	-	6 209
Coût de l'endettement financier brut	-106	-	-106
Coût de l'endettement financier net	6 103	-	6 103
Autres produits financiers	398	-	398
Autres charges financières	-3 924	-	-3 924
RÉSULTAT FINANCIER	2 577	-	2 577
Charge d'impôt sur le résultat	-33 894	-122	-34 016
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-57	-	-57
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	60 166	+ 230	60 396
Dont résultat net part des minoritaires	18		18
Dont résultat net part du Groupe	60 148	+ 230	60 378

Impact sur l'état du résultat net et des gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres du 31/12/2011

(en milliers d'euros)	31/12/2011 PUBLIÉ	IMPACT OPTION IAS19	31/12/2011 RETRAITÉ
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	60 166	+ 230	60 396
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	348	-	348
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée en résultat	-	-	-
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture	-	-	-
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture transférées en résultat	-	-	-
Variations des pertes et gains actuariels	-	+ 1 512	+ 1 512
Différences de conversion	-	-	-
Impôts différés	- 120	- 520	- 640
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	+ 228	+ 992	+ 1 220
RÉSULTAT NET ET GAINS & PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	60 394	+ 1 222	61 616
Dont part du Groupe	60 376	+ 1 222	61 598
Dont part des minoritaires	18	-	18

Impact sur le bilan du 31/12/2011

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2011 PUBLIÉ	IMPACT OPTION IAS19	31/12/2011 RETRAITÉ
<i>Goodwill</i>	1 433	-	1 433
Immobilisations incorporelles	22 973	-	22 973
Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	670 921	-	670 921
Autres immobilisations corporelles du domaine propre	1 623	-	1 623
Immeubles de placement	44 936	-	44 936
Titres mis en équivalence	13 228	-	13 228
Autres actifs financiers non courants	7 665	-	7 665
Autres actifs non courants	7 739	-	7 739
Impôt différé actif	20 350	+ 1 833	22 183
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	790 868	+ 1 833	792 701
Stocks	3 256	-	3 256
Créances clients et autres débiteurs	159 529	-	159 529
Créance d'impôt à recouvrer	2 838	-	2 838
Actifs financiers courants	139 703	-	139 703
Trésorerie et équivalents de trésorerie	232 192	-	232 192
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	537 518	-	537 518
TOTAL DE L'ACTIF	1 328 386	+ 1 833	1 330 219

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2011 PUBLIÉ	IMPACT OPTION IAS19	31/12/2011 RETRAITÉ
Capital émis	71 544	-	71 544
Primes	8 408	-	8 408
Réserves	137 970	-3 721	134 249
Résultat	60 148	+ 230	60 378
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	278 070	-3 491	274 579
Intérêts minoritaires	795	-	795
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	278 865	-3 491	275 374
Passifs spécifiques des concessions sur biens existants	233 901	-	233 901
Passifs spécifiques des concessions sur biens à renouveler	502 113	-	502 113
Provisions	69 199	+ 5 324	74 523
Passifs financiers non courants	4 829	-	4 829
Autres passifs non courants	5 335	-	5 335
Impôts différés passif	15 240	-	15 240
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	830 617	+ 5 324	835 941
Provisions	10 889	-	10 889
Passifs financiers courants	2 301	-	2 301
Fournisseurs et autres créiteurs	203 140	-	203 140
Impôts à payer	2 574	-	2 574
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	218 904	-	218 904
TOTAL DU PASSIF	1 328 386	+ 1 833	1 330 219

Impact sur les Flux de trésorerie de l'exercice 2011 (uniquement sur la ventilation du Flux net de trésorerie d'exploitation)

(en milliers d'euros)	31/12/2011 PUBLIÉ	IMPACT OPTION IAS19	31/12/2011 RETRAITÉ
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	91 540	+ 352	91 892
Autres produits et charges opérationnels	321	-	321
Dotations aux Amortissements et provisions	53 717	-352	53 365
Reprises des Amortissements et provisions	-9 766	-	-9 766
Résultat brut d'exploitation	135 812	-	135 812
Variation de stock	1 058	-	1 058
Variation des créances d'exploitation	-8 500	-	-8 500
Variation des dettes d'exploitation	8 769	-	8 769
Variation du BFR d'exploitation	1 327	-	1 327
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	137 139	-	137 139

Note 4 : Évolutions règlementaires

- Le décret 2012-309, publié le 06/03/2012 au Journal Officiel, prévoit l'automatisation des procédures d'attribution des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel. À cette fin, les informations permettant l'application des tarifs sociaux sont communiquées aux fournisseurs d'énergies par les services sociaux de manière automatique, et non plus sur demande des intéressés.

- Suite à l'adoption de la loi de finances rectificative pour 2012 (loi n° 2012-354 du 14/03/2012), le montant de la CSPE applicable aux consommations d'électricité a été augmenté de 1,5 €/MWh à compter du 01/07/2012 et ainsi porté à 10,5 €/MWh.

Par ailleurs, cette loi de finances rectificative 2012 met en place à compter du 1^{er} avril de cette année un dispositif d'auto-liquidation de la TVA sur les factures d'achats d'électricité et de gaz émises par un fournisseur établi en France dès lors que l'acquéreur n'est pas le consommateur.

- Suite à la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie du 24/05/2012 (CREE1225031S), les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) de transport et de distribution d'électricité ont été augmentés au 01/08/2012, respectivement de 2,79 % et 1,80 % en moyenne.

Par ailleurs, un arrêté du 20/07/2012 (DEVR1230094A) publié au Journal Officiel du 22 juillet relatif au prix de l'électricité, a défini une hausse moyenne des tarifs réglementés de vente de 2 % pour le tarif bleu, le tarif jaune et le tarif vert, applicable au 23/07/2012.

Enfin, l'arrêté du 20/07/2012 (DEVR1230157A) relève de 2,3 %, à compter du 23/07/2012, le tarif de cession de l'électricité refacturé par EDF aux Entreprises Locales de Distribution, pour l'approvisionnement de leurs clients qui n'ont pas fait jouer leur éligibilité.

- Les tarifs règlementés du gaz naturel appliqués par les fournisseurs de gaz naturel sont encadrés par le décret du 18/12/2009. Ce décret prévoit que pour chaque fournisseur (GDF Suez, ELDs, Tegaz), une formule tarifaire traduisant les coûts d'approvisionnement en gaz naturel et les autres coûts permette de déterminer le coût moyen de fourniture du gaz naturel, à partir duquel sont fixés les tarifs règlementés de vente. Pour chaque fournisseur, la formule tarifaire est fixée par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, après avis de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). La formule tarifaire d'ÉNEREST en vigueur a ainsi été fixée par l'arrêté du 23/12/2011, et prévoit les conditions d'évolution trimestrielle des barèmes des tarifs règlementés d'ÉNEREST.

Conformément à ce mécanisme, la société ÉNEREST a révisé trimestriellement les tarifs règlementés du gaz naturel de la manière suivante :

- au 01/04/2012 baisse de -1,6 % (délibération du 27/03/2012 de la CRE) ;
- au 01/07/2012 hausse de +0,26 % (délibération du 28/06/2012 de la CRE) ;
- et au 01/10/2012 hausse de +0,1 % (délibération du 27/09/2012 de la CRE).

- La Commission européenne a annoncé le 12/06/2012 avoir validé sous conditions les aides présentes dans les tarifs règlementés de vente d'électricité en France. La Commission avait ouvert une enquête en 2007 au sujet des tarifs règlementés de ventes aux entreprises (tarifs Jaune, Vert et Tarif Règlementé Transitoire d'Ajustement de Marché). La loi NOME a entre-temps modifié le contexte législatif et réglementaire français en supprimant le TRTAM, en fixant la fin des tarifs Jaune et Vert d'ici fin 2015 et en mettant en place l'ARENH pour tous les fournisseurs de clients en France.

Après enquête, la Commission européenne conclut que les tarifs aux entreprises constituent des aides d'État, mais qu'elles sont néanmoins compatibles avec le droit européen aux conditions suivantes :

- le maintien du prix de l'ARENH à 42 €/MWh jusqu'à l'approbation par la Commission de la méthodologie de fixation du prix de l'ARENH ;
- l'orientation progressive vers les coûts chaque année après l'été 2012, puis la disparition effective des tarifs Jaune et Vert fin 2015.

Cette décision clôt l'enquête de la Commission ouverte au titre des aides d'État.

- Le règlement n° 2012-04 du 04/10/2012 de l'Autorité des Normes Comptables et relatif à la comptabilisation des Certificats d'Économie d'Énergie définit le traitement comptable de l'obligation d'économie d'énergie avec pour conséquence la comptabilisation d'un actif ou passif à la clôture des comptes. Ce règlement est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014 et une application anticipée est possible dès fin 2012. Le Groupe a décidé de ne pas anticiper l'application de ce texte fin 2012.

- Fin novembre 2012, le Conseil d'État a annulé le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité qui avait été approuvé le 05/05/2009 (TURPE 3) par les ministres de l'énergie et de l'économie sur proposition de la CRE. D'ici juin 2013, une nouvelle version du TURPE 3 devrait s'appliquer rétroactivement à la période 2009-2013 et se substituer au tarif annulé, ce qui ne permet pas une estimation de l'impact dans les comptes de l'exercice 2012.

Note 5 : Principes généraux et normes comptable

5.1. Référentiel comptable

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19/07/2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg sont conformes aux normes comptables internationales comprenant les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations publiées à ce jour au Journal Officiel de l'Union européenne.

La présentation des états financiers est conforme aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers et suit le concept de résultat opérationnel courant conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Les données comparatives 2011 présentées dans l'annexe aux comptes consolidés sont retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (cf. Note 3 Comparabilité des exercices).

La publication de ces états financiers a été autorisée le 11/02/2013 par le Conseil d'administration.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du Groupe est l'euro avec un niveau de précision retenu pour les états financiers qui est en milliers d'euros.

Les principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sur l'année civile et sont des entités situées en France.

Les parties liées comprennent EDF et les sociétés non consolidées avec lesquelles le Groupe ES a un lien capitalistique.

5.2. Évolution des principes comptables au 01/01/2012

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31/12/2012 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31/12/2011, à l'exception des changements mentionnés ci-après.

Modification de l'option comptable retenue par le Groupe relative à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi peuvent être comptabilisés :

- soit en contrepartie du résultat pour la totalité ou pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor, méthode appliquée par le Groupe jusqu'au 31/12/2011 ;
- soit en contrepartie des autres éléments du résultat net et des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres, pour leur totalité.

Le Groupe a décidé de retenir désormais l'option de comptabilisation des écarts actuariels pour les avantages postérieurs à l'emploi dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à compter du 01/01/2012. Le Groupe considère que cette modification permet d'améliorer la compréhension et la lisibilité des informations relatives aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Ce changement de méthode est comptabilisé de façon rétrospective, conformément à la norme IAS 8. La description de ce changement de méthode comptable et ses principaux effets chiffrés sont présentés en note 3 Comparabilité des exercices.

Textes adoptés par l'Union européenne en 2012 dont l'application n'est pas obligatoire et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'évaluation par le Groupe :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;

- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 (2011) « États financiers individuels » ;
- IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ;

ainsi que pour les amendements à IAS 19 « Avantages au personnel » relatifs aux régimes à prestations définies.

Par ailleurs, les analyses menées à date par le Groupe ont permis de conclure qu'il n'existe pas d'impact significatif dans les comptes consolidés du fait de l'application future des textes suivants :

- la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » ;
- l'interprétation IFRIC 20 intitulée « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » ;
- les amendements à IAS 1 intitulés « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » ;
- les amendements à IAS 12 intitulés « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- les amendements à IAS 19 « Avantages au personnel » relatifs aux régimes à prestations définies ;
- les amendements à IFRS 1 intitulés « Sévère hyper-inflation et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » ;
- les amendements à IAS 32 relatifs aux règles de compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- les amendements à IFRS 7 sur les informations à fournir se rapportant à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

Autres textes qui ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les textes suivants qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union européenne au plus tôt en 2013 :

- les amendements à IFRS 1 « Prêts gouvernementaux » ;
- les améliorations annuelles des IFRS (2009-2011) ;
- les amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Mesures transitoires ».

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'évaluation par le Groupe.

Enfin, dans le cadre du projet de refonte d'IAS 39, l'IASB a adopté une nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 Classification et évaluation » en novembre 2009. N'ayant pas fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne, et suivant les dispositions réglementaires en vigueur, cette norme n'est pas applicable par anticipation pour l'exercice clos le 31/12/2012.

5.3. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers, et les notes qui les accompagnent.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de l'expérience passée et des autres

facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer de ces estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations et jugements sont décrites ci-après.

5.3.1. Retraites et autres avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi

L'évaluation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme repose sur des évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre des avantages postérieurs sont mises à jour annuellement.

5.3.2. Énergie en compteurs

Comme précisé en note 10.1, les quantités d'énergie livrées non relevées non facturées sont déterminées en date d'arrêt à partir du quantum des achats d'énergie moins les pertes en ligne ainsi que des statistiques de consommations et d'estimations de prix de vente. Ces statistiques et estimations sont sensibles aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part de chiffre d'affaires non facturée à la date de clôture des comptes.

5.3.3. Évaluation des obligations sur les biens à renouveler au titre des concessions de distribution publique

Compte tenu des spécificités des contrats de concession de distribution publique, le Groupe a privilégié, pour présenter au bilan les obligations au titre des biens à renouveler une évaluation consistant à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué dans le cadre de comptes rendus annuels d'activité. Une approche alternative consisterait à évaluer les obligations sur la base d'une valeur actuelle des montants à décaisser pour faire face au renouvellement de ces biens à l'issue de leur durée de vie industrielle. Les effets qu'aurait eu l'adoption de cette dernière approche sur les comptes sont présentés à titre d'information dans la note 9.10. Quelle que soit la méthode d'évaluation retenue, l'évaluation du passif des concessions sur les biens à renouveler est notamment sujette à des aléas en termes de coûts et de dates de décaissements.

5.3.4. Dépréciation des goodwill

Les tests de dépréciation de *goodwill* sont sensibles aux hypothèses macro-économiques et sectorielles retenues – notamment en termes d'évolution des prix de l'électricité et du gaz – ainsi qu'aux prévisions financières à moyen terme. Compte tenu de ces sensibilités, le Groupe révisé ses estimations et hypothèses sus-jacentes sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Ces hypothèses, propres aux sociétés du Groupe, sont décrites en note 21.2 Tests de dépréciation des *goodwill*.

5.3.5. Autres jugements

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt également une importance particulière pour l'évaluation des montants

de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) à recevoir au titre de l'exercice.

Note 6 : Périmètre de consolidation

6.1. Principes

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle exclusif. La notion de contrôle exclusif représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au compte de résultat dans une catégorie distincte.

En cas de contrôle conjoint avec des partenaires, les co-entreprises concernées sont consolidées depuis 2011 en appliquant la méthode de la mise en équivalence. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

La mise en équivalence est également appliquée aux sociétés dans lesquelles Électricité de Strasbourg exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La liste des sociétés non consolidées figure au chapitre des notes explicatives aux comptes consolidés – note 47.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

6.2. Évolution du périmètre au cours de l'année 2012

Les modifications de périmètre du Groupe ÉS en 2012 sont constituées de (cf. note 1. Faits marquants de l'exercice) :

- l'acquisition de 100 % de la société ÉNEREST S.A. (rachat de société) ;
- l'acquisition de 50 % de la société SHL S.A.S. (création de société) ;
- le renforcement du contrôle de la société CALOREST S.A.S. de 62,1 % à 99,99 %.

La liste détaillée des filiales incluses dans les états financiers arrêtés au 31/12/2012 figure au chapitre des notes explicatives aux comptes consolidés – note 46.

6.3. Évolution du périmètre au cours de l'année 2011

Les modifications de périmètre du Groupe ÉS en 2011 étaient constituées de :

- l'acquisition de 40 % de la société ÉCOGI S.A.S. (création de société) ;
- l'acquisition de 50 % de la société ÉSHEMA Hydro S.A.S. (création de société) ;
- l'acquisition de 35,5 % de la société SERHY S.A.S.

Note 7 : Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en se basant sur le *reporting* effectué en interne. Les secteurs sont définis par entité et activité, l'information par zone géographique n'étant pas pertinente pour le Groupe Électricité de Strasbourg, qui a ses actifs et ses clients essentiellement sur le Nord de l'Alsace.

L'information sectorielle est composée de 3 secteurs opérationnels :

- distributeur d'électricité : activité de gestion de réseau de la maison mère Électricité de Strasbourg ;
- production et commercialisation d'électricité et de gaz : activité de production et de commercialisation d'énergies et de services associés ;
- autres secteurs : regroupant les différentes activités des autres filiales comme les services, l'immobilier, la géothermie, ...

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix du marché.

La société ÉNEREST est affectée au secteur « Production et Commercialisation d'électricité et de gaz ».

Note 8 : Gestion du risque financier

Dans un environnement en perpétuelle mutation, caractérisé par une forte volatilité des marchés de l'électricité et une importante évolution des techniques financières, l'objectif du Groupe est de couvrir de manière optimale les risques financiers, en étroite concertation avec les diverses entités opérationnelles concernées.

8.1. Risques de crédit

8.1.1. Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs

Au 31/12/2012, le poste clients et autres débiteurs et le poste autres actifs non courants représentent 239 778 k€ au bilan et comprend un solde net de 161 827 k€ de créances clients, soit 22,9 % du chiffre d'affaires consolidé contre 18,5 % en 2011. Les autres débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du Groupe, les pertes sur encours clients se sont élevées pour l'année 2012 à 1 437 k€, soit 0,20 % du chiffre d'affaires, contre 0,26 % au cours de l'exercice précédent.

Avant une procédure contentieuse, les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'ancienneté de la créance (dépréciation progressive, soit 100 % au bout de 5 ans). Dès l'ouverture d'un dossier en contentieux, les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation de 50 %, ou de 80 % pour une société en redressement judiciaire ou de 100 % pour une société en liquidation judiciaire. Une dépréciation des créances douteuses a été constatée pour 6 793 k€ fin 2012 pour un total de créances douteuses de 9 125 k€, soit un taux moyen de dépréciation de 74 % contre 51 % en 2011. Les créances douteuses représentent 5,6 % des créances clients en 2012 contre 7,2 % en 2011.

Le Groupe ÉS gère environ 450 000 clients particuliers et professionnels. Les créances ne présentent pas de risque particulier supérieur au ratio historique précité eu égard à l'existence d'un effet de dilution et de foisonnement, au fait que toutes les créances sont en devise euro et qu'une forte proportion des clients est prélevée (environ 75,3 % des clients).

8.1.2. Risque sur les actifs financiers courants et non courants

ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en milliers d'euros)	VALEUR BILAN 31/12/2012	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	INSTRUMENTS DÉRIVÉS ⁽¹⁾
Titres de participation	4 360	4 360	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	5 021	5 021	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 552	-	-	1 552	-	-
Prêts et créances émises par l'entreprise	2 414	-	2 414	-	-	-
Dépôt et cautionnement	763	-	763	-	-	-
Compte courant EDF et autres créances	123 208	-	123 208	-	-	-
Instruments financiers dérivés – Couverture ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	100	-	-	-	-	100
Trésorerie	115 082	-	-	-	-	-
TOTAL	252 500	9 381	126 385	1 552	-	100

(1) Cf. note 9.6 Actifs et passifs financiers (courants et non courants).

8.1.2.1. Titres de participation

Les titres de participations comprennent essentiellement des titres non cotés de la société non consolidée VIALIS SAEM.

8.1.2.2. Autres titres immobilisés

La juste valeur des autres titres immobilisés est calculée en fonction des dernières données financières connues à la clôture sur chacune des entités concernées.

8.1.2.3. Compte courant EDF et autres créances

Le compte courant EDF représente 150 411 k€. Les fonds sont placés sur ce compte courant pour une période définie initialement et à un taux de placement donné.

8.2. Risques de liquidité

PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS (en milliers d'euros)	VALEUR BILAN 31/12/2012	PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	PASSIFS À ÉCHÉANCE FIXE	PASSIFS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	AUTRES PASSIFS	INSTRUMENTS DÉRIVÉS ⁽¹⁾
		JV EN RÉSULTAT	COÛT AMORTI EN RÉSULTAT	JV EN RÉSULTAT	COÛT AMORTI EN RÉSULTAT	
Dépôts et cautionnements reçus	7 420	-	-	-	7 420	-
Dettes financières diverses	1 781	-	-	-	1 781	-
Fournisseurs et comptes rattachés	98 520	-	-	-	98 520	-
Dettes fiscales et sociales	123 184	-	-	-	123 184	-
Fournisseurs d'immobilisations	20 615	-	-	-	20 615	-
Compte courant créditeur	101	-	-	-	101	-
Autres dettes diverses	15 098	-	-	-	15 098	-
Produits constatés d'avance	13 344	-	-	-	13 344	-
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	355	-	-	-	-	355
TOTAL	280 418	-	-	-	280 063	355

(1) Cf. note 9.6 Actifs et passifs financiers (courants et non courants).

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs disponibles sont largement supérieurs aux passifs.

8.3. Risques marché

Le Groupe qui est un acteur sur les marchés de gros français de l'électricité et du gaz a décliné une politique de gestion des risques marché visant à maîtriser ses résultats dans un marché ouvert et volatil. Cette politique de gestion des risques marché se décline en une politique de gestion du risque prix et une politique de gestion du risque de contrepartie.

Conformément à la politique générale validée par le Conseil d'administration, la gestion du risque est pilotée et gérée indépendamment des services d'achats d'énergie, ce qui assure un équilibre des rôles au sein de l'entreprise.

8.3.1. Gestion du risque prix

Le Groupe achète et vend sur les marchés de gros une partie de son électricité pour l'approvisionnement de certains des clients d'ÉS Énergies Strasbourg, des pertes d'Électricité de Strasbourg, et le gaz pour les clients d'ÉNEREST. L'exposition « risque de marché » est gérée en cohérence avec les méthodologies et standards financiers. À cet effet, des calculs de *Value-at-risk* ainsi que des calculs d'*Earning-at-Risk* sont menés et analysés en lien avec la politique déclinée. Ces analyses ainsi que la politique générale tiennent compte des recommandations techniques et prudentielles de Bâle II. Des limites d'exposition à court, moyen et long terme sont définies et comparées chaque jour aux expositions réelles du portefeuille global. Un Comité spécifique de gestion des

risques analyse et oriente la stratégie de gestion des risques prix en cohérence avec la politique validée.

La gestion du risque prix est suivie par entité :

- pour ÉS Énergies Strasbourg, le portefeuille est essentiellement constitué des contrats de vente de ses clients (entreprises et particuliers) qui sont couverts à terme mais qui du fait des aléas (climatique, réglementaire) induisent également des ajustements (vente/achat) en volume sur le marché SPOT. Ces opérations d'ajustement sont comptabilisées en chiffre d'affaires ou en achats d'énergie ;
- pour Électricité de Strasbourg, le portefeuille est constitué d'une part des achats de pertes réseau pour 2014 et 2015 et d'autre part de la revente des positions d'achats de pertes réseau excédentaires pour 2012 et 2013 (cf. Faits marquants concernant la maison mère) ;
- pour ÉNEREST, le portefeuille est constitué d'achats sur le marché de gros de différentes strates lissées dans le temps et à prix fixe, ou indexées sur des produits pétroliers ou gaziers, servant à couvrir à la fois ses ventes aux clients en tarif réglementé de vente ainsi qu'aux clients en offre de marché.

8.3.2. Gestion du risque de contrepartie

Au-delà du risque prix, le Groupe a décliné une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité d'achat/revente sur les marchés de gros. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de remplacement ou de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers.

Pour le choix des contreparties et leur suivi régulier, le Groupe s'appuie sur des références du marché (*rating*, études sectorielles) pour analyser et mesurer son exposition.

8.3.3. Value-at-risk

La *Value-at-risk* (VaR) mesure la dégradation potentielle de valeur des positions pour un horizon et une probabilité de volatilité donnée.

Chaque entité l'évalue selon la méthode *risk-metrics* ou dite « des variances-covariances » dans le respect des conventions appliquées au sein du groupe EDF : l'horizon de temps observé est de 10 jours pour un intervalle de confiance de 99 %.

Les paramètres pris en compte sont :

- les volatilités des produits et marchés sur lesquels chaque entité est exposée ;
- la corrélation entre les différents produits ;
- les prix du marché ;
- les positions ouvertes.

Au 31/12/2012, la somme des VaR (10j-99 %) s'élève à 0,07 M€ pour l'ensemble des positions ouvertes dans les portefeuilles des sociétés du Groupe, contre 0,11 M€ au 31/12/2011.

8.4. Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la Société n'est pas exposée aux risques de change.

8.5. Risque sur le modèle d'activité

Le modèle économique d'Électricité de Strasbourg repose sur le mécanisme du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) : achats effectués auprès de RTE au TURPE Transport et reventes essentiellement aux fournisseurs d'électricité au TURPE Distribution.

Le modèle économique d'ÉS Énergies Strasbourg, comme celui des autres Entreprises Locales de Distribution d'électricité, repose largement sur l'existence des tarifs réglementés de vente et de leur *sourcing* spécifique, appelé tarif de cession. La loi prévoit que les tarifs réglementés de vente devront converger sur un niveau intégrant le prix d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) d'ici fin 2015.

Le risque du modèle d'activité d'Électricité de Strasbourg est comme pour ÉS Énergies Strasbourg directement lié à l'évolution des tarifs piloté par la CRE.

2.2.2. Présentation des méthodes comptables et des bases d'évaluation utilisées

Note 9 : Concernant les postes du bilan

9.1. Goodwill

Les *goodwill* représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle. Lorsque la différence est négative, elle est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les justes valeurs des actifs et des passifs et la détermination du *goodwill* sont définitives au cours des douze mois suivant la date d'acquisition.

Les *goodwill* provenant de l'acquisition de filiales sont présentés séparément au bilan. Les pertes de valeur relatives à ces *goodwill* sont présentées sur la ligne « Dépréciations nettes » du compte de résultat.

Les *goodwill* provenant de l'acquisition de co-entreprises ou d'entreprises associées sont inclus dans la valeur comptable de la participation. Les pertes de valeur relatives à ces *goodwill* sont enregistrées dans la ligne « Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an conformément à la norme IAS36 et dont les modalités sont décrites en note 9.5 Dépréciations d'actifs incorporels et corporels.

9.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Ces immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels informatiques, d'un droit d'usage correspondant à une participation au raccordement du poste de Seltz, et à la valorisation positive des relations clients, des marques et des logiciels liée à l'entrée de périmètre de la filiale ÉNEREST (application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »).

Les frais de développement et les immobilisations générées en interne (essentiellement des logiciels) sont enregistrés en immobilisations incorporelles, si les critères de comptabilisation tels qu'édictés par IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge. Les frais de développement et les immobilisations générées en interne sont comptabilisés lorsqu'il est possible de démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ;

- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la disponibilité de ressources techniques et/ou financières appropriées pour achever le développement ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité :

- logiciels standards : 3 ans ;
- logiciels métiers : 7 ans ;
- droit d'usage : durée résiduelle de la concession (soit 18 ans) ;
- marques : 5 à 10 ans ;
- relations clients : 7 à 17 ans.

9.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs. Les immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et une durée d'utilité différente des autres composants, est amorti séparément.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Les coûts d'emprunt des capitaux utilisés pour financer les installations ou les constructions, ainsi que les dépenses de pré-exploitation sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité, lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les bases amortissables tiennent compte des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle. La durée d'utilité correspond à la durée de vie économique des actifs immobilisés.

9.3.1. Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité

Le Groupe comptabilise les contrats selon les normes et interprétations IAS 16, IAS 17, IAS 18, IAS 37, IFRS 6, et IFRIC 4 en fonction des spécificités des contrats.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concessions de services » appliquée par le Groupe depuis le 01/01/2010 a un impact limité sur le bilan et le compte de résultat du Groupe compte tenu des caractéristiques des contrats de concession.

Le Groupe est concessionnaire de deux types de concessions de service public :

- les concessions de distribution publique d'électricité (DP), dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes). Les contrats de concession (DP) ont été signés par 376 communes pour une durée de 40 ans. La date moyenne de fin des contrats est l'année 2037. La concession a pour périmètre les limites territoriales de la commune ;

- une concession de distribution de service public (DSP) qui a pour concédant l'État. Le réseau de distribution départemental est exploité dans le cadre d'une concession de Distribution aux Services Publics (DSP) signée avec l'État. Cette concession DSP est en vigueur jusqu'en 2029.

Le traitement comptable des concessions repose sur les contrats de concession et particulièrement sur leurs clauses spécifiques. Il prend en compte l'éventualité que le statut de concessionnaire obligé d'Électricité de Strasbourg puisse un jour être remis en cause. Ces contrats relèvent généralement d'un cahier des charges type des concessions de 1992 négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et approuvé par les pouvoirs publics.

Les actifs utilisés par Électricité de Strasbourg dans le cadre de contrats de concessions de distribution publique d'électricité sont regroupés sur une ligne dédiée de l'actif du bilan « Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité », quel que soit leur propriétaire (concédant ou concessionnaire), pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur estimée d'apport pour les biens remis par le concédant.

Pour les biens acquis en location – financement relevant de cette activité, ils sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location – financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les contrats ayant fait l'objet de retraitement sont des contrats de location de fibres optiques, qui ont été immobilisés et amortis sur la durée d'utilité des biens soit 15 ans pour les câbles et 30 ans pour les gaines, en prenant pour hypothèse le renouvellement des contrats (durée initiale des contrats : 15 ans).

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- constructions industrielles : 30/45 ans ;
- lignes Haute Tension 63 kV-225 kV : 45 ans ;
- lignes moyenne et Basse Tension 230 V-20 kV : 40 ans/50 ans ;
- branchements : 40 ans ;
- équipement des postes : 30 ans/40 ans ;
- équipement de télécommande : 30 ans ;
- gaines de télégestion : 30 ans ;
- compteurs : 20 ans ;
- appareils de mesure : 5 ou 10 ans ;
- bâtiments d'exploitation : 40 ans ;
- autres immobilisations corporelles (agencements, installations,...) : de 5 à 10 ans.

9.3.2. Autres immobilisations corporelles du domaine propre

Les biens relevant d'une autre activité que les concessions sont compris dans cette rubrique.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- bâtiments d'exploitation : 40 ans ;
- agencements et aménagements : 10 ans ;
- installations techniques : 10 ans ;

- installations photovoltaïques : 20 ans ;
- véhicules légers : 8 ans ;
- équipement informatique : 5 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

9.4. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût amorti avec une valorisation à la juste valeur uniquement pour le premier bilan d'ouverture IFRS en 2004. Cette valorisation reposait sur une évaluation faite par un cabinet d'expertise immobilière indépendant, à partir des prix pratiqués sur le marché pour le même type de biens (bureaux essentiellement).

La juste valeur avait fait l'objet d'une analyse par composants. Les différents composants identifiés sont amortis suivant le mode linéaire sur les durées suivantes :

- structure : 40 ans ;
- électricité/plomberie – sanitaire/chauffage : 30 ans ;
- ascenseurs – étanchéité – ravalement : 18 ans ;
- menuiseries extérieures : 30 ans ;
- installations de climatisation : 10 ans.

9.5. Dépréciation des *goodwill* ou d'actifs incorporels et corporels

À chaque arrêté, le Groupe cherche à identifier les indices de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie sont soumises à un test de dépréciation annuel, indépendamment de tout indice de dépréciation, ou dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'elles pourraient avoir perdu de la valeur.

Le Groupe effectue un test de dépréciation des UGT ou groupes d'UGT intégrant un *goodwill* ou un actif non amortissable, au moins une fois par exercice selon les modalités suivantes :

- Le Groupe mesure les éventuelles dépréciations par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs regroupés au sein d'UGT et leur valeur recouvrable.

Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux identifiables indépendants. Le Groupe a retenu comme UGT soit les sous-groupes, soit les entités juridiques. Les *goodwill* sont affectés aux UGT bénéficiant des synergies provenant de l'acquisition. La valeur recouvrable de ces unités est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés issus des prévisions financières à moyen terme. Lorsque cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence en « Dépréciations nettes », en s'imputant en priorité sur les *goodwill* puis sur les actifs immobilisés de l'UGT concernée.

- Les taux d'actualisation retenus pour ces besoins s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés.

Les flux de trésorerie futurs sont établis sur la base des plans à moyen terme de trois ans minimum et des hypothèses validées par le Groupe. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable. Les variables susceptibles d'influencer significativement les calculs sont :

- les évolutions de la réglementation tarifaire et des prix marché ;
- les niveaux de marché et la part de marché sur les offres ainsi que le niveau d'investissement ;
- les taux de croissance retenus au-delà des plans à moyen terme et les valeurs terminales considérées.

Les dépréciations relatives à des *goodwill* sont irréversibles.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables.

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de marché de l'actif et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

9.6. Actifs et passifs financiers (courants et non courants)

Les actifs financiers comprennent le portefeuille titres et les placements (hors titres consolidés), les autres immobilisations financières, les instruments dérivés, la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

9.6.1. Actifs financiers

• Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis dans l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement.

• Prêts et créances

Cette catégorie inclut essentiellement des prêts émis envers les salariés du Groupe. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable.

• Actifs disponibles à la vente

Il s'agit des titres de participation de sociétés non consolidées et de titres de placements (obligations, certificats de dépôt négociables).

Ils sont évalués en date d'arrêté à leur juste valeur. Les variations de valeur sont constatées en capitaux propres. Les justes

valeurs de référence sont les valeurs de marché de ces titres. Si les titres ne sont pas cotés, le Groupe a recours à des méthodes d'évaluation communément utilisées. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthode d'évaluation admise comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués en tenant compte de la valorisation la plus récente des capitaux propres.

S'il existe une baisse significative ou durable de la juste valeur des actifs disponibles, la moins value latente est reclassée des capitaux propres au résultat de l'exercice. Dans ce cas limité des instruments de dettes, un accroissement de valeur justifié par la disparition d'un indicateur de pertes motive une reprise en résultat de la dépréciation antérieurement constatée.

• **Actifs détenus à des fins de transaction**

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs qui ont été acquis ou conservés dans le but de dégager des profits à court ou moyen terme.

• **Instruments dérivés**

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés (cf. § ci-dessous pour le détail des instruments dérivés).

• **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à très court terme dont l'échéance à la date d'acquisition est généralement inférieure ou égale à trois mois et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

9.6.2. Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les passifs financiers comprennent également les instruments dérivés (cf. § ci-dessous pour le détail des instruments dérivés).

9.6.3. Instruments dérivés

Les contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz font l'objet d'une analyse pour déterminer s'ils ont été conclus et maintenus dans le cadre de l'activité dite « normale », auquel cas ils sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. Cette analyse consiste à démontrer que les contrats d'achat et de vente à terme avec livraison physique de l'énergie répondent aux conditions suivantes :

- une livraison physique de l'énergie intervient systématiquement ;
- les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent aux besoins du Groupe ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Dans ce cadre, le Groupe considère que les transactions négociées dans l'objectif d'un équilibrage des emplois et ressources énergétiques actuels et futurs entrent dans le cadre de son métier d'électricien intégré et sont exclues du champ d'application IAS 39.

Conformément à la norme IAS39, le Groupe analyse l'ensemble de ces contrats afin d'identifier l'existence

d'éventuels instruments dérivés incorporés. Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat et doit être comptabilisé séparément en date de la mise en place du contrat.

• **Instruments dérivés de couverture**

Certains instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture par le Groupe dès lors :

- qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ;
- que le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques ;
- que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait *in fine* affecter le compte de résultat ;
- que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable ;
- que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et la couverture déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Les variations de juste valeur de ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont évaluées et comptabilisées conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 c'est-à-dire en capitaux propres pour leur part efficace, et en résultat pour leur part inefficace.

Ces opérations sont enregistrées au bilan en « Instruments dérivés de couverture – non courants » si elles sont de maturité supérieure à un an, et en « Instruments dérivés de couverture – courants » dans le cas contraire. Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants inscrits en capitaux propres sont repris en compte de résultat.

Les contrats à terme non affectés initialement à l'activité de couverture opérationnelle du Groupe et comptabilisés en tant que dérivés de négoce, peuvent ultérieurement être affectés à une relation de couverture, si par la suite ils remplissent les conditions décrites ci-dessus. Lorsque cette relation de couverture peut être établie et documentée, les variations de juste valeur ultérieures à la relation de couverture, entrent dans le champ d'application de l'IAS 39 et sont comptabilisées en capitaux propres.

Au 31/12/2012, il n'y a plus de juste valeur de dérivés de couverture à constater (pas de variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres).

• **Instruments dérivés relevant de l'activité de négoce**

Des contrats à terme ou *swaps* conclus à des fins de négoce sont à analyser comme des instruments dérivés, qui entrent

dans le champ d'application d'IAS 39. Les *swaps* consistent à fixer, au moment de leur mise en œuvre, un cours à l'achat ou à la vente d'une quantité d'électricité, pour une date future.

Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont évaluées et comptabilisées conformément à la norme IAS 39 dans le compte de résultat et plus précisément sur une ligne dédiée libellée « Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie ».

Ces opérations sont enregistrées au bilan en « Instruments dérivés – non courants » si elles sont de maturité supérieure à un an, et en « Instruments dérivés – courants » dans le cas contraire.

Au 31/12/2012, il n'y a pas d'instruments dérivés relevant de l'activité de négoce.

• **Instruments dérivés dits « de négoce »
suite à une déqualification de contrats**

En 2010, des contrats précédemment classés en « Activité normale » ont dû être déqualifiés en négoce (note 1 Faits Marquants concernant la maison mère). Ces contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 39.

Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont évaluées et comptabilisées conformément à la norme IAS 39 dans le compte de résultat et plus précisément sur une ligne dédiée libellée « Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie ».

Ces opérations sont enregistrées au bilan en « Instruments dérivés – non courants » si elles sont de maturité supérieure à un an, et en « Instruments dérivés – courants » dans le cas contraire.

Au 31/12/2012, les instruments dérivés dits « de négoce » comprennent uniquement des contrats dérivés négociés sur les marchés gré à gré, dont la juste valeur a été évaluée soit selon une valeur marché soit selon un modèle interne.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – ACTIF		
Évalués selon valeur marché	100	974
Évalués selon modèle interne	-	133
TOTAL	100	1 107
INSTRUMENTS DÉRIVÉS – PASSIF		
Évalués selon valeur marché	-	-
Évalués selon modèle interne	355	1 468
TOTAL	355	1 468
VARIATIONS DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT	+ 104	+ 1 451

• **Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. En l'absence de prix cotés, le Groupe peut utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et privilégiant des données directement dérivées de données observables.

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif;
- niveau 2 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour partie sur des paramètres non observables.

9.7. Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués de matières consommables, de matériels d'exploitation et de matières premières (gaz), qui sont évalués au coût moyen unitaire pondéré en intégrant les coûts de soutirage et d'injection pour le stock de gaz.

Les travaux et services en cours sont valorisés au prix de revient comprenant les charges directes et indirectes correspondant à un coût complet et selon la méthode du degré d'avancement.

Les dépréciations sur stocks constituées annuellement permettent de tenir compte de la valeur nette de réalisation.

9.8. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont inscrites à leur juste valeur, et intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée (électricité et gaz).

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable.

9.9. Impôts

Cette rubrique comprend l'impôt sur les bénéfices exigible sur le résultat ainsi que les impôts différés.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et qui ont été adoptés à la clôture. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat, sauf dans le cas où ils se rapportent à des éléments précédemment imputés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existe de futurs bénéfices imposables. Les impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables.

9.10. Passifs spécifiques des concessions

Ces passifs sont relatifs aux concessions de distribution publique d'électricité.

Ces passifs représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges sont décomposés, à compter du 01/01/2007, au passif du bilan en :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages = valeur nette comptable des biens mis en concession - déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
 - la provision pour renouvellement constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien. L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

La valeur des passifs spécifiques des concessions est déterminée comme suit :

- les droits du concédant sur les biens existants, représentatifs de la part réputée détenue par le concédant dans les biens, sont évalués sur la base des biens figurant à l'actif ;
- les obligations au titre des biens à renouveler sont calculées à partir de la valeur estimée du bien à renouveler déterminée à chaque fin d'exercice en prenant en compte l'usure du bien à cette date avec pour assiette de calcul :
 - pour la provision pour renouvellement, la différence entre la valeur de remplacement du bien calculée en date de

clôture et la valeur d'origine ;

- pour l'amortissement du financement du concédant, le coût historique pour la partie des biens financés par le concédant.

L'évaluation de ces passifs est sujette à des aléas, entre autres en termes de coûts et de dates de décaissements.

Le Groupe considère qu'il convient d'évaluer les obligations au titre des biens à renouveler sur la base des clauses spécifiques des contrats de concession. Cette approche consiste à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué annuellement aux concédants dans le cadre des comptes rendus d'activité.

En l'absence de telles dispositions contractuelles spécifiques, une approche alternative serait de déterminer le montant des engagements contractuels à partir de la valeur actuelle du montant à décaisser pour faire face au renouvellement des biens concédés à l'issue de leur durée de vie industrielle.

Le Groupe présente ci-après, à titre d'information, les effets de cette dernière approche, à savoir une actualisation des obligations de pourvoir au financement des biens à renouveler.

Les principales hypothèses retenues pour établir cette simulation sont les suivantes :

- l'assiette de calcul de la provision pour renouvellement repose sur une valeur de remplacement estimée en fin de vie du bien en fonction d'un taux d'inflation prévisionnel de 2 % par an, minorée de la valeur d'origine du bien. Ce montant est constitué au fur et à mesure de l'usure du bien et actualisé à partir d'un taux de 5,00 % pour 2011 et de 3,50 % pour 2012 compte tenu de la durée restant à courir des contrats de concession ;
- l'amortissement du financement du concédant est également actualisé au taux de 5,00 % pour 2011 et de 3,50 % pour 2012.

Le tableau qui suit donne les impacts d'une telle actualisation pour les exercices 2012 et 2011 :

Impact compte de résultat

AVANT IMPÔT (en millions d'euros)	2012	2011
Résultat d'exploitation	12,02 M€	- 1,28 M€
Résultat financier	- 42,01 M€	- 9,47 M€
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 29,99 M€	- 10,75 M€

Impact Bilan – Capitaux propres

AVANT IMPÔT (en millions d'euros)	2012	2011
Au 1 ^{er} janvier	12,12 M€	22,87 M€
AU 31 DÉCEMBRE	- 17,87 M€	12,12 M€

L'évaluation des passifs des concessions selon cette méthode est comme la précédente soumise à des aléas de coûts et de décaissements; elle est de plus sensible aux variations de taux d'inflation et d'actualisation.

En 2012 et 2011, l'impact sur le résultat financier dû au changement de taux d'actualisation est de respectivement -34,44 M€ et -0 M€.

9.11. Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de ressources, nécessaires pour éteindre l'obligation, peuvent être estimées de manière fiable.

Lorsqu'il est attendu un remboursement total ou partiel de la dépense, qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement est comptabilisé si et seulement si, le Groupe estime qu'il a une forte probabilité de le recevoir et sans être compensé avec le montant provisionné.

9.12. Engagements envers le personnel

Les salariés du Groupe sont composés essentiellement d'agents statutaires relevant du régime des Industries Électriques et Gazières.

9.12.1. Mode de calcul et comptabilisation des engagements liés au personnel

Conformément à la norme IAS19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Les évaluations sont revues chaque année. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements tiennent compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de rémunération projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraite;
- l'âge de départ en retraite déterminé en fonction des dispositions applicables (service actif, nombre d'enfants, en prenant en compte l'allongement de la durée de cotisation des agents nécessaire pour ouvrir une pension à taux plein);
- des effectifs prévisionnels de retraités déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et des tables de mortalité disponibles;
- des réversions de pensions dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents IEG;
- d'un taux d'actualisation, déterminé conformément à la norme IAS 19, comme le taux des obligations des entreprises de première catégorie, ou le cas échéant le taux des obligations d'État, à la clôture, d'une durée cohérente avec celle des engagements sociaux.

Le montant de la provision tient compte de la valeur des actifs destinés à couvrir les avantages postérieurs à l'emploi, qui vient en minoration de l'évaluation des engagements.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés par les modifications d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, mortalité, âge de départ en retraite,...) sont immédiatement reconnus dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, en application de l'option donnée par la norme IAS 19 (2008).

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels, ainsi que l'ensemble du coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans la provision.

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre donc :

- la charge nette correspondant à l'acquisition des droits supplémentaires, ainsi qu'à l'actualisation financière des droits existants;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs de couverture;
- la charge ou le produit lié aux modifications/liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes;
- la variation des écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.

Pour l'ensemble des engagements comptabilisés, les droits acquis au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel, et les charges d'actualisation sont enregistrées en résultat financier.

Les avantages à court terme sont comptabilisés selon la meilleure estimation connue à la clôture des comptes.

9.12.2. Engagements concernant les retraites

Les engagements retraite ne concernent que les salariés des entreprises des Industries Électriques et Gazières (IEG). Le régime de retraite des salariés des autres entreprises du Groupe relève d'un régime à cotisations définies.

Le régime de retraites des entreprises des IEG est un régime de Sécurité sociale spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite, fixées par le Statut National du personnel (décret 22/06/1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les principales mesures de la réforme du financement du régime spécial de retraites des IEG, loi n° 2004-803 du 09/08/2004, sont entrées en vigueur au 01/01/2005 puis ont subi des modifications par décrets publiés au Journal Officiel.

Les provisions comptabilisées au titre du régime spécial de retraite correspondent aux droits spécifiques des agents, qui comprennent les prestations non couvertes par les régimes de droit commun, soit :

- les droits spécifiques des agents des activités non régulées ou concurrentielles;
- les droits spécifiques acquis par les agents à compter du 01/01/2005 pour les activités régulées (les droits passés étant financés par la Contribution Tarifaire d'Acheminement);
- les droits spécifiques des agents bénéficiant d'un départ anticipé par rapport à l'âge de départ légal du régime général;
- et depuis 2008, les droits spécifiques passés pour l'impact résultant de la création de deux échelons complémentaires pour les activités non régulées (droits acquis avant le 01/01/2005).

L'évaluation tient également compte des frais de gestion de la CNIEG qui sont à la charge de l'entreprise, la CNIEG assurant la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs.

Une externalisation partielle des droits spécifiques des agents des activités non régulées a été réalisée en 2007.

9.12.3. Engagements concernant les autres avantages postérieurs à l'emploi

• L'avantage en nature énergie

L'article 28 du Statut National du personnel des Industries Électriques et Gazières (IEG) prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'énergie à un tarif préférentiel (électricité, gaz,...). Pour la phase de retraite, il constitue un avantage postérieur à l'emploi à prestations définies qui est à constater au fur et à mesure des services rendus par le personnel.

L'engagement du Groupe relatif à la fourniture d'énergie aux agents du Groupe relevant du régime des IEG correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis à ces agents, pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût moyen d'achat.

• Les indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ en inactivité (ou indemnités de fin de carrière) sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent.

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation en 1998.

• Les indemnités de secours immédiat

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité (Article 26 -§ 5 du Statut National des IEG). Elle est versée aux ayants-droit prioritaires des agents décédés (indemnité statutaire correspondant à 2 mois de pension) ou à un tiers ayant assumé les frais d'obsèques (indemnité bénévole correspondant aux frais d'obsèques).

L'engagement est évalué à partir des actifs et des inactifs concernés par l'engagement retraite et les hypothèses utilisées pour l'estimer sont identiques à celles utilisées pour le régime de retraite.

• Les indemnités de congés exceptionnels

Tous les agents relevant du régime des IEG pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate, âgés d'au moins 55 ans à la date de leur départ en inactivité, bénéficient, au cours des douze derniers mois de leur activité, d'un total de 18 jours de congés exceptionnels.

L'engagement est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, basées sur les mêmes hypothèses que celles utilisées pour la valorisation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière.

• Le compte épargne jours retraite

Les agents relevant du régime IEG recrutés à compter du 01/01/2009 et occupant un emploi classé en services actifs,

bénéficient chaque année de l'attribution de jours non travaillés proportionnellement à leur taux de services actifs. Ces jours sont bloqués jusqu'à la date d'ouverture des droits à retraite.

• Les indemnités compensatrices de frais d'études

L'Indemnité Compensatrice de Frais d'Études (ICFE) est un avantage familial extra-statutaire pour les agents du Groupe relevant du régime des IEG.

Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants-droit dont les enfants poursuivent leurs études. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

9.12.4. Engagements concernant les avantages à long terme

Les engagements liés aux avantages à long terme ne concernent que les entreprises du Groupe relevant du régime des IEG.

• Les rentes d'invalidité

À l'issue d'une période maximale de 5 ans d'incapacité temporaire (à ce titre les engagements sont mutualisés dans un régime commun aux Entreprises Non Nationalisées (ENN) à cotisations définies et ne génèrent donc pas de provisions spécifiques), l'agent est mis en invalidité s'il ne peut reprendre son activité professionnelle.

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée par la Commission Nationale d'Invalidité (article 4-§ de l'annexe 3 du Statut National). Ils perçoivent alors une pension d'invalidité correspondant à 50 % de leur dernier salaire d'activité. L'état d'invalidité peut être prononcé à la suite d'une longue maladie d'une durée de 5 ans, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle dès lors que l'agent est reconnu inapte au travail. L'engagement de l'entreprise correspond à la valeur actuelle probable des prestations en cours de service.

• Les médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. La méthode retenue pour évaluer l'engagement est celle des « unités de crédits projetées ». Celui-ci correspond à la valeur actuelle probable de verser les indemnités lorsque l'agent a atteint les différents niveaux d'ancienneté.

• Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

À l'instar des salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Ces prestations relèvent du Livre IV du Code de la Sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un Accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle. Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

9.12.4. Engagements concernant les avantages à court terme

• L'abondement

Les bénéficiaires de l'intéressement ont la possibilité de verser tout ou partie de leur intéressement au « Plan d'Épargne

Entreprise » (PEE) au lieu d'en disposer immédiatement. La charge d'abondement liée aux placements de l'intéressement du résultat de l'année faisant l'objet de la clôture est immédiatement provisionnée.

• Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le dispositif du DIF, prévu par la loi n° 2004-391 du 04/05/2004, crée un droit individuel à la formation au profit du salarié à l'égard de l'entreprise d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Seul un accord écrit de l'employeur et du salarié sur le choix de l'action de formation permet de rendre l'obligation certaine et a pour conséquence de provisionner ce droit dans les comptes.

9.13. Avantages sur capitaux propres

Suivant la législation en vigueur en France, les salariés d'un groupe français peuvent bénéficier de mesures d'attribution d'actions. De même l'entreprise peut mettre en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites.

Au regard de la norme IFRS 2, ces avantages accordés aux salariés (et anciens salariés) constituent des charges de personnel pour l'entreprise, assimilables à des compléments de rémunération, et comptabilisés comme tels, en contrepartie des capitaux propres.

La valorisation de l'avantage dans le cas d'une offre réservée aux salariés, se fait sur la base de la différence entre le prix de souscription et le cours de l'action au jour de l'attribution, avec une évaluation par calcul actuariel des impacts, le cas échéant, des délais de paiement, de la période d'incessibilité, et de la non perception de dividendes pendant la période d'obtention d'actions gratuites.

Dans le cas d'attribution d'actions gratuites, l'avantage est valorisé sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution, en fonction du nombre d'actions accordées et de la non-perception de dividendes pendant la période d'obtention d'actions gratuites. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Note 10 : Concernant les postes du compte de résultat

10.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie (transport et distribution d'énergie) et des prestations de service.

Le Groupe constate les ventes quand :

- l'existence d'un contrat est prouvée ;
- la livraison a eu lieu (ou la prestation de service est achevée) c'est-à-dire quand les risques et avantages associés à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- et le prix est fixé ou déterminable.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'énergies enregistré dans les comptes de l'exercice comprend une écriture de régularisation appelée « Énergie en compteur » (soit l'énergie livrée, non relevée, non facturée). L'estimation de l'« Énergie en compteur » est réalisée à partir des quantités achetées et des quantités

vendues connues ou certaines, et valorisées en utilisant un prix moyen tenant compte de la catégorie de clientèle.

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.

Les opérations de négoce sur le marché de l'énergie (comprenant les livraisons physiques de l'énergie sur un marché organisé ou de gré à gré, les dénouements avant livraison et les plus/moins values latentes sur les instruments dérivés) sont comptabilisées nettes des achats conformément à la pratique du secteur.

Depuis le 01/01/2010 (IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance de clients »), les participations financières perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement aux réseaux de distribution d'électricité sont, pour l'essentiel, enregistrées en chiffre d'affaires de l'année.

10.2. Résultat opérationnel courant

Conformément à la recommandation 2009-R-03 du Conseil National de la Comptabilité (CNC), le compte de résultat présente un agrégat « Résultat opérationnel courant » qui ne comprend pas les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents.

10.3. Variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie

Afin d'améliorer la lisibilité de sa performance opérationnelle, le Groupe présente dans son compte de résultat la variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie.

Ces éléments correspondent aux variations de juste valeur sur la période des instruments financiers dérivés de type contrats *own use* déqualifiés, qui ne répondent plus à la définition d'activité normale telle que définie dans la norme IAS 39. Ces variations sont par conséquent comptabilisées directement en résultat de la période.

Le Groupe a décidé d'isoler ces éléments au niveau d'une ligne dédiée de son compte de résultat intitulée « Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie », après le résultat opérationnel courant. Les justes valeurs liées aux opérations relevant de l'activité négoce restent elles par contre toujours classées et nettes en chiffre d'affaires.

10.4. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant, d'une part l'exercice des options existantes de souscription d'action, et d'autre part la conversion des instruments financiers donnant accès au capital, après prise en compte dans les résultats des incidences financières théoriques de ces opérations.

2.2.3. Notes aux comptes consolidés

A. Notes liées au compte de résultat

Note 11 : Produits des activités ordinaires

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Ventes d'énergie et péage ⁽¹⁾	664 827	513 790
Prestations de Services		8 657
Ventes de Marchandises	1 114	690
Autres produits d'exploitation	41 397	38 957
CHIFFRE D'AFFAIRES	707 338	562 094
Production immobilisée	15 209	13 097
Subventions d'exploitation ⁽²⁾	44 439	34 193
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE	59 648	47 290
TOTAL	766 986	609 384

(1) Les ventes d'énergie et péage comprennent les opérations de négoce nettes des achats conformément à la pratique du secteur soit un net de - 1,2 M€ au 31/12/2011 et de -0,6 M€ au 31/12/2012.
(2) Les subventions d'exploitation comprennent essentiellement la subvention CSPE reçue au titre de la Contribution au Service Public de l'Électricité. Cette subvention essentiellement liée à l'obligation d'achat d'électricité produite par certaines installations (pour exemple le photovoltaïque) a fortement augmenté en 2012 + 10,4 M€.

Note 12 : Achats et variations de stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Achats matières premières & autres approvisionnements ⁽¹⁾	- 1 756	- 6 439
Achats de sous-traitance	- 9 056	- 9 173
Achats d'énergie ⁽²⁾	- 483 329	- 327 622
Achats non stockés, matériel et fournitures	- 2 303	- 2 330
Achats de marchandises	- 1 465	- 2 497
TOTAL	- 497 909	- 348 061

(1) Les montants ci-dessus incluent les variations de stocks.

(2) Les achats d'énergie comprennent les achats obligés d'électricité produite par certaines installations (installations photovoltaïques par exemple) qui ont fortement augmenté en 2012 + 9,1 M€ et qui sont compensés par la subvention CSPE (cf. note 11 ci-dessus).

Note 13 : Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Impôt et taxes	- 17 796	- 17 898
Dotations et reprises de provisions sur impôts et taxes	806	- 420
TOTAL	- 16 990	- 18 318

La ligne « Dotations et reprises de provisions sur impôts et taxes » comprend en 2011 une dotation liée au risque de versement d'une amende en matière de TVA pour 706 k€ ainsi qu'une reprise de la provision contrôle CNIEG-CTA pour 286 k€. En 2012 la provision pour risque de versement d'une amende en matière de TVA pour 706 k€ a été reprise.

Note 14 : Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-41 118	- 37 871
Reprises sur amortissements sur immobilisations		
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	-41 118	- 37 871
Dotations pour perte de valeur du stock	- 136	- 133
Dotations pour perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs	- 3 952	- 2 230
Dotations pour litiges ⁽¹⁾	- 558	- 57
Dotations pour engagement envers le personnel ⁽²⁾	- 2 922	- 2 388
Autres dotations aux provisions pour risques et charges	- 15	- 110
Reprises de perte de valeur sur stocks	133	130
Reprises de perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs	2 978	1 636
Reprises pour litiges ⁽¹⁾	1 116	33
Reprises pour engagement envers le personnel ⁽²⁾	2 382	2 053
Autres reprises de provisions pour risques et charges	242	171
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	-732	-895

(1) Pour le détail des principaux litiges cf. note 37 Provisions.

(2) Concerne des avantages à court terme envers le personnel.

Note 15 : Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Autres charges d'exploitation ⁽¹⁾	-7 586	- 7 199
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	910	1 227
TOTAL	- 6 676	- 5 972

(1) Il s'agit essentiellement de redevances versées aux communes dans le cadre des contrats de concessions, des pertes sur créances irrécouvrables et des achats directs de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

(2) Comprend essentiellement des produits divers de gestion courante.

Note 16 : Autres produits et charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Résultat de cessions d'immobilisations ⁽¹⁾	- 972	+ 72
Produits et charges non récurrents ⁽²⁾	7 081	- 393
TOTAL	6 109	- 321

(1) La baisse du résultat de cessions d'immobilisations est principalement liée à la mise au rebut d'immeubles de placement et de biens du domaine concédé.

(2) Comprend une reprise de provision pour renouvellement de 8,8 M€ liée à l'allongement de la durée de vie des canalisations Basse Tension aériennes torsadées et des transformateurs HTA-BT et du caractère non renouvelable des postes enterrés (cf. note 3), ainsi que les frais accessoires d'acquisition des titres ÉNEREST pour - 1,3 M€.

Note 17 : Coût de l'endettement financier net

PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Produits de Trésorerie (Sicav, obligations...)	3 006	1 768
Produits sur compte courant et <i>cash pooling</i>	2 398	4 441
TOTAL	5 404	6 209
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Charges d'intérêts sur emprunts	-	-
Charges d'intérêts sur crédit bail ou location financement	-92	-106
Autres	-	-
TOTAL	-92	-106

Note 18 : Autres produits et charges financières

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Produits financiers des participations	201	152
Résultat de cessions d'immobilisations financières	-	143
Dotations et reprises de provisions sur titres immobilisés	-	-4
Autres produits financiers	637	107
TOTAL	838	398
Coût d'actualisation des provisions liées au personnel	-4 881	-3 710
Autres charges financières	-10	-214
TOTAL	-4 891	-3 924

Note 19 : Charge d'impôt sur le résultat

DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31/12/2012
Impôt courant exigible	-34 208
Impôts différés	2 232
TOTAL	-31 976

LA PREUVE DE L'IMPÔT (en milliers d'euros)	31/12/2012
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt	90 183
Charge théorique d'impôt (au taux de 34,43 %)	- 31 050
Dividendes de filiales non consolidées – Régime fiscal particulier (mère fille)	59
Différences permanentes	118
Crédit d'impôts	491
Impôts sans base	99
Divers	- 1 693
Impôt effectivement constaté	- 31 976
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	35,46 %

Le taux de base de l'impôt courant exigible est de 33,33 % pour 2012 et 2011. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29/12/1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % conformément aux dispositions de la loi. La loi de finances rectificative pour 2011 a instauré une contribution exceptionnelle d'IS de 5 % due par les grandes entreprises au titre des exercices clos entre le 31/12/2011 et le 30/12/2013 qui s'applique à Électricité de Strasbourg. La loi de finances 2013 a prolongé l'application de cette contribution au titre des exercices clos entre le 31/12/2012 et 30/12/2015. Seul le groupe d'intégration fiscale ES est soumis à ces deux contributions. Par ailleurs, la loi de finances rectificative 2012 a instauré une contribution exceptionnelle à l'IS de 3 % pour les dividendes versés à compter du 17/08/2012 qui n'a pas eu à s'appliquer en 2012.

Le taux d'impôt différé utilisé est de 34,43 % même pour les impôts différés échus courant de l'exercice 2013 à 2014 car l'impact de la hausse de taux pour cette période est non significatif.

Le contrôle fiscal d'Électricité de Strasbourg portant sur les années 2008 à 2009 a pris fin le 16/05/2012 suite à l'abandon par la DVNI du principal redressement (amende liée à la TVA). La provision pour risque constituée au 31/12/2011 pour 706 k€ a été reprise au 31/12/2012.

Concernant le contrôle précédant portant sur les années 2005 à 2007, l'avis de mise en recouvrement a été réceptionné en août 2011 concernant deux points remis en cause par l'Administration. Le premier point a déjà été accepté par Électricité de Strasbourg S.A. via la liasse fiscale 2009 et n'a donc pas d'impact sur les comptes 2012 (déductibilité de la provision FACE). Pour le second point, la Société a déposé en octobre 2012 une requête auprès du Tribunal Administratif de Montreuil après le rejet de sa réclamation contentieuse le 30/07/2012 (déductibilité de la provision des rentes accidents du travail et maladies professionnelles soit un montant de 2,4 M€ en impôt, contribution et intérêts de retard). Électricité de Strasbourg estime ne pas devoir constater de provision dans les comptes de 2012 compte tenu de ses arguments et de la jurisprudence fiscale en vigueur.

ÉNEREST a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les comptes arrêtés au 30/09/2009, 30/09/2010 et 30/09/2011, qui a donné lieu à un courrier de proposition de rectification de la Direction générale des Impôts daté du 12/10/2012. Les éventuels impacts sont non significatifs pour le Groupe.

Note 20 : Résultat par action

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Résultat de base par action	8,12	8,44
Résultat net selon le compte de résultat	58 189 195	60 397 553
Nombre d'actions émises	7 169 386	7 154 386
Résultat dilué par action	8,12	8,44
Résultat net selon le compte de résultat	58 189 195	60 397 553
NOMBRE D'ACTIONNAIRES AUTORISÉS	7 169 386	7 154 386

B. Notes liées au bilan

Note 21 : *Goodwill*

21.1. Variation des *goodwill*

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 433	1 433
Acquisitions ⁽¹⁾	89 305	-
Cessions	-	-
Pertes de valeur	-	-
Autres mouvements	-	-
VALEUR DES TITRES À LA CLÔTURE	90 738	1 433

(1) Cf. note 2 Opération majeure de croissance externe.

21.2. Test de dépréciation des *goodwill*

Le tableau ci-dessous présente le principal test de dépréciation réalisé :

SECTEUR OPÉRATIONNEL	UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE	INDICES DE PERTES DE VALEUR	CMPC APRÈS IMPÔT 2012	TAUX DE CROISSANCE AU-DELÀ DU PLAN MOYEN TERME	PERTES DE VALEUR 2012 (EN k€)
Production et commercialisation d'électricité et de gaz	ÉS Énergies Strasbourg & ÉNEREST	Néant	6,6 %	2 %	-
Autres secteurs	CALOREST	Néant	6,6 %	2 %	-
Autres secteurs	BET HUGET	Néant	6,6 %	2 %	-
PERTES DE VALEUR SUR LES <i>GOODWILL</i>					-

Production et commercialisation d'électricité et de gaz

Le *goodwill* d'ÉNEREST s'élève à 89,3 M€ au 31/12/2012. Le test de dépréciation est réalisé en regroupant deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) : ÉS Énergies Strasbourg & ÉNEREST.

La valeur recouvrable de l'activité production et commercialisation d'énergies est basée sur la valeur d'utilité, déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie nets actualisés des sociétés ÉS Énergies Strasbourg & ÉNEREST. Ces *cash flows* s'appuient sur un plan d'affaires à trois ans des deux sociétés. La valeur terminale est déterminée en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2 %. Le taux de marge retenu tient compte de l'ouverture progressive des marchés en électricité comme en gaz. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué aux flux de trésorerie est de 6,6 % et correspond à la nature de l'activité du secteur de commercialisation d'énergies, une activité non régulée.

Une variation estimée raisonnable des principaux paramètres retenus dans le cadre du test de dépréciation (taux d'actualisation, taux de croissance et taux de marge EBITDA) ne remettrait pas en cause la valeur du *goodwill* constaté.

Autres secteurs

Le *goodwill* de CALOREST et Bet Huget s'élève à 1,4 M€ au 31/12/2012. Le test de dépréciation est réalisé sur chacune des sociétés.

Le résultat des tests pour chaque société conduit à une valeur recouvrable de l'UGT supérieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des *cash flows* futurs générés.

Des analyses de sensibilités ont été réalisées sur le CMPC, le taux de croissance et le taux de marge d'EBITDA. Les résultats sont encore fortement impactés par la crise économique et influent négativement sur la rentabilité de la Société, mais ne sont pas le reflet de son potentiel, ni de ses performances futures.

Note 22 : Immobilisations incorporelles

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2012	AMORT. ET PROV. 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2011
Concessions, brevets, licences	7 299	636	6 663	35
Logiciels informatiques	50 623	35 147	15 476	9 765
Droit d'usage	31 405	3 221	28 184	1 340
Autres immobilisations incorporelles	7 203	2 482	4 721	4 677
Immobilisations en-cours	5 310	-	5 310	7 156
Avances et acomptes s/immo incorporelles	-	-	-	-
TOTAL	101 840	41 486	60 354	22 973

FLUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	AUG. GÉNÉRÉE EN INTERNE	AUG.	DIM.	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Concessions, brevets, licences	99	7 200	-	-	-	-	7 299
Logiciels informatiques	40 429	2 047	-	185	883	8 845	50 623
Droit d'usage	2 905	28 500	-	-	-	-	31 405
Autres immobilisations incorporelles	6 853	-	-	-	-	351	7 203
Immobilisations en-cours	7 156	18	-	7 331	-	-9 196	5 310
Avances et acomptes s/immo incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	57 442	37 765	-	7 516	883	-	101 840

FLUX DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE	CESSION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Amort./Concessions, brevets, licences	64	-	572	-	-	-	636
Amort./Logiciels informatiques	30 664	42	5 313	-	872	-	35 147
Amort./Droit d'usage	1 565	-	1 656	-	-	-	3 221
Amort./Autres immobilisations incorporelles	2 176	-	306	-	-	-	2 482
TOTAL	34 469	42	7 847	-	872	-	41 486

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles au 31/12/2012.

ENGAGEMENTS	ACQUISITION
Concessions, brevets, licences	167
Logiciels informatiques	3 702
Autres immobilisations incorporelles	-
TOTAL	3 869

Note 23 : Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité

23.1. Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité – Hors contrats de location financement

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2012	AMORT. ET PROV. 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2011
Terrains	8 521	1 785	6 736	6 674
Construction	73 380	38 406	34 974	30 009
Réseaux	681 569	252 740	428 829	419 099
Autres installations, matériels et outillage	372 285	209 370	162 915	160 671
Autres immobilisations corporelles	25 444	19 318	6 126	5 393
Immobilisations en cours	41 789	-	41 789	42 910
Avances et acomptes s/immo corporelles	2 230	-	2 230	4 668
TOTAL	1 205 218	521 619	683 599	669 424

FLUX DES IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Terrains	8 393	-	-	16	144	8 521
Construction	67 938	-	443	2 458	7 457	73 380
Réseaux	657 873	-	-	1 806	25 502	681 569
Autres installations, matériels et outillage	362 864	-	-	3 920	13 341	372 285
Autres immobilisations corporelles	24 581	-	-	1 615	2 478	25 444
Immobilisations en cours	42 910	-	43 196	-	-44 317	41 789
Avances et acomptes s/immo corporelles	4 668	-	1 507	-	-3 945	2 230
TOTAL	1 169 227	-	45 146	9 815	660	1 205 218

FLUX DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE	CESSION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Amort./Terrains	1 719	-	65	-	-	-	1 785
Amort./Construction	37 929	-	4 109	-	2 432	-1 200	38 406
Amort./Réseaux	238 774	-	3 890	-	1 596	11 672	252 740
Amort./Autres installations, matériels et outillage	202 193	-	6 968	-	3 331	3 540	209 370
Amort./Autres immobilisations corporelles	19 188	-	1 670	-	1 540	-	19 318
TOTAL	499 803	-	16 703	-	8 899	14 012	521 619

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet de dépréciation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES TOTALEMENT AMORTIES (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE
Terrains	2 084
Constructions	31 371
Réseaux	23 956
Autres installations, matériels et outillages	75 139
Autres immobilisations corporelles	14 652
TOTAL	147 202

ENGAGEMENTS (en milliers d'euros)	ACQUISITION
Immobilisations corporelles en concessions de distribution publique	7 047
Dont échéance < 1 an	4 903
Dont échéance de 1 à 5 ans	2 144

JUSTE VALEUR APPLIQUÉE AU BILAN D'OUVERTURE IFRS EN 2004 (en milliers d'euros)	VALEURS NETTES 01/01/2004 CRC99-02	AJUSTEMENT	JUSTE VALEUR 01/01/2004 RETRAITÉ IFRS
IMMEUBLES À USAGE INTERNE			
Juste valeur du terrain	987	2 663	3 650
Juste valeur de la construction et des installations techniques	6 127	8 293	14 420
TOTAL	7 114	10 956	18 070

Cette valorisation reposait sur une évaluation faite par un cabinet d'expertise immobilière indépendant, à partir des prix pratiqués sur le marché pour le même type de biens (bureaux essentiellement).

23.2. Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité - contrats de location financement

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2012	AMORT. 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2011
Autres installations, matériels et outillages	3 844	2 569	1 275	1 453
Autres immobilisations corporelles	109	81	28	44
TOTAL	3 953	2 650	1 303	1 497

LOYERS (en milliers d'euros)	VERSÉS				À VERSER
	31/12/2012	CUMULÉS 31/12/2012	MOINS 1 AN	+ 1 AN À 5 ANS	+ 5 ANS
Autres installations, matériels et outillages	322	4 701	322	79	-
Autres immobilisations corporelles	53	412	26	3	-
TOTAL	375	4 701	348	82	-

Note 24 : Autres immobilisations corporelles du domaine propre

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2012	AMORT. ET PROV. 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2011
Terrains	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-
Autres installations, matériels et outillage	791	394	397	194
Autres immobilisations corporelles	1 499	791	708	706
Immobilisations en cours	3 251	-	3 251	723
Avances et acomptes s/immo corporelles	-	-	-	-
TOTAL	5 541	1 185	4 356	1 623

FLUX DES IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Terrains	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-
Autres installations, matériels et outillage	1 611	-	165	1 081	96	791
Autres immobilisations corporelles	1 173	243	231	105	-43	1 499
Immobilisations en cours	723	-	3 038	-	-510	3 251
Avances et acomptes s/immo corporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 507	243	3 434	1 186	-457	5 541

FLUX DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE	CESSION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Amort./Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Amort./Construction	-	-	-	-	-	-	-
Amort./Autres installations, matériels et outil	1 417	-	58	-	1 081	-	394
Amort./Autres immobilisations corporelles	467	206	181	-	63	-	791
TOTAL	1 884	206	239	-	1 144	-	1 185

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet de dépréciation.

Note 25 : Immeubles de placement

DÉTAIL DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES 31/12/2012	AMORT. ET PROV. 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2012	VALEURS NETTES 31/12/2011
Terrains	9 793	746	9 047	8 867
Constructions	52 685	15 464	37 221	31 101
Immobilisations en-cours	2 443	-	2 443	4 968
TOTAL	64 921	16 210	48 711	44 936

FLUX DES IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	AUG.	DIM.	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Terrains	9 627	-	-	77	243	9 793
Constructions	44 809	-	4 266	1 023	4 633	52 685
Immobilisations en-cours	4 968	-	2 108	-	-4 633	2 443
TOTAL	59 404	-	6 374	1 100	243	64 921

FLUX DES AMORTISSEMENTS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE	CESSION	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Terrains	760	-	19	-	-	- 33	746
Constructions	13 708	-	706	-	330	1 380	15 464
TOTAL	14 468	-	725	-	330	1 347	16 210

Au 31/12/2012, des immobilisations en cours pour un montant de 2,4 M€, concernant des travaux de rénovation BBC relatif à un immeuble de placement situé au centre de Strasbourg, ont été lancés en 2012 pour un budget global d'environ 6 M€.

Aucun immeuble de placement n'a fait l'objet de dépréciation.

CHARGES ET PRODUITS DIRECTEMENT LIÉES AUX IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	MONTANTS
Produits locatifs	3 693
Charges opérationnelles	3 481

JUSTE VALEUR APPLIQUÉE AU BILAN D'OUVERTURE IFRS ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)	VALEURS NETTES 01/01/2004 CRC99-02	AJUSTEMENT	JUSTE VALEUR 01/01/2004 RETRAITÉ IFRS
IMMEUBLES DE PLACEMENT			
Juste valeur du terrain	2 741	6 877	9 618
Juste valeur de la construction et des installations techniques	18 652	21 991	40 643
TOTAL	21 393	28 868	50 261

(1) Y compris les éventuelles cessions d'immeubles de placement réalisées depuis 2004.

INFORMATION SUR LA JUSTE VALEUR AU 31/12/2012 (en milliers d'euros)	MONTANTS
Juste valeur des Immeubles de placement	60 522

La valorisation 2012 repose sur une évaluation faite par un cabinet d'expertise immobilière indépendant, à partir des prix pratiqués sur le marché pour le même type de biens. La juste valeur mentionnée est en progression de + 4,4 M€ par rapport à 2011 grâce à la rénovation du bâtiment Modern'Art (+ 9,5 M€), la juste valeur globale des autres bâtiments étant en baisse de -5,1 M€ en raison de la conjoncture actuelle du marché immobilier.

Note 26 : Titres mis en équivalence

FLUX DES VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
VALEUR DES TITRES EN DÉBUT D'EXERCICE	13 212	46
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	1 098	2 400
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	83	- 57
Dividendes distribués	- 53	-
Variations de périmètre et écarts de conversion	-	10 823
VALEUR DES TITRES À LA CLÔTURE - À L'ACTIF DU BILAN	14 340	13 228
VALEUR DES TITRES À LA CLÔTURE - EN PROVISION COURANTE	-	- 16

DÉTAIL PAR ENTREPRISES ASSOCIÉES	SECTEURS	QUOTE-PART D'INTÉRÊTS DANS LE CAPITAL %	QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES 31/12/2012	DONT QUOTE-PART DE RÉSULTAT 31/12/2012	QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	DONT QUOTE-PART DE RÉSULTAT 31/12/2011
PROTIRES S.A.	A	34,00	118	- 13	131	- 3
GÉOFOREST S.A.S.	V	49,00	42	- 40	- 16	71
ÉCOGI S.A.S.	A	40,00	358	- 179	537	- 63
ÉSHEMA S.A.S.	V	50,00	1 663	- 28	1 691	- 108
SHL S.A.S.	V	50,00	997	- 3	-	-
SERHY S.A.S.	V	35,50	11 162	346	10 869	46
TOTAL			14 340	83	13 212	- 57

A = Autres secteurs.
V = Production et commercialisation d'énergies.

DONNÉES FINANCIÈRES SOCIALES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	PROTIRES S.A. 31/12/2012	GÉOFOREST S.A.S. 31/12/2012	ÉCOGI S.A.S. 31/12/2012	ÉSHEMA S.A.S. 31/12/2012	SHL S.A.S. 31/12/2012	SERHY S.A.S. 31/12/2012
Pourcentage de détention	34,00 %	49,00 %	40,00 %	50,00 %	50,00 %	35,50 %
Chiffre d'affaires	-	483	-	171	-	5 772
Résultat net	- 36	- 140	- 666	- 77	- 9	1 275
TOTAL DES ACTIFS	562	735	12 866	8 812	3 608	17 242
TOTAL DES DETTES	215	663	8 669	5 608	1 617	5 994

Note 27 : Autres actifs financiers non courants

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (en milliers d'euros)	JUSTE VALEUR 31/12/2011	REVALORISATION RÉSULTAT 31/12/2012	REVALORISATION CAPITAUX PROPRES 31/12/2012	REVENUS PERÇUS 31/12/2012
Actifs disponibles à la vente - Titres	4 360	-	180	201
Actifs disponibles à la vente - VMP	21	-	-	5
Actifs détenus à des fins de transaction	1 552	-	-	18
Compte courant EDF et autres (échéance >1an)	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés - Négoce	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	5 933	-	180	224

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (en milliers d'euros)	VALEUR COMPTABLE 31/12/2012	REVENUS PERÇUS 31/12/2012
Prêts et créances émises par l'entreprise	2 028	50
Dépôt et cautionnement	757	204
TOTAL	2 785	254

ÉCHÉANCES (en milliers d'euros)	MONTANTS
+ 1 an à 5 ans	1 050
+ 5 ans	1 735
TOTAL	2 785

Note 28 : Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Acomptes versés à des fournisseurs	-	-
Autres créances diverses ⁽¹⁾	7 601	7 739
TOTAL VALEUR BRUTE	7 601	7 739

(1) Comprend en 2012 et 2011, le remboursement à la CRE de 7,1 M€ pour le litige lié à la CSPE 2005 et 2006. Une provision pour litige a été constatée dès fin 2006 pour ce montant.

Note 29 : Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Stocks matières premières et autres approvisionnements	9 491	2 998
En cours de production de services	249	183
Stocks de produits intermédiaires et finis	-	-
Stocks de marchandises	64	208
TOTAL VALEUR BRUTE	9 804	3 389
Dépréciations à l'ouverture	133	130
Dotations	136	133
Reprises	- 133	130
Dépréciations à la clôture	136	133
TOTAL VALEUR NETTE DES STOCKS	9 668	3 256

Note 30 : Créances clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Avances et acomptes	1 062	130
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	168 558	107 928
Débiteurs divers	64 048	50 150
Charges constatées d'avance	5 297	5 280
TOTAL VALEUR BRUTE	238 965	163 488
Dépréciations à l'ouverture	3 959	3 365
Entrée de périmètre	1 859	2 230
Dotations	3 948	-
Reprises	- 2 978	1 636
Dépréciations à la clôture	6 788	3 959
TOTAL VALEUR NETTE DES CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	232 177	159 529

(1) Le montant des créances échues est de 9 125 k€ au 31/12/2012 et 7 818 k€ au 31/12/2011.

Note 31 : Impôt différé actif/passif

VALEURS AU BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS		
À l'ouverture	20 350	18 996
Augmentation - Compte de résultat	5 427	1 354
Augmentation - Situation nette entrée de périmètre	492	-
Augmentation - Situation nette	10 186	-
À la clôture	36 455	20 350
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS		
À l'ouverture	15 240	14 703
Augmentation - Compte de résultat	- 784	417
Augmentation - Situation nette entrée de périmètre	12 976	-
Augmentation - Situation nette	62	120
À la clôture	27 494	15 240
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	8 961	5 110

Les actifs d'impôts différés sont essentiellement imputables aux provisions pour engagements sociaux. Les passifs d'impôts différés sont imputables à la juste valeur des actifs réévalués à la date de transition.

Note 32 : Actifs financiers courants

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (en milliers d'euros)	JUSTE VALEUR 31/12/2012	REVALORISATION RÉSULTAT 31/12/2012	REVALORISATION CAPITAUX PROPRES 31/12/2012	REVENUS PERÇUS 31/12/2012
Valeurs mobilières de placement (échéance > 3 mois)	5 000	-	-	-
Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Compte courant EDF et autres (placements > 3 mois)	123 208	-	-	2 398
Instruments financiers dérivés - Couverture	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés - Négoce	100	-1 007	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	128 308	- 1 007	-	2 398

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (en milliers d'euros)	VALEUR COMPTABLE 31/12/2012	REVENUS PERÇUS 31/12/2012
Prêts et créances émises par l'entreprise	386	9
Dépôt et cautionnement	6	2
TOTAL	392	11

Note 33 : Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Disponibilités	85 000	71 790
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	-	-
Compte courant EDF (placements < 3 mois)	30 082	160 402
Autres	-	-
TOTAL	115 082	232 192

Note 34 : Capital émis

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Capital émis	71 694	71 544
Nombre d'actions en circulation début d'exercice	7 154 386	7 154 386
Nombre d'actions émises durant l'exercice	15 000	-
Nombre d'actions en circulation fin d'exercice	7 169 386	7 154 386
Valeur nominale	10 €	10 €
Les actions ont toutes les mêmes droits de vote		
Nombre d'actions autorisées	7 169 386	7 154 386
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	7 169 386	7 154 386
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-

Note 35 : Primes et réserves

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Primes d'émission – PPESV	9 713	8 408
TOTAL	9 713	8 408
Réserves légales	7 154	7 154
Autres réserves – Comptes sociaux	85 356	73 971
Réserves consolidées	40 625	56 845
TOTAL	133 135	137 970

Note 36 : Passifs spécifiques des concessions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011 RETRAITÉ
Contre-valeur des biens	440 026	429 564
Financement concessionnaire non amorti	-205 363	-195 663
Droits sur biens existants - Valeurs nettes	234 663	233 901
Amortissement financement du concédant	146 150	139 548
Provisions pour renouvellement	349 231	362 565
Droits sur biens à renouveler	495 381	502 113
PASSIFS SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ	730 044	736 014

Note 37 : Provisions

(en milliers d'euros)	À L'OUVERTURE RETRAITÉ 2011	MOUV. DE PÉRIMÈTRE	DOTATION	REPRISE CONSO.	REPRISE SANS OBJET	VARIATION ÉCART ACTUARIEL	AUTRES VARIATIONS	À LA CLÔTURE
Prov. litiges ⁽¹⁾	9 143	182	558	114	1 001	-	-	8 768
Prov. garanties données	103	200	13	222	-	-	-	94
Prov. autres risques	18	-	-	-	-	-	-16	2
Prov. pour le personnel ⁽²⁾	73 420	10 059	14 099	8 151	-	27 216	-14	116 630
Prov. pour impôts	807	-	-	73	-	-	-	734
Prov. pour autres charges	1 921	-	2	120	706	-	-	1 097
TOTAL	85 412	10 442	14 672	8 680	1 707	27 216	-30	127 325

(en milliers d'euros)	PART COURANT (MOINS D'UN AN)	PART NON COURANT (PLUS D'UN AN)
Prov. litiges ⁽¹⁾	1 615	7 153
Prov. garanties données	94	-
Prov. autres risques	2	-
Prov. pour le personnel ⁽²⁾	8 844	107 786
Prov. pour impôts	-	734
Prov. pour autres charges	1 011	86
TOTAL	11 566	115 759

(1) Points sur les principaux litiges faisant l'objet de provisions : fin juillet 2009, le Conseil d'État a rendu deux arrêts concernant les recours engagés initialement par Électricité de Strasbourg le 06/07/2007 et transférés depuis à ES Énergies Strasbourg dans le cadre de la filialisation des activités de commercialisation. Ces recours concernent le litige avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et portent sur un trop perçu au titre de la subvention « Contribution au Service Public de l'Électricité » (CSPE) 2006 et 2007 pour un montant total de 7,14 M€. Ces deux arrêts ont renvoyé l'affaire au Tribunal Administratif de Paris, qui dans un jugement du 05/11/2010 a rejeté la requête engagée par ES Énergies Strasbourg. La Société a interjeté appel de cette décision en date du 23/12/2010, et en attendant l'évolution de la procédure la provision pour litige constatée fin 2007 est maintenue dans les comptes du 31/12/2012. Après un jugement du tribunal de grande instance de Strasbourg en faveur d'ES Énergies Strasbourg pour le litige avec un de nos fournisseurs bénéficiaire de l'obligation d'achat d'électricité d'origine hydraulique, ce fournisseur a fait appel de cette décision fin 2010 auprès de la Cour d'appel de Colmar qui rendra son jugement début 2013. La provision constituée en 2007 de 830 k€ est maintenue dans les comptes du 31/12/2012.

Le 10/04/2012, le Tribunal Administratif de Strasbourg a rendu un jugement de rejet de la requête formulée par des riverains qui demandaient l'annulation de l'arrêté préfectoral du 11/08/2008, arrêté qui déclarait d'utilité publique le déplacement de la ligne Altdorf/Graffenstaden. La Cour Administrative d'Appel a reçu le 27/06/2012 un avis de non-appel de ce jugement, en sorte que la provision constituée pour ce litige soit 900 k€ a été reprise en 2012.

Fin 2012, Électricité de Strasbourg a fait l'objet d'une assignation devant la Chambre du tribunal de grande instance de Strasbourg pour retard de délivrance de la proposition technique et financière d'un raccordement d'installation photovoltaïque ayant généré une application défavorable de tarif de rachat d'électricité. Une provision a été constituée pour un montant de 512 k€ fin 2012.

(2) Le montant des provisions pour le personnel à l'ouverture 2012 a été retraité des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi soit 5 324 k€ (cf. note 3.3 Changement de méthode). Les provisions pour le personnel à la clôture 2012 comprennent 101 234 k€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi, 2 954 k€ au titre des avantages à court terme et 12 442 k€ au titre des avantages à long terme.

Note 38 : Passifs financiers courants et non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2012	COURANT		NON COURANT	
		À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE 5 ANS	
Dépôts et cautionnements reçus	7 420	-	71	7 349	
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	
Instruments financiers dérivés - Négoce	355	355	-	-	
Dettes financières diverses	1 781	1 424	357	-	
TOTAL	9 556	1 779	428	7 349	

Note 39 : Autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2012	COURANT		NON COURANT	
		À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE 5 ANS	
Fournisseurs et comptes rattachés	98 520	98 495	25	-	
Dettes sociales	24 999	24 999	-	-	
Dettes fiscales	98 185	98 185	-	-	
Comptes courants créditeurs	101	101	-	-	
Fournisseurs d'immobilisations	20 615	20 614	1	-	
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	
Autres dettes diverses	15 098	14 064	1 034	-	
Produits constatés d'avance	13 344	8 790	2 625	1 929	
TOTAL	270 862	265 248	3 685	1 929	

C. Autres informations

Note 40 : Tableau des flux de trésorerie

Réconciliation du poste trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

(en milliers d'euros)	TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	TRÉSORERIE À LA CLÔTURE
Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	21	21
Actifs financiers à court terme ⁽¹⁾	135 630	125 328
Trésorerie et équivalent de trésorerie ⁽¹⁾	232 192	115 083
Autres passifs	-698	-266
TOTAL	367 145	240 166

(1) La variation de trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend non seulement le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » mais également le placement et le compte courant EDF.

Note 41 : Engagements envers le personnel

1. Actifs et passifs comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
	RETRAITÉ		RETRAITÉ		RETRAITÉ		RETRAITÉ	
Valeur actualisée des engagements financés	-	-	-	-	-	-	-	-
Profits ou pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût non comptabilisé des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DES RÉGIMES FINANCÉS – EXCÉDENT	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur actualisée des engagements non financés ou partiellement financés	2 954	2 415	11 915	10 349	107 647	75 596	122 516	88 360
Entrée de périmètre	-	-	527	-	9 533	-	10 060	-
Profits ou pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût non comptabilisé des services passés	-	-	-	-	-1 309	-744	-1 309	-744
Juste valeur des actifs des régimes ⁽¹⁾	-	-	-	-	-14 637	-14 196	-14 637	-14 196
PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN	2 954	2 415	12 442	10 349	101 234	60 656	116 630	73 420
Traduits au bilan comme suit :								
Provisions avantages au personnel (au passif)	2 954	2 415	12 442	10 349	101 234	60 656	116 630	73 420
Préfinancement des régimes (à l'actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF NET AU BILAN	2 954	2 415	12 442	10 349	101 234	60 656	116 630	73 420

(1) Les actifs des régimes concernant les indemnités de fin de carrière sont constitués pour moitié d'un fonds obligataire « Collectif Predica » et pour moitié d'un fonds en actions. Le taux de rendement réel constaté en 2012 est respectivement de 1,6 % et 10,2 %. Les actifs des régimes concernant les retraites sont constitués d'un fonds obligataire « Collectif Predica ». Le taux de rendement réel constaté en 2012 est de 2,6 %.

2. Charges comptabilisées au compte de résultat

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
	RETRAITÉ		RETRAITÉ		RETRAITÉ		RETRAITÉ	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 921	2 388	227	215	4 218	4 209	7 366	6 812
Coût financier	-	-	526	504	3 797	3 776	4 323	4 280
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-	87	-570	87	-570
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	433	124	433	124
Variation des écarts actuariels								
Avantages à long terme	-	-	1 890	247	-	-	1 890	247
Effet d'une réduction ou liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
COÛT DES RÉGIMES	2 921	2 388	2 643	966	8 535	7 539	14 099	10 893

3. Variations du passif net comptabilisées au bilan

(en milliers d'euros)	AVANTAGES À COURT TERME		AVANTAGES À LONG TERME		AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI			TOTAL
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
	RETRAITÉ		RETRAITÉ		RETRAITÉ			RETRAITÉ
Passif net au 1 ^{er} janvier publié	2 415	2 079	10 349	10 271	55 332	51 079	68 096	63 429
Changement de méthode Reclass IAS19	-	-	-	-	5 324	7 188	5 324	7 188
PASSIF NET AU 1^{ER} JANVIER RETRAITÉ	2 415	2 079	10 349	10 271	60 656	58 267	73 420	70 617
Variation écarts actuariels	-	-	-	-	27 216	- 1 512	27 216	- 1 512
Cotisations versées aux fonds	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des régimes	2 921	2 388	2 643	966	8 535	7 539	14 099	10 893
Coût des services passés acquis	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	- 2 382	- 2 052	- 1 077	- 888	- 4 692	- 3 638	- 8 151	- 6 578
Entrée de périmètre	-	-	527	-	9 533	-	10 060	-
Autres variations	-	-	-	-	- 14	-	- 14	-
Transfert de compte à compte	-	-	-	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN	2 954	2 415	12 442	10 349	101 234	60 656	116 630	73 420

4. Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2012	31/12/2011
Taux actualisation	3,50 %	5,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des actifs des régimes	4,00 %	4,00 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,00 %	1,90 %
Taux attendu d'augmentation des retraites	2,00 %	2,00 %
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	16,1 ans	12,9 ans
Âge moyen de départ à la retraite	59,0 ans	58,9 ans

Le taux d'actualisation des engagements envers le personnel a été déterminé sur la base du taux d'intérêt des obligations du Trésor français de durée comparable à celle des engagements de retraites - OAT 2032 de durée 14 ans environ, et sur la base du *spread* des obligations des entreprises non financières de première catégorie de notation comparable à celle d'EDF, en rapprochant la durée des obligations concernées de celle des engagements de retraites.

L'application de cette méthode a conduit le Groupe à baisser le taux d'actualisation des engagements envers le personnel à 3,50 % au 31/12/2012 (contre 5,00 % au 31/12/2011).

Note 42 : Engagements liés aux certificats d'économies d'énergie

Les filiales ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST, par leur activité de distribution d'électricité et de gaz de plus de 400 millions de kWh, sont des entreprises soumises à l'obligation légale d'économies d'énergie telle que définie par la loi n°2005-781 du 13/07/2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

En matière d'obligation de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) incombant aux sociétés pour la nouvelle période triennale du 01/01/2011 au 31/12/2013, la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010 a fait évoluer le dispositif et a fixé l'objectif global national à 345 TWh cumac contre 54 TWh cumac pour la première période triennale, répartis en 255 TWh

cumac pour les entreprises déjà soumises lors de la première période (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique) et 90 TWh cumac pour les vendeurs de carburants automobiles.

Les décrets n°2010-1663 (DEV1024897D) et 2010-1664 (DEV1024885D) complétés de deux arrêtés du 29/12/2010 (DEV1032056A et DEV1032058A), décrits ci-dessus en note 2 Évolutions réglementaires, viennent compléter le dispositif applicable à la nouvelle période triennale.

L'obligation pour les filiales ÉS Énergies Strasbourg et ÉNEREST sera calculée a posteriori à partir des ventes d'électricité et de gaz aux ménages et aux entreprises du secteur tertiaire sur la période 2010/2012. Les volumes de CEE obtenus d'ici fin 2013 couvriront totalement l'obligation d'économies d'énergie de cette deuxième période triennale.

Note 43 : Autres engagements

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements hors bilan identifiés par le Groupe comme significatifs.

ENGAGEMENTS DONNÉS (en milliers d'euros)	31/12/2012	ÉCHÉANCE À MOINS D'1 AN	ÉCHÉANCE DE 1 À 5 ANS	ÉCHÉANCE À PLUS DE 5 ANS
Avals et cautions	1 102	949	153	-
Engagements sur commandes d'investissements	11 329	9 185	2 144	-
Engagements sur commandes d'exploitation	18 551	14 476	4 071	4
Contrats de locations simples	3 728	1 607	1 905	216
Autres engagements (y compris comptes courants)	20 075	20 075	-	-
TOTAL	54 785	46 292	8 273	220

Au 31/12/2012, les engagements d'achats d'énergie du Groupe s'élèvent à 222,6 M€, pour des contrats à terme, en contrepartie des ventes aux clients finaux régulés ou ayant exercé leur éligibilité ainsi que des positions de négoce.

ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)	31/12/2012	ÉCHÉANCE À MOINS D'1 AN	ÉCHÉANCE DE 1 À 5 ANS	ÉCHÉANCE À PLUS DE 5 ANS
Avals et cautions	1 813	1 722	86	5
Engagements sur commandes d'exploitation	359	359	-	-
Contrats de locations simples (loyers immobiliers)	13 848	3 165	6 082	4 601
Autres engagements (y compris comptes courants)	16 358	244	16 114	-
TOTAL	32 378	5 490	22 282	4 606

Note 44 : Transactions entre parties liées

Société mère directe :

EDEV
90 Esplanade du Gal de Gaulle
92400 Courbevoie

Société mère ultime :

EDF
22/30 Avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08

(en milliers d'euros)	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (GROUPE EDF)		TRANSACTIONS AVEC SOCIÉTÉS LIÉES (SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Chiffres d'affaires	840	328	1 483	3 490	2 323	3 818
Achats et variations de stocks	- 296 204	- 282 513	6	-	- 296 198	- 282 513
Charges externes	- 2 925	-	6	- 55	- 2 919	- 55
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	- 84	- 96	- 84	- 96
Autres produits et charges d'exploitation	- 1 909	- 1 093	- 39	29	- 1 948	- 1 064
Produits de trésorerie et équivalents trésorerie	2 340	4 648	-	-	2 340	4 648
Autres produits financiers	-	-	94	67	94	67
Autres charges financières	-	-	-	-	-	-
Créances clients et autres débiteurs	8 303	10 062	3 248	3 165	11 551	13 227
Actifs financiers courants	120 329	135 630	2 574	2 542	122 903	138 172
Trésorerie et équivalent trésorerie	30 082	160 911	1 514	1 124	31 596	162 035
Fournisseurs et autres créditeurs	32 505	34 811	229	28	32 734	34 839
Engagements donnés	3 341	250	13 575	15 870	16 916	16 120
Engagements donnés concernant les achats d'énergies	98 344	89 957	-	-	98 344	89 957
Engagements reçus	-	-	13 310	13 360	13 310	13 360

Rémunération des organes d'administration et de direction

Les principaux dirigeants du Groupe sont le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et le Directeur général délégué, et les membres externes du Conseil d'administration.

La rémunération facturée par EDF en 2012 concernant les principaux dirigeants du Groupe s'élève à 555 k€ (490 k€ en 2011). Cette rémunération recouvre les avantages à court terme (salaires, part variable, intéressement et avantages en nature) ainsi que les charges patronales correspondantes.

Par ailleurs, les dirigeants statutairement rattachés au régime des IEG bénéficient des avantages liés au personnel – au sens de la norme IAS 19 – procurés par ce statut. Le coût des services rendus liés à ces avantages pour 2012 se trouve dans les comptes d'EDF S.A. et n'a pas d'impact sur le résultat d'ÉS.

En dehors de ce qui est indiqué, les dirigeants ne bénéficient d'aucun autre régime spécifique de retraite, n'ont reçu aucune prime d'arrivée et ne bénéficient pas de primes de départ.

Les dirigeants ont pu bénéficier des plans d'actions EDF dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe ÉS et EDF, mais non de l'offre réservée aux salariés du Groupe ÉS.

Note 45 : Information sectorielle

(en milliers d'euros)	DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ		PRODUCTION ET COMMERCIALISATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ		AUTRES SECTEURS		ÉLIMINATIONS		CONSOLIDÉ	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
	RETRAITÉ		RETRAITÉ		RETRAITÉ		RETRAITÉ		RETRAITÉ	
Chiffre d'affaires externe	36 106	36 866	649 646	501 024	21 586	24 204	-	-	707 338	562 094
Chiffre d'affaires inter-secteur	200 806	189 105	5 364	4 588	3 923	3 656	-210 093	-197 349	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	236 912	225 971	655 010	505 612	25 509	27 860	-210 093	-197 349	707 338	562 094
EBITDA	91 865	90 051	30 380	37 848	2 725	2 559	-	-	124 970	130 458
RÉSULTAT SECTORIEL	40 559	35 648	16 775	23 192	872	1 556	-	-	58 206	60 396
BILAN										
Immobilisations incorporelles et corporelles	724 017	703 048	44 244 ⁽¹⁾	8 911	30 063	29 927	-	-	798 324	741 886
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	13 864	12 561	476	667	-	-	14 340	13 228
Autres actifs sectoriels ⁽²⁾	275 340	401 490	335 990	153 180	20 597	18 602	-	-	631 927	573 272
TOTAL ACTIF CONSOLIDÉ	999 357	1 104 538	394 098	174 652	51 136	49 196	-	-	1 444 591	1 328 386

AUTRES INFORMATIONS

Investissements corporels et incorporels	56 880	53 258	1 891	1 790	3 698	929	-	-	62 469	55 977
--	--------	--------	-------	-------	-------	-----	---	---	--------	--------

(1) Dont 37,2 M€ lié à l'entrée de périmètre ÉNEREST.

(2) Les autres actifs sectoriels comprennent les *goodwill* (cf. note 21).

Note 46 : Liste des sociétés comprises dans le périmètre

NOMS	N° SIREN	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	% D'INTÉRÊT 2012	% D'INTÉRÊT 2011	MÉTHODE DE CONSO- LIDATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ
Électricité de Strasbourg S.A. ^(f)	558 501 912	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	100,00	100,00	Mère	D
ÉS Énergies Strasbourg S.A. ^(f)	501 193 171	37 rue du Marais Vert 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	V
ÉNEREST S.A.	501 549 133	1 rue des Bonnes Gens 67000 Strasbourg	100,00	-	IG	V
FIPARES S.A. ^(f)	348 786 732	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	A
PRESTELEC S.A.R.L.	348 865 197	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	A
SOFIDAL S.A. ^(f)	548 501 121	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	96,99	96,98	IG	A
ÉCOTRAL S.A.	322 791 393	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,53	99,53	IG	A
SCI EVM	348 638 958	39 allée Gluck 68200 Mulhouse	97,00	96,99	IG	A
PROTIRES S.A.S.	399 890 441	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	34,00	34,00	ME	A
BET HUGUET S.A.S.	394 976 542	16-18, bd de la Mothe 54000 Nancy	99,53	99,53	IG	A
CALOREST S.A.S.	415 059 260	43a rue de Gamsheim 67850 Herrlisheim	99,38	62,13	IG	A
ÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE SASU	500 999 040	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	V
GÉOFOREST S.A.S.	501 558 274	Route de Zinswiller 67110 Oberbronn	49,00	49,00	ME	V
ES-GEOTHERMIE S.A.S.	501 455 448	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	99,99	99,99	IG	A
ÉCOGI S.A.S.	531 943 629	26 bd du Président Wilson 67000 Strasbourg	40,00	40,00	ME	A
ÉSHEMA S.A.S.	533 662 722	113 bd de la Bataille de St Tour Cristal Parc 69100 Villeurbanne	50,00	50,00	ME	V
SERHY S.A.S.	379 746 001	1b avenue de la Méditerranée 81240 Saint-Amans-Soult	35,50	35,50	ME	V
SHL S.A.S.	752 785 600	1b avenue de la Méditerranée 81240 Saint-Amans-Soult	50,00	-	ME	V

D : distributeurs d'électricité, V : production et commercialisation d'énergies, A : autres secteurs,
IG : intégration globale, IP : intégration proportionnelle, ME : mis en équivalence

(f) Sociétés intégrées fiscalement.

Note 47 : Liste des sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% DE DÉTENTION	VALEUR NETTE AU 31/12/2012	CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	RÉSULTAT NET 31/12/2011
Participation détenue directement par Électricité de Strasbourg	-	-	-	-
GIE L'Observatoire	13,79 %	70,0	-	-
Participations détenues par les sociétés intégrées globalement	-	-	-	-
VIALIS	12,50 %	3 926,6	32 863,1	2 879,7
HYDROCOP	4,84 %	300,0	2 322,9	-77,1
HABITAT DE L'ILL	2,06 %	10,0	-	-
SAVECOM	5,97 %	5,0	-	-
HUNELEC	24,49 %	34,9	93,9	-55,1
PARC EOLIEN DE GRENDELBRUCH	50,00 %	13,3	-	-
TOTAL	-	4 359,8	-	-

Électricité de Strasbourg est aussi engagée depuis de nombreuses années dans le projet géothermique de Soultz-sous-Forêts, dont l'intérêt dépasse largement les frontières régionales. Ce projet, soutenu également par des subventions de l'Union européenne et des fonds publics français et allemands, offre des perspectives prometteuses étant entendues que la faisabilité et la viabilité économique doivent être confirmées dans la durée.

Électricité de Strasbourg est étroitement associée au sein d'un Groupement Européen d'Intérêt Économique regroupant à fin 2012 également EDF, les Pflazwerke, EnBW, STEAG New Energies GmbH, et BESTEC GmbH.

Le GEIE assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion opérationnelle d'un projet de recherche à long terme (35,4 M€ de frais de recherche et développement au 31/12/2011), qui a pour objectif la mise à l'épreuve du procédé d'extraction de la chaleur des roches chaudes profondes pour la production

d'électricité. Le pilotage scientifique est assuré par un consortium d'organismes européens et de laboratoires de recherche. D'un point de vue scientifique, 2 grands domaines d'études que sont la modélisation du comportement du réservoir souterrain et la gestion des impacts environnementaux de l'exploitation ont permis de développer et consolider l'expertise du GEIE. En 2012 cette expertise a été valorisée dans une stratégie de vente de prestations de services pour comptes de tiers ce qui s'est traduit par la signature des contrats de services tant côté Français qu'Allemands auprès d'industriels ou d'agences publiques.

Enfin, d'un point de vue administratif, le GEIE a déposé auprès de l'administration française une demande de concession pour l'exploitation de la ressource et un renouvellement du PER (Permis Exclusif de Recherche) dit de « Soultz » sur la partie non concernée par la demande de concession.

Note 48 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTABILISÉS EN 2012 (en milliers d'euros)	MAISON MÈRE ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG	ENSEMBLE DES FILIALES (1)
Contrôle légal des comptes	346	224
Diligences et prestations directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	-	18
TOTAL	346	242

(1) Y compris filiales consolidées suivant la méthode de mise en équivalence.

2.2.4. Événements postérieurs à la clôture

La Cour d'appel de Colmar, dans son arrêt du 23/01/2013, a rendu sa décision qui est favorable à ÉS Énergies Strasbourg dans le litige avec un de ses fournisseurs bénéficiaire de l'obligation d'achat d'électricité d'origine hydraulique (cf. note 37 État des provisions – points sur les principaux litiges). La partie adverse a deux mois pour mener un pourvoi en cassation à compter de la date de signification de cette décision. En l'absence de pourvoi, la provision constituée pour ce litige (830 k€) sera reprise dans les comptes de 2013.



Électricité de Strasbourg S.A.
26 boulevard du Président Wilson - F-67932 Strasbourg cedex 9
Tél. 03 88 20 69 08 - Fax 03 88 20 69 10
S.A. au capital de 71 693 860 € - RCS Strasbourg 558 501 912
www.es-groupe.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !